This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

DPQ

Langsing

RECHERCHES

HISTORIQUES

SUR FALASE.

DPQ

Falaise, France - Hist.

Tout contrefacteur de cet Ouvrage sera poursuivi conformément à la loi.

RECHERCHES

HISTORIQUES

SUR FALAISE.

Par P. G. LANGEVIN, *Prêtre.*

A FALAISE,

Chez BRÉE l'aîné, Imprim.-Libraire,
Place Trinité,

1814.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
319878B
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1945 L

AUX

HABITANS DE FALAISE.

MES CHERS COMPATRIOTES,

C'est à vous que je dédie ce Recueil des antiquités de notre ville, dont vous désirez, sans doute, connoître l'origine, les progrès et les révolutions. Je n'ai rien négligé pour me mettre au fait de ce qui s'y est passé de plus

a. Rosenbal [11 May, 1945]

mémorable ; mais il m'a été impossible de me procurer autant de mémoires et de renseignemens que je le désirois ; et j'ai été très-étonné de voir que Falaise, autrefois si célèbre par les siéges qu'elle a soutenus, n'ait aucun livre qui nous présente la collection de ses fastes. Il est vrai que ces murs épais, ces tours, ces débris de forteresses formidables que nous voyons encore, sont des témoins parlans de la valeur de nos anciens guerriers, et nous prouvent leur noblesse et leur gloire. Mais ces monumens ne suffisent pas ; il nous faut encore des Annales, et nous n'en avons point. Quels sont les hommes vertueux qui ont organisé le bon ordre dans cette ville ? Quels sont ceux de nos ancêtres qui ont bien mérité de notre patrie ? Faute

d'Annales, leurs noms ont été oubliés. A peine nous reste-t-il quelques notes manuscrites ; je les ai recueillies de toutes parts, autant qu'il m'a été possible : j'ai tiré les unes des chartriers de la ville ; je dois les autres à M. l'abbé de Larue, professeur d'Histoire à Caen ; à M. de Manne, censeur, premier employé de la bibliothèque du Roi, à Paris ; à M. Brée l'aîné, l'un de nos imprimeurs ; à M. de Foulque ; à M. de Blocqueville, et principalement à M. de Malherbe, qui, depuis plusieurs années, en avoit fait une collection. Ces notes, jointes à celles que l'histoire générale de notre pays nous fournit, m'ont été très-utiles. Je les ai rédigées avec attention, et j'en ai formé le volume que je vous présente aujourd'hui. Je vous prie de

l'accepter comme une preuve de l'intérêt que je prends à ma patrie, et comme un gage certain de l'attachement sincère avec lequel je suis et serai toujours,

MES CHERS COMPATRIOTES,

Votre zèlé et fidèle serviteur,

LANGEVIN, *Prêtre.*

PRÉFACE.

Depuis long-temps nous désirons une Histoire de la ville de Falaise, célèbre par tous les siéges qu'elle a soutenus, et par toutes les choses mémorables qui s'y sont passées; mais aucun rédacteur n'a eu la patience de s'appliquer sérieusement à la confection de cet ouvrage, qui demande beaucoup de recherches, et qui d'ailleurs reste incomplet, parce que les principaux titres de cette ville sont à la tour de Londres, depuis que les ducs de Normandie, devenus rois d'Angleterre, ont transporté leurs chartriers dans cette île.

Ce qui augmente encore la difficulté de cet ouvrage, c'est la perte d'un grand nombre de titres des chartriers des abbayes et des fabriques des églises paroissiales de Falaise, occasionnée par les révolutions de 1562, au temps

des guerres de religion, et de 1792; au temps des assemblées nationales.

Nous avons cependant plusieurs anciennes notes manuscrites, concernant la ville et le château, qui, jointes à celles que j'ai trouvées dans les débris de nos papiers terriers, m'ont été d'un grand secours.

Ces différentes notes, semblables quant au fond, quoique d'un style différent, dans lesquelles les époques sont à-peu-près les mêmes, s'entre-soutiennent mutuellement, et, jointes l'une à l'autre, donnent une lumière assez forte pour distinguer la vérité dans la nuit des temps.

En outre, j'ai consulté l'ancienne Chronique de Normandie, par Mesgissier, édition de Rouen, 1610; l'Histoire de Normandie, par Masseville; l'Histoire générale de Normandie, par Gabriel Dumonlin, curé de Manneval; l'Histoire de Guillaume le Conquérant, par M. l'abbé P.; les Essais sur Paris,

de M. de Saint-Foix ; le Poëme latin de la Philippide, de Guillaume le Breton, natif de la Bretagne Armorique, ou maritime, poëte et aumonier de Philippe-Auguste, appelé en latin, *Willelmus Brito Armoricensis ;* l'Histoire ecclésiastique de Normandie, par Charles Trigan ; le Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France, par M. l'abbé Expilly ; le *Gallia Christiana ;* le *Neustria Pia ;* le 4e. tome *in-fol.* des Preuves de l'Histoire généalogique de la maison d'Harcourt ; les Dictionnaires de Moreri, de Lamartinière, de Savary, etc.

Dans ces livres, je n'ai rien vu de certain concernant l'origine de Falaise ; mais depuis Richard-sans-Peur, troisième duc de Normandie, jusqu'à Henri IV, roi de France, j'ai vu avec plaisir, notre ville se distinguer et aller de pair avec celles du premier ordre, dans ces temps reculés. Je n'ai pas

voulu passer sous silence ces beaux faits historiques, et je les ai joints à cet ouvrage que j'ai divisé en trois parties, dont la première contient la description de cette ville, de ses monumens et de ses institutions.

Le seconde, un abrégé historique dans lequel sont rapportés les huit siéges qu'elle a soutenus depuis 1027 jusqu'en 1590.

La troisième, des extraits de divers auteurs, et différentes notes détachées, renvoyées à la fin de cet ouvrage.

DISSERTATION

DISSERTATION

Sur l'antiquité de Falaise, et sur les différens noms donnés, depuis Jules César jusqu'à nos jours, au pays dans lequel cette ville est située.

Mézeray, dans son Abrégé de l'Histoire de France, édit. d'Amsterdam, 1740, tom. 2, pag. 264, nous rapporte qu'il y avoit dans la Gaule douze cents villes fermées de murailles, quand les Romains la conquîrent, sans compter les métropoles et les cités du premier ordre. Quels étoient les noms de la plupart de ces villes? Les anciens géopraphes ne les ont point transmis. Sans descendre dans les détails de nos géographes modernes, ces auteurs s'appliquent seulement à décrire chaque pays, chaque république de la Gaule. Aucun ne parle ni de l'habitation de Falaise, située dans la forêt de Gouffern, ni de sa haute roche sur précipice, qui servoit, chez les Celtes, d'autel pour leurs sacrifices, long-temps avant qu'on y bâtît une forteresse (1).

(1) Quoique dans ces temps reculés, presque tout notre pays fût couvert de forêts, il n'en étoit pas moins habité; et les Celtes, pleins de respect pour la majesté de ces lieux, y fixoient ordinairement leur asile, leurs autels et leurs sacrifices. D'ailleurs, ces peuples, avant de faire usage du froment, avoient long-temps vécu de gland, c'est-à-dire, des fruits du chêne, du châ-

Jules César, le premier qui nous ait donné la description de la Gaule, et, après lui, Pline le naturaliste, Strabon, Ptolomée, ne parlent du lieu de Falaise et de ses environs, contenus entre la Rille, l'Orne et la mer, que sous le nom général de *Lexovii*, pays de Lisieux. La Gaule, disent ces anciens Auteurs, est divisée en trois parties : l'une habitée par les Belges, l'autre par les Aquitains ou Gascons, la troisième par ceux qui, dans leur langue, s'appellent Celtes, et dans la langue latine, Gaulois. Ces trois peuples diffèrent entre eux de langage, de mœurs et de lois. Les Aquitains sont renfermés entre les Pyrénées, l'Océan et la Garonne. Les Celtes ou Gaulois sont séparés des Aquitains par la Garonne, et des Belges par la Marne et la Seine. Les pays Celtes, qui touchent l'Océan, depuis l'embouchure de la Seine, vers le Nord, jusqu'à celle de la Loire, et peut-être jusqu'à celle de la Garonne, vers l'Occident, s'appellent Armoriques, c'est-à-dire, maritimes (1). Tels

---

taignier, du hêtre, etc., qu'ils y trouvoient. C'est pourquoi ils chérissoient ces arbres, et particulièrement le chêne, qu'ils regardoient comme un arbre sacré, et dont le gui (plante parasite qui croît quelquefois sur cet arbre), leur paroissoit un remède à tous maux. *Drus* ou *drys*, mot celtique et grec, dont celui de Druide est dérivé, signifie un chêne, et même tout arbre qui produit du gland, c'est-à-dire, des fruits farineux propres à nourrir.

(1) Gallia est omnis divisa in partes tres quarum unam incolunt Belgæ, aliam Aquitani, tertiam qui ipsorum linguâ Celtæ, nostrâ Galli appellantur. (*Jul. Cæs. de bello Gallico. Lib. 1. cap. 1.*)

Galli, ad succurrendam Alesiam, contrà Cæsarem imperant Bellocassis (le pays de Caux, du Vexin et de

sont le pays Lexovien ou de Lisieux (*Lixuvii*), dont la côte maritime s'étendoit au Nord, depuis l'embouchure de la Seine jusqu'à celle de l'Orne ; les Unelles, ou Venelles, les Ambibares, ou Biducéens (*Unelli, aut Venelli,*

Rouen), Lexoviis (le pays Lexovien, ou de Lisieux), Aulercis Eburonibus (du Maine, du Perche et d'Evreux), terna millia hominum..... universis civitatibus quæ oceanum attingunt, quæque eorum consuetudine Armoricæ appellantur, quo sunt in numero Curiosolites, Rhedones, Caletes, Osismii, Ambibarii, Veneti, Unelli, sena millia. (*Jul. Cæs. de bello Gall. Lib. 7. cap. 74, de obsidione Alesiæ.*)

Lugdunensis Gallia habet Lexovios, Velocasses, Galletos, Venetos, Abrincatuos, Osismios, clarum flumen Ligerim (la Loire), sed peninsulam spectatiorem, excurrentem in Oceanum, à fine Osismiorum, circuitu 625 millium passuum longitudine, latitudine 125 millium. Ultrà eam Vannetes. (*Plin. nat. hist. Lib. 4. c. 18.*)

Latus septentrionale Sequanæ tenent Caletæ (le pays de Caux), post quos Lixuvii (le pays de Lisieux), post Unelli, post hos Biducenses, et ultimi, usque ad Gobæum promontorium, Osismii. Occidentale autem latus tenent Veneti, quorum civitas Diagoritum... post Nannetes usque ad Sequanam Aulerci Eburaici, quorum civitas Mediolanum (Evreux). *Ptolomée.* Cette description est la plus exacte, et nous la suivons.

Post Venetos sunt Osismii, quos Timios vocat Pytheas, versùs Oceanum habitant, in promontorio satis porrecto, non tamen ità longè ut ille et qui eum secuti sunt auctores tradiderunt. *Strabon.*

On voit que ces anciens géographes font mention du pays Lexovien, qu'ils placent près de l'embouchure de la Seine, et du pays Osismien, qu'ils placent près du promontoire qui se trouve à la pointe occidentale de la Celtique, ou Gaule Armorique (la Petite-Bretagne), à plus de soixante lieues de Lisieux ; ce qui nous avertit de ne pas confondre le pays Osismien avec le territoire Hiémois, qui, sous César, faisoit partie du pays Lexovien, et dans la suite en fut démembré, sous le nom de *Pagus Oximensis*, pays Hiémois. *Voyez à ce sujet le* Gallia Christiana, *tom. XI, pag. 674, en tête de l'article*

Ambibarii, *vel Biducenses* (1); dont la côte s'étendoit au Nord, depuis l'embouchure de l'Orne jusqu'au port de St.-Malo; les Osismiens (*Osismii*), c'est-à-dire, les pays de St.-Brieux, de Treguier et de St.-Paul-de-Léon, dont la côte s'étendoit depuis le port de St-Malo jusqu'à celui de Brest, et jusqu'au promontoire ou presqu'île (*promontorium Gobæum*), à la pointe occidentale de la Celtique Armorique, ou Petite-Bretagne; ensuite les pays de Quimpercorentin, de Vannes et de Nantes (*Curiosolitæ*, *Veneti*, *Nannetes*), dont la côte, située vers l'Occident, s'étendoit depuis Brest jusqu'à l'embouchure de la Loire; enfin, probablement ceux qui jouxtoient la mer, depuis l'embouchure de la Loire jusqu'à celle de la Garonne. Les autres pays Celtes qui se trouvoient renfermés entre ceux-là, s'appeloient simplement Celtiques.

Ecclesia Sagiensis, *rapporté à l'art. 5, n. 1 de la 3e. Part. de ces Recherches.*

La Gaule, c'est-à-dire, la Celtique, dont les Gascons et les Belges faisoient partie, aussi bien que nos pays Armoriques, comprenoit tout le pays entre le Rhin, l'Océan, la Méditerranée, les Alpes et les Pyrénées. Elle avoit autant d'étendue que l'Empire Français en a aujourd'hui (1812).

Elle fut conquise par Jules César, quarante-huit ans avant J. C. Les Romains la possédèrent plus de quatre cents ans. Les Visigots et les Bourguignons en avoient déjà enlevé une partie considérable à leurs Empereurs, lorsque les Francs leur enlevèrent le reste, quatre cent vingt ans après J. C.

(1) Quelques-uns ajoutent les Yadètes ou Cadètes, qu'ils placent entre les Lexoviens et les Unelles; mais l'opinion actuelle (me marque M. l'abbé de Larue) est que Cadètes sont un peuple imaginaire, et qu'il faut lire Caletes, *Caux*, pays qui se trouve au-dessus de Lisieux, au-delà de la Seine.

Le pays Lexovien, ou de Lisieux, dans lequel étoit compris notre territoire Hiémois, avoit pour limites, vers le Nord, l'Océan, depuis l'embouchure de la Seine jusqu'à celle de l'Orne; vers l'Orient, la rivière de Rille, qui prend sa source à quatre lieues N. E. de Séez, entre Ferrières et St.-Wandrille, et va se joindre à l'embouchure de la Seine; vers le Midi et l'Occident, une partie du Perche, depuis la source de la Rille jusqu'à celle de l'Orne, et l'Orne même, qui prend sa source à Aunou (une demi-lieue au-dessus de la ville de Séez), et va se rendre à la mer.

Cette circonscription, faite par la nature du lieu, renferme la partie septentrionale de la ville de Séez, que l'Orne traverse, les villes de Honfleur, de Lisieux, d'Hiêmes, d'Argentan, de Falaise, et le faubourg Vaucelles de Caen.

Après la conquête de la Gaule par Jules César, peut-être même après que les Français l'eurent définitivement conquise sur les Romains, vers l'année 507 de notre ère, sous Clovis, le territoire Hiémois fut séparé de l'ancienne circonscription Lexovienne, et forma le pays connu sous le nom d'Hiémois, *pagus Oximensis* (1), contenu entre l'Orne, la

(1) Fortunat, écrivain du sixième siècle, est le premier historien qui parle du pays Hiémois, lorsque, dans la vie de S. Germain, évêque de Paris, mort l'an 576, il dit que ce Saint rendit la vue, dans ce pays, à une femme aveugle (vers l'année 550). *Voyez III. Partie, art. VIII, 2e. Note.*

Oderic Vital en parle aussi dans la vie de S. Evroult, qui existoit au même temps de S. Germain. Suivant cet historien, « S. Evroult et ses deux compagnons de

mer, la Dive et le territoire de Gacé (1), jusqu'à la Rille (2), et borné vers l'Orient par une partie de la Rille et une partie du Perche, au-dessus des sources de la Rille et de l'Orne, et renfermoit la partie septentrionale de la ville de Séez, les villes d'Hiêmes ou Exmes,

---

» voyage, ayant quitté le monastère des Gémeaux » de Bayeux, vers l'an 560, traversa le pays Hiémois, » vint au-delà de la Dive, et se fixa d'abord à Mont- » fort. *Hi per Oximensem pagum in locum qui mons fortis » dicitur, in diœcesi Lexoviensi venerunt, etc.* Mais comme » ce lieu étoit proche des châteaux d'Hiêmes, *Oximis*, » et de Gacé, *Guaceium*, où plusieurs cliens venoient » plaider leurs causes, les Serviteurs de Dieu, trop » dissipés par l'affluence des voyageurs, quittèrent » Montfort, et se retirèrent au fond de la forêt d'Ous- » ches, près d'une fontaine d'eau vive. Là, S. Evroult » bâtit un monastère, l'an 578. On l'appeloit quelquefois » Hiémois, parce qu'il étoit situé aux environs de la » ville d'Hiêmes. On l'appeloit aussi d'Ousches, parce » qu'il étoit situé dans la forêt d'Ousches, dans le » doyenné de Montreuil, au diocèse de Lisieux. *Et est » in decanatu de monasteriolo diœcesis Lexoviensis cui sub- » jacet.* »

(1) Le territoire de Gacé (*Guaceium*), au-delà de la Dive, et limitrophe du territoire Hiémois, forma un archidiaconé du diocèse de Lisieux. Il fut improprement appelé Hiémois; ce qui fait dire à Robert Cénalis, dans son Histoire, que le pays Hiémois fut divisé en trois archidiaconés, l'un de Séez, l'autre de Bayeux, et le troisième de Lisieux. Les deux premiers sont désignés ci-après, dans le corps de cette Dissertation; et ce dernier archidiaconé, nommé de Gacé (et Hiémois, suivant Robert Cénalis), renfermoit quatre doyennés, savoir: de Gacé, de Livarot, de Montreuil et de Vimoutier, dans lesquels il y avoit cent onze paroisses, suivant le *Gallia Christiana*, édition des Bénédictins, tom. XI, pag. 762.

(2) La partie du pays Lexovien contenue entre la Dive, l'Orne et la source de la Rille, s'appela le pays Hiémois, dans lequel ces trois rivières prennent leur source.

d'Argentan, de Falaise, et le faubourg Vaucelles de Caen.

Le territoire de Lisieux resta, dans la suite, resserré vers la mer, entre l'embouchure de la rivière de Seine et celle de la Dive, et borné, vers l'Orient, par la rivière de Rille, vers l'Occident, par la rivière de Dive; vers le Midi, par une partie de cette rivière et du territoire ou doyenné d'Hiêmes, jusqu'à la Rille, et renfermoit les villes de Lisieux et d'Honfleur, le Pont-Audemer et la Bouille, sur le rivage de la Seine, Pont-l'Evêque et Bernay.

Ce sont là les divisions les plus sensibles du pays de Lisieux et du pays Hiémois; et nous ne tenons point note de quelques portions de territoire qui pourroient se trouver en-deça et au-delà de ces rivières.

Les comtes et les vicomtes d'Hiêmes, qui passent pour y avoir été établis sous le règne de Clovis, vers l'année 510 (1), présidoient également sur Falaise, sur Hiêmes et sur le pays Hiémois, jusque vers le temps de

(1) Voyez III. Part., art. XIV, des comtes d'Hiêmes, où l'on voit que leur juridiction s'étendoit, non seulement sur le Hiémois, mais encore sur les territoires de Montreuil, d'Ousches, de Séez, et sur une partie du Perche.

Vers l'an 1150, la vicomté et le bailliage militaire de Falaise s'étendirent considérablement. Le bailliage militaire s'étendit, d'un côté, jusque sur Montpinçon et au-delà d'Argentan; d'autre côté, sur Châteaugontier et vers Alençon (*Voyez I. Part. art. XXIII, des Vicomtes, n. I, en marge, l'Extrait latin:* Baillia Falesiæ, *etc.*) La vicomté s'étendit depuis près du faubourg Vaucelles de Caen, jusqu'au-delà de la paroisse St.-Gervais de Séez. (*Voyez I. Part. art. XXIII, des Vicomtes, n. 2, l'extrait du papier terrier de la vicomté de Falaise*).

Richard-cœur-de-Lion et de Jean Sansterre. Alors chaque ville obtint le droit de commune, fut délivrée du joug de la servitude, et eut son vicomte particulier. Falaise fut la principale ville du Hiémois, et sa vicomté s'étendit, en longueur, depuis le faubourg Vaucelles de Caen, jusqu'au-delà de la paroisse St.-Gervais de Séez.

On voit, dans l'ancien gouvernement ecclésiastique, que ce pays Hiémois fut divisé en deux archidiaconés; l'un qui avoit cent quarante-six paroisses, et renfermoit les doyennés de Cinglais, de Vaucelles et de Troarn, qui avoit la mer pour limites (cet archidiaconé fut réuni au diocèse de Bayeux); l'autre, limitrophe du précédent, qui avoit cent soixante-six paroisses, et renfermoit, à la suite du Cinglais, vers l'Orient, les doyennés d'Aubigny, de Falaise, d'Hiêmes, de Trun et de Saint-Pierre-sur-Dive; sans compter le doyenné d'Argentan, qui fut transporté au Houlme, dont nous allons bientôt parler. Cet archidiaconé fut réuni au diocèse de Séez, pays d'Essey (*Essui* ou *Sessui*), dont la ville de Séez (*Saïa*, ou *Saïum*, ou *Saxia*, appelée depuis *Sagium*), divisée, par l'Orne, en deux parties, l'une située sur le pays Exmois, et l'autre sur le pays d'Essey, devint le siége des évêques de ce diocèse, auquel fut réunie une partie du pays du Perche (*Aulerci*), qui comprenoit les villes de Mortagne et de Belesme.

Or, le pays d'Essey, ou de Séez, étoit borné vers l'Orient par le pays du Perche, dont il faisoit suite; vers l'Occident, par la rivière de Nereau ou Noireau, et par le diocèse

d'Avranches ; vers le Midi, par la Sarthe, la Mayenne et le pays du Maine (*Cenomani*) ; vers le Nord, par l'Orne et le pays Exmois, et renfermoit les territoires de Moulins-la-Marche, d'Essey, d'Alençon, du Mesle-sur-Sarthe, de Condé-sur-Sarthe, de St.-Aignan-sur-Sarthe, de Fleuré, d'Ecouché, Carrouge, Briouze, d'une partie de la ville de Séez, etc.

Dans la suite, fut créé le pays du Houlme (*Holmetius pagus*), dont une partie s'étendit sur le territoire Exmois, en-deça de l'Orne, et forma le doyenné d'Argentan, qui comprenoit Argentan, Habloville, Bazoches, Pont-Ecrépin, Rabodanges, etc. L'autre partie qui étoit le vrai Houlme, s'étendoit au-delà de l'Orne, sur la portion occidentale du pays Esséen ou Séen, et forma trois doyennés, celui d'Ecouché, qui comprenoit Ecouché, Mont-Merrey, St.-Loyer, Vieuxpont, Colendon, etc. ; celui d'Asnebec, qui comprenoit Asnebec, Rasnes, Carrouge, etc. ; et celui de Briouze, qui comprenoit Briouze, Bellou, la Carneille, Putanges, etc. (1) *Voyez I. Part. art. XXIII, n. 2.*

Ce pays du Houlme, remarquable par ses mines de fer, renfermoit cent vingt-quatre paroisses, et Falaise en étoit la capitale, quoiqu'elle fût du pays Hiémois.

L'extension du pays Exmois, ou Hiémois, se trouve constatée par beaucoup de traditions. Nous en citerons quelques-unes qui concernent Falaise et ses environs.

---

(1) Quelques-uns prétendent que le vrai pays du Houlme est aux environs de Rasne et de Briouze.

1°. On voit dans l'Histoire ecclésiastique de Normandie, tom. Ier., article Litarède, sixième évêque de Séez (1), que dès le sixième siècle de l'église (vers 550), S. Germain,

(1) Litarède, qui souscrivit au premier concile d'Orléans, l'an 511, étoit évêque de Séez et du Hiémois, quoique quelques Auteurs prétendent qu'il étoit évêque de Lisieux. Dans l'édition des Conciles du P. Labbe, et dans celle du P. Sirmond, Litarède souscrit dans ces termes: *Litardus Episcopus Oxomensis subscripsi.* D'autres éditions portent *Oximensis.* On lit dans un manuscrit de Corbie: *Episcopus de Uxomâ;* dans celui de Rheims: *E civitate Uxoma.* Cependant le P. Lecointe, Annales ecclésiastiques, tom. I., an 502, avance cette proposition: *Plerique codices Litardum faciunt Episcopum Lexoviensem.* Mais ces exemplaires, qu'il nous oppose, sont obscurs, et ceux que nous publions sont publics. D'ailleurs, l'Eglise reconnoît Litarède pour évêque de Séez; et le *Gallia Christiana*, tom. XI, le reconnoît aussi pour tel. Mais quand Litarède n'auroit été évêque ni de Lisieux, ni de Hiêmes, ni de Séez; quand même les siéges épiscopaux de ce pays n'auroient point été remplis, ou même n'auroient point encore existé à cette époque, Gildarède, métropolitain de Rouen, de Lisieux, du pays Hiémois ou Exmois, du pays Esséen ou Séen, en un mot, de la deuxième Lyonnaise, et qui siégeoit à ce concile, convoqué par Clovis la dernière année de son règne, pouvoit très-bien représenter tous ses suffragans, et probablement les représentoit dans beaucoup de circonstances. L'histoire des évêques subalternes de ce temps est très-obscure, et il étoit possible qu'ils fussent éclipsés par leurs métropolitains; ce qui n'arriva plus depuis le deuxième concile d'Orléans, tenu l'an 533. Passivus, septième évêque de Séez, successeur de Litarède, suivant la nomenclature des évêques de ce diocèse, souscrivit à ce dernier concile: *Episcopus Sagiensis;* et depuis ce temps, le diocèse Séen ou de Séez, auquel fut jointe la partie du pays Hiémois et la partie du Perche dont nous avons parlé, eut constamment son siége épiscopal à Séez.

Litarède a pris son nom de *Li*, prince, *ta*, bon, et *red* ou *re*, très. (Très-bon prince).

évêque de Paris, guérit une femme aveugle au village de Tassilly (1), pays Hiémois. *Tassiliacum in Oximensi pago.* (*Fortunat, historien de la vie de ce Saint, dont il étoit contemporain* (2).

2°. On voit dans la même histoire, même article Litarède, que Geoffroy Plantagenest, gendre de Henri I, roi d'Angleterre, prit et détruisit, en 1139, Fontenay-le-Marmion, dans le pays Hiémois, à deux lieues de Caen, vers Falaise, en haîne de ce que Robert Marmion, seigneur de cette paroisse, n'avoit pas voulu lui rendre Falaise dont il étoit gouverneur. *Gaufredus obsedit et posteâ destruxit, in Oximensi pago, castellum Fontanetum.*

3°. Que Toustain de Goz, fils d'Onfroy-le-Danois, et chambellan de Robert-le-Libéral, duc de Normandie, étoit comte

---

(1) Le village de Tassilly, à deux lieues N. de Falaise, est situé près la roche de St.-Quentin, où l'on découvre, en fouillant la terre, beaucoup de tombeaux de guerriers, creusés en auge dans une seule pierre, de haches de cuivre, de coignées, de cailloux nommés *silex*, ou pierre à feu, et d'armes dont se servoient les anciens Gaulois; ce qui fait présumer qu'il y avoit autrefois un camp vers cette roche élevée sur un précipice, comme celle de Falaise. « Les Bollandistes et » Adrien Valois ont mal interprété *Tassiliacum* par « Taillac. On ne connoît point de lieu de ce nom » en Normandie, et l'usage n'y est pas de terminer » en *iac*, mais en *y*. Ainsi, on a fait de *Tassiliacum*, » Tassilly, de *Toriniacum*, Torigny, d'*Albiniacum*, » Aubigny. Il faut passer la Loire pour trouver ces ter- » minaisons en *iac*. » *Dict. géog. de la Martinière, au mot Hiémois.*

(2) Saint Germain nâquit vers 496, et mourut en 576. Fortunat nâquit vers 530, et mourut vers 609. *Voyez III. Part. art. VIII, 2e. note.*

ou président du Hiémois. *Turstenus, Aufridi Dani filius, qui tunc præses Oximensis erat, etc.*

4°. Qu'à Falaise, pays Hiémois ou Exmois, un enfant s'étant noyé, la veille de Pâques de l'an 1050, dans une cuve pleine d'eau, la vie lui fut rendue par l'intercession de Saint Wulfran. *In Oximensi pago, in urbe Falesiâ.*

De ces traditions, et de beaucoup d'autres que nous passons sous silence, il résulte qu'il y a eu, de temps immémorial, dans la partie de la Gaule Celtique dite deuxième Lyonnaise, puis appelée Neustrie, puis Normandie, un pays d'une distinctiou considérable, connu sous le nom de pays Lexovien, ou de Lisieux (*Lexovii*), dont une division, connue sous le nom de pays Hiémois, ou Exmois (*pagus Oximensis*), renfermoit les habitations d'Hiêmes, d'Argentan, de Falaise, le faubourg Vaucelles de Caen, Troarn, Saint-Pierre-sur-Dives, et la partie de la ville de Séez en-deça de l'Orne, vers le Nord. Mais les anciens géographes n'ont point parlé de Falaise, d'Hiêmes, etc., parce que dans leurs cours de géographie, ils ne s'occupoient point des objets de détail; non plus que César, dont les Commentaires sont plutôt un tableau de ses conquêtes qu'une analyse géographique de villes, de bourgs et de villages.

La ville de Falaise n'est pas la seule dont on ignore l'origine. Rome même, dont le nom mystérieux est *Amor*; Paris, dont le nom mystérieux est dérivé d'*Isis*, et beaucoup d'autres villes, ne peuvent pareillement

fixer

fixer l'époque de leur établissement. La plupart ont commencé par être des bourgs, des places fortes, et se sont accrues plus ou moins, suivant l'accroissement et l'étendue de leur commerce et de leurs correspondances militaires. Mais quand ont-elles commencé? Quels en ont été les véritables fondateurs? C'est un mystère que l'Histoire ne peut éclaircir; et ce seroit une extrême difficulté d'entreprendre de percer, sur ces époques, le voile de l'antiquité.

DISSERTATION

Sur Bèlénus *et* Abrasax, *symboles du Soleil; sur* Isis, *symbole de la Terre; sur* Felé *ou Diane, symbole de la Lune, et sur les Druides.*

I. Essayer de donner une idée exacte de la religion des Gaulois avant Jules César, seroit encore une entreprise très-difficile.

Les Druides (1), prêtres de la Gaule Celtique, dans ces temps ténébreux, étoient seuls chargés de l'instruction des peuples dans les sciences sacrées, et dans les différens arts, qu'ils ne transmettoient jamais par écrit, mais seulement de vive voix, après s'être assurés de la discrétion de leurs adèptes. Ils étoient littérateurs, théologiens, médecins, physiciens, astrologues, jurisconsultes, politiques, disposans de la paix et de la guerre; en un mot, leur génie embrassoit tous les arts et toutes les sciences des siècles où ils vivoient. Les caractères dont ils se servoient dans leur

(1) Le nom de Druide paroît dérivé du mot celtique et grec, *drus*, ou *drys*, chêne. M. de Jaucourt, d'après M. Freret, pense qu'il est dérivé de deux mots celtiques, *Dé*, qui signifie Dieu, et *rhouid*, qui signifie dire. (*Dire de Dieu*). *Voyez à la fin de cette Dissertation, les Notes sur les Druides et sur leurs monumens.*

langue celtique, étoient originairement les mêmes que ceux de l'alphabet grec (1), tant pour les lettres que pour les nombres arithmétiques (2); et par un art caché, chaque mot composoit un nombre qui convenoit à la chose qu'ils vouloient désigner. C'est ainsi qu'ils marquoient, par des noms mystérieux, ou voiloient, sous des signes allégoriques, les objets de leur culte. En outre, ils avoient adopté plusieurs divinités Grecques et Egyptiennes; et suivoient, pour le culte divin, le cérémonial majestueux du rite Celtique. Et quoique depuis la conquête des Gaules, les empereurs Romains leur eussent ordonné plusieurs fois de se conformer au rite de leur empire, ils n'en firent rien; ce qui fut en partie cause de leur destruction, sous l'empire de Tibère, vers l'an 27 de l'ère chrétienne (3).

---

(1) Druides Græcis litteris utuntur. *Jul. Cæs. De bello Gall. Lib. VI. §. XIV.*

(2) Les Latins désignoient aussi les nombres par les lettres de leur alphabet. D'autres se servoient de petits cailloux ou de jetons (en latin *calculi*), pour signifier le nombre qu'ils vouloient retenir, d'où est dérivé le mot *calcul*. Mais dans la suite, les Arabes, qui ont enrichi la société d'une infinité de découvertes, parvinrent à désigner toutes sortes de nombres moyennant les neuf chiffres dont nous nous servons actuellement dans le calcul.

(3) « Anno DCLVII urbis Romæ, Cn. Cornelio Lentulo, P. Licinio Crasso Coss. Senatus consultum factum est, ne homo immolaretur, palamque in tempus siluit sacri prodigiosi celebratio. Gallias utique possedit, et quidem ad nostram memoriam. Namque Tiberii Cæsaris principatus sustulit Druidas eorum, et hoc genus vatum medicorumque. Quid ipse ego

II. Bèlénus et Abrasax (1), noms Grecs et Celtiques, dont les caractères alphabétiques donnoient le nombre 365, signifioient mystiquement le soleil, qui, dans sa révolution annuelle, fournit trois cent soixante-cinq jours.

On avoit encore donné au soleil le nom de plusieurs anciens personnages, tels que Hercule, Adonis, &c.

III. De même aussi la lune, qui parcourt dans vingt-neuf jours, environ, les douze signes du zodiaque, dont la course d'un mois lunaire, représente la course annuelle du soleil, et dont l'influence se fait sentir dans les airs, sur la terre et dans les lieux les plus

---

» hanc memorem artem Oceanum quoque transgressam » et ad naturæ inane pervectam in Britanniam, quæ » hodie eam attonite celebrat tantis cerimoniis, ut » dedisse Persis videri possit. Adeo ista toto mundo » consensere, quanquam discordi et sibi ignoto. Non » satis æstimari potest quantùm Romania debeatur, » qui sustulere monstra, in quibus hominem occidere » religiosissimum erat, mandi vero etiam saluberri- » mum. » PLIN. *Nat. Hist. Lib. XXX. Cap. I.*

(2) BÈLÉNOS.	ABRASAX.
2, 8, 30, 5, 50, 70, 200.	1, 2, 100, 1, 200, 1, 60.

Les chiffres souscrits de ces deux noms mystiques, que les Celtes avoient empruntés des Grecs, représentent la valeur numérale de chaque lettre. Les nombres de chacun de ces deux noms étant additionnés, donnent 365. Car chaque lettre de l'alphabet grec signifioit un chiffre, comme il suit : *a* signifioit un ; *b*, deux ; *g*, trois ; *d*, quatre ; *é* bref, 5 ; la première petite *s*, six, *z*, sept ; *ê* ouvert, huit ; *t*, neuf ; *i*, dix ; *c*, vingt ; *l*, trente ; *m*, quarante ; *n*, cinquante ; *x*, soixante ; *o* bref, soixante-dix ; *p*, quatre-vingt ; *r*, cent ; la seconde petite *s*, deux cents ; etc.

profonds, reçut des noms en conséquence, tels que celui d'Hécate, Diane ou Ardonia, Proserpine, &c. Puis, si quelque objet avoit rapport à cet astre, on le regardoit comme son symbole, on l'identifioit, en quelque sorte, avec lui.

Comme les chats aiment beaucoup le clair de la lune, voyagent la nuit, ont des yeux qui brillent dans les ténèbres comme autant de lunes, dont ils imitent les phases et les révolutions, ils devinrent, aussi bien que Diane, le symbole de cet astre qui préside à la nuit; leurs noms lui furent donnés, ils lui furent consacrés. On éleva des autels en l'honneur de la déesse Felé (1), chatte de Diane, sœur du soleil; et ces animaux domestiques virent fumer l'encens en l'honneur de leur nom.

IV. La ville de Falaise, située sur le roc d'un ancien promontoire, et qui, dans son principe, étoit une enceinte religieuse en tête d'un camp construit en forme de navire, symbole d'Isis (2), à laquelle cette enceinte étoit dédiée, ainsi qu'à Bélénus et

(1) Le chat s'appelle en latin *feles*.

(2) Les navires devinrent le symbole d'Isis (la terre), qui, semblable à un vaste vaisseau, contient en elle toutes les choses sublunaires. (Quelques sages de l'antiquité considéroient même Isis comme l'image de la nature entière, qui contient et renferme tout). Les Suèves adoroient Isis sous la forme d'un navire. La ville de Paris, autrefois dédiée à Isis, et située près de la ville d'Isia (Melun), eut de temps immémorial un navire pour symbole et pour armes. Son nom, en langue celtique et grecque, qui sont les deux sœurs, est dérivé de *para Isidos*, près d'Isis. Sur la tête d'Isis, on

à la lune, désignée sous le nom de Diane ou Felé (1), devoit, dans les temps fabuleux, s'appeler, en langue grecque, *Phaloï-Isis*, par contraction *Faloisia*, *Falesia*, Falaise, nom adopté par les Celtes, qui signifie luminaires-Isis, nom qui renferme en un seul le soleil, la lune, la terre, et dont la première partie peut s'adapter, par extension, aux chats, dont les yeux brillent dans les ténèbres, et même, en quelque sorte, aux rochers de la mer, qui réfléchissent la lu-

---

représentoit tantôt un croissant, tantôt une pleine lune; ce qui servoit, chez les Egyptiens, pour différentes opérations.

On représentoit quelquefois Isis sous l'image d'une femme dont le corps étoit ceint d'une bandelette depuis le cou jusqu'aux pieds, et entouré de trois cent soixante-cinq mamelles qui sailloient entre les sinuosités de cette bandelette, pour signifier que la terre nous nourrit pendant les trois cent soixante-cinq jours de l'année. *Voyez le Volume ou Recueil de Notes de Gaffarel, où cette statue est ainsi représentée.*

(1) Fele soror Phœbi. *Ovid. Met. lib. V. v. 330.*

Le chat devint le symbole de la lune. « Souvent, » lorsqu'on vouloit exprimer la figure de cet astre, » dans telle ou telle phase, on choisissoit un chat pour » symbole. L'animal qui voit dans les ténèbres, et qui » fait ses courses pendant la nuit, c'est le chat. Vu de » profil, la tête levée, il marquoit le croissant; la tête » baissée, il marquoit le décours; vu de face, il signi- » fioit la pleine lune. Cette figure se mettoit quelquefois » sur la tête d'Isis, quelquefois sur le sommet d'un » sistre, instrument de musique chez les Egyptiens. » *M. Pluche. Hist. du Ciel, tom. I. Chap. 2. §. 3.*

La mort d'un chat, chez les Egyptiens, causoit un deuil singulier dans la maison de sa résidence, où chacun se rasoit les sourcils. On l'embaumoit, on l'enterroit à Bubaste, où il recevoit quelquefois les honneurs de l'apothéose. *Dict. des Mœurs, au mot* Chat. *Voyez le Dict. de la Fable, de Noël, au mot* Ælurus, ou dieu Chat.

mière du soleil et le clair de la lune (1).

Bèlénus, Isis, Felé ou Diane (2), auxquels cette ville étoit consacrée, y avoient leurs autels et leurs sacrifices ; mais lorsque, sous Jules César, le général Crassus se fut emparé de l'enceinte religieuse et sacrée de Falaise, et y eut établi un camp, dont on voit encore le donjon (*quasi domus Julii*), bâti carrément et avec des pierres de moyenne grandeur, à la manière des Romains, alors les Falaisiens choisirent un emplacement commode près de cette enceinte ; ils y bâtirent un temple dont le faîte se terminoit en forme de pyramide, et dont les deux gables subsistent encore : c'est la croisée de l'église Ste.-Trinité (3).

---

(1) Voyez le Jardin des Racines Grecq., édit. de 1694, au mot *Phâlos*, et la note sur ce mot.

Dans le principe, on ne donna le nom de Falaise qu'aux trois planètes réunies du soleil, de la lune et de la terre ; c'est-à-dire, à Isis éplorée de ses malheurs ; à ce brillant flambeau du jour qui dessèche ses larmes ; à cet astre clair de la nuit qui presse les eaux vers leurs anciennes cavernes d'où elles avoient été chassées par une tourmente générale, et par des déchiremens affreux dont nous voyons encore les traces dans nos gouffres entr'ouverts.

Dans la suite on donna ce même nom de Falaise à notre roc taillé en forme de navire, de pyramide et de croissant, symbole du soleil, de la terre et de la lune, et bientôt on le donna aux autres triples roches des promontoires de notre pays celtique, lorsquelles étoient dédiées à ces trois planètes.

(2) Le peuple d'Egyte adoroit pour divinités les bêtes qui leur étoient consacrées : la colombe de Vénus, le hibou de Minerve, le corbeau d'Apollon, le chat de Diane, l'aigle et le bélier de Jupiter. *Plutarque, au Traité d'Isis et d'Osiris.*

(3) La croisée des églises chrétiennes s'appelle aussi croisillon, parce qu'elle les traverse comme le croisillon traverse la croix.

Dans le gable du haut, qui regarde le Nord-Est, ils pratiquèrent, à la hauteur d'environ dix pieds de l'aire, sur la même ligne, les trois fenêtres du solstice d'hiver, et plus haut, au-dessus de la galerie des équinoxes, trois autres belles fenêtres du solstice d'été.

En face de la double fenêtre du milieu, ils placèrent une statue d'Isis, sous la forme d'une femme (assise sur un bloc ouvragé) qui avoit sur la tête un croissant, et qui tenoit avec affection, sur ses genoux, des enfans qui lui tendoient les bras.

A sa droite, en face de la double fenêtre occidentale, étoit la chatte de Diane (Felé), vue de face (symbole de la pleine lune), accompagnée de sa maîtresse, avec laquelle elle partageoit identiquement les honneurs de la divinité.

A sa gauche, en face de la double fenêtre orientale, étoit un navire, symbole d'Isis, sous la forme duquel cette déesse étoit adorée, avant d'avoir pour symbole une statue égyptienne, sous la forme d'une femme couronnée d'un croissant.

Sous ce groupe étoit le triple roc, symbole du triple globe du soleil (Bèlénus), de la lune (Felé), et de la terre (Isis).

Sur les murs étoient représentées les douze maisons de l'armée céleste des planètes et des constellations.

L'autel, de forme ronde, étoit probablement en face.

Au gable qui regarde le midi, on pratiqua deux belles et larges fenêtres, l'une du solstice d'hiver, à la hauteur d'environ dix pieds

de l'aire ; et l'autre du solstice d'été, au-dessus de la galerie des équinoxes.

A la suite de ce gable, est la grotte qui servoit aux prêtres idolâtres pour se purifier et s'orner avant de s'appliquer à la cérémonie de leurs mystères. C'est un des plus anciens édifices de la ville.

Non loin de ce temple, vers le midi, étoit un lieu nommé, encore à présent, la Fosse-Couverte, où toutes les entrailles des victimes étoient jetées en signe d'union des assistans. Là, dans des fouilles qu'on y a faites, on a trouvé des pavés mosaïques, et, plus haut, de profondes piscines creusées en rond, du plus beau blanc et du plus beau poli.

Quelques siècles après sa consécration, cette idole fut presque renversée par un contre-temps inattendu. Vers l'an 400 de l'ère chrétienne, S. Exupère, par ses savantes prédications, renversa dans le voisinage de Bayeux l'idole de Bèlénus, frère de la déesse Felé, chassa les démons de son temple, et substitua le culte du vrai Dieu au culte du soleil (1).

Alors toutes les déesses des Gaules, Isis, représentante de la terre, Hécate, Felé,

(1) Le temple de Bèlénus étoit sur le Mont Fænus ou Faunus, près Bayeux. Saint Exupère, qui mourut vers l'an 430, y fut inhumé, et ce mont s'appela depuis le Mont des Eglises, parce qu'on y en bâtit plusieurs ; et *Mons Chrismatis*, à cause des baptêmes que S. Vigor, septième évêque de Bayeux, y faisoit vers l'an 550, afin d'attirer au culte du vrai Dieu les habitans du Mont Phænus, qui étoient encore idolâtres. *Gallia Chr. tom. XI, pag. 346 et 348 ; et légende du bréviaire de Séez le 2 Août.*

Diane, Ardonia, Proserpine, représentantes de la lune, furent menacées du sort de Bèlénus. Beaucoup de Gaulois devinrent adorateurs du vrai Dieu, et ne voulurent admettre pour seule et unique patronne et sauveresse, que la Vierge divine, mère de la vertu personnifiée, et dont la statue noire de Chartres étoit l'image et le symbole. Mais nos idoles subsistèrent encore près d'un siècle. Ce fut Saint Sigisbolde, second évêque de Séez (1), qui les renversa, vers l'an 460 de l'ère chrétienne, qui nous fit adorer le vrai Dieu, et qui nous donna l'image de la Vierge divine, conforme à la statue de Chartres, au pied de laquelle les Druides avoient écrit, six cents ans auparavant, ces mots: *Virgini parituræ;* c'est-à-dire: A la Vierge qui devoit enfanter (2). Nos bons Falaisiens s'y soumirent volontiers, embrassèrent le christianisme, et renoncèrent à leurs idoles.

---

(1) Avant S. Sigisbolde, S. Latuin, premier évêque de Séez, vers l'an 430 de l'ère chrétienne, avoit opéré beaucoup de conversions à Falaise, Argentan, Hiêmes, Séez, Alençon, etc.

(2) Cent ans avant la naissance de J. C., Priscus, roi de Chartres, fit faire l'image de la Sainte Vierge, qui se voyoit encore de nos jours (avant 1792), dans l'église de Notre-Dame de Chartres, et la fit porter par les Druides, qui étoient les prêtres des Gaulois Celtiques, dans le lieu où ils faisoient leurs sacrifices, avec cette inscription: *Virgini parituræ;* ayant appris ce mystère par les oracles prophétiques des Sybilles.

« Il y a des auteurs qui pensent que les Druides avoient » préparé les Gaulois au culte du vrai Dieu. Les chefs » des Druides portoient une robe blanche ceinte d'une » bande de cuir doré, un rochet et un bonnet blanc tout » simple. Le premier chef portoit en outre une houppe

V. A la place d'Isis, on représenta la Charité sous la forme d'une femme assise sur un bloc orné de guirlandes, tenant avec affection, sur ses genoux, plusieurs enfans qui lui tendent les bras.

A sa droite, au lieu de Diane ou Félé, la Foi, sous la forme d'une femme voilée qui contemple et lui offre une hostie.

A sa gauche, au lieu du navire, l'Espérance sous la forme d'une femme appuyée sur l'ancre d'un vaisseau, et qui porte vers elle ses regards.

Au culte du triple globe du soleil, de la lune, de la terre, on substitua celui de leur triple et unique auteur, Père, Fils et Saint-Esprit, créateur de ces masses qui périront, tandis que lui subsistera toujours dans son adorable essence : adorable Trinité, incompréhensible, laquelle comprend toutes les créatures vivantes, tous les êtres et tous les élémens (1).

» de laine blanche sur son bonnet, duquel pendoient » sur ses épaules deux bandes comme celles de la mitre » des évêques.

» Les Druides subsistèrent dans les Gaules jusqu'au « temps où Tibère, craignant leur influence, les fit » massacrer, et fit raser tous leurs bois, vers l'an 27 » de Jésus-Christ. Car ils n'avoient ordinairement pour » tout temple que leurs bois sacrés.

» Le nom de la lune, en langue Celtique, suivant » Pline, signifie guérison. » *M. de Jaucourt.*

(1) Les élémens, savoir : 1°. le feu, désigné sous l'emblême de la couleur rouge ;

2°. Le ciel et l'air, désignés sous l'emblême de la couleur bleue ;

3°. La terre, la lune, sa satellite, et l'eau, désignées sous l'emblême de la couleur blanche.

Les Anciens, cependant, désignoient l'eau sous l'emblême de la couleur pourpre, parce que la mer est souvent pourprée du sang des animaux.

La Vierge divine, que les phrophètes et même les Druides avoient annoncée comme devant un jour enfanter le Desiré des nations, reçut à la place d'Isis et de Felé, le culte d'honneur et de préférence sur tous les autres Saints. Son image représenta une Vierge qui avoit la lune sous ses pieds.

A la place de la milice céleste, des planètes et des constellations qui formoient de ce temple un panthéon, les Esprits bienheureux et tous les Saints représentés sous des formes humaines, reçurent le culte d'honneur, après celui de Marie (1).

Dans la grotte de Theutatès, on mit le signe de la force de Dieu, (St.-Michel), vainqueur de ce dragon.

Dans la grotte de Bèlénus, on substitua à sa pyramide, le signe du Sauveur de la terre (2).

C'est ainsi que la religion a laissé subsister des emblêmes, pour sympathiser avec la foiblesse de nós esprits, et pour nous transporter des objets visibles et matériels, vers des objets invisibles et spirituels.

Quand la ville de Falaise eut changé de religion, on voulut aussi lui faire changer de nom. La question en fut fortement agitée; mais il fut décidé que le nom de cette ville,

---

(1) Cette église est dédiée à la Très-Sainte-Trinité et à tous les Saints du Paradis; mais tous les signes de ce culte furent renversés par la révolution de 1793.

(2) Dans la suite on construisit, vers l'Occident, une nef, et vers l'Orient, un chœur, qui traversèrent le flanc de ce temple. L'un et l'autre ont été reconstruits, mais les deux gables de l'ancien temple subsistent encore, ainsi que la grotte antique qui tient au gable du midi.

étant

étant le même que celui du roc sur lequel elle est bâtie, qui, en langue Celtique, s'appelle pareillement Falaise, ce nom lui resteroit toujours.

Ainsi, le nom d'office de la consécration de Falaise fut mis à couvert sous celui de son rocher; et c'est par ce rapport que cette ville a conservé le nom mystérieux d'*Isis*, qui signifie la terre, et celui de *phalos*, qui signifie la lumière du soleil et la clarté de la lune, lesquels méritent bien plus qu'un rocher le nom de luminaires de la terre.

Les personnes pieuses ne doivent point s'offenser de ces noms de divinités payennes, non plus que des quatre couleurs élémentaires dont nos quatre paroisses sont décorées, ni des trois couleurs primitives qui désignent la très-sainte Trinité, de même que des noms de lundi, jour de la Lune; mardi, jour de Mars; mercredi, jour de Mercure; jeudi, jour de Jupiter; vendredi, jour de Vénus. Car de tous les jours de la semaine, on n'a changé que le nom du jour de Saturne (*dies Saturni*) en samedi, ou jour du Sabbat; et le nom du jour du Soleil (*dies Solis*), en Dimanche ou jour du Seigneur.

Si tous ces débris de l'antiquité subsistent encore, si même on observe quelques cérémonies instituées par les fondateurs et pontifes payens, ce ne sont plus que des signes vides, dont on a détourné la destination première, pour les appliquer à des choses plus parfaites, plus spirituelles et plus dignes de notre attention et de nos hommages.

Un auteur de nos jours, M. Dupuis, soutient que les signes célestes, le cours des astres

et les quatre saisons de l'année sont le fondement de la religion chrétienne. Il cite à son appui Julien l'Apostat, qui prétendoit que le Christ et le Soleil étoient le même. On peut lui repondre :

Julien ! si le Soleil et le Christ sont le même ;
En combattant le Christ tu détruis ton systême.

Les corps célestes sont autant de machines que Dieu a créées et construites pour servir à une infinité d'êtres vivans. L'homme, son dernier ouvrage visible, doué d'une âme et d'un génie capables d'atteindre aux plus hautes connoissances, est forcé d'admirer le bel ordre qui règne dans les cieux. Mais, lorsqu'il n'est pas aveuglé par les passions, il reconnoît que l'auteur de tous ces corps mérite par préférence notre admiration, notre reconnoissance et nos hommages. La religion des chrétiens et celle des patriarches, fondées sur cette vérité, ne se confondront jamais avec celle des adorateurs du triple globe, de l'armée des constellations, ni du dragon à sept têtes composé de sept planètes,

NOTES SUR LES DRUIDES,

Et nouvelle classification des monumens Celtiques des environs de Falaise, 1826.

L'origine des Druides, qui date d'environ 1500 ans avant l'ère chrétienne, est d'autant plus obscure, qu'ils ne nous ont laissé que des roches symboliques pour nous instruire. Celles de nos pays sont plus brutes, celles des autres le sont moins; d'où je pense qu'ils parurent d'abord dans notre Gaule Armorique septentrionale, où l'on voit assez fréquemment d'anciens monumens de leur culte et de leur science, mais grossiers, et dont la plupart paroissent, au premier coup d'œil, insignifians. Ils choisirent les hommes les plus intelligens du pays, se les associèrent, et les instruisirent, avec un grand mystère, de toutes les sciences Chaldéennes, Egyptiennes, Phéniciennes, Grecques, Arabiques, et de tous les arts connus dans ces temps reculés.

Les uns passèrent dans les îles de la Grande-Bretagne, d'Anglesey, d'Irlande et d'Ecosse. On y voit, comme dans nos pays, plusieurs monumens de leur culte et de leur science occulte, mais beaucoup moins brutes que les nôtres, et beaucoup plus variés.

Les autres s'étendirent dans le reste de la Gaule, et fondèrent un collége vers Chartres, dans les environs de Dreux, où se tenoient, chaque année, quelques jours avant

l'équinoxe du printemps, les assemblées générales de la nation, afin de délibérer sur la paix et la guerre. Alors, la sixième nuit de la lune, époque où cet astre a déjà assez de forces, et ne paroît pas encore à moitié de sa grandeur, ils coupoient, avec une serpe d'or, le gui de chêne qu'ils distribuoient au peuple. C'étoit toujours la sixième lune que commençoient leurs mois, leurs années et leurs siècles, qui étoient de trente ans. *Plin. Liv. 16. Chap. 44.*

César, *Liv. 6, de la Guerre des Gaules*, ajoute que leur année commençoit au solstice d'hiver, la sixième nuit de la lune, à minuit. Il paroît qu'à cette époque les Druides distribuoient le gui au peuple, criant : *Au gui l'an neuf.*

Avant de couper le gui, les Druides écrivoient sur le plus beau chêne qui portoit cette plante parasite, le nom de leurs quatre grands dieux : *Theut, Esus, Taranis, Bélénus.* Theut étoit leur dieu par excellence.

Les Grecs les Celtes et les Latins exprimoient le nom de Dieu par *Thé* ou par *Dé*. Les premiers le terminoient en *os* (*Thé-os*), les Celtes en *ut* (*Thé-ut*), par contraction, Theut; et les Latins en *us* (*Dé-us*).

Les Druides étoient chefs de la religion, excommunioient les profanes, désignoient les victimes pour les sacrifices, immoloient quelquefois des victimes humaines, prétendoient guérir les maladies par des amulettes et par des enchantemens composés de noms mystiques du soleil, de la lune et de la terre. Ils n'élevoient point de temple à la divinité, convaincus que l'univers entier n'est

pas même capable de la contenir. Ils lui élevoient seulement des autels, qui étoient en grand nombre dans nos forêts. Souvent une roche remarquable étoit à leurs yeux le symbole de quelque divinité, telle que la triple roche dédiée (sous la protection de THEUTATÈS) au triple globe du soleil, de la lune et de la terre, située à l'entrée de l'enceinte religieuse sacrée, actuellement le château de Falaise, dont la plus haute, approchant du carré oblong (parallélipipède), fut renversée, en 1810, au pied des deux autres, par les écoliers du collége établi depuis 1805, dans une partie de ce château. *Voyez les dimensions de cette roche, pages 17 et 18 des Recherches historiques sur Falaise.* Elle fut enfouie vers 1820, près du lieu de sa chûte;

Et ce vaste gouffre, au milieu de cette enceinte, creusé dans un roc, partie dur, partie schisteux, c'est-à-dire, facile à s'exfolier, profond de plus de cent pieds, d'un diamètre d'environ dix-huit à vingt pieds, au fond duquel passe un courant d'eau limpide;

Et la haute roche horizontale qui servoit d'autel aux Druides, et dont il ne nous reste plus que l'entablement (appelé Cordelier sans tête), qui se voit encore à la pointe occidentale triangulaire de cette enceinte; sur un précipice nommé Gouffern. (La base de ce triangle, appuyée contre le mur de l'édifice en avant du donjon carré, est longue de vingt-cinq pieds; la pointe un peu tronquée à cause de l'entablement, est distante du mur de dix-neuf pieds);

Et la grotte de Mercure Thentatès, au pied de ce précipice, sous un vaste roc, profonde de sept pieds, jadis haute d'environ six pieds, ouverte sur le fleuve d'Ante, de toute sa longueur de quinze pieds, mais actuellement fermée, servant de loge aux animaux de basse-cour;

Et de l'autre côté du précipice, près du sommet de Mont-Mirat, *Mons mirabilis*, au haut de son côteau méridional, l'étonnante, longue, et triple roche (vraie falaise), tristement et presque horizontalement inclinée vers le midi, pour nous avertir de la terrible catastrophe arrivée à la terre, au soleil et à la lune, il y a près de quatre mille ans.

Et à quelques pas de là, aussi vers le midi, la superbe roche Polygone qui s'élève majestueusement dans les airs, épaisse, en tout sens, d'environ douze pieds ou de quatre mètres foibles (1) solidement assise sur

(1) Cette roche n'est point de Mercure, n'étant pas fourchue, ou de deux couleurs, ou composée de deux pyramides. Elle n'est point de la terre, n'étant pas cube. Elle n'est point du soleil, n'étant pas une pyramide. Mais elle est de la lune (Fele); car, taillée en forme polygone, elle représente ses diverses phases.

Ordinairement on distingue quatre phases principales de la lune, 1°. lorsqu'elle est pleine de lumière vers la terre, et nous la voyons toute entière; (alors, suivant les péripatéticiens, elle est chaude et sèche); 2°. lorsqu'elle est pleine vers le ciel, alors elle est toute cachée à nos yeux; (froide et humide); 3°. lorsqu'elle est pleine vers l'occident, et nous n'en voyons que la moitié occidentale; (premier quartier chaud et humide); 4°. lorsqu'elle est pleine vers l'orient, et

un bloc vertical de roches énormes, appellée la roche aux loups, parce qu'elle est entourée de six fortes roches fondamentales qui, à la manière des loups (dont l'usage

---

nous n'en voyons que la moitié orientale; (dernier quartier froid et sec).

Ces quatre phases ont donné lieu à la table carrée des anciens platoniciens et pytagoriciens.

Les péripatéticiens la divisoient en cinq ou six aspects différens. « Maintenant, disoient-ils, elle est au » point de son élévation, que les Arabes nomment » *Auge* : maintenant, elle est abaissée : maintenant, » à l'extrémité de son épicycle, elle s'en éloigne : » maintenant elle est pleine de lumière : tantôt elle » est demie; tantôt à peine la peut-on voir, et puis » elle est toute cachée. »

Les anciens la divisoient encore en divers autres aspects, suivant leurs différens systêmes, et ils avoient toute carrière à exercer leur imagination; car, à nos yeux, elle change chaque jour d'aspect et de figure, ce qui seroit trop long de nombrer ici. (Voyez le volume in-folio de l'harmonie du monde, traduit en françois, du latin de Fr.-Georges Venitien, par Guy le Febvre de la Boderie. Paris, chez Macé, 1579, p. 149).

Les Druides et beaucoup d'autres, regardoient la lune dans sa force lorsqu'elle étoit parvenue à son sixième jour.

Quant aux divisions solaires, les Grecs ne les compensoient pas plus exactement que les péripatéticiens ne compensoient les lunaires. D'abord, chaque mois, chez eux, étoit de trente jours, et se divisoit en trois dixaines, ou décades de jours, et même en six demi-décades. Les douze mois de l'année composoient 360 jours (auxquels répondoient les 360 degrés du cercle). Restoient environ cinq jours complémentaires, et un foible quart, (et cinq degrés de cercle, plus un foible quart), qui n'entroient point dans leur calcul. Mais les degrés linéaires ont été refondus et compensés entre eux, vers 1792, par nos savans, qui ont ajouté proportionnellement une fraction de degré

est d'aller à la suite l'un de l'autre) s'entre suivent en demi-cercle dont les deux extrémités touchent le bord du précipice.

Au dessous de cette roche polygone, au pied du précipice, en tête du faubourg de la Roche, vers le midi, sur la ruelle tendant de ce faubourg à divers lieux situés sous les rochers, on voit une grotte de Thentatès taillée dans le roc, actuellement beaucoup diminuée de profondeur, depuis que l'un des bancs de roches qui la recouvroit a été enlevé pour la commodité et la sûreté des passans.

Ces monumens annoncent un temple ancien dédié aux dieux de nos anciens Gaulois.

En effet, la platte forme qui couronne le sommet de Mont-Mirat, étoit une enceinte religieuse druidique, longue de trois cents pas ordinaires (y compris le chœur), et large de cent vingt; à la suite de laquelle, vers l'occident, étoit un ancien camp, de forme carrée, long de deux cent quatre-vingts pas, large à peu-près de deux cent vingt, appartenant à la ville de Falaise; borné, vers le midi, par la chaîne de rochers du bourg Alouvi, dont nous allons parler; vers le nord, par le chemin de Noron à Falaise; vers l'orient, au-delà de son fossé, par la-

---

à chacun des 360 degrés anciens; quant à la compensation des jours, il étoit impossible de commander à la terre de retarder un peu, chaque jour, sa marche, au point de ne faire, autour du soleil, que 360 journées par an.

dite enceinte ; et vers l'occident, au-delà de son autre fossé, par la bruyère de Noron. Ces deux fossés, avec leurs crêtes, étoient encore bien formés en 1786.

En tête de l'enceinte religieuse de Mont-Mirat, vers l'orient, étoit le chœur sacré, long de cent pas, séparé du précipice oriental par l'alignement de la triple roche inclinée, voisine de la roche polygone dont nous avons parlé ; et vers l'occident, séparé du reste de l'enceinte religieuse par plusieurs grosses roches rangées en ligne demi-circulaire, dont la première, monumentale depuis sa base jusqu'à son sommet, distante d'environ cent, au plus cent dix pas de la triple roche dont nous venons de parler, surpasse en hauteur toutes celles de la chaîne de rochers de Mont-Mirat. Les autres roches de séparation ont été cassées, excepté deux, dont l'une est voisine de cette première, et l'autre à peu-près cube et très-massive, se voit plus bas, en descendant vers le nord-est.

Dans ce chœur on voyoit beaucoup de roches singulières ; l'une en forme de triangle ; l'autre cube, l'autre parallélipipède, d'autres représentoient des quarts de cercle, des cônes, des rhombes, &c. Sans parler de la table du grand autel, roche unie à sa surface, un peu inclinée vers l'orient, épaisse de quatre pieds et demi de pied de roi, large carrément d'environ douze pieds, arrondie aux quatre angles, appuyée sur trois roches fondamentales disposées en forme de pied de rechaud, qui l'élevoient de terre d'une demi-coudée au plus.

Elle fut brisée en 1811, avec un grand nombre de roches ses voisines, pour bâtir à pierre sèche un mur ou talus voisin, sur le précipice *nord-est* de ce Mont, appelé le Pendant, et il n'en reste plus à notre génération que la mémoire. (1)

Toutes ces figures, quoique grossièrement taillées, étoient, aux yeux des Druides, des images de constellations, et leur servoient, en même-temps, de monumens religieux et de modèles d'instrumens de mathématiques pour instruire leurs disciples. Mais les adèptes, les grands maîtres, ne se bornoient pas à cette simple étude. Ils levoient les yeux vers la milice céleste des constellations,

---

(1) M. Beaumont, casseur de roches et paveur, (dont nous parlerons à la suite de ces notes, dans un verbal concernant une hache celtique de silex étranger, trouvée dans le champ Coshard, au dessous de cette enceinte), nous a avoué qu'après avoir cassé la table d'autel, sur le Mont-Mirat, il avoit creusé à cette place, une fosse profonde de 4 à 5 pieds, telle qu'on la voit encore, espérant y trouver une hache d'or semblable à celle qu'un de ses confrères avoit trouvée sous un monument semblable, à Saint-Quentin-de-la-Roche, à deux lieues, *nord*, de Falaise. Mais, le temple de Mont-Mirat, qui date du temps des haches et cognées de silex à main, lesquels n'avoient point d'œil pour y adapter un manche, est beaucoup plus ancien que celui de Saint-Quentin-de-la-Roche, qui date du temps des haches de cuivre, d'or ou d'autre métal, même de silex à manche.

Il est bon d'observer, avec les naturalistes qui ont fait des recherches sur les minéraux de Normandie, que la roche de Saint-Quentin est de beaucoup de siècles plus jeune que celle de Mont-Mirat et de ses environs, telle que du bois de Vaux, etc., dont le quartz est aussi dur que le diamant.

pour y trouver les lignes et les figures par excellence qui servoient à leur science et à leur religion ; convaincus que tous les objets sublunaires se trouvent, en grand, représentés dans les cieux ; et que tout ce qui est dans les cieux se trouve, en abrégé, dans le corps humain. (1)

Le long du bord méridional de ce chœur, sur précipice, on trouve encore plusieurs roches figuratives. Entre autres, à cinquante pas de la triple roche longue, inclinée, voisine de la roche polygone, en allant vers l'occident, le long du sommet de la chaîne de rochers de Mont-Mirat, *la forte roche haute d'Esus, dont la tête inclinée* vers le sud-ouest, représente grossièrement une tête de lion ; roche située au dessus du vestibule de Theut-Taranis-Esus, trois noms compris, en abrégé, dans celui de *Theutatès*. (2)

Et vingt pas plus loin, sur la même ligne, au-dessus d'une double grotte, située sous le bout occidental du vestibule, de Theutatès, la roche haute, fourchue de *Theut* (Mercure), roche funeste, dont l'un des deux sommets s'écarte, vers le *nord-est*, en

---

(1) Le grand monde, qui est l'univers, se nomme *Macrocosme* ; et le petit monde, concentré dans le corps humain, se nomme *Mycrocosme*. Les anciens, en effet, croyoient que le corps humain renfermoit en lui l'abrégé de tout ce qui existe dans l'univers.

(2) Les noms de nature de Theut, Taranis, Esus, étoient toujours le même Mercure, tantôt dieu du tonnerre, tantôt dieu des combats ; et les Gaulois le représentoient sous différentes formes de roches, suivant la qualité qu'ils lui attribuoient.

forme de cône, et l'autre, vers le *sud-ouest*, en forme de carreau applati, assis angulairement, au haut du précipice, sur une pille presque verticale d'autres roches, et qui forme, depuis son enfourchement jusqu'à son sommet dirigé obliquement vers le ciel, un angle ouvert d'environ quarante-cinq degrés (demi-quart du cercle), au-dessus de l'horizon, dans la direction d'un foudre tombant. (1)

Et vingt pas plus loin, sur la même ligne, (à une foible distance de la haute roche qui sépare le chœur du reste de l'enceinte religieuse), un groupe de rochers sur lesquels est assise une roche à peu près polygone, de médiocre grosseur, ne signifiant rien aux yeux du spectateur qui la considère du haut de cette plate forme; mais, lorsqu'il est descendu sur le pré du vallon de Mont-Mirat, au dessous de la double grotte, le spectacle devient imposant! On voit la roche funeste de Theut soutenue comme par trois têtes d'animaux; et à vingt pas de chaque côté les deux blocs de roches fondamentales, celui d'*Esus*, terminé par une tête de lion tournée vers la roche funeste, et celui de *Taranis*, qui, vers le haut, représente aussi une tête d'animal quadrupède, tournée,

(1) Un docteur anglais croit que les roches situées de cette manière, et au-dessous desquelles il y a deux grottes l'une sur l'autre, telles qu'il s'en trouve sous celle-là, étoient des autels sur la pointe desquels on immoloit des victimes humaines. Nous expliquerons ces deux grottes à l'article de la gallerie des équinoxes, où elles se trouvent.

ainsi

ainsi que celle d'*Esus*, vers cette même roche funeste. (1)

Et quatre cents pas plus loin, à partir de la roche haute de *Taranis*, toujours vers l'occident, le long du sommet de la chaîne de rochers qui borne le camp vers le midi, au-dessus du bout oriental du jardin du bourg *Alouvi* ci-après désigné, sur une plate-forme de roches en précipice, est assise et jointe une table d'autel, d'une roche brute, massive, épaisse, vers l'occident, de quatre pieds et demi, dont la surface quadrangulaire est large de cinq à six pieds, d'occident en orient, et longue de dix, du septentrion au midi. La plate-forme, qui lui sert de degré, composée de trois tables de roches unies, longues de dix pieds, larges d'environ trois à quatre pieds chacune, s'avance vers l'occident. On aborde cette plate-forme du côté *nord* seulement, les autres côtés sont sur précipice. A quel usage étoit destiné cet autel? Je n'ose le décider. Toutefois, le dessus de la table et la plate-forme sont inclinés vers le *sud-ouest*, ce qui devoit incommoder le célébrant, lorsque le sang des victimes couloit.

Cent quarante pas plus loin, sur la même ligne, à l'autre bout de ce jardin, en tête du fossé occidental du camp, se présente une roche multiple, assez singulière, qui,

(1) On prétend que les deux chérubins cités dans le livre de l'exode de Moïse, ch. XXV, v. 18 et 22, et dans le livre des nombres, ch. VII, v. 89, ainsi que ceux du temple de Salomon, qui étoient, l'un à droite de l'autel, l'autre à gauche, avoient aussi la figure d'animaux quadrupèdes.

considérée du côté de l'occident et du *sud-ouest*, se termine en cône, dont le sommet est un triangle, assis sur divers triangles tronqués, ce qui les rend quadrilatères à angles inégaux, en forme de cônes. Ce triangle, considéré du côté septentrional, devient tronqué lui-même et semblable à ces derniers. Que signifioit ce groupe? c'est un problème à résoudre.

Temple équinoxial de Mercure revivifiant.

A l'entrée du vallon méridional du côteau de Mont-Mirat, vrai panthéon de nos anciens Celtes, dans la galerie des équinoxes, au-dessous de la superbe roche polygone, on voit la forte roche cube de la terre, d'un diamètre de douze pieds sur tout sens; couronnée comme d'une espèce de pan de muraille, et surmontée (entre elle et la roche polygone) par une vaste double roche de Mercure.

Et plus loin dans cette même galerie, à soixante-dix pas de cette roche couronnée (vers l'occident), au-dessous de la roche haute funeste de Theut, et de celles d'Esus et de Taranis, que nous avons décrites, on voit deux grottes l'une sur l'autre. L'une inférieure, au rez-de chaussée (ou niveau du passage), ouverte vers le midi, presque carrée, haute et profonde de six pieds de roi, large de cinq à l'entrée, non compris le vestibule, mais, au fond seulement, large de trois pieds. Elle est composée de trois autres rochers subalternes de Theut, d'Esus

et de Taranis, mais réunis. Le premier, vers l'occident, celui d'Esus, dieu des combats, présente grossièrement la forme d'une vaste tortue, dont la tête inclinée vers l'occident, est élevée de dix à onze pieds de terre; le second, vers l'orient, celui de Thent ou Mercure, en forme de pan de muraille, à double sommet un peu fourchu, appuyée, vers le haut, sur le devant, contre la protubérance du premier; le troisième, celui de Taranis, aigu, tombant de pic, et suspendu, dans le fond, entre les deux autres, et sa pointe descend presque jusqu'à terre. (1)

L'autre grotte, au dessus, dont l'entrée est tournée vers le sud-est, un peu plus grande que la première, est recouverte d'un assez vaste rocher, élevé presque horizon-

(1) Les roches de Taranis dieu du tonnerre, et d'Esus, dieu des combats, sont représentées d'une autre manière, près de la haute triple roche du Père de Famille, à Saint-Clair, près de Vaux, à une demi-lieue, *sud-est*, de Falaise. La première, près de cette triple roche, vers l'orient, est une forte roche pyramidale, suspendue, la pointe en bas, entre deux autres pyramidales de Mercure; la seconde est une belle roche d'Esus, en avant, vers le midi, sur laquelle on remarque, en relief grossier, vers le haut, une bouche entr'ouverte, et au dessous, une ébauche de bouclier. On voit ces roches à l'orient de la grande route de Falaise à Argentan, avant de descendre dans le fond du hameau de Saint-Clair.

Les prétendus sorciers de la diablerie de Falaise et de sa banlieue, il y a environ soixante ans, à minuit, cassèrent, avec de petits marteaux d'acier pointus, tout neufs, un côté de la tête de la roche du Père de Famille, qui, vue de loin, a l'air de couvrir de son manteau deux autres roches, l'une à sa droite, l'autre à sa gauche, qui lui sont contiguës. Mais, ils eurent beau battre cette tête, le diable ne vint point multiplier l'argent qu'ils y avoient apporté.

talement, à six pieds de l'aire de son terrein, solidement appuyé, d'un côté, sur le rocher en forme de tortue, et de l'autre, sur un échafaudage de roches placées là pour le soutenir. Cette seconde grotte, située sous le bout occidental de la galerie de Theutatès, est munie d'un soupirail vers le fond, comme celle du bois de Vaux, dont nous allons parler à son article.

Et, cent trente pas plus loin, allant toujours vers l'occident, on voit, proche de cette galerie, une vaste roche monumentale, carrée, faite en forme de table ou de tombe, longue de douze pieds, épaisse de deux, large de six, élevée et assise verticalement sur côte, en face du *sud-ouest* (occident du solstice d'hiver), et qui, je crois, signifie l'ouverture des tombeaux et la résurrection des morts.

Et trois cent cinquante pas plus loin, toujours allant vers l'occident, dans le même côteau méridional, le hameau appelé *bourg Alouvi*, (en latin, *vicus à Lupis*); c'est-à-dire, bourg ou village, à la suite des rochers qui sont à la file les uns des autres, à la manière des loups, et qui, chez nos anciens Celtes, représentoient l'armée céleste des planètes, des étoiles et des signes du zodiaque, qu'ils appeloient également loups. (1)

---

(1) Autant les Egyptiens, les Grecs, etc., avoient de respect pour les loups (en grec *Lycoï*), dont ils donnoient le nom aux principaux astres, ainsi qu'à leurs femmes, *Lycoïs*; à leur ville de *Lycopolis*; à la série de leurs sciences, *Lycée*; autant les adorateurs du vrai Dieu regardèrent ces animaux avec horreur.

Et cinq cents pas plus loin, dans la même chaîne de rochers, presque au haut du côteau, en face du midi, sous la bruyère de Noron, cet antre Druidique, appelé maison des Fées, (1) profond de vingt-quatre pieds, dont l'entrée, haute de neuf pieds, large de six, beaucoup plus grande que la galerie, est composée de deux énormes roches qui se joignent presque à leur sommet, recouvert d'une plate-forme large d'environ douze pieds carrés, sur laquelle est assise une belle roche pyramidale carrée, haute de onze pieds de roi, large à chaque face de sa base, d'environ cinq pieds, terminée presque en pointe, vers son sommet, et dont les quatre faces regardent les quatre parties du monde. (2)

Les noms de diable et de loup furent donnés par privilége à Theutatès. En conséquence, la roche qui recouvroit la grotte de ce dieu, au pied du précipice de Mont-Mirat, s'appela la roche au loup. Son temple à Falaise, fut appelé *la Bréche au Loup, le bourg Alouvi.* Et celui de Saint-Quentin-de-la-Roche, à deux lieues, *nord* de Falaise, s'appela la brèche au Diable.

(1) Cet antre, dont le corps, ou platôt la galerie est très-étroite, mais dont le fond, de forme circulaire, semblable à un petit four, est plus large, étoit la haute grotte de Mercure regénérateur et revivifiant, par où ce dieu étoit censé ramener les âmes sur la terre.

(2) Le frontispice de cette grotte représente un Y renversé le haut au bas X, symbole de ce dieu, qui, suivant la théologie des Celtes, étoit hermaphrodite, c'est-à-dire, réunissoit en lui la puissance des deux sexes, et qu'ils assuroient être leur père, unique auteur du genre humain. En conséquence, les doubles pierres, ou roches fourchues, et celles qui étoient empreintes de diverses couleurs naturelles, et

Et la galerie des Fées, large d'environ trois pieds, entre cette pyramide et la haute large roche occidentale sa voisine, qui la surpasse, couronnée, sur le précipice, par un rocher de forme polygone qui lui sert de chapiteau, à peu-près au soleil couchant du solstice d'hiver, à partir de la pointe de la pyramide. (1)

Et ce roc incliné, convexe en dessous, qui se voit à quarante pas de cette pyramide, vers l'orient, dont l'extrémité, qui touche le sommet du côteau, en face du midi, représente la poupe d'un navire qui se précipite dans le gouffre, vers des roches lugubrement inclinées. (2)

---

celles qui représentoient une double pyramide, lui étoient consacrées. (*Voyez Guy Lefebvre de la Boderie, au livre de l'Harmonie du Monde, précité, premier Cantique, liv. IV, chapitre 29, page* 148). La roche pyramidale carrée me paroît une vraie roche du soleil (Bélénus).

(1) Cette roche polygone de la lune, d'un diamètre d'environ trois pieds, vue du fond du vallon du côté de l'occident, paroît un globe comme suspendu dans les airs, ne touchant presque point à la roche sur laquelle il est assis, et prêt à rouler dans le précipice, quoiqu'elle soit solidement assise. Le sommet de ces trois roches forme un triangle.

(2) A quarante pas de la maison des Fées, surmontée par cette pyramide, vers l'orient, on voit, en effet, un roc long, convexe en dessous, taillé en forme de navire, qui paroît se précipiter du haut du côteau vers le fond du vallon; et les roches qui sont sur cette ligne, du haut au bas, sont aussi très-inclinées; emblême de la mort; au contraire, celles qui se trouvent dans la ligne de cette grotte, du bas en haut, sont verticales, signe de vie. Il n'est pas difficile de

Et la haute roche polygone du corbeau, d'un diamètre de cinq pieds à peu près, en tout sens, située en face de cette pyramide, au *sud-ouest*, (de l'autre côté du gouffre, sur le sommet de la chaîne de rochers de la bruyère de Vanembras) assise sur un monticule de petites roches fondamentales, entourée de beaucoup d'autres qui, à l'imitation de l'armée céleste des étoiles, sont parsemées à l'entour, et même forment galerie à ses côtés. (C'est d'auprès de cette roche qu'est le vrai point de vue de l'entrée de la maison des Fées, dans le côteau opposé).

A partir de cette roche du Corbeau, lorsqu'on avance vers l'occident, le long de la chaîne de rochers, sur précipice, de cette

---

concevoir que ces deux lignes de roches forment une espèce de double chaîne circulaire, ou plutôt une roue perpétuellement tournante, dont les différens points de sa circonférence descendent et montent successivement de la vie à la mort et de la mort à la vie. Car suivant les principes de nos anciens Celtes, qui croyoient à la métempsycose, quand les âmes avoient quitté leur dépouille mortelle, Mercure, après les avoir conduites sous les eaux, et les avoir éprouvées, les ramenoit sur la terre, par sa grotte la plus élevée, afin d'animer d'autres corps, et ne les laissoit jamais en repos.

Ce qui paroît indiquer que cette grotte est celle de Mercure régénérateur et revivifiant, ce sont une ou deux roches verticales fourchues, qui se trouvent aux environs de ce lieu, sur la bruyère de Noron, et qui, je crois bien, sont ses armoiries, ou symboles. D'ailleurs, le frontispice fourchu de la grotte (dont le vrai point de vue est de la roche du Corbeau, en face sur la bruyère de Vanembras), nous l'indique suffisamment.

bruyère de Vanombrue, bientôt on arrive sur le bord de l'angle aigu que forme sur elle-même cette chaîne, qui, se détournant, décrit une nouvelle ligne vers le midi.

Au pied du côteau de cette nouvelle file de rochers, à l'entrée de son vallon, sous la bruyère de Vanombrue, s'offre, comme en éventail, la belle roche verticale de Mercure Theutatès, dont les fondemens sont baignés par la rivière d'Aute, et dont le sommet, un peu fourchu, est élevé de vingt-cinq, à trente pieds de roi au-dessus du niveau de cette rivière. Sa largeur, prise à moitié de sa hauteur (c'est-à-dire, prise à son envergure), est de dix-huit pieds; son épaisseur, vers le haut, est d'environ deux pieds; vers le milieu, de quatre pieds, et vers le pied, de cinq pieds. On remarque à cette roche, vue en face, du côté de l'occident, quatre angles du nombre desquels les trois supérieurs ont été arrondis. Son premier angle est piqué dans la terre au fond de la rivière; son second, à double sommet, est tourné vers le ciel; son troisième, vers le nord; et son quatrième, vers le sud. L'une de ses faces regarde l'orient, et l'autre, qui est plus apparente, regarde l'occident.

Au dessus de cette roche, dans le côteau, sont deux roches fourchues, verticales, qui semblent indiquer ce monument de Mercure, et peut-être, en même temps, la grotte basse sa voisine, dont nous allons parler.

Plus loin, vers le midi, à mi-côte de cette chaîne, sont les deux roches jumelles verticales de ce dieu, symbole de la vie, dont

les deux serpens de son caducée sont pareillement le symbole.

L'une, haute de dix à douze pieds, large à sa base de sept pieds, de cinq pieds à son collet, c'est-à-dire, aux deux tiers environ de sa hauteur, et de cinq pieds et demi à sa tête, un peu arrondie; épaisse à sa base, de quatre pieds et demi, de trois pieds au milieu, de deux pieds à son collet et jusqu'à son sommet. Sa tranche regarde d'un côté le midi, et de l'autre le nord, et peut servir de méridien. Son plateau regarde d'un côté l'orient, d'autre côté l'occident.

Elle incline sa tête majestueuse du côté de l'orient, vers sa roche jumelle qui est massive, plus haute et plus vaste qu'elle, distante de quatre pieds de sa base, et seulement de trois pieds de son sommet.

Le vrai point de vue de ces deux roches jumelles de Mercure est à l'occident, sur le sommet du château opposé, qui à son tour offre à la vue une chaîne de roches verticales (symbole de la vie), dont la plupart sont faites en forme de vastes pans de murailles, et quelques unes sont jumelles; spectacle d'autant plus majestueux, qu'il est l'ouvrage de la nature.

On peut encore considérer ce triple mont rocheux de Falaise, de Mont-Mirat et de Vanembras, qui se termine par le mont Bezel d'où Henri IV foudroya le château de Falaise, en janvier 1590; triple mont formé par l'un de ces déchirements lugubres qu'éprouva la terre au temps des volcans et du déluge.

Et la ville de Falaise elle-même, située entre deux éminences, et en même-temps élevée sur deux profondeurs, ce qui rend son air très-salubre et nous invite à rendre de continuelles actions de grâces à l'éternel auteur de l'univers, seul trois fois grand par excellence, et qui, d'ailleurs, a bien voulu créer pour ses enfans, le soleil, la lune et la terre, et une infinité d'autres merveilles.

Temple inférieur et funéraire de Mercure Theutatès.

Au fond du précipice, entre les deux chaînes de rochers, dont l'une termine le terroir de la bruyère de Vanembras, d'une part, l'autre le terroir de Noron et celui de Mont-Mirat, d'autre part, est le temple inférieur et funéraire de Theutatès. (1)

Il me paroît certain que cette belle roche, en éventail, que nous avons décrite, et qui se voit au haut de ce temple, à l'angle qui détourne vers le sud, est bien la roche de ce dieu. Son sommet fourchu qui s'élève à vingt-cinq ou trente pieds au dessus de la

(1) Ce temple inférieur et funéraire, fait en cette forme Z, dont la branche du haut se dirige, suivant le fil de la rivière, du *sud* au *nord*, et la branche du milieu, de l'*ouest* à *l'est*, entre les deux chaînes de rochers de Vanembras, de Noron et de Mont-Mirat; et dont la branche inférieure s'avance du *sud* au *nord*, depuis le faubourg de la Roche, jusque sous la plus grande partie des murs occidentaux de la ville, dépend, tout entier, d'après nos anciens usages, de la paroisse Sainte-Trinité de Falaise.

rivière d'Ante, indique qu'il veilloit sur les vivans; et son pied, baigné par cette rivière, signifioit qu'il conduisoit, sous les eaux, les âmes des défunts à leur destination, jusqu'à ce qu'il lui plût de les ramener sur la terre, après les avoir éprouvées et nettoyées, et leur avoir fait boire de l'eau du fleuve d'oubli.

On voit, 1.° à quarante pas de cette roche singulière, en descendant suivant le fil de la rivière, au pied de la chaîne de rochers de la bruyère de Vanembras, une niche, ou petite grotte basse, recouverte d'une arcade taillée dans le roc en portion de cercle, assez uniformément travaillée. Peut-être creusoit-on, au pied de cette grotte, la fosse dans laquelle on faisoit des libations en mémoire des défunts, en y jetant du pain, du vin, de l'eau, du lait, de l'huile, du miel, &c., en invoquant Theutatès en faveur des âmes des défunts qu'il avoit emportées, afin qu'il les ramenât au plutôt; et que l'on combloit de terre, lorsque la cérémonie et les chants lugubres étoient finis.

2.° Plus bas, suivant le fil de l'eau, dans une petite île ou prairie située entre deux branches de la rivière d'Ante, plusieurs roches couchées horizontalement, semblables à des tombes, sans ordre ni symétrie, larges d'environ six pieds, longues de sept à huit, dont les angles sont carrés et dont la surface, grossièrement applanie, affleure d'un bout la terre vers le *sud-ouest*, mais, de l'autre bout, s'élève d'environ un pied. Sur l'une de ces tables on en voit une autre uniformément plate dessus et dessous, épaisse d'un pied, d'un diamètre d'environ

cinq pieds, taillée à l'entour en forme grossière de disque de lune tronqué aux trois quarts de sa grandeur, c'est-à-dire, de trois doigts, et qu'il est facile de transporter sur les autres, à volonté. Quel étoit son usage? Nous l'ignorons. La partie de branche de rivière la plus voisine de ces plates-formes, est pavée de roches semblables, ce qui me feroit soupçonner que cet endroit-là étoit un lieu d'épreuves et de tombeaux. (1)

Quoique la partie inférieure de ces roches soit cachée dans terre, on peut juger qu'elles peuvent être épaisses de deux à quatre pieds, car elles paroissent tirées du même banc de celles du côteau voisin, situé entre la maison des Fées et le jardin du *bourg Alouvi*. Une pareille roche y paroît encore détachée, prête à être lancée dans la prairie, à la première réquisition.

3.° Six cents pas plus bas, au-dessous de la galerie méridionale et équinoxiale de Mont-Mirat, au fond du vallon, dans sa partie inférieure, non loin de l'ancien lit de la rivière, on voit les monumens funèbres des corps des défunts. Il ne paroît pas qu'il y eût d'autel dans ce temple. Seulement on y voit, 1°. au fond, près de la rivière d'Ante, dans l'un des champs Cosnard (2), un tertre

(1) Si ce sont des tombeaux que ces roches plates recouvrent, dans cette branche de rivière, il faut avouer qu'ils sont en libation perpétuelle.

(2) Les champs Cosnard avoient donné leur nom à leurs anciens propriétaires.

(*mellus*

(*mallus* ou *barrow* (1), en forme de cône, espèce de petit monticule, de hauteur d'homme, ayant à son empattement à peu-près douze à quinze pieds de diamètre, composé d'un gros roc fondamental, mais taillé en hémisphère et recouvert de gazon. Il y en a encore plusieurs autres plus ou moins volumineux dans le même champ et dans les champs voisins, pour indiquer qu'aux temps des malheurs de la terre, cette partie de rochers fut engloutie par un déchirement affreux, avec ses habitans, et que ce lieu est en même-temps celui des tombeaux. Faisoit-on sur le sommet convexe de ces tertres, des libations, afin qu'elles tombassent uniformément à l'entour, dans la terre? Nous l'ignorons.

4.° Enfin, on voit les deux grottes de Thentatès, dont nous avons parlé, l'une creusée au pied du précipice du château, et l'autre au pied du précipice de Mont-Mirat, toutes deux regardant le midi (*sud-ouest*).

Outre ces monumens, on voit encore, sur le sommet du côteau du bois de Vaux en Gouffern, à une demi-lieue de Falaise, vers l'orient, la mystérieuse roche d'Isis, forme prototype et modèle de situation de notre ville primitive, de son enceinte religieuse sacrée et de son premier temple.

---

(1) L'un de ces tertres, proche l'ancien lit de la rivière d'Ante, ci-dessus, fut renversé dans une fondrière qu'on avait creusée exprès; et lorsqu'il fut précipité, on trouva, à la place qu'il avoit occupée, une hache celtique, à main, dont nous avons rédigé le verbal transcrit à la suite de ces notes.

Cette roche brute (faite en forme de navire, longue de dix pieds, large de cinq, haute, vers le milieu, de quatre, au plus quatre et demi; dont la poupe, haute de cinq pieds, située sur le précipice, regarde le nord-est, et la proue, haute de six et demi, regarde le sud-ouest), considérée du côté occidental, entre la fontaine druidique de la Féerie ou Foirie (qui se voit à l'entrée de ce bois) et la chaîne presque verticale de roches sur lesquelles elle est assise, paroît une roche brute ordinaire, mais couronnée, sur l'extrémité méridionale, par un petit roc triangulaire dont la base est horizontale, et dont la ligne *nord* se dirige vers l'écliptique.

Ensuite, après avoir visité, dans cette chaîne, la maison des Fées (c'est-à-dire, la grotte sacrée de Mercure Theutatès, de médiore grandeur), puis, plus haut, celle des Druides (profonde de dix pieds, large de six vers le fond, près du soupirail, et de huit à son ouverture, qui regarde l'occident; haute de six du côté méridional), lorsqu'on est monté sur le sommet, près du soupirail, et que l'on est passé de l'autre côté de cette roche d'Isis, à l'orient, alors vue de profil, du pied de la haute roche sa voisine, elle représente un navire, dont les deux extrémités forment un croissant.

D'autre part, vue en face de la proue, à quelques pas de-là, vers le midi, sur la bruyère, elle représente une pyramide de Bélénus, haute de six pieds et demi.

Enfin, vue à cent dix pas, ou 245 pieds de distance, sur la même bruyère, au

sud-ouest, du pied d'une pyramide tronquée (soleil couchant du solstice d'hiver), grossièrement arrondie, un peu inclinée vers le nord, haute de cinq pieds trois pouces, et dont le diamètre est d'environ quatre pieds, elle représente exactement un *Apis* d'Egypte, à corps de bœuf (1), mais à tête de lion, dont la face majestueuse se détourne vers l'occident du solstice d'été, et semble en même-temps fixer, au-delà du précipice opposé, la haute triple roche équinoxiale de Saint-Clair, dont la plus grande, longue de neuf pieds, enchassée entre les deux autres (en face du midi), de trois n'en fait qu'une.

Cette roche singulière d'Isis, seulement élevée de terre d'environ demi-pied, est assise sur trois roches fondamentales, l'une sous le côté oriental de la poupe, l'autre sous son ventre, vers l'occident, et la troisième sous sa proue, vers le midi. Entre ces deux dernières pierres, vers l'occident, sont deux autres pierres médiocres qui ont été rapportées.

On voit que cette roche, en même-temps navire, croissant et pyramide, accompagnée d'un roc triangulaire, signifie notre triple globe du soleil, de la lune, de la terre en trine aspect, c'est-à-dire, lorsqu'ils forment entre eux un triangle.

Mais quel nom donner à ce triple globe réuni en un seul triangle? Aux deux pro-

(1) Le bœuf, ou veau (*Apis*), couché sur le ventre, et la tête élevée en l'air, représentoit Isis, aussi bien qu'un navire.

miers, les Celtes donnèrent, comme Moyse, le nom de luminaires (*phaloï*); ils donnèrent au troisième le nom d'*Isis*, qu'ils croyoient immobile entre les deux autres; et ces deux noms, l'un emprunté des Grecs, l'autre des Egyptiens, composèrent celui de *Phaloï-Isis*, qui s'écrivoit, par abréviation, dans nos anciennes chartes, *Phaloisia*, *Faloisia*, *Faloise*, actuellement *Falesia*, *Falaise*, c'est-à-dire, Isis et ses deux luminaires, nom qui renferme en un seul, le soleil, la lune et la terre.

Cette roche singulière prit le même nom, et bientôt, par sa célébrité, le communiqua aux autres roches de la Celtique, sises sur des promontoires, pourvu qu'elles fussent dédiées au soleil, à la lune et à la terre.

Je suis persuadé que ce monument, en forme de navire, est la roche mystérieuse, indicative, symbolique et dédicatoire, non seulement de Falaise, mais encore de tout le pays situé entre la Rille, l'Orne et la mer, et qu'elle a probablement donné le nom d'*Issuvii* à ce pays, que Ptolomée appelle *Lixuvii*, et César *Lexovii*, pays de Lisieux.

A quarante pas de cette roche d'Isis, vers l'orient, sur le bord du même précipice, qui regarde le nord, est un vaste autel dont la table est une roche brute et raboteuse, arrondie aux quatre angles, parsemée d'une infinité de petites pierres angulaires (petits cristaux de quartz hyalin prismatiques, terminés en pyramide quadrangulaire, bien prononcés), inclinée vers le grand Orient, large à son milieu de dix pieds, longue de douze, épaisse d'environ quatre pieds, au

plus quatre pieds et demi. Une roche longue d'à-peu-près dix pieds, très-brute, mise de travers sur une autre de même longueur, lui sert de chantier ou d'entablement, sur le précipice vers le nord-est. Trois roches courtes, l'une posée sur le bout oriental de l'entablement, l'autre sur le bout occidental, la troisième fondamentale, vers le midi, élèvent de terre cet autel d'environ un demi-pied; et, sous le côté occidental, sont deux pierres rapportées.

A la suite de cet autel, dans le côteau, vers le nord, sont deux énormes roches, symboles de la terre et de la lune; et en avant, vers le midi, sur la bruyère, étoit une belle roche pyramidale du soleil, dont le sommet, qui a été brisé, se voit encore par éclats, quelques pas plus loin.

La roche d'Isis, plate sur le dos, quoique très-raboteuse, pouvoit servir d'autel pour les victimes extraordinaires.

Outre les perspectives dont nous avons parlé, cette roche en offre trois autres non moins frappantes.

1.° Vue de près, du côté de l'occident, elle paroît élever, vers le 45e degré occidental de la ligne écliptique, à partir du point méridional, une tête majestueuse, la bouche entre ouverte, d'un air gémissant, comme si elle imploroit le secours du Ciel, par exemple, contre ces terribles catastrophes qui affligent la terre de deux mille en deux mille ans.

2°. Vue à deux cents pas, vers le nord, du fond du bois, en face de la poupe, de manière que le profil de sa longueur soit

effacé, elle représente un globe isolé sur la hauteur, et en même-temps le dessous convexe de la poupe d'un navire.

3.° Vue un peu de profil, lorsqu'on s'est avancé dans le même bois, vers le grand Orient, elle représente un agneau gras, la tête élevée, isolé sur le haut du mont, et qui attend le sacrificateur.

Il faut avouer que nos roches celtiques sont aussi parlantes que les bibliothèques orientales de ces temps reculés.

Les Druides du bois de Vaux avoient de grands droits sur Falaise, le jour de la fête de Theutatès, la sixième nuit (c'est-à-dire, le sixième jour) de la lune de l'équinoxe d'automne; mais après leur suppression, la maison de Roger de Montgommery, à laquelle appartenoit ce bois, exerça ces mêmes droits. Enfin, Jean de Montgommery, comte d'Alençon, céda ce bois, avec ses droits de seigneurie sur Falaise, aux Religieux de l'Abbaye de St-Jean de cette ville, qui les exercèrent, principalement le jour de la fête de S. Michel, vainqueur de Theutatès.

Les Celtes comptoient par nuits, et non par jours. Il n'y a pas encore bien des siècles que l'on comptoit en France par nuits. Le peuple de la campagne dit encore *à nuit*, *à nieu*, pour dire aujourd'hui.

Nous ne passerons point sous silence cette haute roche, en forme de bœuf, ou de veau couché sur le ventre, mais, dont la tête, qui s'élevoit dans les airs, surpassoit de huit pieds les autres roches ses voisines, (dans laquelle on a creusé un tombeau,

où Marie Joly, dame Dulomboy, artiste de Paris, décédée le 5 mai 1798, fut déposée le 1er juin suivant); située à Saint-Quentin-de-la-Roche, à deux lieues *nord* de Falaise, sur le sommet, en précipice, de Mont-Bouin, (*Mons-Bovis*), Mont-Bœuf, ou Mont-Belen (actuellement Mont-Joly, depuis 1798), et qui, jadis, étoit le principal monument de l'enceinte religieuse de ce lieu;

Ni, à quelque distance de ce monument, près du chemin tendant de Pôtigny au moulin de Sousmont, le vaste autel Druidique, composé d'une seule roche horizontale, arrondie aux quatre angles, large carrément d'environ douze pieds, assise sur trois roches hautes chacune de deux à trois pieds;

Ni, près de-là, cette roche verticale, faite en forme de grand chandelier, haute d'environ douze à quinze pieds (1);

Ni, au pied du côteau voisin, au fond du précipice, le temple funéraire de Mercure Theutatès, actuellement la brêche au diable, où l'on remarque encore, près d'un courant d'eau, la grotte de ce puissant dieu des enfers, creusée sous un vaste rocher, d'où, suivant la croyance des Celtes, il conduisoit les âmes des défunts à leur destination;

Ni le fameux mont pyramidal, situé dans

(1) Le casseur de roches, M. Beaumont, qui signa, en 1816, le verbal, transcrit à la suite de ces notes, de la hache de silex à main, trouvée sous un cône, dans l'un des champs Cosnard de Falaise, m'a déclaré qu'il avoit cassé en 1814, cette roche pyramidale de forme singulière, ainsi que beaucoup d'autres de ce lieu, pour en faire du pavé.

la mer, à vingt-cinq lieues ouest de Falaise, appelé chez les Celtes, Mont-Belene, actuellement Mont St.-Michel, dont la haute roche, élevée de soixante toises, passe pour être tombée miraculeusement, vers le huitième siècle, dans la mer, près de la petite île qui a conservé le nom de Tombeleine, dérivé de celui de Bélénus;

Ni la pierre massive, épaisse de quatre pieds, longue de douze, large de dix, qui servoit d'autel aux Druides, appelée pierre des Bignes, située à deux lieues sud-est de Falaise, sur un petit monticule, sur le bord du chemin de Fresné-le-Buffard à Hablo-ville, appuyée sur trois roches longues chacune d'environ trois pieds, plus une quatrième posée sous son côté oriental, à laquelle elle ne touche pas, ce qui fait présumer qu'elle étoit l'une de ces pierres branlantes si terribles chez les Celtes;

Ni cette pierre plus vaste et plus dure encore, qui se voit à trois lieues de Falaise, à l'orient, vers Trun, inclinée sur trois roches, et pleurant toujours;

Ni cette vaste pierre druidique, posée horizontalement sur trois autres moyennes, proche la paroisse du Cercueil, sur une bruyère, vers l'entrée de la forêt d'Alençon, à huit ou neuf lieues sud-est de Falaise;

Ni cette belle enceinte de temple druidique, de Montmerey, proche Séez, entourée de vastes rochers, actuellement connue sous le nom de camp de César;

Ni cet autel druidique qui se voit dans la forêt de Silly en Gouffern, canton d'Exmes, près la route de Paris, entre Silly et le château de la Vente;

Ni la roche pyramidale de Vignats, à une lieue et demie de Falaise, vers l'orient, située sur le haut du côteau dans lequel est la grotte sacrée du Druide, actuellement nommée la loge du loup;

Ni cette pierre pyramidale qui se voit dans un champ, à Condé-la-Campagne, sur Laison, à trois lieues (*nord*) de Falaise, composée, en partie, de coquillages, seule de son espèce dans ce lieu;

Ni cette double pyramide, dans les rochers de Bagnolle, à huit ou neuf lieues (*sud*) de Falaise, appelée le Saut du Capucin, parce que, suivant une histoire allégorique, un capucin sauta du sommet de l'une sur le sommet de l'autre;

Ni la fameuse roche de Bailleul, à cinq quarts de lieue plus loin, sur laquelle sont imprimées, comme sur celle de la cuisine des Sorciers du bois de Hamel, près de Douai, beaucoup de cavités irrégulières; qui passent pour être les pas d'un bœuf et ceux d'un dragon à sept têtes qui vomissoit feu et flammes, et qui dévoroit les hommes, c'est-à-dire, du paganisme et de l'idolâtrie, avec les sept roches de son cercle, ou thême céleste, représentant les sept planètes, que le seigneur du lieu (le christianisme) a détruits non sans peine et sans beaucoup de travaux (1);

Ni l'antre pratiqué aux environs de cette

(1) On explique de même le dragon de S. Romain, de Sainte Marguerite, etc. *Voyez le Gallia Christiana, édition des Bénédictins, tome XI, chapitre Ecclesia Rothomagensis, article Saint Romain évêque de Rouen.*

roche, dans le côteau, et qui servoit de repaire à ce dragon, c'est-à-dire, au ministre payen qui sacrifioit des victimes humaines.

M. de Basoches, après avoir examiné avec attention cette roche du pas de bœuf, qui est à cinq quarts de lieue de sa terre de Viguats, a découvert, dans les cavités dont nous avons parlé, l'empreinte et les filamens de coquillages qui y avoient été incrustés, mais qui se sont calcinés par le temps, et ont laissé leur place vide. On voit encore dans cette roche quelques restes de ces coquillages.

Nous ne parlerons point des autres monumens celtiques, du nombre desquels sont les tombeaux creusés en auge, dans une seule pierre, que l'on a trouvés à Saint-Quentin-de-la-Roche, à Noron, à Martigny, près Falaise, dans lesquels étoient des haches de silex et de cuivre.

Et encore dernièrement on a trouvé à Ussy, à deux lieues ouest de Falaise, trois haches de cuivre de différentes grandeurs, munies, au talon, d'une agraffe seulement, et qui paroissent n'avoir été ainsi faites que pour marquer différens degrés d'honneur. (1)

Après la conquête de la Gaule par les Romains, ces peuples (dont les enceintes

(1) Ces trois haches de cuivre jaunâtre, qui datent du temps des Romains, sont plus légères et n'ont pas tant de portée que les haches de combat. Nous allons donner, à la fin de ces notes, la description d'une hache semblable, à la suite du verbal d'une hache de silex à main, qui date du temps des premiers Gaulois, et beaucoup plus ancienne que celles de cuivre.

religieuses et sacrées étoient, pour la plupart, devenues des camps connus sous le nom de camps de César) bâtirent des temples qu'ils dédièrent à Theut (Mercure ou Pluton), dieu des enfers, qu'ils croyoient leur père; à Esus ou Mars, dieu des combats; à Taranis, dieu du tonnerre; à Bélénus (le soleil); à Isis (la terre); à Felé, Diane ou Ardonia (la lune); &c.

Si l'on veut se mettre davantage au fait des monumens celtiques, on peut lire le Mémoire de M. Bottin, inséré dans le 4e. Cahier des séances publiques de la Société d'Amateurs des Sciences et Arts de Lille, 30 novembre 1811, page 131 et suivantes. M. de Basoches, membre de cette Société et de plusieurs autres Sociétés savantes, m'a communiqué ce Cahier, sans lequel je n'eusse avancé que d'une marche incertaine dans la recherche des monumens celtiques de Falaise et de ses environs.

M. Bottin traite, dans ce Mémoire, 1°. des monnoies d'alliage à l'effigie du cheval Gaulois, des haches et conteaux de silex, et des tombeaux taillés en auge, dans une seule pierre; 2°. des cercles druidiques, ou thêmes célestes, composés de six pierres plantées en cercle, et à distance égale l'une de l'autre (à l'entour d'un centre qui probablement représente la terre), et recouvertes par une septième fort massive, taillée en forme de cône trouqué, et d'un très-grand diamètre; 3°. des pierres debout, des pierres inclinées, etc.; 4°. des autres sacrés des Druides, connus à présent sous le nom de maisons de Fées, de Diables, de Sorciers,

de Dragon à sept têtes, de Loup, etc.; 5°. des pierres pyramidales, symboles de Bélénus ou du soleil; 6°. des pierres jumelles, et des triples pierres; 7°. des autels d'une vaste roche brute, arrondie aux quatre angles, posée sur trois autres roches courtes; et des pierres en équilibre, nommées pierres branlantes, parce que le moindre vent, la moindre impression du doigt, les fait osciller comme des anéomètres, sans cependant qu'elles tombent; 8°. des enceintes druidiques, la plupart situées sur des hauteurs, et dont Jules César s'empara pour construire des camps, connus sous le nom de camps de César; 9°. des pierres, 1°. religieuses, 2°. funéraires, 3°. itinéraires, 4°. historiques.

1°. Les pierres *religieuses* sont ordinairement placées sur des lieux hauts, où l'on sait que les Druides tenoient de préférence leurs assemblées de culte; et elles se présentent dans la forme d'obélisques ou de pierres brutes, longues et debout, sur le haut des précipices; de trépieds recouverts d'une pierre plate, ou de cabinets (actuellement nommés maisons des Fées, des Diables, des Sorciers) formés de la réunion de plusieurs pierres placées de champ, dont le toît est une table d'une surface et d'une épaisseur considérable; ou de pierres branlantes, assises sur d'autres roches, et tellement en équilibre, que la seule impression du doigt les fait mouvoir.

2°. Les monumens *funéraires* les plus connus sont des éminences ou tertres coniques de terres rapportées que les Celtes amoncelaient

loient sur la sépulture des grands, ou des pierres debout, dont les angles sont rabattus, ou des tables, des grottes de pierres brutes, toujours colossales; encore ne faut-il déterminer cette destination qu'à l'aide de l'étymologie des lieux, ou d'une tradition quelconque.

3°. Les pierres *itinéraires* des Celtes sont toujours de grandes pierres applaties, qui ont cela de particulier, qu'elles s'élargissent paraboliquement du haut en bas.

4°. Enfin, les pierres *historiques* sont de grandes pierres plantées en terre, dont le nom rappelle ordinairement quelques batailles, quelques grands événemens. Elles sont inclinées, lorsqu'elles doivent perpétuer le souvenir d'une catastrophe.

Voyez les savans Ecrits de MM. Latour-d'Auvergne, Cambry, Dulaure, Baraillon, Baudoin-de-Maison-Blanche, les intéressantes Annales celtiques que rédige M. Eloi Johanneau.

Il faut observer, avec M. Bottin, 1°. que les caractères communs à ces monumens en pierre, sont d'être brutes, sans inscriptions;

2°. Que généralement, dans l'esprit du peuple, des idées de fées, de sorciers, de diables, &c., se rattachent à ces pierres, à ces grottes, à ces éminences monumentales. Par exemple, celle de la Damoiselle, ou du Cordelier sans tête, au bout extérieur du château de Falaise; celle du Mont-Bezel, qui tient à la chaîne de rochers de la bruyère de Vanembras remarquable par sa haute roche du Corbeau, celle de la fontaine de la Foirie et de la maison des Fées du bois

druidique de Vaux; celle de la maison des Fées dans la chaîne de rochers de la bruyère de Noron et de Martigny; celle de la butte des sept Dormans ou des sept Saints (près du Calvaire, sur le chemin de la ville à Guibray), dont les anciens rapportent ainsi l'histoire : Un jour, une femme acoucha dans ce lieu de sept enfans, qui furent mis sur un plateau, reçurent le baptême et moururent de suite. S'il y eut en ce même lieu sept roches du thême céleste des Druides, cette histoire en aura certainement éclipsé la mémoire.

Si nous eussions visité les deux temples et de Mercure Theutatès et de Mont-Bouin, de Saint Quentin-de-la-Roche, dont nous avons parlé, outre les trois monumens de ce lieu, que nous avons ébauchés, d'après les rapports qui nous ont été faits par des anciens du lieu, et autant que les casseurs de roches, ou les chercheurs de trésors en auroient épargné, nous aurions assurément découvert beaucoup d'autres roches rares que les voyageurs admirent, et dont la plupart servoient de figures hiéroglyphiques à nos anciens Celtes, soit qu'ils les eussent grossièrement taillées de manière qu'elles parussent naturelles, soit qu'elles fussent façonnées par la simple nature brute, tel que le mont pyramidal de Saint-Michel, qu'ils regardoient comme leur principal monument consacré à Bélénus, dont ils lui donnèrent le nom, et qu'ils estimoient d'autant plus, qu'il étoit le simple ouvrage de la nature.

Verbal d'une hache celtique, de silex, pierre étrangère, trouvée au fond du vallon méridional de Mont-Mirat de Falaise.

Le mardi dix-neuf mars, mil huit cent seize, messieurs Beaumont et Caligny, paveurs à Falaise, ayant été appelés par les sieurs Langevin, prêtre, et Loudière, de la même ville, pour renverser quelques-unes des roches de leurs champs, faisant partie du lieu désigné dans l'histoire de Falaise dudit sieur Langevin, sous le nom de Temple inférieur de Mercure, étant parvenus dans l'un de ces champs, nommé de toute antiquité, le Champ-Cosnard, à cause des tertres, ou cosnes qui y sont épars, appartenant audit sieur Loudière, situé au-dessous de Mont-Mirat, sur le bord de l'ancien lit de la rivière d'Ante, et y ayant renversé et précipité dans la vase, avec l'aide du sieur Loudière et du sieur Georges Sébire, ouvrier dudit sieur Langevin, l'un de ces tertres ou cônes, composé d'une seule vaste roche, en forme de râche, haute de cinq pieds de roi, (ou un mètre soixante-huit centimètres) dont le diamètre inférieur horizontal est de six pieds forts, (ou deux mètres cinq centimètres), ont trouvé, entre cette roche et une autre sur laquelle elle étoit assise (1), une hache ou couteau de

(1) On prétend que cette autre roche est une tombe, mais, dans ce doute, nous ne voulons pas troubler les cendres des morts.

pierre inconnue dans le pays, d'un gris jaunâtre, translucide aux bords, tranchante à son bout le plus large, sonante lorsqu'on la frappe, unie comme le marbre le plus poli, (1) oblongue, bombée, pesant une livre (ou cinq hectogrammes foibles), longue de sept pouces, (ou dix-neuf centimètres foibles), large, vers le tranchant, de deux pouces trois lignes, (ou six centimètres forts), et vers l'autre bout, d'un pouce et demi, (ou quatre centimètres); épaisse au milieu d'un pouce quatre lignes, (ou trois centimètres six millimètres), plus dure encore et plus compacte que le silex et le roc du pays, et d'une pesanteur spécifique beaucoup plus forte. (2)

---

(1) Cette hache a été polie de main d'homme; car, les diverses coupes, non interrompues, faites d'un seul trait, chacune de bout en bout de cette hache, en forme de bandes, laissent encore entre elles assez d'angles, quoique presque imperceptibles, pour faire voir qu'elle a été taillée, de bout en bout, avec un instrument tranchant.

(2) Ces haches de silex étranger, non perforées, venant, dit-on, de la Thrace, sont les plus anciennes de toutes. Elles servoient soit aux combats, soit aux sacrifices, soit à punir ceux que la loi frappoit de mort. On s'en servoit tantôt à la main, tantôt enchassées dans un manche de bois perforé, ou fendu par le haut, et serré, moyennant de forts liens, au-dessus et au-dessous de cette espèce d'arme.

Dans la suite, on les perfora pour y fixer un manche, tel qu'on en trouve quelquefois en Egypte.

Et, plusieurs siècles après, on se servit de haches de cuivre bronzé, jaunâtre, très-dur, adoptées par les Romains, dans le genre de celle dont nous allons donner la description.

Enfin, on inventa les haches d'acier, ou de fer

Le sieur Sébire, averti de prendre garde à de tels monumens, lorsqu'il aideroit à renverser certaines roches remarquables, a reclamé cette hache, ou couteau, et elle a été déposée à Falaise dans le cabinet d'histoire naturelle de M. Labbé de Bazoches qui avoit procuré les livres nécessaires à la connoissance de ces anciens monumens.

Ce que lesdits sieurs Beaumont et Caligny attestent, conjointement avec les sieurs Loudière, Langevin, prêtre, et sondit ouvrier.

Le présent fait double sur deux feuilles de papier, et signé après lecture. L'une des feuilles sera déposée chez monsieur Labbé de Bazoches, l'autre aux mains du sieur Langevin.

Signé G. Sébire, de Noron;
J. Caligny; J. Beaumont; Loudière;
Langevin, prêtre.

---

acéré, au talon desquelles on pratique une douille, ou mortaise, de part en part, pour y fixer un manche à demeure, et ce sont celles dont on se sert depuis long-temps.

Description d'une hache Romaine, trouvée à Notre-Dame-de-Fresney-en-Auge, acquise par le sieur LANGEVIN, *prêtre.*

En mil huit cent dix-sept, les revendeurs de Falaise me cédèrent pour un prix modique, une petite hache de cuivre jaunâtre, un peu bronzé, qui avoit été trouvée dans terre au pays d'Auge, commune de Notre-Dame-de-Fresnay, à trois ou quatre lieues, *est*, de Falaise; semblable à la plus forte des trois, de différentes grandeurs, trouvées, vers mil huit cent douze, à Ussy, commune située à deux lieues, *ouest*, de la même ville, et dont nous avons parlé dans les notes précédentes.

Je l'ai cédée dernièrement à M. le substitut de M. le procureur du roi, à Falaise, et membre de la société des antiquaires de Caen; et M. le substitut l'a déposée, depuis, au cabinet des antiquités de Falaise.

Cette hache, coulée au moule, pesant douze onces de poids moderne, (ou les trois quarts de cinq hectogrammes), est longue de cinq pouces deux lignes métriques; large d'un pouce cinq lignes à sa tranche ou pince, et seulement de neuf lignes, à partir de trois pouces deux lignes de sa tranche, jusqu'à l'autre bout.

Ce dernier espace, long de deux pouces, est fait en forme de coin, dont les deux

rebords de chaque face sont retroussés pour former goutière, arrondie à son origine.

Vers le milieu de sa longueur, à l'endroit qui forme la tête du coin, elle est munie d'un anneau fixe de même métal, fondu et coulé au moule, avec elle, d'un seul jet.

La goutière, longue d'environ deux pouces, pratiquée de côté et d'autre de cette hache, lui tient lieu de douille, quoique non perforée à jour. On y adaptoit un manche, dont la longueur pouvoit être de cinq ou six pouces, et dont la partie supérieure, évidée, formoit deux plaques qui remplissoient les deux gouttières, et qui étoient contenues par une agraffe crochée dans l'anneau. Alors c'étoit une hache à main, pour se défendre corps à corps.

Quand on introduisoit, à angle carré, ce manche dans la douille percée exprès vers le haut d'un pieu ou bâton, elle pouvoit servir de défense, à deux bras déployés. Mais, quand elle étoit surmontée d'une pique, elle devenoit plutôt hache de parade que de défense.

Nous voyons encore, immédiatement au-dessous de la lame des anciennes piques, des formes de haches qui nous indiquent à quel endroit du pieu ou du bâton, celles-là pouvoient être adaptées.

Ces hachettes de cuivre, de différens degrés de grandeur, qui datent du temps des Romains, paroissent avoir été faites, moins pour la défense que pour la décoration et la distinction des personnes, suivant leurs grades militaires, ou civils, ou pontificaux,

et pour être mises à leurs côtés dans leurs tombeaux.

Les haches (*secures*), dont les Romains se servoient dans les combats, quoique lestes, étoient plus fortes et plus tranchantes que celles-là.

RECHERCHES

RECHERCHES HISTORIQUES SUR FALAISE.

PREMIÈRE PARTIE.

Description de Falaise, de ses monumens et de ses institutions.

I.

Ville et Château de Falaise.

1. Falaise, *Falesia*, ville de Basse-Normandie, faisant autrefois partie de la Gaule Celtique Armorique, située sur la rivière d'Ante, à 46 lieues O. de Paris, au 17.e degré 28 min. de longitude, au 48.e degré 48 m. de latitude, étoit l'une des plus antiques et des

plus fortes places de la Normandie. Son château, bâti sur le roc, la défendoit en tête vers l'Occident et le Midi.

Les armes de la ville, du château et de la mairie de Falaise, étoient trois tours d'argent en champ de gueules.

D'abord, sous les Celtes ou Gaulois, et sous les Romains (1), cette ville, située dans le territoire Hiémois, étoit du pays Lexovien, ou de Lisieux, renfermé entre la Rille, l'Orne et la mer; puis, le pays Lexovien ayant été restreint entre la Rille, la Dive et la mer, elle appartint absolument au pays Hiémois, ou Exmois, démembrement du précédent, et renfermé entre la Dive, la source de la Rille, l'Orne et la mer (2). Ensuite, sous les ducs de Normandie, depuis l'an 912, quoique toujours du pays Exmois, dont elle étoit la ville principale, elle devint capitale du Houlme, pays dont une partie fut prise sur l'Exmois, et l'autre

(1) Voyez première Dissertation.

(2) Dans la suite, la partie occidentale du pays Hiémois, depuis le Cinglais, vers Caen, jusqu'à la mer, appartint, pour le spirituel, au diocèse de Bayeux; et la partie orientale, à partir du Cinglais jusque vers les sources de la Rille et de l'Orne, appartint au diocèse de Séez.

sur la partie occidentale du pays d'Essey ou de Séez ; puis, après la conquête de la Normandie, faite en 1204, par Philippe-Auguste, roi de France, ratifiée par Henri III, roi d'Angleterre, en 1253, et après la réunion de cette province au domaine de la couronne de France, par Jean-le-Bon, l'an 1361, elle fut du bailliage et présidialité de Caen et de la généralité d'Alençon, pour le civil, mais toujours capitale du Houlme et dépendante du diocèse de Séez pour le spirituel, quoique l'évêque et le chapitre de Séez dépendissent d'elle pour le civil.

Enfin, depuis la division de toutes les provinces de la France par départemens, en 1792, elle appartint au département et diocèse du Calvados, qui renferme à peu près les diocèses de Bayeux, de Lisieux et une partie du diocèse de Séez, pour le civil et pour le spirituel.

Comme l'origine de son nom se perd dans l'antiquité, il y a, sur son étymologie, plusieurs opinions dont nous allons exposer la plus probable.

On croit communément que cette ville a tiré son nom, en langue Celtique, des falaises ou rochers, ou pro-

montoires sur lesquels elle est bâtie ; et qui la limitent de toutes parts, ainsi que le chante Guillaume le Breton, natif de la Bretagne Armorique, aumônier et poëte de Philippe-Auguste, dans sa Philippide, livre huitième :

Vicus erat scabrâ circûmdatus undique rupe,
Ipsius asperitate loci Falæsa vocatus,
Normanniæ in medio regionis.

Willelmus Brito Armoric. Philipid. lib, 8.

C'est-à-dire : Au milieu de la Normandie, il est une place forte nommée Falaise, à cause de l'âpreté de son local, et des falaises ou rochers scabreux dont elle est environnée, et sur lesquels elle est bâtie (1).

---

(1) Lorsque les Grecs eurent fondé une colonie et une académie à Marseille, quelques siècles avant J. C., les littérateurs Romains et Celtes s'y rendoient en affluence. Là, chacune de ces trois langues emprunta beaucoup de mots des deux autres. Les Grecs empruntèrent des Celtes le mot *drys*, ou *drus*, chêne, d'où est dérivé le mot Druide. Les Celtes leur empruntèrent le mot Paris, dont la racine est *para Isidos*, près d'Isis ; et pour exprimer le nom de certains corps qui communiquent la lumière à la terre, ou de certains rochers qu'ils avoient dédiés à la terre et à ses deux luminaires, ils leur empruntèrent le mot *faloisia*, ou *falesia*, dont la racine est *phaloi*

Falaise étoit, de temps immémorial, une enceinte religieuse sur précipice, à la suite de laquelle étoit un camp (1) fait en forme de navire, et qui s'étendoient, en longueur, depuis la haute roche sur laquelle fut dans la suite bâti le donjon, jusqu'au-delà du lieu où se trouve la nouvelle rue de Caen. Sa partie supérieure, vers le Midi et l'Occident, étoit entourée de précipices, comme elle l'est encore; et d'enceinte religieuse elle devint un camp, sous Jules César. Sa partie in-

---

Isidos, falots d'Isis. *Voyez l'explication du mot Falaise, au pied de la page* xxxviij *des Dissertations.*

M. Chancel, cité 3e. Partie, art. 3, n'explique pas assez, quand il dit que Falaise est dérivé du mot grec *phalos.*

(1) On sait que les anciens Celtes, errans dans leurs forêts, de contrée en contrée, formoient une société de frères, et vivoient en commun des fruits que les arbres leur donnoient, et des animaux qu'ils prenoient à la chasse; et qu'ils campoient tantôt dans un canton, tantôt dans un autre. Ils eurent dans la suite des camps fixes, qu'ils fondoient ordinairement sur des lieux élevés, près de l'enceinte sacrée de leurs autels, tels que la haute roche de Falaise, sur précipice, et d'autres éminences au pied desquelles passoit un courant d'eau.

férieure étoit située, comme à présent, sur une colline dont le vallon, rempli d'eau, lui servoit de défense vers l'Occident et le Nord, tandis que du côté de l'Orient, elle étoit défendue par un vaste fossé sur lequel sont actuellement la rue de la Fosse-Couverte, la rue de l'Arche, la Grand'rue, la rue de la Pelleterie et la halle au blé. Là ce fossé détournoit vers le Nord, et continuoit jusqu'au bout de l'emplacement du quartier de réserve, cinquante pas au-delà du lieu où se trouve la nouvelle rue de Caen, c'est-à-dire, jusqu'au fond de la cour des hôtels de la Victoire et du Grand-Cerf, sur le bord du vallon.

Comme la partie supérieure de cette place étoit exactement fermée, on l'appela Camp fermant; la partie moyenne, qui en étoit séparée par un fossé, s'appela dans la suite haute-rue, ou place de la Trinité; et rue du Camp fermant, actuellement rue du Camp-ferme (1).

L'extrémité inférieure, ou quartier de réserve, étoit l'emplacement connu depuis sous le nom de manoir de

(1) Cette rue s'appeloit encore, en 1336, rue du Camp fermant. *V. Art.* xxiv, *n°.* 5, *en note.*

Guillaume le Conquérant, là où l'on voit actuellement les débris des Cordeliers. Sur cet emplacement sont bâtis les hôtels de la Biche, du Grand-Cerf et de la Victoire.

Il nous reste encore deux portes de ce camp, la porte du Guichet, dite Philippe-Jean, et la porte Ogier, dite des Cordeliers. Elles ont été réparées ou rebâties plusieurs fois à la même place où elles sont encore. Les chemins par où l'on y entroit sont restés les mêmes, et sont disposés suivant les principes des anciens Grecs (1), qui les faisoient détourner à gauche de la porte, afin que les assiégeans fussent contraints, lorsqu'ils y arrivoient, de présenter aux flèches de ceux qui étoient sur la muraille, le côté droit, qui n'étoit point couvert du bouclier.

Les autres portes furent bâties à mesure que la ville s'accrut vers l'Orient et le Midi.

Il n'est pas dit à quelle époque cette place fut fortifiée. On croit que ce fut

---

(1) Voyez à la fin de cet article, la manière dont les anciens disposoient les chemins d'entrée des portes de leurs places fortes.

sous Jules César, à cause du donjon (1) (*quasi domus Julii*), qu'on peut interpréter, *maison de Jules*; et, suivant une ancienne tradition, cet Empereur, après avoir subjugué notre pays Armorique septentrional, connu depuis 912 sous le nom de Normandie, fit bâtir, en tête du camp de Falaise, cette forteresse, afin de lui servir de marche ou degré pour subjuguer le pays Armorique occidental, connu depuis l'an 440 sous le nom de Petite-Bretagne (2).

---

(1) Donjon, suivant quelques étymologistes, signifie maison de Jules (*quasi domus Julii*); suivant d'autres, ce mot signifie aussi *domus Juliani*, maison de Julien; d'autres dérivent donjon du mot *domicilium*, demeure du maître.

Il me paroît que ceux qui disent que Falaise fut bâtie par les Normands, se trompent, à moins qu'ils n'entendent que cette ville fut augmentée par eux. Rollon, premier duc de Normandie, visitant son duché, passa, en 912, première année de son règne, par Vire, Condé et Falaise. (*Marin Prouvaire. Mss. in-f.°, déposé à la bibliothèque d'Alençon*). Guillaume Longue-Epée, fils de Rollon, tira de grands secours de Falaise et du pays Hiémois, en 918, contre les habitans de la Petite-Bretagne. *Discours de Bernard le Danois, premier comte d'Harcourt, à Louis d'Outremer, cité par Dumoulin et Masseville.*

(2) Notre enceinte religieuse, devenue un camp

D'autres croient que Falaise fut fortifiée, ou au moins réparée, sous le règne de Charlemagne, pour lui servir de marche, soit contre les Normands, qui menaçoient déjà la France sur plusieurs points, soit contre la Petite-Bretagne, que ce roi vouloit conquérir, et contenir après l'avoir conquise.

Mais, vers l'an 960, cette place fut beaucoup augmentée, sous Richard-sans-Peur, 3e. duc de Normandie, pendant la minorité de Hugues Capet, beau-frère et pupille de ce prince. Les fossés, vers l'Orient et le Midi, furent reculés jusque-là où nous les voyons encore; et les murs, flanqués de tours d'espace en espace, furent bâtis sur le bord de ces fossés, à l'imitation des murs occidentaux du camp, qui restèrent à leur ancienne place.

La dernière note qui nous reste sur la construction des fortifications de Falaise, dans ces temps reculés, c'est que, sous les premiers ducs de Normandie, au plus tard vers 1022, Onfroy le Danois, comte d'Hiêmes et du

---

Romain sous César, et les ciments pétrifiés de cette forteresse, nous portent à croire comme véritable cette ancienne tradition.

Hiémois (contemporain de Roger de Montgommery père, vicomte du même pays (1) fit bâtir la Porte le Comte de Falaise.

---

(1) Suivant une de nos anciennes notes manuscrites, la famille de Gomer, petit-fils de Noé par Japhet, se distribua dans divers pays. Une partie de cette famille vint, dit-on, dans nos parages, et fixa son séjour vers un mont actuellement nommé Montgommery (*quasi mons Gomeri*, mont Gomer), situé dans le pays de Lisieux ; puis, à mesure qu'elle se multiplia, s'avança dans nos forêts, y établit plusieurs cantonnemens, du nombre desquels étoit celui de Falaise, qui depuis devint un camp fixe, et enfin une ville.

Voici ce que nous dit M. Rondet, éditeur de la Bible de Vence, dans une dissertation sur le partage des descendans de Noé, article *Gomer*, composé d'après les commentaires de Dom Calmet sur le chap. X de la Génèse.

« Plusieurs peuples prétendent avoir Gomer » pour père. Joseph croit que Gomer peupla » la Galatie ou Natolie Asiatique. Les anciens » peuples de cette province, se nommoient » Gomares, avant que les Galates s'en fussent » rendus maîtres. Le traducteur Arabe donne » Gomer pour père aux Turcs. Il y a des Savans, » tels que le Père Pezron, dans son Livre de » l'antiquité des Gaulois, qui font venir les Celtes » de Gomer. Il est fort croyable que tous ces » peuples viennent de la même origine, et sont » sortis de Gomer. »

Ce qui porte à croire que l'habitation de Falaise

Quoiqu'il en soit, à cette dernière époque, Falaise fut une des plus fortes places du pays, de manière que depuis l'an 1027, sous Richard III, cinquième

---

est très-ancienne, et remonte aux temps fabuleux, où les Celtes ne cultivoient pas encore le froment, c'est la grande quantité de châtaigniers qu'ils avoient conservés dans ce lieu, sans doute pour leur subsistance; car les fruits de ces arbres leur donnoient une nourriture farineuse meilleure et plus abondante que les autres espèces de gland; et si l'on juge de la population de Falaise ancienne par la grande quantité de ces arbres, qui se trouvoient tant sur ce lieu qu'aux environs, on peut dire que ses habitans étoient dès-lors en grand nombre. *Voyez la preuve de l'antiquité de Falaise, par ses monumens celtiques, pag.* XXXV *et suiv. des Dissertations, en note.*

Lorsque, sous Richard-sans-Peur, vers l'année 960, Falaise nouvelle fût bâtie suivant l'étendue que nous lui voyons aujourd'hui, tous ses environs étoient encore couverts de ces arbres, devenus d'une grosseur et d'une masse considérables, et dont on tira de fortes poutres, comme on le voit dans beaucoup de maisons de cette ville, qui en furent construites, et qui subsistent encore, sans parler de celles de la même construction qui ont été abattues pour faire place à de nouvelles bâtisses.

Depuis que l'usage de cultiver la terre a prévalu dans ces contrées, on a entièrement extirpé cette espèce d'arbres pour faire place au froment.

Le châtaignier est un arbre très-fort, mais qui

duc de Normandie, jusqu'à Henri IV, roi de France, aux années 1589 et 1590, elle eut la gloire de soutenir plusieurs siéges, et s'est toujours bien défendue, ainsi que nous le verrons dans la suite de ces Recherches.

Ses murs, très-épais, s'élevoient à 20 ou 25 coudées, à peu-près, au-dessus de son sol; et la surface plane horizontale de leur sommet, présentoit un chemin circulaire sur lequel on pouvoit, sans aucun obstacle, faire le tour de la ville.

Entre ces murs et les maisons, régnoit alentour un rempart ou terrasse suffisamment large pour les évolutions militaires, pour les patrouilles et sentinelles.

---

s'altère et se creuse dans le cœur par la suite des siècles. C'est pourquoi, à mesure que ces poutres manquent, on leur substitue le chêne, dont le cœur, beaucoup plus robuste, ne s'altère pas si facilement.

Nous n'entrerons point dans la question de savoir si les Celtes avoient consacré le chêne à Thur ou Theut (en grec *Theos*, en latin *Deus*, en français *Dieu*), et s'ils avoient dédié à la terre, à la lune, à la nature, le châtaignier, dont le bois, moins sujet à se gerser que tout autre, est le plus propre à construire les navires, qui sont le symbole d'Isis.

La

La majeure partie des maisons de cette ville fut bâtie en bois de châtaignier pris dans ses environs, qui en étoient couverts, et principalement sur les monts d'Eraines, situés à une lieue de là (1).

---

(1) Les monts d'Eraines se nommoient encore, en 1336, monts d'Areines (c'est-à-dire, monts de sable), comme on le voit au matrologue de St-Lazare du chartrier de l'Hôtel-Dieu de Falaise, feuille 98, page 1re., dans un acte passé devant Alexandre Bordel, tabellion, en date de cette même année.

Le village d'Ernes, qui se trouve aux environs des monts d'Eraines, s'écrivoit encore, en 1637, Arnes (qui signifie *arena*, sable). Voyez troisième Part. art. I., l'Extrait de Duchesne, sur Falaise, où cet Auteur parle d'une rareté remarquable au village d'Arnes, situé d'ailleurs en plate campagne, et destitué de tous fleuves et ruisseaux. La mer, distante de là de huit ou neuf grandes lieues, y roule quelquefois de ses eaux en si grande abondance, par des conduits souterrains inconnus, qu'elles y font un lac ou étang garni de plusieurs sortes de bons poissons, et qui se sèche aussi en partie lorsqu'elles se retirent. Ce lac se nomme Noire-Mare.

Une partie de ses eaux extravasées ne se sèche qu'à la longue, se corrompt, et cause dans ce village des maladies pestilentielles.

Cet accident arriva vers 1809; il est encore arrivé en 1812. Il arrive ordinairement tous le trois ans.

qu'à la porte opposée, dite des Cordeliers, et qui fait carrefour avec celui qui se trouve sous la rue du Campferme. Cette disposition souterraine donne l'égout à ces deux chemins par-dessous la porte des Cordeliers, en cas de besoin.

A la tête de la ville, vers le Sud, étoit la première porte.

A l'autre bout de la ville, en descendant, vers le Nord-Est, étoit la seconde porte.

Au flanc qui regarde l'Orient, étoient la troisième et quatrième porte, distantes l'une de l'autre d'environ quatre cents pas, posées sur la même ligne.

Au flanc qui regarde l'Occident, étoient la cinquième et sixième porte, distantes l'une de l'autre d'environ quatre cents pas, et posées sur la même ligne.

Toutes ces portes étoient munies chacune de deux tours, de bastions et de jambages très-forts, entre lesquels la porte de fer s'élevoit et s'abaissoit dans des coulisses verticales faites exprès.

La sixième porte est encore restée entière, et fait voir de quelle manière les autres étoient fortifiées avant leur démolition, qui s'est faite depuis trente

à cinquante ans. (*Voyez ci-après, Art. II, Portes de Falaise*).

Les murs de la ville renferment neuf acres, environ.

II. A la tête de la ville, vers le Sud-Ouest, est le château (1), (appelé en latin *castrum clausum*, camp fermant),

---

(1) Ce château qui, chez les Celtes, étoit une enceinte religieuse sacrée, dédiée au triple globe du soleil, de la lune, de la terre, sous les auspices de Theutatès, fut dédié par les chrétiens au Dieu Créateur de tous ces chef-d'œuvres, seul trois fois grand, et s'appela le fort de la Trinité.

A l'Orient de l'enceinte de ce château, vers son entrée, du côté de la ville, en tête de la chapelle St.-Prix, ou Prisc (en latin *Præjectus*), s'élève, en forme de monticule, une double roche, vaste, fondamentale. La première, vers le Sud-Est, haute, en-dehors, d'environ sept pieds, s'élève seulement de trois pieds au-dessus de l'étroit sentier qui est entre deux.

La seconde, vers le Nord, s'élève obliquement sept pieds au-dessus de ce même sentier.

Au pied de la première, on voit une troisième roche quadrangulaire oblongue (parallélipipède) brute, couchée par terre, large, à chacune de ses quatre faces, d'environ quatre pieds et demi, réduite à la longueur de sept pieds quatre pouces, depuis que son extrémité inférieure, longue d'environ un pied et demi, a été rompue. Cette roche étoit assise debout sur les parois internes divergens

jadis l'un des plus forts de la France; dont toutes les pièces étoient exacte-

---

des deux autres, qui soutenoient solidement sa partie inférieure, dont nous avons parlé.

Les écoliers du collége établi, depuis 1805, dans une partie de cette enceinte, exercèrent, en 1810, leurs bras contre cette roche; et, moyennant de forts leviers et un cric, on la renversa par terre où elle repose.

Ce monument étoit le symbole du triple globe de la terre, de la lune et du soleil.

A la pointe occidentale triangulaire de cette enceinte, en tête du donjon, au sommet du précipice nommé Gouffern, étoit la vaste roche horizontale qui servoit d'autel aux Druides, mais qui fut dans la suite enlevé. On voit encore son entablement sur le bord de ce précipice, beaucoup plus artistement arrangé que celui de l'autel du côteau du bois de Vaux. *Voyez pag.* xxxix *de la Dissertation sur Bèlénus, en note.*

Au pied de ce précipice, sous une vaste roche, vers le Sud-Ouest, on voit la grotte de Mercure Theutatès, ouverte sur le bord du fleuve d'Ante. Cet ancien sanctuaire d'un dieu qui, suivant les Celtes, embarquoit sur ce fleuve les âmes des défunts des environs, et par privilége celles des victimes humaines qu'on immoloit au-dessus de sa grotte, pour les conduire aux enfers, est actuellement muré, et sert de souette aux cochons du meûnier voisin.

Theutatès, à mon avis, signifie, en abrégé, trois fois dieu. Theu (ou Theut), Dieu lui-même par excellence; Ta (ou Taranis), dieu du tonnerre; Tès (ou Theut-Esus), dieu des combats.

ment régulières, ses dehors très-bien fortifiés de bastions, cavaliers, fossés, glacis, basternes, remparts. Il domine sur la ville et sur tous les points qui l'environnent; il est oblong, en forme de navire.

Sa longueur, en-dedans des murs, est de cent vingt toises.

Sa largeur, au bout occidental, vers le donjon, est de soixante toises;

Au milieu, de quarante toises;

Au bas, près la ville, de vingt toises.

En un mot, compensation faite de toutes ces mesures, les murs du château renferment deux acres une perche trois quarts (à 22 pieds la perche).

Les murs, en dedans, étoient garnis de beaucoup de casernes, où l'on pouvoit loger un grand nombre de soldats de pied. Un vaste puits, très-profond, taillé dans le roc, y fournissoit autant d'eau qu'on en avoit besoin. Des souterrains qui répondoient à différentes portes dérobées, donnoient la facilité de sortir, en temps de siége, pour se procurer les alimens et les munitions nécessaires, et même pour surprendre l'ennemi lorsque la circonstance le permettoit. Enfin, si l'ennemi se fût emparé de la ville et du château, le

donjon servoit de retraite à la garnison, qui pouvoit encore y tenir ferme quelque temps avant de capituler.

Ce château, bâti sur une éminence, étoit défendu, vers l'Occident et le Nord, par un précipice; vers le Midi, par un étang très-vaste qui baignoit le pied des tours, et vers la ville, par un large fossé plein d'eau sur une partie duquel le nouvel hôtel de ville est actuellement bâti.

On y entroit du côté de la ville, par son extrémité inférieure, ou poupe, moyennant un pont-levis. Les deux portes, entre lesquelles étoit ce pont, étoient fortifiées comme celles de la ville (1). Ses murs, fort épais, flanqués

(1) Outre la grande porte d'entrée du château, vers l'Orient, il y en avoit trois autres petites, nommées poternes. La première au côté Sud-Est, au-dessus du grand puits; la seconde, au bout, Sud-Ouest, près de la tour de la reine, d'où l'on descendoit à la rivière, moyennant un escalier masqué, vers le midi, par un monticule, au pied duquel étoient deux précipices, nommés baricaves, l'un vers l'occident, au fond duquel est la rivière; l'autre, entre ce monticule et celui sur lequel est le château. Ce dernier précipice étoit muni d'écluses pour retenir les eaux de l'étang qui défendoit l'accès de ce château, vers le midi. Ce monticule des baricaves (vul-

de tours d'espace en espace, s'élevoient à la hauteur d'environ vingt à vingt-cinq coudées au-dessus de la terrasse ; ce qui rendoit son accès d'autant plus difficile, par dehors, qu'en outre la hauteur de ses murs, il étoit bâti sur une éminence en glacis.

A la tête de ce château, vers le couchant, est le donjon, qui lui sert de proue, fondé sur un roc escarpé, élevé de plus de quarante coudées au-dessus des vallons et chemins qui sont au pied. Ses murs, fort épais, s'élevoient autrefois presque à la hauteur de la grosse tour ronde dont on va parler, c'est-à-dire à soixante coudées de leurs fondemens.

Ce donjon, fossoyé tout à l'entour, afin d'en rendre l'accès plus difficile,

---

gairement barcaignes), fut abattu vers 1770. La troisième poterne du château, vers le Nord-Ouest, la plus ancienne de toutes, est pratiquée au pied de la première des cinq colonnes du donjon. Elle est masquée par un double mur, en avant, sur précipice. Ce mur se prolonge jusqu'à l'autre bout du donjon, pour en défendre le pied. L'espace étroit qui est entre cette bâtisse et le donjon, s'appelle la Damoiselle ou le Cordelier sans tête, depuis que l'autel et le cercle druidique qui couronnoient la haute roche de ce lieu, ont été détruits.

est un grand carré de bâtiment fort ancien, tout découvert, en partie démoli, dont la face occidentale est fortifiée, du bas au haut, par cinq pilastres carrés qui y sont enclavés. C'est le plus ancien édifice de cette ville, et même il existe de temps immémorial.

Les anciens historiens de Normandie nous indiquent les époques auxquelles les châteaux forts des villes circonvoisines de Falaise ont été bâtis. Celui de Domfront fut bâti en 1011 et 1014, par les comtes d'Alençon (1). Celui de Caen le fut par Guillaume le Conquérant, et augmenté par son fils Henri I (2). Celui de Vignats, à une lieue et demie de Falaise, le fut vers 1096, sous Robert Courtebotte, par Robert de Montgommery, comte d'Alençon, vicomte d'Hiêmes et de Falaise (3). Celui d'Argentan, par Henri I, roi d'Angleterre, contre Geoffroy Plantagenest son gendre (4).

---

(1) M. Caillebotte, Histoire de Domfront, d'après les anciens auteurs.

(2) M. Huet, évêque d'Avranches, Histoire de Caen.

(3) Gabriel Dumoulin, Hist. de Normandie.

(4) Le même.

Mais on ne sait l'époque de la bâtisse du donjon carré de Falaise (1), dont les mortiers plus durs que la pierre, annoncent une antiquité très-reculée (2). La coupe des pierres des deux

(1) Qu'on ne dise pas que Henri I, roi d'Angleterre, fit bâtir ce donjon. Il l'assiégea inutilement en 1105; et la ville étoit alors tellement fortifiée, qu'il fut obligé d'en lever le siège. Il fit peut-être bâtir dans la suite, le 3e. étage de ce donjon. Ce 3e. étage, qui fut démoli il y a 40 ans, étoit décoré, dans sa facade, vers le Nord-Ouest, de trois belles fenêtres à double arcade. Du milieu de l'appui de chacune de ces fenêtres s'élevoit une colonne qui soutenoit, vers le haut, le point de contact et d'union de la double arcade, à l'imitation du second étage qui est muni de deux semblables fenêtres, à la même face. On ne fut point dédommagé des frais de démolition, et on ne trouva point de trésor.

(2) Vitruve, contemporain d'Auguste, et le seul architècte romain dont les écrits nous soient parvenus, nous indique la manière de faire cette espèce de mortier.

Liv. 3, chap. 4. Le meilleur sable est celui qui, étant frotté entre les mains, fait du bruit; ce qui n'arrive point à celui qui est terreux, parce qu'il n'est point âpre.

Celui de rivière, celui de mer, et celui qui se fouille dans la terre, connu sous le nom de sable de cave, ont cette qualité. Le sable de mer est le moins bon, parce qu'il est long-temps à

paremens des murs de cette masse d'édifice, et la moelle de ces murs, composée de cailloux et de mortier jetés indistinctement à la traverse,

---

sécher; c'est pourquoi on est obligé de faire, à plusieurs reprises, la maçonnerie où on l'employe.

Livre 2, chap. 5. La chaux se fait avec des pierres blanches, ou avec des cailloux; mais plus les pierres sont dures, plus elle est meilleure pour la maçonnerie; celle qui est de pierres spongieuses est plus propre aux enduits.

Livre 7, chap. 2. Pour bien employer la chaux et le sable, et pour en faire de bon mortier, il faut premièrement que la chaux soit bien éteinte. Or, quand elle est bien éteinte, elle est grasse, sans grumeaux, et lorsqu'on la coupe avec la lame d'un couteau, elle s'y attache uniformément.

Livre 7, chap. 3. Il faut remarquer qu'au contraire, le mortier n'a pas été bien préparé, et n'a pas été assez mêlé ni corroyé, lorsqu'il tient à la truelle.

Livre 2, chap. 5. La proportion que le sable et la chaux doivent avoir, pour faire de bon mortier, doit être telle qu'il y ait trois parties de sable de cave, ou deux parties de sable de rivière ou de mer, contre une de chaux; et il sera encore meilleur, si l'on ajoute au sable de mer et de rivière une troisième partie de tuileaux pilés et bien sassés.

Livre 7, chap. 3. Une des principales choses qu'il faut observer dans le mortier, est de le bien corroyer. Les ouvriers, autrefois, en Grèce, entre

entre ces deux paremens, qui servent comme d'encaissement, sont exécutés suivant les règles que les anciens Grecs et Romains observoient dans leurs bâ-

---

étoient si soigneux de cela, qu'ils faisoient rabotter long-temps le mortier, mettant dix hommes à chaque bassin, ce qui faisoit avoir une telle dureté au mortier, que les morceaux d'enduits qui tomboient des vieilles murailles servoient à faire des tables.

Livre 4, chap. 2. La maçonnerie qui est garnie par le milieu, appelée emplecton, chez les anciens, est faite de pierres posées par assises, mais qui ne sont arrangées qu'aux paremens, et le milieu est garni de pierres jetées à l'aventure dans le mortier.

Même chapitre. Les paremens des murs étant bâtis de pierres taillées, qu'on peut cramponner pour plus grande solidité, on garnit le milieu que l'on a laissé vide, et on l'emplit de mortier et de cailloux jetés à l'aventure.

Suite du même chapitre. La maçonnerie sera toujours meilleure, si elle est faite de pierres médiocres, et plutôt petites que grandes, afin que le mortier les pénétrant en plus d'endroits, les retienne mieux, et que sa force ne se perde pas sitôt. Au contraire, lorsque la maçonnerie est faite de grandes pierres, le mortier se gâte dans leurs jointures, et perd sa liaison par le temps, à cause de leur grande masse, fraîcheur et humidité; ce qui ne se voit point dans les plus anciens édifices qui ont été bâtis de petites pierres. Cela signifie qu'il ne faut pas épargner le mortier.

tisses. (*Voyez* Vitruve, *Liv. 4, chap. 2, rapporté dans les notes ci-dessous*).

Au bout de ce donjon, sur une roche en précipice, est bâti un petit édifice

---

Quelques modernes croient que les Romains répandoient sur chaque couche de maçonnerie, de la poudre de chaux vive, afin de dessécher et de rendre l'ouvrage plus solide. D'autres indiquent de la farine de seigle desséchée et torréfiée au four. D'autres, de la braise, telle qu'on en voit dans les mortiers du donjon de Falaise, apparemment pour les tenir toujours secs. (Il y a des antiquaires qui conservent encore du charbon de blé fait du temps de César, et on distingue facilement l'épi du froment et celui du seigle).

Vitruve ne parle point de ces additions, et il paroît que le seul acide aërien, joint à celui du sable, et aux sels alkalis de la chaux, ont produit, à la longue, cette espèce de cristallisation ou pétrification que nous voyons dans ces anciens mortiers.

On peut essayer si une légère teinte de vinaigre mêlée dans le mortier n'opéreroit point plus promptement cette cristallisation, surtout si on ajoutoit au sable, bien lavé, afin d'en ôter les parties terreuses, une sixième partie de cendres de végétaux, soit de fougère, soit d'ormeau, de chêne, de charme, &c., le tout suivant les proportions observées dans les verreries, afin d'obtenir le point de saturation nécessaire entre l'acide et l'alkali : car trop de sable ne donneroit pas assez de liaison ni de corps, et trop de chaux attireroit l'humidité de l'air, à cause de son alkalescence.

carré, dont la fenêtre donne sur le faubourg de la Roche. On prétend que Robert, père de Guillaume le Conquérant, y faisoit sa résidence habituelle, et que, regardant un jour par cette fenêtre, il vit Arlette de Verprey, lavant du linge à une fontaine qui est au-dessous, et qu'épris des charmes de cette fille, il en eut le duc Guillaume, l'année 1027.

D'autres assurent que Robert, au retour de la chasse, se promenant dans les rues de Falaise, vit Arlette de Verprey, fille d'un pelletier de cette ville, en devint amoureux, et en eut le duc Guillaume, qui nâquit vers Septembre 1027 (1).

---

(1) M. l'abbé de Larue, professeur d'Histoire à Caen, nous a rapporté qu'il a vu, à la tour de Londres, un exemplaire, le seul qui existe, des Œuvres poétiques, en vieil français, de Benoît de Sainte-Maure, qui vivoit vers 1150, dans lesquelles sont décrites les amours d'Arlette de Falaise, avec Robert le Libéral, et dont il a extrait plusieurs morceaux.

Ce Poëte dit que Robert le Libéral, revenant de la chasse, vit Arlette, les jambes nues, près d'un étang, sous les murs du château de Falaise; qu'aussitôt il en devint amoureux, la demanda à Verprey son père et à Doda sa mère, pelletiers de cette ville, qui ne voulurent point con-

Robert n'étoit alors que comte d'Hiêmes, depuis la mort de Richard II, son père, arrivée le 23 Août 1026.

Après la naissance de Guillaume, il s'insurgea contre le duc Richard III, son frère, se renferma dans Falaise, qui étoit la plus forte place de son comté, au pays Hiémois; mais il y fut vaincu en Janvier 1028.

Son frère Richard III étant mort le

---

sentir à sa demande, à moins qu'il ne l'épousât, et qu'Arlette n'y vouloit consentir qu'à cette condition. Cependant Arlette avoit un oncle ermite près Falaise, qui lui conseilla d'accepter la proposition de Robert. Elle suivit l'avis de son oncle, à condition qu'elle auroit les mêmes honneurs que si elle étoit réellement épouse de Robert; ce qui fut accepté, mais à condition qu'elle seroit conduite au château, la nuit suivante, par la porte dérobée appelée poterne. Elle s'y opposa, et voulut y être conduite par la grande porte, en plein midi, par les chevaliers de Robert. Les chevaliers se présentèrent le lendemain, à pied; mais elle exigea qu'ils vinsent montés sur leurs chevaux. Quand ils se furent conformés à sa volonté, elle traversa la ville au milieu d'eux, montée elle-même sur un beau cheval. Il fallut lui ouvrir la grande porte d'entrée de la ville au château, et baisser le pont-levis. Alors elle passa, entra au château, où elle fut reçue par Robert, qui lui fut toujours attaché et fidèle.

3 Février suivant, il devint duc de Normandie. (*Voyez 2e. Part., Art. 8, années 1027 et 1028*).

Le donjon étoit distribué en salles et chambres. Dans la salle du bas, on trouva, il y a quarante ans, un tombeau bien décoré, très-ancien, haut d'environ cinq pieds, surmonté, aux deux bouts, de deux espèces de chouettes ou de sphinxs aîlés. On ne savoit quel étoit le héros dont les cendres y reposoient, parce qu'il n'y avoit point d'épitaphe ni d'inscription. On le transporta dans la chambre au-dessus (1). Un particulier qui demeuroit alors au château, s'avisa d'y faire inscrire l'épitaphe de messire Jean baronnet de Talbot, son ancien gouverneur, sous Henri V et Henri VI, rois d'Angleterre, mais qui fut tué sous les murs de Castillon, dans une bataille, le premier Juillet 1453.

Ceux qui ne savoient pas que,

(1) Cette chambre étoit jadis divisée en plusieurs autres. La chapelle étoit à l'entrée vers la gauche, près de la chambre de Guillaume le Conquérant, à la suite de laquelle Henri V, roi d'Angleterre, fit percer le mur pour monter aux chambres de la grosse tour du donjon, dont nous allons parler.

trois ans avant sa mort, la reddition du château de Falaise s'étoit faite à Charles VII, roi de France, en 1450, crurent que ce tombeau étoit véritablement celui du cœur de Talbot. Mais le particulier désavoua depuis, en ma présence, ce prétendu fait, qu'il avoit exposé faussement aux yeux de toute la ville, convenant que cette épitaphe se trouvoit au château de Waterfort, où le cœur de ce général fut déposé, l'an 1453.

Henri V (1), roi d'Angleterre, après avoir conquis la Normandie, l'an 1417 et 1418, fit relever à neuf, vers la fin de 1418, la chapelle de ce château, dédiée à S. Prix, ou Prisc. Il y fit aussi bâtir, en 1420, 1421 et 1422, la grosse, haute et forte tour du donjon, dite tour Talbot, haute de cent pieds depuis ses fondemens, et qui subsiste encore dans toute sa force. Son mur circulaire, bâti en pierre de taille d'é-

(1) Henri V, aussitôt après la reddition définitive de Falaise et de son château, le 15 Février 1418, donna le gouvernement de cette place au général Talbot, qui fit faire dans le château de superbes salles ornées de peintures, désignées sous le nom de salles de Talbot, dont on voyoit encore les débris il y a quelques années.

chantillon, est épais de douze pieds, pris au milieu de sa hauteur. Aux fondemens, il est beaucoup plus épais. Le diamètre clair de son aire, en dedans, est de vingt pieds (1).

Il est facile de voir que l'architecture de cette tour est plus moderne que celle du donjon ; les connoisseurs ne s'y méprennent pas : c'est un des plus beaux monumens de l'antiquité. La délicatesse de sa taille, les proportions de sa rondeur, son élevation et son étendue, la font admirer comme un chef-d'œuvre complet d'architecture. On monte du bas au haut par des escaliers pratiqués dans son mur. On voit aussi, dans ce même mur, un puits qui communique, depuis les fondemens jusqu'au haut, dans toutes les chambres de cette tour (2).

---

(1) Voyez 2e. Partie, année 1420.

Il y a aussi, à l'angle méridional du château, une autre tour en demi-lune, flanquée en dehors contre l'encoignure, plus belle que les autres qui sont à sa suite contre les murs ; nommée la tour de la Reine, près de laquelle est une brèche que fit Henri IV, lorsqu'il prit le château et la ville d'assaut, le 6 Janvier 1590.

(2) Vers 1712, un prisonnier Anglais se précipita du haut de cette tour, et fut brisé sur le roc qui se trouve au pied, sur le fossé du donjon.

C'est une ancienne tradition, venue, dit-on, de la tour de Londres (bâtie en forme carrée, par Guillaume le Conquérant, et dans laquelle sont les principaux titres de notre ville), que sous la première marche du château, il y a un trésor pour la rançon d'un prince; mais on ne sait quelle est cette marche. Cette tradition a été cause que ce monument a été dégradé dans beaucoup d'endroits, car on a cru que peut-être il y auroit aussi quelque trésor dans les murs; mais on n'a pas trouvé de quoi se dédommager des frais de démolitions faites en conséquence (1).

---

(1) Suivant Vitruve, Liv. 1, chap. 3, 1°. l'épaisseur de la muraille d'une place forte étoit telle, chez les anciens, que deux hommes armés, qui viennent à la rencontre l'un de l'autre, puissent aisément passer sans s'incommoder.

2°. La disposition et la figure des remparts étoit telle, que les tours s'avançoient hors le mur en demi-cercle, afin que si l'ennemi s'en approchoit, les assiégés, qui étoient dans les tours à droite et à gauche, lui donnassent dans le flanc.

3°. Ils prenoient garde encore à rendre l'approche des murs difficile, faisant en sorte que les chemins qui vont aux portes ne fussent point droits, mais qu'ils tournassent à gauche de la porte : car, par ce moyen, les assiégeans étoient contraints de présenter à ceux qui étoient sur la

Depuis l'invention de la poudre à tirer, de la bombe, du canon, des obus, on a négligé l'entretien et les réparations des murs de la ville et de ceux du château, qui, dans l'assaut fulminant des Anglais, en 1417 et 1718, et celui de Henri IV, roi de France, en 1589 et 1590, a vu ses murs, quelque forts qu'ils fussent, crouller dans plusieurs endroits, par la force et la violence de ces instrumens destructeurs.

Dans la suite, les bourgeois qui avoient des maisons ou des jardins proche des remparts, s'étant trouvés maîtres du terrain destiné aux fortifications de la ville, qui ne sont plus d'usage, et ces murs leur servant de clôture, il s'en suit que c'est à eux de se clore et de les entretenir, comme

---

muraille, le côté droit, qui n'étoit point couvert du bouclier.

4°. Les pièces carrées et les angles saillans des fortifications, sont plus favorables aux assiégeans qu'aux assiégés; c'est pourquoi les anciens faisoient la figure de leurs places fortes avec plusieurs sinuosités.

Ces quatre conditions se trouvent au camp de Falaise, comme l'on voit aux murs de la ville et du château, aux tours des remparts, et aux portes des deux bouts de la rue du Campferme.

il a été décidé par une ordonnance de l'intendant d'Alençon, laquelle se trouve dans la trente-neuvième liasse du chartrier de l'hôtel-de-ville.

II.

Portes de Falaise.

La ville de Falaise a six portes de fondation, et une septième qui fut ouverte vers 1782, à l'Occident, pour donner passage à la nouvelle route de Caen.

La première, en tête de la ville, vers le midi, dite du Château, parce qu'elle en est peu éloignée. On la nomme actuellement porte de Bretagne, parce que la nouvelle route de Bretagne y passe.

La deuxième, à l'autre bout, vers le Nord-Est, dite porte d'Enfer, parce qu'elle est au bas de la ville; ou porte le Comte, parce qu'Onfroy le Danois, comte d'Hiêmes, la fit bâtir sous les premiers ducs de Normandie. Elle étoit fort haute, et la plus forte de la ville. On y voyoit autrefois la statue d'un homme vêtu d'une robe, ayant l'épée au côté. Cette porte fut abattue vers 1776, dans l'espoir d'y faire passer la

grande route de Caen, et celle de Rouen; mais le plan changea. La route de Caen vint se rendre, en droite ligne, sur la place de Saint-Gervais, par le côté occidental de la ville; et le projet actuel est de faire rendre à cette route celle de Rouen, à six cents pas de la ville, vers Aubigny.

La troisième, au côté oriental, dite de Bocey ou de Guibray, près de laquelle étoit le boulevard appelé la bastille, fieffée et réduite en une hôtellerie nommée la Tour-Grise, à la charge de la laisser libre en temps de guerre.

La quatrième, dite Marescot, autrefois Mauduit, au même côté oriental, sous laquelle est un moulin, sur les fossés de la ville, où il y avoit autrefois un étang appartenant à la ville.

La cinquième, au côté occidental, dite Philippe-Jean, autrefois du Guichet, près de laquelle étoit la maison des chevaliers du Temple, où ont tenu plusieurs échiquiers ou parlemens ambulatoires de la province, avant d'être sédentaires à Rouen (1); savoir : en

(1) L'échiquier de Normandie devint sédentaire à Rouen, sous le titre de Parlement, en

1208, etc., rapporté par Terrien, et par l'*Histoire généalogique de la maison d'Harcourt.*

La sixième, au même côté occidental, autrefois nommée la porte Ogier, parce qu'Ogier le Danois (soit celui de Charlemagne, soit celui des ducs de Normandie), l'avoit fait bâtir; et depuis, dite des Cordeliers, parce que le monastère des Cordeliers étoit auprès.

La septième, enfin, au même côté occidental, nommée la porte de Caen, et qui fut percée vers 1782, à cause de la route de Caen, sur le terrain du manoir du duc Guillaume, à deux cents pas Nord de la porte des Cordeliers; ce qui sépara ce terrain (appartenant alors aux religieux Cordeliers), en deux parties; l'une vers le Nord, sur

---

1499, par ordre de Louis XII; mais les bailliages de Caen et de Falaise existoient dès avant 1418; témoin la déclaration de Henri V, roi d'Angleterre, lequel après la prise de Falaise, en Février 1418, publia la perte des biens des absens, aux bailliages de Caen et de Falaise. Le bailli de Rouen rendoit justice dès 1207, comme on le voit dans la charte des priviléges accordés aux habitans de Rouen, rapportée par Dumoulin. *Histoire de Normandie, année 1207.*

laquelle

laquelle sont les bâtimens et la cour de l'auberge du Grand-Cerf ; l'autre partie, vers le midi, resta aux religieux Cordeliers, jusqu'en 1792.

III.

Places et Rues de Falaise.

Il y a deux places principales dans cette ville ; l'une à la suite du château, proche l'église de la Trinité, appelée la haute rue.

L'autre, proche l'église de Saint-Gervais, sur laquelle se tiennent le marché et la halle au blé, les mercredi et samedi de chaque semaine.

Cette ville renferme douze rues qui répondent presque toutes au château.

1. La Haute-rue, ou place dont nous avons parlé ; elle commence au château, et se termine à la rue du Campferme, près de la fontaine des Trois-Maries.

2. La rue du Campferme, qui se termine à la rue des Cordeliers ; et, comme depuis huit à dix ans, on a séparé en deux, l'église, les édifices et la portion de jardin des ci-devant Cordeliers, situés sur le manoir du duc Guillaume, cette rue se prolonge

jusqu'à la porte de Caen, et doit conserver l'ancien nom de rue du Campferme.

3. La rue de la Fosse-Couverte, dite la rue aux Boulangers, ou du Change, qui commence près du château, et se termine à l'Hôtel-Dieu, près de la porte de Guibray.

4. La Basse-rue depuis la porte de Guibray, près de l'Hôtel-Dieu, jusqu'à la porte Marescot.

5. La rue aux Chevaux (dite des Capucins), depuis la porte Marescot jusqu'à la porte le Comte. Cette rue est ainsi nommée, parce qu'on y a long-temps placé les chevaux à la foire de Saint-Gervais.

6. Mais la plus belle et la plus marchande, après la place de St.-Gervais, est la Grand'rue, qui s'avance depuis le bas de la place de la Trinité, jusqu'à une belle fontaine en forme de croix, à quatre branches ou tuyaux, et se partage ensuite en deux rues.

7. L'une dite de la poissonnerie, à cause d'une maison destinée, dès le temps des ducs, à la vente du poisson, et s'avance jusqu'à une autre belle fontaine pareille à la précédente, au bas de la place du marché.

8. L'autre rue, dite de la Pelleterie, ou de la Pie, laquelle se termine au haut de ladite place du marché.

Aux deux bouts de l'église de Saint-Gervais, sont deux rues.

9. L'une dite la rue d'Acqueville, ou au Dieulafait, ou du Cheval-Noir, faisant suite à celle de la Pie.

10. L'autre, la rue du Tripot, faisant suite à celle de la poissonnerie.

Ces deux rues se terminent en patte d'oie, à une petite fontaine borgne, où elles se réunissent en une seule, qui continue jusqu'à la porte le Comte, et prend le nom de rue aux Juifs, ou d'Enfer.

La suite de cette rue, passé la porte le Comte, jusqu'à la rivière de Saint-Laurent, est du faubourg de St-Gervais.

Deux autres rues traversent la ville.

11. L'une, qui commence à la porte de Guibray, près de l'Hôtel-Dieu, traverse la place du Grand-Turc, le bas de la place de la Trinité, où se trouve la fontaine des Trois-Maries, et va se terminer à la porte Philippe-Jean.

12. L'autre, qui commence à la porte Marescot, sous le nom de rue d'Argentan, traverse la place du marché,

et va se terminer en deux branches ; l'une à la porte de Caen (et prend le nom de rue de Caen), et l'autre à la porte Ogier, dite des Cordeliers, et prend le nom de rue des Cordeliers.

La suite de cette dernière branche, passé la porte des cordeliers, jusqu'à la rivière d'Ante, prend le nom de rue des Herforts, faubourg St.-Gervais.

Il y a encore six ou sept autres petites rues ou ruelles de traverse ; celle de la Providence, Pasquier, Tuebœuf, du Guichet, de l'Arche, Kinkerville et de la poissonnerie.

IV.

Fontaines publiques et particulières.

La ville de Falaise a quinze fontaines, neuf publiques et six particulières, dont les eaux viennent de la fontaine de Crecy, qui prend sa source à un quart de lieue de la ville, vers le midi. Ce fut le duc Robert le Libéral qui les fit venir dans des auges ou aqueducs de pierre joints et cimentés ensemble. Dans la suite, à partir d'un regard qui se trouve au haut d'une prairie de la Courbonnet, à moitié chemin de cette fontaine, les auges

furent remplacées par un fort tuyau de plomb qui s'avance dans la ville, et qui, moyennant differentes veines ou ramifications, distribue l'eau nécessaire à ces différentes fontaines, du nombre desquelles il y en a trois grandes à quatre tuyaux (1).

La première des trois grandes fontaines publiques, et la plus belle, est celle de la Trinité ou des Trois Maries, qui jette l'eau en l'air jusqu'à douze pieds au-dessus de sa base ou colonne, haute elle-même de huit pieds de son aire. Au haut de cette colonne est une coquille ronde qui reçoit l'eau à mesure qu'elle tombe du haut de l'air où elle a été lancée. A cette coquille sont adaptés, vers les quatre points cardinaux, quatre tuyaux par lesquels l'eau s'écoule dans le bassin qui la reçoit, ou dans les vases de ceux qui viennent en recevoir pour leur usage.

Cette fontaine est située au bas de la place de la Trinité, dite haute-rue, et donne à son quartier ou reçoit de lui le nom de Trois-Maries.

---

(1) On conserve à l'hôtel-de-ville les moules des différentes grosseurs de tuyaux de ces fontaines.

La seconde est la belle fontaine de la poissonnerie, dans la grand'rue.

La troisième est la fontaine de la place de St.-Gervais ou du Marché.

Les autres fontaines publiques, à un seul tuyau, sont :

1°. Celle de la Trigale, hors la ville, près du cours ;

2°. Celle du château, près de l'hôtel-de-ville ;

3°. Celle de l'auberge du Grand-Turc, en face de l'Hôtel-Dieu ;

4°. Celle de la rue du Campferme, au bout de la ruelle Kinkerville ;

5°. Celle de la basse rue ;

6°. Celle proche la porte le Comte, nommée la fontaine Borgne.

L'écoulement de leurs eaux arrose continuellement la ville.

Les six fontaines particulières, à un seul tuyau, sont :

1°. Celle de l'hôpital-général, sur le cours ;

2°. Celle de la maison de la Trigale, en face de la fontaine du même nom, au bas du cours ;

3°. Celle de la maison de M. de Noirville, sur la place de la Trinité ;

4°. Celle de l'Hôtel-Dieu ;

5°. Celle de M. de Combray, près la Fontaine Borgne ;

6°. Celle de la maison de la Frénaye, sur la grande route de Guibray ;

Ces quinze fontaines, dont les eaux sont tirées de la seule fontaine de Crécy, sont très-bonnes à boire, à blanchir le linge, et à dessaler le poisson.

V.

Faubourgs de Falaise.

Les quatre principaux faubourgs de cette ville, sont :

1°. Vers le Midi, celui de la rue Brette, ou rue Bretonne, ainsi appelée, parce qu'elle est le passage des Bretons pour venir à la foire. C'est au haut de cette rue que se trouve le château de la Courbonnet, où Henri IV établit son quartier général, à la fin de 1589, lorsqu'il battit et prit d'assaut le château de Falaise.

Depuis vingt ans on a fait une nouvelle route de Bretagne qui passe entre la rue Brette et le petit monticule d'où Henri IV foudroya le château. Déjà plusieurs maisons sont bâties des deux côtés de cette route, ce qui forme une

seconde rue au faubourg de la rue Brette.

2°. Vers l'Occident, celui du Valdante, ainsi nommé, à cause de la rivière d'Ante qui le traverse. Cette rivière prend sa source au village de Saint-Vigor, à trois quarts de lieue Ouest de la ville, et va se perdre dans la rivière de Dive, à trois lieues Nord de cette ville.

Deux ramifications de ce faubourg s'étendent le long de la rivière, sous les murs de la ville : l'une vers le Nord, et s'appelle le faubourg des Maisons-Blanches; et l'autre, vers le Sud-Ouest, et s'appelle le faubourg de la Roche, où se trouvent plusieurs sources d'eaux claires et légères, qui forment plusieurs nappes d'eau, au pied des roches en précipice qui s'élèvent cent vingt pieds au-dessus (1). C'est là où les blanchisseuses de la ville et les curandiers lavent leur linge et leurs toiles, tandis que les eaux de la rivière servent aux teinturiers, tanneurs, mégissiers, pel-

(1) Un pouce cube d'eau des fontaines de la Roche, comparé à égale mesure d'eau de la fontaine de la foirie de Vaux, est plus léger de six grains.

letiers, aux moulins à farine, à foulon, à huile, à tan, à émoudre et repasser les couteaux, hachoirs, etc.

La plus grande partie des maisons du Valdante, de la Roche, des Maisons-Blanches et de Saint-Laurent, ont été construites sur les anciens fossés de la ville, qu'on appeloit le fleuve d'Ante, à cause de la rivière d'Ante, dont on retenoit les eaux, sous toute la partie occidentale et septentrionale des murs de la ville, moyennant des écluses ou digues, tandis que, du côté de l'Orient et du Midi, on retenoit pareillement, dans les autres fossés, les eaux qui venoient de la fontaine de Créey et des sources environnantes; ce qui formoit divers étangs autour de la ville, pour la défendre. Il n'y a pas un siècle que les deux étangs, celui sous les murs du château, et celui de la porte Mauduit, subsistoient encore. Chaque digue répondoit a chaque porte et servoit de chemin pour sortir de la ville, ou pour y entrer. Mais les fortes tours dont ces portes étoient munies, et du haut desquelles on pouvoit écraser les assaillans, suffisoient pour la défense de leur entrée. D'ailleurs, elles étoient masquées par des

cavaliers ou bâtisses en avant. Il y en avoit un en face de la porte du château, dite de Bretagne. Le fort de Boucey (*Bocei*), jadis placé au lieu nommé la Tour-Grise, défendoit l'accès de la porte de Boucey. Il y avoit aussi un cavalier vis-à-vis de la porte du guichet, un vis-à-vis de la porte Ogier, un vis-à-vis de la porte Mauduit, ce qui retardoit l'approche des assaillans en temps de siége.

Il n'étoit pas besoin de cavalier à la porte le Comte, en face de laquelle étoient les écluses de la Vallée, qui élevoient les eaux jusqu'à l'entrée de cette porte. D'ailleurs on avoit pratiqué dans la même bâtisse, fort épaisse, deux autres portes à la suite de celle-là, distantes de plusieurs pas l'une de l'autre.

Vers le temps de Henri IV, roi de France, la plupart de ces étangs subsistoient encore, suivant le troisième vers des adieux du célèbre Guy Lefèvre à la ville de Falaise, vers l'année 1570 à 1574, lorsqu'il se retira à sa terre de la Boderie, pour continuer ses savantes recherches, après le pillage de l'abbaye de St.-Jean, lieu de son étude, où les protestans brûlèrent beaucoup

de livres originaux manuscrits de sa composition, parce qu'ils ne leur étoient pas favorables.

Voici ce qu'un Poëte de ce temps lui fait dire :

> Adieu les hauts côteaux, adieu la haute roche,
> Adieu le val de l'Ante, adieu les monts rocheux,
> Adieu tous vos étangs.....
>
> (*Voyez 3e. Part. Art. 4.*)

Il y avoit, au haut du faubourg du Valdante, une ancienne chapelle nommée St.-Adrien, succursale de l'église de la Trinité, qui étoit très-utile aux habitans de ses environs, lorsque l'entrée de la ville étoit interceptée.

3°. Vers le Nord, celui de St.-Laurent et St.-Pierre-de-Vaston, dont l'église, très-ancienne, bâtie sur une roche élevée, et le presbytère, sont conservés. (*Voyez ci-après, Art. Hôpital St.-Lazare, la déclaration du Promoteur du Chapitre de Séez, qui fait mention de St.-Laurent et St.-Pierre-de-Vaston, année 1462*).

La présentation du curé à cette église, appartenoit d'abord à Gautier Goulaffre (*Walterus Golaffer*), comme il le paroît suivant l'acte de donation ci-après, par ce même Gautier, article

Hôpital St.-Lazare; puis elle appartint au chapitre de Séez, et les deux tiers de la dixme aux bourgeois de Falaise, à cause de leur maison et léproserie de St.-Lazare de Guibray, par la concession, sans doute, de *Radulphus de Torneïo miles* (le chevalier Raoul de Tournay), rapportée ci-après, article Hôpital St.-Lazare.

Ce doit être le fief de Vaston, dont les habitans de Falaise rendoient aveu comme administrateurs de la maison de St.-Lazare de Guibray.

Vaston est remarquable par ses eaux minérales ferrugineuses et désobstruantes, dont la source s'est appelée de tout temps, la fontaine aux malades.

Les protestans ont eu leur temple dans ce faubourg, jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. Ils étoient d'abord à Guibray, ensuite au Valdante, d'où le gouverneur les ayant fait retirer, ils allèrent à St.-Laurent.

Le 23 Décembre 1666, pardevant Lefévre et Fumesson, tabellions à Falaise, ils traitèrent avec un particulier qui s'obligea de boucher sa fenêtre qui dominoit sur la salle de leur prêche, et sur leur terroir. (*Chartrier de l'Hôtel-Dieu*).

Il paroît que lorsqu'ils se retirèrent de Falaise, leur prêche et leur cimetière furent donnés à l'Hôtel-Dieu de cette ville. Leur cimetière, situé sur le chemin de la Tour-Grise à Guibray, à gauche en montant, sert de jardin à l'Hôtel-Dieu. On y trouve encore beaucoup d'ossemens plus forts que ceux de nos jours.

4°. Vers l'Orient, celui de Guibray (*Wibraïum* ou *Wibraïa*), le plus considérable et le plus habité de tous, presque aussi grand que la ville même, dont il est éloigné de neuf cents pas.

Il y a dans ce faubourg une église très-ancienne, dédiée à la Vierge. Cette église fut bâtie au huitième siècle, vers l'an 720, sous le règne de Charles Martel, dit le Victorieux, dans le bois de châtaigniers et de chênes dont ce faubourg étoit couvert, au même lieu où sa statue fut découverte, tenant un enfant entre ses bras.

Ce fut un mouton qui, grattant la terre en cet endroit, comme par un instinct surnaturel, indiqua, par ses bêlemens, cette statue à son berger, qui y creusa la terre avec sa houlette, et la découvrit.

Depuis ce temps, les châtaigniers et

les chênes furent abattus pour les réparations des maisons de la ville, et pour la construction de celles de ce faubourg.

Vers 1076, cette église fut reconstruite plus belle et plus grande qu'auparavant, par les soins de Mathilde, fille de Beaudouin, comte de Flandres, épouse du duc Guillaume le Conquérant, alors roi d'Angleterre. Cette reine avoit repassé la mer et fixé son séjour en Normandie, plusieurs années avant sa mort.

Il y avoit dans le chœur de cette église, à l'un des piliers, une statue de femme, ayant un diadême sur la tête (1). Probablement que cette statue

(1) Quelques-uns pensent que cette statue est celle de la reine Berengère, veuve de Richard-Cœur-de-Lion, qui eut Falaise pour son douaire, l'an 1199, et demeuroit à Guibray, dont elle fit reconstruire l'église. Ce fait n'est pas présumable; car à peine fut-elle veuve, que Philippe-Auguste s'empara de la Normandie, dès l'an 1203 et 1204, et certainement ne laissa pas demeurer cette reine à Guibray, ou ne permit pas qu'on lui élevât de statue. D'ailleurs, cette reine (suivant Gabriël Dumoulin, *Hist. de Norm.*, *années 1200 et 1201*), ne posséda qu'un an Falaise, Domfront et Bonneville-sur-Touques, qui lui avoient été donnés en douaire. Car Jean Santerre désirant

représentoit cette reine, qui s'intéressoit beaucoup aux églises de la Trinité, de St.-Gervais et de Guibray, qu'elle augmenta et répara toutes, depuis 1066 jusqu'en 1083, année de sa mort.

Suivant la première charte de fondation de l'abbaye aux Dames de Ste.-Trinité de Caen (2), l'an 1066, Stigaud (*Stigandus*), de la maison d'Odon, ou de Mésidon, donna à cette abbaye les églises de Falaise (*ecclesias Phalesiæ*), avec leurs dixmes et leurs sépultures, et l'église de Guibray (*ecclesiam Wibrei*), avec ses dixmes et sépultures, et un moulin audit lieu; le tout avec le consentement du comte ou duc Guillaume. Dans la suite, on

---

fort l'éloigner, lui donna en échange, pour ces places, en 1200, quelques récompenses au pays du Maine, et en outre (l'an 1201) lui donna, sa vie durant, le comté de Bayeux et ses dépendances, avec deux châteaux en Anjou, et mille marcs d'esterlins, payables tous les ans, moitié en Angleterre, moitié à Caen.

(2) On voyoit une inscription à l'église de l'abbaye aux Dames de Caen, où il est dit : Cette Eglise est sous l'invocation de la Très-Sainte-Trinité; parce que Guillaume, qui en est le fondateur, a été baptisé dans l'église de la Trinité de Falaise. (*Ancien manuscrit*).

découvrit que Guillaume de Briouze et de Guibray (*Guillelmus de Braïosa et de Guibraïa*), avoit un droit sur partie des objets donnés par Stigaud de Mésidon ; ce qui fut rectifié par la charte de confirmation suivante, en date de M. XXCII (1082), indiction 5e., publiée par Guillaume le Conquérant et son épouse Mathilde... « Stigaud a » donné à l'église de l'abbaye Sainte-» Trinité de Caen, les églises de Falaise, » avec leurs dixmes, et l'église de » Guibray, avec sa dixme, et un moulin » audit lieu, à ladite église, pour sa » fille qui s'y est faite religieuse ; » Guillaume de Briouze concédant un » droit qu'il avoit sur ces objets ; et » afin qu'il fit cette concession, moi » Mathilde, reine, avec le consente-» ment du roi mon mari, lui ai donné » de mon argent.... » Gomnor, mère de Guillaume de Briouze, qui se fit religieuse de Ste.-Trinité, donna à cette abbaye les terres qu'elle possédoit à Rouvres, à Croissanville et à Quatre-Puits. (*Voyez 3e. Part., Art. V, nombre II et III*).

Depuis 1066 jusqu'en 1791, les abbesses de Ste.-Trinité de Caen ont conservé ce droit, et présentoient aux

cures de la Trinité, de St.-Gervais et de Guibray de Falaise.

L'église de Guibray, suivant un ancien manuscrit, et suivant le *Gallia Christiana*, tom. XI, page 878, fut consacrée le 17 Juin 1208, par Hugo de Morville, évêque de Coutances, le jour de la fête de S. Barnabé (sous le règne de Philippe-Auguste).

Suivant un autre manuscrit, cette église fut consacrée en 1222, par l'évêque de Coutances, comme il doit être écrit en lettres gothiques, derrière le chœur.

Le même manuscrit dit que par titre de la même année 1222, un nommé d'Ennecy donna sa maison pour servir de presbytère.

L'ancien cimetière de Guibray, où est actuellement la grande place de ce faubourg, dite la place aux chevaux, en face de l'église, vers le Midi, étoit le lieu commun où l'on enterroit les morts de la ville. Il y avoit là une chapelle de St.-Gervais, qui fut pillée par les protestans en 1562.

L'église de Guibray n'étoit, dans son principe, en 720, qu'une simple chapelle où fut déposée la statue de la Sainte-Vierge, nouvellement trouvée.

Comme la découverte de cette statue, dans ce lieu, tenoit du miracle, beaucoup de voyageurs y accouroient tous les ans, le 15 Août, jour de l'Assomption, jour de sa fête, pour lui rendre hommage et pour se mettre sous sa protection. Il y venoit en même-temps des marchands d'images, sculptures et autres objets relatifs au culte de Marie, et beaucoup de marchands colporteurs. Ce fut-là l'origine de la foire de Guibray. (*Voyez l'article Foires, vers la fin de cette première Partie*).

Depuis trente ans, on a transporté cette statue du chœur dans une des chapelles latérales, à droite, pour mettre à sa place une belle statue de l'Assomption de la Ste.-Vierge, enlevée au ciel par des anges. On a aussi réparé le dedans de l'église, afin de la rendre plus moderne.

On prétend que Guibray (*Wibraïa* ou *Wibraïum*), tire la première partie de son nom du gui de chêne (en latin *viscus*), que les prêtres Druides y distribuoient chaque année au peuple, qu'ils convoquoient pour cet effet, en lui criant, ou brayant : *Au gui l'an neuf* (d'où vient le mot d'*éguilans*, pour dire étrennes du premier an);

et que ce faubourg tire la seconde partie de son nom, soit des cris ou braiemens que les Druides faisoient alors dans leurs bois sacrés, en convoquant le peuple, soit des bêlemens ou braiemens du mouton qui indiqua la statue de la Vierge. Quelques-uns pensent que ce fut cette statue elle-même qui cria, ce qui s'appeloit braire, c'est-à-dire, faire du bruit.

D'autres croient que la première partie du nom de Guibray est bien dérivée du mot latin *viscus*, qui signifie *gui*; mais que la seconde partie est dérivée du mot gaulois *Braïa* (1), qui signifie terre; car ce terroir produisoit des chênes qui donnoient aux Druides beaucoup de gui.

D'autres disent que la première partie du nom de Guibray vient du mot anglo-saxon *wit*, qui signifie *blanc*, et se prononce *gui*; et que ce mot, joint au mot gaulois *braïa*, compose le nom de Guibray (terre blanche).

Aux confins de la paroisse de Gui-

---

(1) *Braïa*, *Braïosa*, en langue celtique, signifie boue. Le nom *Lutetia*, donné à la ville de Paris, signifie aussi boue, ainsi que *Cænomanum*, le Mans.

bray, au hameau de Vaux, vers le Midi, il y a une fontaine nommée de la Foirie, qui blanchit supérieurement le linge, et lui donne une légère teinte de bleu. *Voyez pag. xxxvij des Dissertations.*

VI.

A quelles époques Falaise a soutenu des siéges.

L'an 1027, au mois de Décembre, Robert le Libéral, comte d'Hiêmes, père de Guillaume le Conquérant, s'étant renfermé, pour sa défense, dans Falaise, la plus forte place du Hiémois, son frère Richard III, 5e. duc de Normandie, vint l'assiéger en Janvier 1028, et le força de se rendre. (2e. *Partie, Art. VI, années 1027 et 1028*).

L'an 1041, Toutain de Goz, comte d'Hiêmes, s'étant retiré dans le château de Falaise, qu'il vouloit livrer à Henri I, roi de France, y fut assiégé par Guillaume le Conquérant, et fut contraint de capituler. (2e. *Part., Art. VIII, année 1041*).

L'an 1106, Henri I, roi d'Angleterre, assiégea cette ville, et fut obligé de lever le siége. (2e. *P., Art. IX, année 1106*).

L'an 1139, Geoffroy Plantagenest, gendre de Henri I, assiégea Falaise, et ne put la réduire. (2e. *P., Art. XI, année 1139*).

L'an 1204, Philippe-Auguste, roi de France, assiégea Falaise, qui se rendit au bout de huit jours de siége, sauf ses priviléges. (2e. *Part., Art. XV, année 1204*).

L'an 1346, Edouard IV, roi d'Angleterre, après la prise de Caen, dont il ne put prendre le château, envoya contre Falaise une partie de son armée, qui n'osa pas même l'attaquer. (*Masseville*).

L'an 1417, au mois de Novembre, Henri V, roi d'Angleterre, assiégea Falaise, qui, faute de secours, se rendit après quelque mois de siége. (2e. *Partie, Art. XVI, années 1417 et 1418*).

L'an 1450, Charles VII, roi de France, assiégea Falaise, et la retira des mains des Anglais. (2e. *Part., Art. XVIII, année 1450*).

L'an 1562, le parti protestant s'empara de Falaise, mit le feu à l'église St.-Gervais, dont l'orgue fut brûlé, malgré les secours qu'on put y apporter, dévasta les églises et les communautés;

mais enfin le calme reparut. (*Ancien manuscrit*).

L'an 1568, Gabriël de Lorges de Montgommery, chef des protestans, ayant appelé les Anglais à son secours, s'empara, par ruse, de la Ville de Falaise, brûla beaucoup de papiers des chartriers des églises, et dévasta les communautés. Dans la suite, il fut forcé de quitter Falaise; puis il fut pris à Domfront, le 27 Mai 1574, et expédié à Paris le 26 Juin suivant, soit pour avoir fait entrer les Anglais en France, soit par ressentiment de la reine régente Catherine de Médicis, pour avoir été cause, quoique innocente, de la mort du Roi Henri II. (*Masseville*).

Enfin, l'an 1569, vers Juillet, Henri III, roi de France, fit assiéger Falaise rébelle, par le duc de Montpensier, qui fut obligé de lever le siége.

Mais à la fin de la même année, Henri IV, successeur de Henri III, assiégea cette ville en personne, et la prit d'assaut, le six Janvier 1590. (2e. *Partie, Art. XIX, années 1589 et 1590*).

Depuis ce dernier siége, on a laissé tomber en ruine les fortifications de

Falaise : les portes ont été abattues, excepté la porte Ogier, dite des Cordeliers ; et Falaise, ainsi démantelée, hors d'état de résister, ne se voit plus assiégée.

VII.

Des Templiers.

L'ordre des Templiers, ou frères hospitaliers de Jérusalem, étoit le premier des ordres militaires religieux. Il commença vers l'an 1118, à Jérusalem. Hugues de Paganès et Geoffroy de St.-Ademar en sont les fondateurs. Ils se réunirent, avec sept autres personnes, pour la défense du saint sépulcre, et pour la protection des pélerins qui y abordoient de toutes parts. Baudouin II, roi de Jérusalem, leur prêta une maison située près de l'église de Jérusalem, qu'on disoit être autrefois le temple de Salomon. C'est de-là qu'ils eurent le nom de Templiers, et qu'on donna le nom de temples à toutes leurs maisons.

Ces neuf premiers chevaliers firent les vœux de pauvreté, de chasteté, d'obéissance, et de défendre les pélerins de la Terre-Sainte et du saint Sé-

pulcre. Mais ils n'agrégèrent personne à leur société, qu'en 1125, après avoir reçu leur règle de S. Bernard, et du concile de Troyes en Champagne, qui leur prescrivit l'habit blanc; et l'an 1146, Eugêne III ajouta une croix sur leurs manteaux.

Après la ruine du royaume de Jérusalem, arrivée l'an 1186, l'ordre des Templiers, en même-temps chanoines et militaires, se répandit dans tous les états de l'Europe, s'accrut extraordinairement, et s'enrichit par les libéralités des grands et des petits.

Une de leurs maisons s'établit vers l'an 1190, dans la ville de Falaise, proche des murs, à l'Occident, près la porte du Guichet, actuellement nommée Philippe-Jean.

On voit encore, d'un côté de la rue qui conduit à cette porte, l'aile gauche de leur maison, actuellement occupée par les représentans de Madame de Taloney. De l'autre côté de cette rue, on voit aussi leur temple ou église, qu'on a distribué, dans la suite, en salles et chambres très-vastes, qui ont servi long-temps d'audience pour l'élection et le grenier à sel, et qui servent

servent actuellement à usage d'imprimerie (1).

Ces religieux, qui s'étoient voués à la défense du Saint-Sépulchre et de la Terre-Sainte, furent accusés de crimes contre la nature, contre la religion et contre l'état, par deux faux frères de leur ordre, nommés Squin de Florian, procureur de Montfaucon, près Toulouse, et Noffedi Florentin, dont les dénonciations parvinrent jusqu'aux pieds du trône.

Le roi, *Philippe-le-Bel*, qui voyoit d'un mauvais œil cet ordre devenu riche, ambitieux et entreprenant, sai-

---

(1) Charte de Richard Cœur-de-Lion, qui donne des possessions à la maison du saint-hôpital de Jérusalem, au maître, aux frères et à leurs hommes, rapportée au tome 4e. des preuves de l'Histoire généalogique de la maison d'Harcourt, pag. 1640.

Richardus, Dei gratiâ, rex Angliæ, dux Normanniæ, universis sanctæ matris ecclesiæ filiis ad quos præsens carta pervenerit, salutem in Domino, etc. Dedimus et concessimus Deo et B. Mariæ semper virgini et beato Joanni Baptistæ, et domui sancti hospitalis de Jerusalem, et magistro, et fratribus, et hominibus suis, etc. Testibus Roberto de Harcourt, etc. Quinto die Januarii, anno quarto regni nostri. (1174.)

sit cette occasion pour le détruire. Il ordonna à tous les baillis du royaume, à tous les officiers, de prendre main-forte; leur envoya un orde cacheté, qu'il leur étoit défendu d'ouvrir avant le 13 Octobre 1309. Ce jour venu, chacun ouvrit son ordre; il portoit de mettre en prison tous les templiers. Ce qui fut fait, et dans peu d'années cet ordre brillant fut détruit de la manière la plus violente et la plus vindicative.

VIII.

Abbaye de Saint-Jean.

Aux portes de Falaise, l'an 1127, sous le règne de Henri I, roi d'Angleterre, et duc de Normandie, commença un nouveau monastère, dont on raconte ainsi l'origine.

Un jour d'hiver, et de très-mauvais temps, deux pauvres voyageurs fatigués, n'ayant pu trouver où loger dans la ville, en sortirent du côté du Levant, par la rue dite de Boucey, où personne ne voulut les recevoir. Voyant une grange, au haut de cette rue, dans un champ qui appartenoit à un bourgeois de Falaise, nommé Geoffroy, fils de

Rou, ils en forcèrent la porte, s'y logèrent, mais l'un d'eux y mourut la nuit.

Geoffroy, riche bourgeois, et charitable, ayant appris ce qui s'étoit passé dans sa grange, en fut touché; et réfléchissant que jusqu'à ce moment, il n'avoit pas assez fait pour le salut de son âme, il conçut le dessein d'y fonder un hôpital pour les pauvres pélerins et voyageurs. Il le fit en effet, et l'église en fut dédiée sous le nom de Saint-Michel, l'an 1127, par Jean de Neuville, évêque de Séez (1).

---

(1) Extrait de la 241e. liasse du chartrier de l'Hôtel-Dieu de Falaise, contenant le fait ci-dessus exposé, et la fondation de l'hôpital Saint-Michel par Geoffroy, dans son champ de foire, entre la ville et Guibray.

Première pièce. Ut à veteribus ad posteros transmittatur quomodò domus ista fuit incepta, et à quo fundatore fundata, et à quibus priùs ordinata scripto commendari et confirmari volumus.

Quàdam die, ingruente hyemis sævitiâ, duo pauperes advenerunt Falesiam, qui quærentes per totam villam hospitium, invenire non potuerunt. Exeuntes autem extrà villam, venerunt in vicum qui Boceïum nuncupatur, ubi nemo eos suo voluit recipere hospitio. Videntes autem grangiam cujusdam burgensis, videlicet Gunfredi filii Rou (Falesiam inter et Guibraïum),

Geoffroy s'y donna lui-même au service des pauvres pélerins et voyageurs,

---

eam fregerunt et gratià hospitii se intromiserunt; sed unus eorum eâdem nocte ibidem defunctus est. Quo audito Gunfredus multùm indoluit, et, bonarum gentium utens consilio, in eodem agro in quo anteà grangia fuerat, pro salute animæ suæ et antecessorum suorum hospitale constituit. Huic hospitali se ipsum dedit, ad recipiendos pauperes Christi, et, ad usus ipsorum pauperum, dedit in perpetuam elemosinam furnum Falesiæ qui est juxtà portam Bocei, et masuras quæ sunt in vico sacerdotum, et unam in eodem vico, versùs Sanctam Trinitatem; et tres in plateà Falesiæ, et unam in parvo vico versùs macellum et alteram ultra macellum et duo molendina, unum ad portam Bocei, et alterum versus portam Comitis; et pratum feriæ, et campos qui juxtà sunt; et campum anserum qui est inter feriam et Guibraïum. Et hoc fecit cùm consensu Henrici I, regis Anglorum et ducis Normannorum. Posteà verò condidit Gunfredus ecclesiam unam juxtà hospitale quæ dedicata fuit à Joanne Sagiensi episcopo, anno ab in Incarnatione Domini, 1127, in honore Sancti Michaëlis archangeli. Magister Rogerius de Vitreïo, vir ab adolescentiâ suâ Deo devotus huic hospitali se dedit et Dominus Gunfredus de Petrafittâ, quos libenter Gunfredus suscepit. (On voit aussi cette charte dans l'histoire des villes de Normandie, manuscrite, de M. Hérembert, d'Argentan, 1652. *Voyez* l'exposition du fait ci-dessus, dans le *Neustria Pia*, dans le *Gallia Christiana*, et dans l'*Hist. Ecclés. de Normandie*, par M. Trigan).

et il donna en aumône perpétuelle, pour leur usage, son four de Falaise qui étoit près de la porte de Boucey, dans la rue du même nom; un corps de maisons à la suite de ce four, jouxtant d'un bout ladite rue de Boucey, et d'un côté la rue des Prêtres, (cette rue est la suite de celle de la Fosse Couverte, depuis l'église de la Trinité jusqu'en face de l'Hôtel-Dieu); une maison dans la même rue des Prêtres, du côté de l'église de la Trinité; trois maisons sur la place de cette ville, une maison dans la petite rue du marché, (actuellement élargie et nommée rue d'Argentan); et une au-delà du marché; deux moulins, l'un à la porte de Boucey, et l'autre vers la porte le Comte; le pré de la foire, les champs qui sont auprès, et le champ des Oies qui est entre la foire et Guibray (1). Le tout avec le consentement de Henri I, roi d'Angleterre, et duc de Normandie.

(1) Ce sont les champs et prés contenus de chaque bout, entre les fossés de la ville et Guibray, et de chaque côté, entre les deux grands chemins anciens de la ville à Guibray. La nouvelle route d'Argentan a entamé un côté de cet apanage, dans sa longueur.

Roger de Vitry et Geoffroy de Pierrefite se donnèrent aussi à cet hôpital. Ce furent là les premiers chanoines de ce lieu, qui fut érigé dans la suite en monastère et abbaye.

Geoffroy apprit le latin, et fut même dans la suite ordonné prêtre.

Le pape Innocent II étant venu à Rouen, l'an 1130, accorda, par une bulle à lui nommément adressée, la continuation de cet établissement. (*Neustria pia*).

L'an 1132, Henri I, roi d'Angleterre, fils de Guillaume le Conquérant, confirma la donation de Geoffroy, par une charte authentique, dont voici la substance (1) :

« Je donne et concède à l'hôpital » St.-Michel de Falaise, et aux frères,

---

(1) *Seconde pièce de la 241e. liasse du chartrier de l'Hôtel-Dieu de Falaise.* Henricus rex Anglorum, duc Normanniæ, archiepiscopo Rhotomagensi, et episcopis, etc., salutem. Sciatis quoniam ego Henricus concedo et do Deo et hospitali Falesiæ et fratribus tàm clericis quàm laïcis in eo deservientibus, in elemosinam perpetuam, molendinum meum de Falesiâ quod Gunfredus fecit, et terram feriæ, et prætereà concedo et confirmo eidem hospitali totam terram, et omnes domos et furnos, et aurum et

» tant clercs que laïcs, qui servent dans
» ce lieu, mon moulin de Falaise que
» Geoffroy a fait, et la terre de la foire.
» Et en outre je concède et confirme
» au même hôpital, toute la terre,
» toutes les maisons et fours, l'or et
» l'argent, tous les revenus et biens,

---

argentum et omnes reditus et res cujuscumque generis sint, quas Gunfredus in elemosinam ejusdem hospitalis fratribus concessit in Angliâ et Normanniâ et villâ Falesiæ, et quas ipse vel aliquis alter quisque sit, Deo et hospitali dedit, vel in futuro legabit aut dabit ullo tempore; et hoc coram me concessit Robertus hæres et filius Gunfredi quoad omnia quæ pater suus ibi in elemosinam dederat, vel in futuro legaliter daturus erat inconcussa permanebunt Deo et hospitali. Ego autem ipsum hospitale et fratres meos qui in eo sunt, in custodiâ propriâ, manûs meæ protectione, ipsum et omnes ejus possessiones et res, tàm eas quas modò habet, quàm quæ in futuro habiturum est, quietas et solutas attelaneo et passagio et omni consuetudine, etc. Nunc et in perpetuum statuo, et regiâ auctoritate, et à Deo mihi collatâ potestate corroboro, corroborata etiàm litteris et auctoritate Innocentis summi Pontificis venerabilis Pátris nostri. Testibus Rogerio episcopo Sagiensi... Et L. comite Glocestræ filio meo, et Willelmo comite Waræ, et Hugone Bigot Dapifero, apud Clarendonam, anno ab Incarnatione Dominicâ, millesimo centesimo trigesimo secundo.

» de quelque genre qu'ils soient, que
» Geoffroy lui a donnés, et tout ce que
» lui-même ou tout autre lui a donné
» ou lui donnera dans la suite, en
» Angleterre, en Normandie et à
» Falaise. Robert, fils et héritier de
» Geoffroy a consenti, en ma présence,
» que tout ce que son père y a donné
» ou donnera dans la suite, en aumône,
» appartienne imperturbablement à
» Dieu et à cet hôpital. Et moi, je
» prends sous ma protection ce même
» hôpital, et toutes ses possessions,
» tant présentes que futures, et je les
» exempte de tous impôts et de toutes
» charges et contributions quelcon-
» ques, pour toujours. Et je donne
» force à cette institution, par l'auto-
» rité royale que Dieu m'a donnée, et
» comme l'a fortifiée, par ses lettres,
» notre vénérable et saint Père Inno-
» cent II, souverain Pontife. Fait à
» Clarendon (en Angleterre), en pré-
» sence de Roger, évêque de Séez,
» Hugues Bigot, mon sénéchal (Da-
» pifer), &c., l'an de l'Incarnation de
» notre Seigneur, 1132. »

Plusieurs clercs et religieux de la ville, s'étant joints à Geoffroy, ils formèrent une communauté de cha-

noines réguliers, et se voyant trop à l'étroit dans cet hôpital et dans cette église, ils construisirent, un peu plus loin, un nouveau dortoir et une nouvelle église, dont la dédicace fut encore faite par le même Jean I, évêque de Séez, sous le nom de S. Jean-Baptiste, l'an 1134 (1).

---

(1) La maison hospitalière pour loger les pauvres pélerins, étoit située sur le grand chemin de la Tour-Grise à Guibray, là où se trouve le jardin de la ci-devant abbatiale. Cette maison subsista jusque vers l'an 1540. Ce fut Ambroise d'Orsonvilliers, premier abbé commandataire de St.-Jean, qui la fit raser. (*Gallia Christiana, tom. XI, pag. 767*).

Depuis cette époque, les religieux de St.-Jean ne logèrent plus de pélerins et voyageurs, mais ils distribuoient aux pauvres, du pain, certains jours de chaque semaine, principalement le lundi.

L'église St.-Michel de cette maison hospitalière subsista jusqu'en 1629, année où elle fut démolie, du temps de M. Marescot, abbé commandataire de St.-Jean, excepté la grande porte d'entrée, qu'on voit encore au mur du jardin de la même abbatiale, sur le même chemin de la Tour-Grise à Guibray. (241°. *liasse du chartrier de l'Hôtel-Dieu de Falaise, en marge de la première pièce.*

La nouvelle église, consacrée sous le nom de St.-Jean-Baptiste, l'an 1134, n'étant pas solide, ces religieux en bâtirent une autre sous le même

La même année, le 25 d'Octobre, le fondateur mourut, laissant de lui une heureuse mémoire, et la communauté choisit, pour lui succéder au gouvernement, Roger de Vitry; et l'an 1141, suivant le désir de Hugues, archevêque de Rouen, ils allèrent établir, au Bourg-Achard, une colonie de leur institut.

Quelques années après, ces religieux, après mûre réflexion, représentèrent à Monseigneur l'évêque de Séez, et au Saint-Siége, le vœu qu'ils avoient formé de s'édifier ensemble dans l'ordre de Prémontré de l'institut de Saint Norbert. Leur supplique fut octroyée vers l'an 1159. Alors ils quittèrent l'habit noir, et prirent l'habit blanc.

L'an 1162, Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, fils de Mathilde, fille de Henri I, donna

---

nom de St.-Jean-Baptiste, dans laquelle ils entrèrent le 23 Mars 1203, sous Jean Santerre, roi d'Angleterre, qui étoit encore, cette année-là, duc de Normandie. (*Gallia Christiana*, *tom. XI, pag. 755*).

Cette dernière église de St.-Jean subsista jusqu'en 1797, et fut abattue, comme les autres églises des communautés supprimées. A la place de cette église est actuellement un carrefour entre les deux grands chemins de la ville à Guibray.

beaucoup de biens à ce monastère. (*Gallia Christiana et Neustria pia*).

La charte qui en fait foi, fut donnée à Falaise, l'an 1162 (1), en présence de Philippe de Bayeux, Litasse de Lisieux, Girard de Séez, Richard d'Evreux, Richard de Coutances, évêques, et Thomas Becquet, chancellier. (Ce même Thomas devint archevêque de Cantorbéry, et fut martyrisé en 1170. *V. 2e. Part. année 1170*).

Le même roi donna aussi à ces religieux, pour leur usage, et pour celui des pauvres qu'ils recevroient dans leur hôpital, autant de bois de la forêt de Gouffern, vers Argentan, qu'ils en auroient besoin pour leur feu et pour la bâtisse de leurs maisons, et exempta tous leurs biens, présens et à venir,

---

(1) Henricus II, Dei gratiâ, Angliæ rex, Normanniæque dux, multa largitus est huic cœnobio Falesiæ. Litteræ extant sub datum apud Falesiam, anno 1162. Præsentibus Philippo Bajocensi, Litasso Lexoviensi, Girardo Sagiensi, Ricardo Eboïcensi, et Ricardo Constantiensi, episcopis. Thomâ Becquet cancellario. (*Extrait d'un ancien manuscrit de l'Abbaye de St.-Jean de Falaise, rapporté dans le Supplément au tome IV des Preuves généalogiq. de la maison d'Harcourt, pag. 16.*

de tout droit et d'impôt quelconque (1).

Depuis l'année 1127 jusqu'en 1179, ces religieux reçurent beaucoup de donations, dont la plupart sont rapportees dans la bulle du Pape Alexandre III, donnée à Vélétri pour l'abbaye de St-Jean de Falaise, le 28 Février 1179, et délivrée à Rome l'an 1357, par l'autorité d'Innocent VI, pape (2).

---

(1) Henricus II, Dei gratiâ, rex Angliæ, etc. Notum sit omnibus, &c. Quod ego dedi, in elemosinam perpetuam, Deo et Ecclesiæ sancti Joannis Baptistæ de hospitali Falesiæ, et clericis in eo, Deo secundùm regulam B. Augustini servientibus, ad usum eorum et pauperum Christi, quos in illo hospitali susceperint, tantùm nemoris Gofferni, apud Argentonium, quantùm ad ignem proprium et ad domorum ædificationem eis sufficerit; et omnes eorum possessiones et res præsentes et futuras, quietas attelaneo, passagio, et pasnagio, etc. (*Ex codice manuscripto magno, fol.* 22, *pag.* 2. *Lutetiæ, apud D. de Vyon, D. de Herovval*).

(2) *Troisième pièce de la* 241e. *liasse du chartrier de l'Hôtel-Dieu de Falaise.* Alexander episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis Galtero abbatti sancti Joannis de Falesiâ, ejusque fratribus, etc. Apostolicum convenit adesse præsidem, ne forte cujuslibet temeritatis incursus robur, quod absit, sacræ religionis infringat, etc., etc. Datum Veletri, secundo calendas Martii, anno 1179. Pontificatus verò nostri anno vicesimo primo.

Cette

Cette bulle fait mention, 1°. de la donation faite par Geoffroy, d'un four, d'un moulin, et de terres qu'il possédoit dans les murs et hors des murs de Falaise. (*In villâ Falesiâ et extrà*).

2°. De la donation faite par Henri I, roi d'Angleterre, fils de Guillaume le Conquérant, d'un moulin près de la porte le Comte de Falaise, de la moitié de la terre de la foire (*medietatem terræ feriæ* (1), et d'une exemption générale d'impositions sur tous les biens présens et futurs de cette communauté.

3°. De la donation, confirmée par Henri II, roi d'Angleterre, fils de Mathilde, fille de Henri I, de l'autre moitié de la terre de la foire (*alteram iterum medietatem terræ feriæ*); une férie (*feriam*) chaque année, à la fête de S. Michel, qui doit commencer trois jours avant cette fête, et finir trois jours après, suivant la coutume des féries ou fêtes de Falaise; la dixme sur les moulins de cette ville, l'usage

(1) Suivant le Dictionnaire de Jurisprudence pratique de Ferrières, le mot foire ou férie est dérivé du mot latin *feria*, qui signifie fête, parce que les foires ne se tiennent qu'aux lieux où l'on célèbre certaines fêtes.

11°. De la donation faite par Richard vicomte de Beaumont, de la coutume sur toutes choses, par toute sa terre.

12°. De la donation faite par Guillaume-le-Gros, d'un septier de froment à prendre sur son moulin de Falaise, chaque année.

Depuis l'année 1179, jusqu'en 1390, le revenu de ces religieux augmenta encore, comme on voit par les aveux et la déclaration de leur papier terrier, qu'ils firent le 26 Septembre 1390, devant Guillaume-le-Diacre, vicomte de Falaise, commissaire en cette partie. Cette déclaration est la 4e. pièce de la 241e. liasse du chartrier de l'Hôtel-Dieu de Falaise.

On y voit qu'ils avoient à tenir à toute haute justice, une foire, le jour Saint-Michel, et qu'ils avoient aussi seigneurie sept jours, en la forme et manière accoutumée, en toute la châtellenie de Falaise ;

Qu'ils présentoient aux églises de Fourneaux, de Cordey, de St.-..... et du Mesnil-Hermey.

On y voit leurs possessions à Guibray, à Falaise, à Montabar, Saint-Pavin, St.-Pierre-du-Bû, Champceries, Beaumais, Habloville et environs,

Fierville, Soignoles et environs; un bois appelé le bois Pantou, qui contient environ 60 acres (1).

On y voit leur droit de prendre, chaque année, à Falaise, aux deux échiquiers de Pâques et de St.-Michel, à chaque terme, 28 livres 19 sous, en compensation de certains héritages qu'ils baillèrent au lieu de cela; et aussi qu'ils étoient tenus de faire, chaque jour, le divin Service en la chapelle du château de Falaise (2).

---

(1) Le bois Pantou, suivant le *Neustria pia*, fut donné à cette abbaye par M. de Couvrigny. (*Voyez* 3e. *Part. Art. VI, n.* 2.)

Fouques du Merle, seigneur de Couvrigny, auquel appartenoit le fief de la Courbonnet, étoit gouverneur de Falaise, vers 1150. Ce fut lui qui donna une partie du bois Pantou à l'abbaye de St.-Jean. (Note de la maison de Couvrigny). *Voyez le n.° 9 précédent, de la bulle du Pape Alexandre III.*

(2) Suivant une de nos anciennes notes manuscrites, l'abbaye de St.-Jean de Falaise avoit seigneurie dans Guibray et Falaise, à cause du fief de Vaux, et droit de foire le jour St.-Michel, pendant lequel son sénéchal avoit haute justice. Elle avoit droit de prendre 20 liv. de rente sur le domaine, à cause de la messe du château, et 10 liv. de rente sur la ville, pour la fieffe du moulin et vivier de la porte Marescot.

Et enfin, que l'abbé de Prémontré et cette abbaye étoient en la féauté du roi, quand le cas s'offroit, à cause des choses ci-dessus : ainsi déclaré.

x Ambroise d'Orsonvilliers, premier abbé commendataire de cette abbaye, fit le même aveu et dénombrement, le 11 Janvier 1548.

L'extrait de cette déclaration, qui est la 5e. pièce de la 241e. liasse du chartrier de l'Hôtel-Dieu de Falaise, nous dit :

1°. Qu'au second feuillet de cet aveu, première page, est écrit : *Item*, une pièce de terre en la paroisse de Guibray, appelée le manoir de Vaux, contenant environ cinquante acres, tant en maisons, cour, jardin, pré, pâtures, bois, buissons, bruyères, landes, rochers, et une chapelle nommée Saint-Clair, avec deux petits étangs, qui sont partie en la vicomté d'Argentan.

Ladite pièce de terre est entre le terroir de la Hoguette et le terroir de Saint-Pierre-du-Bû, lequel manoir est le chef du fief noble desdits religieux, qui s'étend en ladite paroisse de Guibray et bourgeoisie de Falaise, du nombre de la fondation de cette abbaye, et amortie par autorité royale.

Cet extrait nous dit, 2°. qu'au quatrième feuillet de cet aveu, première page, est écrit : *Item*, lesdits religieux ont droit de prendre, chacun an, dix livres sur les bourgeois de Falaise, à cause de fieffe faite par lesdits religieux, auxdits bourgeois, du vivier et moulin de la porte Mauduit, qui est de l'ancienne fondation de l'abbaye.

Cependant la doctrine de Calvin faisoit de grands progrès en France. Il s'agissoit de réformer l'église dans son chef et dans ses membres, et de détruire les communautés religieuses. L'année 1562, les calvinistes s'emparèrent de Falaise, et mirent cette abbaye au pillage. Bientôt ils furent chassés ; mais Gabriel de Montgommery, leur chef, revint à la charge, s'empara par ruse de Falaise, en 1568, et fit encore beaucoup de ravages dans cette abbaye, dont son frère, Louis de Montgommery, étoit abbé commendataire, depuis l'an 1556. Cet abbé embrassa publiquement le calvinisme ; et d'accord avec son frère, persécuta les religieux d'une manière barbare, dévasta de nouveau l'église et le monastère, jusqu'à sa mort, qui arriva d'une

manière tragique, le 14 Mars 1574. (*Voyez* 3e. *part.*, *art. V*, *n*°. 9.)

Ces ravages durèrent jusqu'au dernier siége et pillage de Falaise, l'an 1590, et réduisirent ces religieux aux abois. La plupart de leurs débiteurs refusoient de les payer, et, faute de titres, on ne pouvoit les y contraindre. Mais le parlement de Rouen rendit un arrêt, le 14 Décembre 1606, qui les autorisa à percevoir leurs revenus, nonobstant la destruction de leurs titres et papiers, sous feu Louis de Montgommery, abbé commendataire de cette abbaye, et lors du dernier siége de Falaise, nonobstant toute opposition, et sans que les débiteurs puissent se servir de prescription, et que les registres, journaux, lettres et renseignemens qui leur sont demeurés, suffisent pour interpeller et faire payer les débiteurs. (6e. *et dernière pièce de la* 241e. *liasse du chartrier de l'Hôtel-Dieu.*)

Depuis cette époque, cette abbaye se rétablit de ses pertes, prospéra, fit faire beaucoup de travaux, assista les pauvres, et persévéra dans l'observation des règles de l'institut de Saint-Norbert, jusqu'en 1792, que le gou-

vernement français ne voulut plus de communautés religieuses ni de corporations sur son territoire.

Lorsque cette communauté fut détruite, les stalles du chœur furent transportés à l'église Sainte-Trinité de Falaise. Suivant le *Gallia Christiana, tom. XI, pag. 756*, Thomas II, de Mallebiche, abbé de Saint-Jean, depuis 1506 jusqu'en 1516, les avoit fait faire. (*Chori exedras fieri curavit.*)

L'église subsista jusqu'en 1797.

Vers l'année 1730, un religieux de cette abbaye, nommé Raitour, peintre, avoit orné l'église et le réfectoire d'excellens tableaux, dont la plupart ont été transportés, depuis 1792, dans les églises paroissiales de Sainte-Trinité et de Saint-Gervais de cette ville. Deux de ces tableaux, plus remarquables que les autres, et qui passent pour ses chef-d'œuvres, sont exposés dans l'église de St.-Gervais. L'un représente l'élevation de Jésus-Christ en croix, près de laquelle on remarque trois soldats qui examinent avec attention les dés qu'ils ont jetés pour tirer sa robe au sort. Le désir d'avoir cette robe paroît sur leurs figures, avec tant d'expression, qu'ils ont l'air d'être animés, d'agir et de respirer.

L'autre tableau représente Hérode et Hérodiade, qui considèrent la tête sanglante de Saint Jean-Baptiste. Le saisissement et la consternation d'Hérode, à ce spectacle, la joie cruelle d'Hérodiade, qui insulte à la tête de ce grand homme, après sa mort, y sont représentés d'après nature.

Deux dames bien parées s'étant approchées du peintre, au moment qu'il travailloit à ce tableau, l'interrogèrent: s'il étoit certain que les femmes, du temps d'Hérode, portassent des pendans d'oreilles? Les femmes mondaines en ont porté de tout temps, leur répondit-il, et se sont toujours bien parées pour entraîner les hommes à leur perdition.

La nièce de ce peintre devint encore plus habile que lui dans l'art de la peinture. Ce fut elle qui peignit les tableaux de l'abbaye d'Ardenne, près Caen, du même ordre que celle de St.-Jean de Falaise. Son chef-d'œuvre est la représentation de la voûte du chœur, qui, vers 1720, s'écroula sur les religieux, lorsqu'ils chantoient l'office de la veille de Noël, à minuit, et les écrasa tous, excepté le procureur qui étoit en voyage pour les affaires de la communauté.

IX.

Hôpitaux de Falaise.

Dès le huitième siècle, plusieurs personnes charitables, à l'imitation de Sainte Marthe, de Sainte Madeleine et de Saint Lazare, hôtes du Seigneur et des douze Apôtres, donnoient l'hospitalité aux pauvres et aux malheureux voyageurs, qu'ils regardoient comme les membres vivans de J. C. Les uns se faisoient un plaisir de leur procurer les médicamens nécessaires dans leurs maladies, et de les guérir des ulcères dont ils étoient couverts; les autres leur donnoient les vêtemens, la nourriture et le logement dont ils avoient besoin.

Mais avant 1127, il ne paroît pas qu'il y eût d'hôpitaux à Falaise.

Ce fut Geoffroy, riche bourgeois de Falaise, qui le premier érigea, pour les pauvres voyageurs, l'hôpital Saint-Michel, dans cette portion de terre qui s'étendoit en longueur, depuis l'entrée du faubourg de Guibray jusqu'aux fossés de la ville, et s'étendoit en largeur depuis le grand chemin tendant de la paroisse de St.-Gervais

au faubourg de Guibray, jusqu'à celui tendant de la paroisse de la Trinité à ce faubourg. On voit encore, à moitié de ce dernier chemin, le portail de l'église de cet hôpital Saint-Michel, dans le mur du jardin de la ci-devant abbatiale de St.-Jean. (*Voyez l'article précédent*).

Les bourgeois de Falaise ajoutèrent bientôt à cet hôpital ceux de Saint-Lazare ou léproserie de Guibray, et de St.-Nicolas ou Hôtel-Dieu de Falaise.

X.

Léproserie de Saint-Lazare.

1. Depuis le retour de la première croisade, vers l'an 1100, et depuis les conquêtes de Naples, de la Pouille, de la Calabre et de la Sicile sur les Sarrazins, par les trois frères Tancrède, seigneurs normands, et leur oncle Roger, vers le milieu du onzième siècle, un nouveau fléau se répandit dans la France et dans les pays voisins, connu sous le nom de lêpre ou de ladrerie.

On eut d'abord recours aux prières, aux jeûnes, à la pénitence. On invoqua Sainte Marthe, Sainte Madelaine et

et Saint Lazare, afin qu'ils obtinsent de Dieu la guérison des malades attaqués de cette contagion.

On éleva en France beaucoup d'hôpitaux, ou maisons de léproserie ou maladrerie, en l'honneur de ces trois hôtes du Seigneur. Il y avoit un prieur et des frères qui formoient chapitre, et célébroient l'office divin; et des sœurs qui partageoient leur temps entre le service divin et celui des malades; et à proportion que ce mal s'accroissoit, ces maisons se multiplioient, de manière que, suivant l'historien Matthieu Paris, il y en avoit dix-neuf mille dans la chrétienneté. Seulement en France, il y en avoit deux mille (1).

Une de ces maisons fut fondée à l'extrémité du faubourg de Guibray, près Falaise, par les libéralités, aumônes et donations des bourgeois de cette ville, vers l'année 1178, à la fin du règne de Henri II, roi d'Angleterre; et cette maison rendit des services importans aux lépreux de cette ville.

(1) Louis VIII, dans son testament, fait en 1225, légua cent sous, qui reviennent à environ 82 fr. d'aujourd'hui, à chacune des deux mille léproseries du royaume.

Mais depuis que le mercure, l'eau de chaux, les décoctions de seconde écorce verte d'ormeau, de chêne, etc., surtout la propreté, et peut-être le changement de constellations, eurent fait disparoître ou changer cette cruelle maladie, cette institution disparut; et le prieur, frères et sœurs de St.-Lazare de Falaise, disparurent aussi, et s'incorporèrent dans d'autres sociétés de bienfaisance. Leurs biens et la nomination d'un prieur à la chapelle de St.-Lazare (actuellement St.-Marc) de Guibray, restèrent aux bourgeois et habitans de Falaise, nonobstant la reclamation de M. l'abbé de la Butore, soi-disant aumônier du feu roi de France Charles VII, en date de 1476, contre lequel deux sentences furent rendues, l'une le 4 Août 1482, et l'autre définitive, des assises tenues à Falaise, le 20 Mai 1484, suivant laquelle « la pro-
» priété et possession de cette maison
» de la maladrerie de Guibray, ses
» appartenans et appendans, et l'ad-
» ministration, maîtrise, régime, gou-
» vernement d'icelle et d'iceux, ap-
» partient propriétairement et à droit
» hérédital, aux bourgeois et habitans
» de Falaise, ainsi qu'il avoit été jugé

» le 4 Août 1482. » (*Matrologue de St.-Lazare, fol. 60 et dern. feuillet 61.*)

La ville de Falaise ayant ainsi revendiqué les biens que nos ancêtres avoient donnés pour gouverner les malades de nos trois paroisses de la Trinité, de St.-Gervais et de Guibray, les transporta à l'Hôtel-Dieu ; mais elle les fit administrer, comme par le passé, en qualité de mère et tutrice de ces maisons, et continua, jusqu'en 1792, de nommer et de présenter à l'église de la maison de la Madelaine et de St.-Lazare de Guibray, quoique supprimée, un prêtre titulaire, comme elle nommoit et présentoit à la cure de St.-Georges de Morteaux et au prieuré de l'Hôtel-Dieu.

Il ne reste plus de cette maison de St.-Lazare, que le chœur de l'église, connu aujourd'hui sous le nom de St.-Marc, dont on a démoli la nef.

Les frères de Ste.-Madeleine et de St.-Lazare avoient encore une autre maison de santé, proche la Vallée, entre Guibray et Eraines, à laquelle attenoit une pièce de terre appartenant actuellement à l'Hôtel-Dieu, nommée la terre de la léproserie, au haut de laquelle on voit encore le pied de la

croix de santé. C'est-là qu'on inhuma, au quinzième siècle, les pestiférés de la ville de Falaise.

On voit la plus grande partie des réglemens et réclamations de cette maison, et des chartes de donations et d'aumônes qui lui furent faites, dans le vieux matrologue qui, lors de sa dissolution, fut apporté au chartrier de l'Hôtel-Dieu de Falaise.

On y voit, 1°. au commencement, la pancarte, en parchemin, de l'institution et des devoirs des frères de Ste.-Marie-Madeleine et St.-Lazare : cette pancarte latine, en partie rongée par le haut, écrite en gros caractère gothique, nous laisse encore lire, que les obligations du prieur et des frères de St.-Lazare sont, 1°. de secourir les malades, et de prier Dieu avec ferveur qu'il nous tire de ce lac de misère où nos péchés nous ont plongés, et qu'il protège tous ceux qui ont accordé des bienfaits aux frères et sœurs et lépreux de St.-Lazare ; 2°. de chanter, chaque semaine, trois messes : l'une du St.-Esprit, l'autre de la Sainte Vierge, et la 3e. pour les défunts. Et pour chaque frère et sœur, de chanter tout l'office des défunts aussitôt après sa mort, et

de lui célébrer plusieurs messes. Ils offroient aussi le sacrifice de la messe pour les autres fidèles vivans et défunts, et se contentoient d'une rétribution en forme d'aumône, qui étoit de quatre sous de Tours (tournois) ou de Rouen, ou d'Angers. Pour les défunts, on ajoutoit quelques mailles (*mallas* ou *masculas*) : une maille étoit la troisième partie d'un denier. Le pape avoit accordé à tous ceux qui feroient l'aumône à cette maison, l'avantage de participer pour toujours aux bonnes œuvres qui s'y faisoient chaque jour.

C'est-là, à peu-près, le sens de cet ancien manuscrit, que nous avons transcrit en note ci-après, autant qu'on en peut lire (1).

---

(1) Necesse est (disent les fondateurs et le Saint-Siége) ut fulciamus plurimis elemosinis, & longo tempore subveniamus fraternitatis sancti Lazari & infirmorum fratribus..... Notum esse volumus eos cunctorum bonorum quæ in istâ ecclesiâ fient usque in sempiternum, participes esse, sicut orant puris excessibus ut à lue miseriæ & peccatorum eripiat nos Deus & omnes qui beneficium concedunt cunctis fratribus fraternitatis sancti Lazari.

Tres, in singulis hebdomadibus missæ cantantur, quarum una de Spiritu Sancto, alia de

On voit, 2°. dans ce matrologue (fol. 123, 2e. page), une charte de Jean Sans-terre (1), roi d'Angleterre, qui, lors de son séjour à Falaise, l'an 1200, le 4 Mai, prit la qualité de roi de France, comme c'étoit l'usage des rois d'Angleterre; et accorda à la maison des lépreux de Guibray cette charte latine, suivant laquelle il leur permettoit de férier (fêter) pendant

---

beatâ Mariâ, tertia pro fidelibus defunctis dicuntur. Et pro unoquoque fratre & sorore, in obitu suo, officium integrum defunctorum cantabitur, & plures missæ celebrabuntur. In missâ pro personâ vivente, erogantur quatuor asses Turonenses, sive Andegavenses, sive Rothomagenses, elemosinâ; & pro personâ in fine (id est in morte), 4 asses & 8 aut 10 masculas (mailles). Henricus, rex Angliæ, propter beneficia huic fraternitati erogata, particeps est ipsius bonorum & orationum.

(1) Joannes, Dei gratiâ, Francorum rex: Noverint universi præsentes, pariter & futuri, quod nos, intuitu Dei, &c. Dedimus & concessimus domui leprosorum Falesiæ, feriam septem dierum in Exaltatione Sanctæ Crucis, mensis Septembris, ad usus & consuetudines quas canonici Falesiæ suam feriam tenent, per testimonium bonorum hominum Falesiæ. Datum apud Falesiam, anno Domini 1200, quarta die mensis Maii. (*Fol. 123, verso, ejusdem matrologii*).

sept jours, à l'Exaltation de la Sainte Croix, au mois de Septembre de chaque année, ainsi que les autres chanoines de Falaise avoient coutume de faire.

3°. On voit au feuillet 152, troisième page, la charte latine de donation faite par le chevalier Raoul de Tourney (*Radulphus de Torneïo miles*), à Dieu, aux lépreux et aux frères de Sainte-Marie-Madeleine et Saint-Lazare de Falaise, de la terre et du fief de Vaston, avec toutes ses appartenances, autant qu'en tenoit à ferme de lui et de ses ancêtres, Nicolas de Martigny (*Nicolaus de Martigneto*), en présence de Robert Talbot et de Pierre de Pont-d'Ouilly, témoins. (*Testibus Rob. Talbot, Petro de Ponte Oillei*). (*Voyez en outre la* 10e. *liasse du chartrier de l'hôtel-de-ville, concernant le fief de Vaston*).

4°. Même feuillet, première page, la charte latine de donation faite par Gautier Goulaffre (*Walterus Golaffer* (1) et ses deux frères, Roger et Robert (*Rogerius et Robertus*), aux lépreux de Falaise, de deux gerbes

(1) Le fief Gautier-Goulaffre est à Noron, prés Falaise.

à prendre dans la paroisse de Vaston ; et tout le revenu et le fonds de ces deux gerbes (*garbarum*), que Nicolas de Martigny tenoit de lui, et lui devoit, excepté la présentation à l'église de St.-Pierre de Vaston, et son autre fonds dans la même paroisse ; en présence de Nicolas d'Ouville, connétable de Falaise, et de Pierre de Pont-d'Ouilly, maire de Falaise. (*Exceptâ præsentatione ecclesiæ Sancti Petri de Vaston, et alio feodo meo in eâdem villâ* (1) *hæc autem omnia facta sunt apud Falesiam, coràm Nicolao de Ouville const. Falesiæ, et Petro de Ponte Oillei majore Falesiæ, testibus*). Non signé et sans date. Pierre de Pont-d'Ouilly étoit maire de Falaise vers 1261 ; toutefois il existoit encore en cette année, comme il paroît par la charte latine de donation, rapportée au même matrologue de St.-Lazare, fol. 39, 2e. page, dont voici la traduction : Qu'il soit connu de tous, que moi, Pierre de Pont-d'Ouilly, fils Jean, donne aux lépreux de Saint-Lazare de Falaise, six sous de Tours,

(1) Dans la suite, ce fut le chapitre de la cathédrale de Séez qui présenta à la cure de Vaston.

(ou tournois, *Turonenses*), de rente. Donné dans la commune de Falaise, au mois de Juin 1261 : non signé.

5°. Au feuillet 159, deuxième page, du même matrologue, la charte latine d'exemption accordée au prieur, frères et sœurs de Saint-Lazare, de la réparation des bancs de St.-Pierre et de St.-Laurent de Vaston, signée par le promoteur général du diocèse de Séez, le 24 Août 1462, dont voici l'abrége : *Exemptio reparationis cancellorum, videlicet sancti Petri et sancti Laurentii de Vastonno, à promotore generali diœcesis Sagiensis, anno Domini 1462, die 24 mensis Augusti.* Cette charte prouve que les frères de Saint-Lazare existoient encore cette année-là en communauté, et que l'église de Vaston étoit alors dédiée à S. Pierre aussi bien qu'à S. Laurent.

6°. Au feuillet 141 et suivans du même matrologue, l'acte suivant, en français : « Pardevant Nicole Letan-» neur, maire de Falaise, et les bour-» geois de Falaise, en droit établis, » furent présens le prieur, messeaux » mieselles les frères les sœurs de la » maladerie de St.-Lazare, jouxte Fa-» laise... Pour éviter les abus et dégâts

» et dilapidations passées, il fut dé-
» fendu d'aliéner, dans la suite, au-
» cunes propriétés de cette maison, et
» de laisser sortir ceux qui étoient dans
» son enclos ; il fut réglé que ceux
» qui s'en absenteroient pendant un
» jour entier, payeroient dix deniers
» au profit de la maison ; que toutefois
» on pourroit se tenir sous le portail,
» quelques instans, pour sa récréation,
» comme par le passé, etc. »

« Le présent réglement fut passé le vendredi après la fête de l'Assomption, l'an de grâce 1317, scellé avec le scel de la maison commune de Falaise, et avec le scel du chapitre de ladite maison de St.-Lazare. »

7°. Aux feuillets 132 et 133 de ce matrologue, la réclamation du 24 Juillet 1424, faite aux assises de Falaise, par maître Pierre Legros, prieur, et autres, de la maladrerie de Guibray, messeaux et meselles frères et sœurs de ladite maladrerie ; lesquels firent observer comme, anciennement, par les bons bourgeois, qui lors étoient en ladite ville de Falaise, ladite maladrerie avoit été donnée et fondée pour le bien et salut d'eux, et aussi pour le soutenement de messeaux et meselles qui

étoient lors, et qui sont pour le temps à venir, ès paroisses de la Trinité, de St.-Gervais et de Guibray, lesquels malades étoient reculés et ne devoient ou ne pouvoient aller truander ou partir de l'hôtel sans l'octroi, congé ou consentement du maître ou prieur d'icelui hôtel; mais que douze bourgeois fussent chargés d'apporter ou d'envoyer les tourteaux-Dieu du samedi et le pain béni du dimanche, ce qui fut octroyé; et les douze bourgeois qui devoient s'acquitter de cette pieuse fonction, furent nommés.

8°. Enfin, au feuillet 255 et suivans dudit matrologue de la maison de St.-Lazare, on voit la déclaration suivante :

« A tous ceux qui les présentes lettres » verront ou orront, salut. Entre les » autres priviléges, droits, franchises » et libertés qu'ont depuis long-temps » les bourgeois, manans et habitans » de Falaise, ils ont le droit de pré- » senter toutes et quantes fois que le » cas s'offre, aux églises ou bénéfices » patronaux de St.-Georges de Mor- » teaux, de l'hôtel et maison-Dieu de » Falaise, et de la Madelaine de St.- » Lazare, près Falaise; lesquels bour-

» geois sont en bonne possession de
» les donner, comme par le passé, aux
» prêtres, aux hoirs nâtifs de ladite
» bourgeoisie, et non aux autres, etc.
» Fait à Falaise, lesdits bourgeois,
» manans et habitans assemblés, devant
» nous Simon Frusont, maire, cejour-
» d'hui vendredi 7e. jour de Janvier,
» l'an 1445. »

On voit en marge de ce matrologue, première page du feuillet 259, que maître Jean de Brasdefer, prêtre, fut présenté par les bourgeois de Falaise, au bénéfice de Saint-Georges de Morteaux, le 27 Mars 1479.

XI.

Hôtel-Dieu.

1. L'Hôtel-Dieu de Falaise, pour les malades, fut fondé par Heute Bertin, vers l'an 1200, sous le nom d'hôpital Ste.-Marie, St.-Jacques et St.-Nicolas.

Il y avoit un prieur, douze frères séculiers, et des sœurs, qui portoient l'habit de la communauté. Les uns et les autres se réunissoient, à certaines heures du jour, pour chanter les louanges de Dieu, et distribuoient leur temps entre la prière et le soin des malades. Ils

Ils s'occupoient aussi de la pharmacie, et préparoient les médicamens nécessaires à cette maison.

2. On reconstruisit, en 1764, le mur de l'église de cet hôtel, vers la basse-rue. On trouva dans le vieux mur, en le démolissant, une vaste embrasure remplie d'ustensiles de pharmacie et de chimie, de crânes humains, et d'ossemens très-gros et très-forts, tassés les uns sur les autres; ce qui prouve que quelques-uns de ces frères et sœurs s'occupoient de la pharmacie, et peut-être de l'anatomie.

3. Dans la suite, vers 1461, on substitua aux douze frères, six chanoines chargés de célébrer les offices accoutumés, en outre le prieur qui étoit présenté par la ville, et qui étoit bénéficier titulaire, et prenoit possession de l'église de cette maison, sous le titre de Saint-Nicolas. Ce prieur étoit spécialement chargé d'administrer les sacremens dans cette maison.

Les chanoines étoient choisis par le maire et les habitans, parmi les prêtres de cette ville, dans l'une des quatre paroisses, à tour, et n'avoient pas besoin d'institution canonique, comme le prieur, pour s'installer;

aussi plusieurs les appeloient seulement chapelains.

Les sœurs assistoient de leur tribune aux offices, gouvernoient les malades de l'un et de l'autre sexe, qui leur étoient envoyés par les administrateurs de cette maison, et font encore cette fonction de nos jours, avec la plus grande exactitude. Elles ont une pharmacie et s'occupent du pansement des plaies et de la guérison des malades.

4. La révolution française de 1792, a supprimé les six chanoines, et laissé à cette maison leur revenu qui consistoit en dîmes et rentes d'orge et d'avoine, faites par différens particuliers. Les dîmes ont été supprimées, et la plupart des rentes d'orge et d'avoine amorties en papier monnoie de 1792, 1793 et 1794 (1). Le prieur seul est conservé.

---

(1) L'Hôtel-Dieu avoit autrefois le havage de la halle aux grains, à la représentation des frères de St.-Lazare; mais on le lui retira, et on lui donna en échange l'administration entière des poids et mesures de la ville, à joindre à celle des poids et mesures de la foire de Guibray, que le curé de cette paroisse lui avoit cédée, moyennant une rente de 12 sous, l'an 1254, suivant

5. On voit dans le chartrier de cette maison, beaucoup de petites chartes latines de donations qui lui furent faites, depuis environ 1200 jusqu'en 1297. Ces chartes sont écrites sur des carrés de parchemin, à peu-près grands comme la main, et renfermées dans une boîte particulière. Quelques unes ont été transcrites sur le gros matrologue en parchemin, *in*-4°., dressé par Mr. Sauvages, chanoine et administrateur de cette maison, l'an 1654.

6. On y voit que Heute Bertin ayant fondé et bâti l'Hôtel-Dieu, sous le titre de Sainte-Marie, Saint-Jacques et St.-Nicolas, Guillaume de Corday donna, par aumône, à cette maison, sa terre du Pavement de Corday et du Bû, et

---

le matrologue in-4°. de cette maison de l'Hôtel-Dieu, feuillet 166. La révolution de 1792 lui a enlevé cette partie d'administration, et le gouvernement la fait valoir à son propre compte.

Il y avoit une chambre à l'Hôtel-Dieu, où se faisoient autrefois les assemblées de ville; et le 27 de Mars 1479, les habitans y nommèrent, devant le lieutenant du vicomte, maître Jean de Brasdefer, à la cure de Morteaux, dont ils étoient en possession immémoriale, ainsi que de Saint-Lazare de Guibray et de l'Hôtel-Dieu de Falaise, comme étant de cette ville, et lui appartenant. (*Ancien manuscrit.*)

31987

que pour cela, Heute Bertin lui donna une robe de cent sous, et la somme de cinquante livres tournois, à laquelle Guillaume voulut bien se passer, afin de participer à cette pieuse fondation (1).

7. Pierre de Corday voulut y participer aussi, et donna, par aumône, à cette maison, des terres de Saint-Gilles-du-Bosc, de la paroisse de Corday et d'autres lieux, moyennant six deniers de rente; mais dans la suite, ce pieux fondateur lui fit remise de cette rente, qu'il n'avoit exigée que pour la forme,

(1) Charte originale, sur un petit carré de parchemin. Universis Christi fidelibus, ad quos præsens carta pervenerit, Guillelmus de Cordaïo, salutem. Sciat universitas vestra me dedisse et dimisisse Divinæ pietatis intuitu, pro salute animæ meæ et antecessorum meorum, domui Dei Falesiæ, quam Heuto Bertin ædificavit, in quietam et omnino validam elemosinam, totum boscum et totam villam, juxtà Caronetum, quæ est juxtà Cordatii cheminum de Falesiâ et Pavimentum de Bû, et juxtà Lapides de Bû, scilicet Lapides de Cordaïo. Et pro donatione illius elemosinæ, dedit mihi Heuto Bertin, quinquaginta libras Turonenses et unam robbam de centum solidis. Testibus hujus Thomâ Bertin; Thomâ le Legambe; Joanne Bertin; Radulpho de Ponte Oillei, et pluribus. Cette charte est sans date.

et confirma les donations précédentes, en Avril 1225 (1).

8. Le prieur, les frères et sœurs de l'Hôtel-Dieu de Saint-Nicolas, après cette donation, voulurent jouir de tous leurs droits, et surtout de leur chapelle Saint-Gilles du Pavement. Mais les religieux de l'abbaye de Saint-Jean prétendoient y avoir quelque droit; et le curé de Corday ne vouloit point que

(1) Charte originale, sur un carré de parchemin. Notum sit omnibus, quod ego Petrus de Cordaïo... dedi et concessi fratribus hospitalis Sancti Nicolai, infrà muros Falesiæ, videlicet: Sex Denarios Andegavenses, habendos ad festum Sancti Gervasii, in æstate, quos dedi pauperibus et fratribus Sancti Nicolai.... et quidquid dicti pauperes tenebant de me de feodo quod est situm in dictâ parochiâ de Cordaïo, et apud boscum de Sancto Ægidio, et alibi... Et ut hoc firmum sit et stabile, munivi sigilli mei testimonio. Datum mense Aprilis, anno Domini, millesimo. CC.° Z.° quinto. (1225).

Il se trouve encore dans la même boîte dont ces deux chartes sont tirées, beaucoup d'autres petites chartes de donations faites à l'Hôtel-Dieu de St.-Nicolas, dans lesquelles il est dit que cette maison, sise en la ville de Falaise, proche les murs, fut fondée et bâtie par Heute Bertin, habitant de cette ville. (Infrà, juxtà muros de Falesiâ posita, quam Heuto Bertinus fundavit et ædificavit). Toutes ces chartes, faites depuis 1200 jusqu'en 1295, à peu-près, sont en latin.

cette chapelle fût ouverte à ses paroissiens, aux fêtes annuelles. Mais après plusieurs altercations, ils firent une transaction latine, l'an M. CC. XVI. (1216), qui porte, 1°. que cette chapelle, avec ses appartenances, restera aux frères de la Maison-Dieu, moyennant dix sous tournois qu'ils payeront à l'abbé et aux religieux de Saint-Jean, chaque année, à la fête de St.-Gilles; 2°. qu'ils payeront exactement au curé de Corday, toutes les dîmes qui lui sont dûes, à cause de leurs possessions dans sa paroisse; 3°. qu'il leur est permis, et à ceux de leur maison, de célébrer l'office divin, dans cette chapelle, excepté que s'ils ont en ce lieu quelques serviteurs ou servantes qui soyent des paroisses du Bû ou de Corday, ces derniers seront tenus d'aller à leurs paroisses, aux fêtes annuelles, et d'y satisfaire à tous les droits paroissiaux; 4°. que si quelqu'un des frères ou des sœurs de la Maison-Dieu, qui portent le même habit, ou quelque autre qui ne soit point de ces deux paroisses, demeure dans ce lieu de Saint-Gilles, il pourra avoir la sépulture dans le cimetière appartenant à ces frères, et ne sera

aucunement soumis aux droits de l'église de Corday (1).

(1) Universis Christi fidelibus, ad quos præsens scriptum pervenerit, fratres domus Dei salutem in Domino.

Ad notitiam universitatis vestræ volumus pervenire quod cùm inter abbatem et canonicos Sancti Joannis de Falesiâ, et personam ecclesiæ Sancti Andreæ de Corday ex unâ parte, et nos ex alterâ, super capellâ Sancti Ægidii de bosco contentio verteretur; tandem, post multas altercationes, contentio quievit, videlicet: quod prædicta capella, cùm pertinentiis, nobis remanet, reddendo illis, singulis annis, in festo Sancti Ægidii, decem solidos Turonenses, salvis prædictæ ecclesiæ de Cordaïo omnibus decimis, tàm de terris quas habemus, in parochiâ illâ, quàm de nutrimentis omnium animalium, et omnibus aliis decimis quæ ecclesiæ parochiali debentur. Ita etiam quod nobis et familiæ nostræ in prædictâ capellâ licebit divina celebrare, excepto quod si quos servos aut ancillas de parochiis de Bû aut de Corday in prædicto loco habuerimus, in festis annualibus ad suas parochias accedere tenebuntur, et omnia jura parochialia solvere. Si quis autem de fratribus aut sororibus nostris, de communi nostro vivens, et habitum nostrum ferens, aut aliquis alius in prædicto loco qui non sit de duabus dictis parochiis manserit, in cimiterio nostro poterit habere sepulturam, nec de jure ecclesiæ parochiali de Corday in aliquo tenebitur.... Quod ut ratum, &c.... Actum anno millesimo ducentesimo sexto decimo. (*Extrait du gros matrologue in-4°., en parchemin, de l'Hôtel-Dieu de Falaise, feuille 168, pag. 2.*)

9. Tandis que l'Hôtel-Dieu discutoit ses droits sur la chapelle Saint-Gilles-du-Bosc du Pavement, la famille Bertin favorisoit de tout son pouvoir ce nouvel établissement, et se faisoit un devoir d'en multiplier les pieuses donations.

10. Sous les auspices de Heute et de Thomas Bertin, Robert de Tournay, pour la concorde de son frère Guillaume de Tournay, avec ses alliés, concernant la succession de Jean Dufrêne, donna aux pauvres de la Maison-Dieu, fondée par Heute Bertin, un septier d'orge, de rente annuelle, pour le repos de l'âme dudit Jean. Témoins Thomas Bertin, Robert Talebot, Denis d'Abbeville, Heute Bertin, et plusieurs autres. Sans date. (*Même matrologue de l'Hôtel-Dieu, feuille 205, 2e. page* (1).

(1) Ego Robertus de Torneïo, pro concordiâ Guillelmi fratris mei, de querelâ in successione Joannis de Fraxino defuncti, dedi pauperibus domûs Dei de Falesiâ, quam Heuto Bertin fundavit, unum sextarium hordei, pro animâ prædicti Joannis, &c. Testibus his, Thomâ Bertin, Roberto Talebot, Dionysio de Abbavillâ, Heutone Bertin, et pluribus aliis. Cette charte est sans date, et transcrite sur le gros matrologue in-4°., en parchemin, de l'Hôtel-Dieu, fol. 205 verso.

11. De même, Gervais Corneht et Girard son frère, donnèrent pour leur salut et celui de leurs prédécesseurs, audit hôpital de la Maison-Dieu, de Sainte-Marie, Saint-Jacques et Saint-Nicolas de Falaise, et aux pauvres qui y demeuroient, une place provenant du fonds des chanoines de St.-Jean de Falaise. (C'est le cimetière de l'Hôtel-Dieu, près du calvaire, changé depuis 1792, en jardin, sur le chemin de la paroisse Sainte-Trinité à Guibray.) Témoins Heute Bertin, Robert Talebot, Hugues Hordy, Richard Carabillon, Robert le Mordant et plusieurs autres. Sans date. (*Même matrologue, feuille 12, première page* (1).

---

(1) Notum sit præsentibus et futuris, quod ego Gervasius Corneht (ou Cornet), et Girardus frater meus, dedimus et concessimus, pro salute animarum nostrarum, et antecessorum, hospitali domûs Dei, et Sanctæ Mariæ, et Sancti Jacobi, et Sancti Nicolai de Falesiâ, et pauperibus ibidem habitantibus, unam plateam quæ est juxtà illam quò Villelmus Pelmelme solebat manere, quæ est canonicorum de Sancto Joanne de Falesiâ, quietè et liberè, in puram elemosinam possidendam. Pro hâc autem concessione, nobis dederunt fratres præfatæ domûs, de suâ caritate, centum solidos. Et ut hoc ratum et firmum à nobis et hæredibus nostris in æternum permaneat,

12. Extrait du même matrologue ; feuilles 9, 10 et 11. Sentence de la vicomté de Falaise, rendue par Jacques Desbuats, vicomte et Maire de Falaise, le vendredi 14e. jour de Février 1555.

« Ès pleds de la commune et mairie de Falaise, &c. Après rapport fait que beaucoup de lettres, matrologues et journaux concernant le revenu de la maison-Dieu de Falaise avoient été aliénés, mal pris ou recelés, en grande partie, et que les redevables ne vouloient pas payer ; ce qui étoit cause que les chanoines ne recevoient point leurs honoraires, que l'église et les pauvres étoient mal entretenus ; qu'autrefois il y avoit douze pauvres frères séculiers en ladite maison, qui prenoient leurs lots sur son revenu, à chacun deux septiers d'orge et deux septiers d'avoine, et que, par un acte qui avoit été re-

---

testimonium sigillorum nostrorum huic scripto apposuimus, his testibus Heute Bertin, Othone filio Etat, Roberto Talebot, Hugone Hordi, Ricardo Carabillon, Roberto le Mordant, et multis aliis.

Cette petite charte latine, extraite de la boîte du chartrier de l'Hôtel-Dieu, est sans date. Elle est aussi transcrite sur le gros matrologue in-4°. en parchemin, de l'Hôtel-Dieu, fol. 12 recto.

connu en la chambre de ladite maison-Dieu, devant Guillaume Plouton, vicomte de Falaise, l'an 1437, qui étoit encore du temps que les douze pauvres frères séculiers prenoient leur lot en ladite maison, avoit-il ordonné, par délibération des officiers et bourgeois de ladite ville, qu'il seroit donné au curé de ladite maison, autant qu'à deux pauvres frères; avec la pension de l'administrateur, par ledit acte estimée semblable à celle du curé; et qu'environ l'an 1461, avoit été ordonné être mis six chanoines, au lieu de douze pauvres frères, qui vaqueroient, avec le curé de ladite maison-Dieu, ou son vicaire, à faire et dire chaque jour le service ordinaire en ladite maison, et avoir les lots au lieu desdits pauvres frères séculiers.

» Sur quoi, parties ouïes, ordonnons qu'inventaire sera fait de tous les titres, biens et revenus, par Guillaume Lesueur, administrateur de ladite maison, pour savoir d'où provient la faute de la perception desdits revenus. Et cependant lesdits chanoines auront et leur a été adjugé à chacun, pour provision, deux septiers d'orge et deux septiers d'avoine, deux gélines, une

à Pâques, l'autre à Noël ; et au curé de ladite maison, quatre septiers d'orge et quatre septiers d'avoine ; et audit administrateur, un semblable nombre de grains qu'un chanoine, le tout par chacun an, et, en outre, la somme de trente sous à chacun d'eux, ordonné au terme de St.-Michel, en Septembre, avec une rondelle ou caque de hareng à prendre sur la recette du domaine du roi, par chacun an, selon et ainsi qu'elle avoit accoutumé d'être distribuée ; à condition que le curé et les chanoines seront exacts à célébrer l'office accoutumé, avec la plus grande révérence et édification.

» Quant aux titres de cette maison, qui ont été dilapidés, ou soustraits, on emploiera tous les moyens de les recouvrer, soit par quérimonies ou monitoires, ou autrement. On entretiendra, aux dépens de la communauté, un âne équipé, pour aller, chaque jour, chercher le bois nécessaire à ladite maison. La présente sentence sera exécutée, en tous ses points, suivant sa forme et teneur. Et ce donnons à Falaise, le vendredi quatorzième de Février mil cinq cent cinquante-cinq. »

13. Extrait du même matrologue, feuilles 14, 15 et 16.

» Ès pleds de la commune et mairie de Falaise, devant Guillaume de Marguerit, vicomte et maire de Falaise, le 26 de Février 1654, fut fait le règlement suivant, conforme à l'ordonnance précédente, &c. &c.; savoir: Pour le prieur ou curé, soixante quatre boisseaux d'avoine, combles, le tout ancienne mesure dudit Falaise, avec quarante sous en argent, d'une part, et trente sous d'autre part, à la charge d'un obit pour maître Jacques le Foullon, et cinq sous pour aller célébrer la sainte Messe en la chapelle du Pavement Saint-Gilles, ledit jour Saint-Gilles; et aux six chanoines, chacun trente deux boisseaux d'avoine, combles, le tout aussi ancienne mesure dudit lieu, avec chacun deux poules, une à Noël, une à Pâques; et pareille pension qu'à un chanoine, audit administrateur, avec une rondelle ou caque de harengs, à prendre sur la recette du roi, chacun an.

» A la charge, par ledit prieur ou chanoines, de vaquer et d'assister ordinairement à faire et célébrer le service divin chaque jour, en ladite maison,

selon la forme accoutumée, avec révérence et dévotion, tant au matin, à célébrer la messe haute, au jour du dimanche, à sept heures, et aux autres jours de la semaine, une basse messe à huit heures, et vêpres à deux heures après midi, pour le salut des âmes, tant des vivans que des trépassés qui ont fait lesdites donations ou aumônes, ou aumôneront en icelle Maison-Dieu; et, faute de ce faire, à être condamné payer deux sous six deniers d'amende de chacun défaut, etc., ordre de mettre à exécution les autres ordonnances du vendredi 14 Février 1555.

« Et au surplus, ordonné qu'il sera acheté par M. Sauvages, chanoine et administrateur de cette Maison-Dieu, deux aubes de toile, pour célébrer la sainte Messe, en ladite Maison-Dieu, qui a été fondée par Heute Bertin, et autres ornemens à ce nécessaires, et que ledit Sauvages, administrateur, fera un papier terrier ou matrologue, en parchemin, contenant les biens et rentes possédées par ladite Maison-Dieu, pour éviter le dépérissement d'icelles à l'avenir.

» Donné en mandement, pour être exécuté suivant sa forme et teneur; à Falaise, le 26 Février 1654. »

14. La maison de l'Hôtel-Dieu, qui tomboit en ruine, fut réédifiée en 1764, aux frais de cette maison, comme on le voit sur le frontispice.

D. O. M. has ædes, vetustate collabentes refici curaverunt, privatis sumptibus domûs, major et pares communiæ Falesiæ, anno Domini M. DCC. LXIV.

XII.

Hôpital Général.

L'hôpital général ou hospice Saint-Louis, pour les pauvres et pour les enfans trouvés, ne date que de deux cents ans.

Il doit ses commencemens à des personnes charitables, qui donnoient l'hospitalité aux pauvres de la ville, que leur âge avancé, ou leur foiblesse, mettoit hors d'état de travailler pour vivre. Le nombre de ces malheureux s'étant accru insensiblement, les bienfaiteurs demandèrent du secours au gouvernement qui le leur accorda. Ces pauvres furent réunis dans une maison de la rue de la Pie, dont la chapelle étoit située là où l'on voit l'ancien hôtel-de-ville, qui sert actuellement d'auditoire ou de palais de justice.

L'entrée de cette chapelle étoit où se trouve l'entrée de cet auditoire, sous le clocher qui couronne cet édifice. L'autre partie de la maison s'avançoit jusque sur la basse-rue. Mais cet emplacement étant devenu trop étroit, par l'affluence des pauvres, on fut obligé d'en choisir un autre plus vaste et plus aéré, au-delà des murs, au midi de la ville, près du cours, là où l'on voit le nouvel hôpital St.-Louis, lequel fut projeté et commencé dès 1687, comme il paroît par la délibération des habitans de cette ville, du 19 Août de cette même année. Cet édifice ne parvint à sa perfection et ne fut habité qu'en 1754. Le roi en avoit confirmé l'établissement par arrêt du conseil et lettres patentes du mois d'Oct. 1708.

Par cet arrêt, le roi ordonne « que ledit hôpital sera dirigé à l'avenir, pour le spirituel, par un prêtre qui sera commis et proposé par Monseigneur l'Evêque du lieu; que la direction et l'administration du temporel en sera faite, à l'avenir, comme par le passé, par les mêmes juges et officiers qui ont la direction de l'Hôtel-Dieu, et laquelle direction sera faite, avec eux, par deux ecclésiastiques du lieu, l'un

desquels sera pris alternativement du nombre des curés des quatre paroisses, comme administrateur né; à commencer par l'ancien d'iceux, avec ledit prêtre préposé à l'hôpital, et deux notables habitans, l'un du corps des officiers de judicature et avocats de la ville, et l'autre du corps des marchands et notables bourgeois, laquelle élection sera faite de trois ans en trois ans. Et le roi ordonna de plus que comme cet hôpital n'avoit aucun revenu fixe et assuré pour aider à la subsistance des pauvres qui y sont et seront renfermés, que toutes les aumônes, dons et legs pieux qui n'ont point de destination particulière, lui seront appliqués; et permet en outre Sa Majesté, aux directeurs et administrateurs dudit hôpital, d'y faire fabriquer toutes sortes d'ouvrages, et d'y établir toute espèce de manufactures; et autorise, en conséquence, lesdits directeurs et administrateurs, à choisir les ouvriers de l'un et l'autre sexe pour instruire les pauvres, etc. etc. (*Voyez la 11e. pièce de la 12e. liasse du chartrier de l'hôtel de ville*). »

Ce sont des dames pieuses et charitables qui vaquent, dans cet hospice,

à la subsistance des pauvres qui y sont; et qui exercent au travail ceux qui en ont la force, tandis que le prêtre ou chapelain, qui y réside, fait les instructions et administre les sacremens nécessaires.

Ces dames, suivant leurs statuts, se nomment une supérieure, dont l'élection est confirmée par l'évêque du lieu et par les chefs de la ville.

Dans la suite, elles ont été chargées du soin des enfans trouvés, au frais du gouvernement.

Le revenu de cette maison, avant 1792, non compris celui que donnoit le gouvernement pour les enfans trouvés, étoit de 16,000 liv. tournois de rente, et consistoit en 3,000 liv. de rente à prendre sur la caisse du marc d'or; 4,600 liv. à prendre annuellement sur les adjudicataires du tarif; plusieurs rentes constituées sur différentes maisons religieuses; plus, une rente constituée sur l'hôtel de ville de Falaise. Les rentes sur les maisons religieuses disparurent avec elles. La rente de 3,000 liv. sur le marc d'or, disparut en même-temps; de même celle du tarif; et la rente sur l'hôtel de ville fut réduite au tiers, suivant la règle

établie vers 1795, concernant l'hôtel de ville de Paris, et tous les hôtels de ville de France.

Cependant le nombre des malheureux s'accroissoit, et la nation, dans ce temps de trouble, trouvoit à peine de quoi subsister; et, pendant plusieurs années, les deux hôpitaux furent ruinés.

Mais enfin, lorsque le trône se releva, vers 1801, et qu'un seul fut maître de tous; le gouvernement jetta un regard paternel sur les hospices, et leur transféra plusieurs rentes à prendre sur différens particuliers, dont les maîtres avoient disparu; de plus, une somme fixe de revenu annuel sur le tarif, et différentes gratifications, sans compter les sommes données pour les enfans trouvés, qui, jusqu'à ce jour, ont été soutenus aux frais du gouvernement.

XIII.

Abbaye de St.-André-en-Gouffern.

L'an 1130, à une lieue Sud-Est de Falaise, vers Argentan, Guillaume de Montgommery, comte de Ponthieu et d'Alençon, fils de Robert de Mont-

gommery, fonda l'abbaye des religieux de St.-André-en-Gouffern, de l'ordre de Citeaux, à trois quarts de lieue de son camp ou château fort de Vignats, sous le règne de Henri I, roi d'Angleterre et duc de Normandie, et donna, par une charte en forme, à l'église de cette abbaye, une partie du bois de Gouffern, le 13 avant les calendes d'Octobre (ou 20 Septembre) 1143, jour de la célébration de sa dédicace, et de sa consécration. Témoins Hugues Dumerle, Robert de Courcy, Alexandre de Bonon; Jean de Neuville étant alors évêque de Séez, Louis régnant en France, et le duc Geoffroy Plantagenest gouvernant la Normandie. (Cette charte, qui fait mention des jouxtes et bornes de la portion de bois donnée, se trouve page 162 *instrumentorum* du tom. XI du *Gallia Christiana*, édit. des Bénéd.)

A l'exemple de Guillaume, Jean de Montgommery, son fils, comte d'Alençon, l'autre Jean et Robert, tous deux fils dudit Jean, Ala ou Elie, dame d'Alménêche, leur sœur, Emeric de Castelfaud, leur beau-frère, Jean, fils d'Emeric, leur neveu, Jean d'Harcourt et Jeanne son épouse, germaine et

héritière dudit Jean, etc., méritèrent bien de Gouffern. (*De Gofferno benè meriti sunt*). Henri I, dès 1135, avoit confirmé plusieurs donations en faveur de cette abbaye.

En 1234, le chevalier Emeric de Castelraud (*Hamericus* ou *Haimericus de Castro Eraudi miles*) confirma les donations faites à l'abbaye de Saint-André de Gouffern, par Guillaume de Ponthieu, et par ses descendans, comme il suit : Je ratifie toutes les donations que Guillaume de Ponthieu, le comte Jean I, son fils, aïeul de mon épouse, et les trois fils de ce dernier, qui sont mes beaux-frères, savoir : le comte Jean II, Robert, comte d'Alençon, et Guillaume leur frère, et Ala ou Elie, dame d'Alménêche, leur sœur, ont faites à l'abbaye de St.-André de Gouffern. En foi de quoi j'ai muni cette charte de mon cachet, l'an de notre Seigneur 1234. (*Gallia Christ. tom. XI, pag. 170 instrumentorum*).

Cette abbaye étoit quelquefois nommée de Ste.-Marie et de Saint-André-de-Vignats, parce qu'elle étoit située à deux milles du camp ou château fort de Montgommery de Vignats; et quelquefois de Ste.-Marie et de St.-André

de Gouffern, parce qu'elle étoit située près de la forêt de Gouffern. (*Gal. Chr. tom. XI, p. 743*).

L'église fut bénite l'an 1252, par Geoffroy, évêque de Séez (*Benedixit IV cal. Maii 1252, ecclesiam Sancti Andreæ in Gofferno. Gal. Ch. tom. XI, pag. 694*).

XIV.

Abbaye de Villers-Canivet.

Avant l'an 1140 (peut-être l'an 1127), à une lieue de Falaise vers l'Occident, au-dessus du bois de la Tour, Roger de Montbray, sénéchal de Henri I, roi d'Angleterre (*Rogerius de Molbrayo, regis Angliæ dapifer*), fonda l'abbaye des religieuses de Villers-Canivet, de l'ordre de Citeaux. Ces religieuses eurent d'abord des abbesses, ensuite des prieures, qu'elles choisirent seules, jusqu'en 1571. Depuis 1571 jusqu'en 1681, le roi confirma leur élection par un diplôme; mais il nomma Anne de Souvré, abbesse de ce monastère, le 4 Juillet 1681; et depuis cette époque, l'abbaye de Villers-Canivet eut des abbesses nommées par le roi, jusqu'au moment de sa suppression, arrivée en 1792. (*Gal. Chr. tom. XI, pag. 752 et 753*).

XV.

Abbaye de Vignats de Gouffern.

A trois milles, ou une lieue et demie de Falaise, vers l'Orient, fut un ancien château de Vignats, appartenant aux comtes de Bellesme, de la famille de Roger de Montgommery, non loin duquel fut fondée une abbaye de religieuses Bénédictines, nommée Ste.-Marguerite-de-Vignats, à deux milles de l'abbaye de St.-André. Cette abbaye existoit en 1150; des religieuses en avoient acquis le fonds. Froger, qui étoit alors évêque de Séez, confirma cette acquisition, Henri II étant alors roi d'Angleterre. On ignore quel en a été le fondateur. Elle paroît cependant avoir été fondée par les religieuses de St.-Sulpice de Rennes, dont l'abbesse Agnès céda son droit sur cette abbaye, l'an 1272. A peine un siècle se fut écoulé, que les religieuses de Vignats se relâchèrent de leur première ferveur et de la règle de leur discipline. Pour les rappeler à l'ordre, Geoffroy, évêque de Séez, leur donna des statuts, l'an 1271, et les obligea de les suivre.

On compte au nombre de leurs bien-

faiteurs, Ala ou Elie, dame d'Alménêche, sœur de Robert, dernier comte d'Alençon, de la maison de Bellesme, branche de Roger de Montgommery; et Robert Mallet, fils de l'autre sœur de Robert d'Alençon; le Seigneur de Chatelraud, etc.

Cette abbaye de Sainte-Marguerite de Vignats, s'appeloit quelquefois de Gouffern, ainsi que celle de St.-André et celle de Silly, parce que ces trois abbayes étoient situées dans le bois de Gouffern, qui s'étendoit jadis depuis Falaise jusqu'au-delà d'Argentan et de Silly.

Cette abbaye eut indistinctement des abbesses et des prieures, jusqu'au moment de sa suppression (1792).

Marguerite III de Froulay, sœur du maréchal de Tessé, nommée abbesse de Vignats en Septembre 1678, acquit tout ce que le seigneur de Montgommery (famille de Lorge) possédoit à son château ou camp de Vignats, que Jacques de Lorge avoit acheté du sieur de Longueville, au seizième siècle. Elle mourut en 1716. (*Gallia Christ. tom. XI, pag. 740 et 741*).

XVI.

XVI.

Cordeliers.

A la place d'une partie du manoir du duc Guillaume, près des murs, au côté occidental de la ville, là où avoit été d'abord le quartier de réserve du camp de Falaise, Saint Louis, roi de France, conjointement avec Guillaume de Pont-d'Ouilly, fonda le monastère des frères mineurs, dits Cordeliers, vers l'an 1250, comme il paroît par la charte de confirmation de Philippe son petit-fils, datée près Corbeil, en 1288, au mois de Décembre. Dans le jardin de ce couvent, il y avoit un colombier à pied, ce qui confirme que c'étoit un fonds noble. En 1327, Jacques Lefebvre donna à ces religieux un manoir et hébergement jouxte les murs de la ville, sur lequel les religieux de St.-Etienne de Caen, fondés par le duc Guillaume, ayant prétendu vingt-cinq sous de rente, comme faisant partie du manoir de ce duc, il y eut transaction, devant tabellion, en 1343. La nouvelle route de Caen sépara, vers 1780, ce manoir en deux parties. (*Anc. man. Voyez les Art. II et III, précédens*).

XVII.

Religieuses Ursulines.

Les Ursulines, de l'institution de St.-Augustin, s'établirent d'abord dans la ville, rue du Campferme, en 1623; mais en 1662, elles allèrent se fixer dans la paroisse de Guibray, aux hôtels du Croissant et du petit Cerf; et elles y restèrent jusqu'au moment de leur suppression en 1792. Monsieur François de Vauquelin, baron de Basoches, seigneur de Sacy, et bailli d'Alençon, avoit légué, en mourant, les deniers moyennant lesquels dame Françoise d'Averton de Coulanges, son épouse, fonda, l'an 1622, la maison de ces Dames, qu'elle amena de Pontoise, et dont l'institution étoit d'instruire les jeunes demoiselles dans leur religion, et de les former à la vertu. Ces Dames s'acquittoient de leurs fonctions de la manière la plus édifiante.

XVIII.

Capucins.

Les Capucins, frères mineurs du tiers ordre de Saint-François d'Assise,

furent établis à Falaise, en 1616, à la réquisition de Me. Jacques Labbé, curé de Martigny, et chapelain de la chapelle Saint-Lazare de Guibray (1), d'abord dans une partie de l'enclos dudit lieu de Saint-Lazare. Il leur remit cinquante livres de rente qu'il avoit à prendre sur cet enclos dont la moitié appartenoit à la ville, et l'autre moitié à Siméon Turgot, Sieur Desplanches. Mais vers 1620, la ville leur ayant donné la maison des grandes écoles et du presbytère de Saint-Gervais (2), et, en même temps, Siméon Turgot ayant donné à la ville, en échange, pour la moitié dudit enclos de Saint-Lazare, une maison, jardin et terrasse contiguë à celle des grandes écoles, et qui lui appartenoit, à cause de sa femme, ils s'établirent en ce

(1) Ce lieu, où se voit encore la chapelle dite St.-Marc, quoiqu'elle soit de St.-Lazare, étoit autrefois une léproserie fondée par les bourgeois de Falaise, où les paroisses de la Trinité, de St.-Gervais et de Guibray envoyoient leurs malades attaqués de la lèpre.

(2) Le presbytère de St.-Gervais fut pour lors transporté dans la ruelle Pasquier; mais ensuite il fut fixé définitivement dans la rue du Camp-ferme, où il est encore.

lieu, proche des murs, dans la ville, rue aux Chevaux, ainsi nommée, à cause des chevaux qu'on y vend le jour de la foire de Saint-Gervais. Ils y firent un beau couvent, par les libéralités de Dame Françoise de Vauquelin, veuve du Sieur Dungy, laquelle y fut enterrée, et du Sieur Nicolas Lefebvre de Laboderie, neveu de Guy, qui se fit capucin.

Ils augmentèrent beaucoup leur apanage, par la donation qui leur fut faite d'une partie considérable des murailles et fossés de la ville, vers l'Orient. (*Ancien manuscrit*).

XIX.

Séminaire de Philosophie.

M. François Roussel de Médavy, successeur de M. Jacques Camus de Pontcarré, évêque de Séez, l'an 1660, ayant obtenu du roi, des lettres patentes pour l'établissement d'un séminaire de philosophie à Falaise, afin de remplacer les grandes écoles; les habitans de cette ville formèrent d'abord opposition à cette entreprise, mais, après la délibération du conseil général, du 23 Octobre 1662, ils consentirent

à donner main-levée de leur opposition, aux conditions que les prêtres dudit séminaire ne pourroient avoir aucune chapelle ni église en leur particulier, que l'église paroissiale de St.-Gervais, ou celle en laquelle ils seront obligés de servir; qu'ils ne pourront posséder aucuns héritages dans la ville et banlieue, si ce n'est une maison et un jardin, pour leur logement, qui ne pourront excéder la valeur de mille livres, une fois payées, et posséder, outre ladite maison et jardin, plus de quinze cents livres de rente en fonds, ou en rentes hypothèques, tant en la ville qu'ailleurs; et qu'en cas qu'il se trouve davantage de revenu en leurs mains, il sera acquis à la Maison-Dieu de cette ville, sans qu'il soit besoin d'aucun autre titre ou sentence que la présente délibération et l'arrêt qui interviendra sur icelle; enfin qu'ils renonceront à toutes donations testamentaires des habitans de la ville et faubourgs; mais pourront accepter toutes donations entre vifs, de quelques lieux et de quelques personnes que ce puisse être, jusqu'à la concurrence desdites quinze cents livres de rente. (*Extrait de l'inventaire des*

titres de la maison de ville de Falaise, et 14e. liasse du chartrier, ne contenant que cette pièce unique.) La date a été rectifiée sur le *Gallia Christ.* tom. XI, pag. 707.

XX.

Maisons de la Providence et de la Charité.

La maison des Dames de la providence, nécessaire à l'instruction des pauvres enfans de la ville, n'étoit pas d'ancienne fondation, comme les précédentes.

La maison des Dames de la Charité, très-utile aux malheureux, surtout aux pauvres femmes en couche, fut fondée vers l'année 1784, par M. Fouquet, habitant de Falaise.

La révolution française de 1792 a supprimé dans cette ville cette institution, ainsi que toutes les communautés précédentes, excepté les deux hôpitaux.

XXI.

Eglises.

Il y a quatre églises paroissiales à Falaise : deux dans la ville, qui sont l'église de la Trinité et celle de Saint-Gervais ; et deux dans les faubourgs, celle de Guibray et celle de St.-Pierre et St.-Laurent-de-Vaston.

Il y a encore d'autres églises et chapelles particulières.

L'église ou chapelle St.-Prix, du château, que l'on tenoit être paroissiale de cette place ;

L'église St.-Nicolas de l'Hôtel-Dieu ;

La chapelle St.-Lazare ou St.-Marc de Guibray ;

L'église St.-Louis de l'hôpital général.

Les autres églises, des Ursulines, du Séminaire, des Capucins, des Cordeliers, des abbayes de St.-Jean, de Saint-André, de Vignats, de Villers-Canivet, sont supprimées et abattues.

Le donjon avoit aussi sa chapelle, supprimée depuis qu'il est découvert.

Les églises de la Trinité, du château, de St.-Gervais et de Guibray, ont été ruinées et rebâties à différentes reprises.

Celle de la Trinité (bâtie sur les débris du temple de Felé, d'Isis, de Bèlénus et de la milice céleste des constellations), dédiée, dès le cinquième siècle, à la Très-Sainte Trinité et à tous les Saints du Paradis, fut consacrée vers le commencement d'Avril 1126, par Geoffroy, archevêque de Rouen, ami de Jean de Neuville, évêque de Séez, en présence de Henri I, roi d'Angleterre et duc de Normandie. (*Ancien man. et monumens celtiq.*)

Il ne reste plus d'ancien que les deux gables de ce temple, qui avoit été reconstruit par les soins de Mathilde, épouse de Guillaume le Conquérant. On voit encore à ces deux gables, l'un oriental, l'autre occidental, huit pieds environ au-dessus de l'aire, les deux pierres quadrangulaires qui y furent placées verticalement, pour cette consécration, dont l'un des quatre angles cardinaux est tourné vers le ciel, l'autre vers la terre, le troisième vers l'Orient, le quatrième vers l'Occident.

Au gable de la croisée méridionale, en dehors, on voit une grotte très-ancienne, bâtie en carreau très-dur, et dont la voûte est encore très-solide. M. Chancel, cité 3e. Part., art. III,

croit que c'étoit-là que les prêtres Gaulois se purifioient avant de s'appliquer aux mystères de leur religion. Cette grotte a servi long-temps de sacristie au clergé de cette église.

La nef de cette église, après avoir été écrasée, ainsi que la flèche du clocher, par les bombardes anglaises de 1417 et de 1418, fut rebâtie en 1438. D'autres datent sa reconstruction de 1420. Mais l'inscription gothique qui se trouve au bas de cette nef, près de la grande porte d'entrée, marque qu'elle fut commencée au mois de Mai 1438, en vérité, et qu'en cette année il y eut mort, guerre et famine.

La flèche du clocher ne fut relevée qu'en bois de charpente.

Le chanceau du chœur de cette même église fut commencé de rebâtir en 1521; il fut achevé, avec son grand portail, vers 1530; et ses deux piliers arc-boutans, par dehors, furent achevés de bâtir, celui vers le Nord, en 1539, et celui vers le Midi, en 1540, (comme on le voit marqué sur deux demi-colonnes qui servent d'ornement à ces deux piliers).

A la suite de ce dernier on en voit un autre, aussi par dehors, qui sert

d'appui à l'angle oriental de l'aîle, ou croisée méridionale de l'église, et dans lequel il y a une double niche ou sont deux statues, côte à côte, dont l'une est celle de M. Herpin, et l'autre de Madame son épouse, riches bourgeois de Falaise, qui, par leurs bien faits, avoient beaucoup coopéré à la reconstruction de ce chœur. La statue de M. Herpin est remarquable par la bourse qu'il porte devant lui, comme étant le chef de la dépense pour cette bâtisse. (Herpin Lachênaye, leur petit-fils, fut tué le six Janvier 1590, avec sa maîtresse, tous deux combattant côte à côte, à l'une des portes du château, contre les troupes de Henri IV, lorsque la ville fut prise d'assaut).

Nous avons donné cette note pour dissuader les personnes crédules de l'opinion que ces deux statues sont deux divinités du paganisme.

L'inscription gothique que l'on voit dans l'église, près du chanceau du chœur, à gauche, dit que le chanceau du chœur de cette église, dédiée jadis à la Sainte-Trinité et à tous les Saints du Paradis, fut commencé en 1521, du produit des aumônes et libéralités des paroissiens.

Le chanceau de la chapelle de la Vierge, ou de Notre-Dame, fut commencé le dernier jour de Mars 1625; cette chapelle fut achevée de bâtir en 1631, maître Jean Royer de Coutances étant curé, et Laurent Huard et Jean René, trésoriers. (*Anc. man.*)

L'église du château, dédiée à Saint-Prix, et qui passe pour être la plus ancienne, après celle de la Trinité, étoit tombée en ruines, l'an 1418, lorsque Henri V, roi d'Angleterre, la fit relever, et la dota aux religieux de l'abbaye de St.-Jean de Falaise. (*Ibid.*)

L'église de Guibray, qui n'étoit dans son principe, en 720, qu'une simple chapelle, fut dans la suite abattue et reconstruite beaucoup plus vaste et plus belle qu'auparavant. (*Voyez l'Article V de cette 1re. Part. n°. 4.*)

L'église de Saint-Gervais et de Saint-Protais étoit, dans son principe, la chapelle ducale de Guillaume le Conquérant, dédiée d'abord à St.-Jacques et à Saint-Christophe, située en face de ses maisons, sur la place du vieux marché. Ce prince, n'étant encore que duc de Normandie, donna aux habitans de Falaise, cette chapelle qui devint église paroissiale, et qui fut dédiée dans

la suite à St.-Gervais et à St.-Protais. Jean de Neuville, évêque de Séez, consacra cette église vers le commencement d'Avril 1126, en présence de Henri I, roi d'Angleterre, fils de Guillaume le Conquérant et de Mathilde. (*Ancien manusc. et M. Chancel* (1).

En 1562 les protestans y mirent le feu. L'orgue fut brûlé. Ils eussent continué l'incendie, s'ils n'en avoient été empêchés par Marin Dusaux, Sieur Dusaussay, leur ministre, qui a composé depuis, un livre en vers, à l'honneur de la Vierge. (*Anc. manusc.*)

Le chœur de cette église fut achevé de rebâtir en 1580. (*Même manuscr.*)

Dans les galeries, ou bas côtés du chœur, on voit des statues de Saints, dont les têtes sont abattues. On pré-

---

(1) Si Guillaume donna sa chapelle ducale aux habitans de Falaise (qui n'ayant point encore droit de commune, étoient serfs), ce fut sauf les droits honorifiques et seigneuriaux transmis à Odon Stigaud, ou Stigaud de la maison d'Odon, grand sénéchal (*dapifer*), et sur lesquels ce duc avoit la suzeraineté suivant laquelle ces droits devoient lui rentrer faute de resséans ou de représentans. *Voyez art. V précédent, n. 4, la donation des églises de Falaise, faite par Odon Stigaud, ou Stigaud de Mésidon.*

tend

tend que ce fut un évêque de Séez qui les fit abattre, afin d'ôter aux protestans le prétexte de nous accuser d'adorer ces images de saints, que nous devons seulement honorer.

Le mur de la nef, vers le midi, fut aussi rebâti, il y a près d'un siècle. Les architectes, après avoir solidement étançonné les bases de la voûte, suivant les règles de l'art, abattirent ce mur, et le reconstruisirent sous œuvre.

Le côté de cette nef, vers le nord, n'a point été reconstruit. Les armoiries du temps des ducs de Normandie, qui y sont représentées, par dehors, sur les fenêtres des chapelles, annoncent l'antiquité de cette bâtisse.

Il y avoit autrefois de la contestation entre les curés, sur la préséance, qui fut réglée par Jean Bertaut, évêque de Séez, vers 1608 (1), savoir : que les curés, prêtres, échevins et paroissiens, iroient selon leur rang et qualité, et que le plus ancien curé marcheroit le premier.

Les prêtres originaires de l'église de

(1) Joannes Bertaut, 65e. évêque de Séez, mourut le 4 ou 8 Juin 1611. *Hist. ecclés. de Norm. et Alman. eccl. du diocèse de Séez.*

Saint-Gervais, eurent aussi de la contestation avec les prêtres non originaires; il y eut transaction, entre ces Messieurs, passée devant notaire, présence de Mr. Savary, soixante-dixième évêque de Séez, le 23 Octobre 1683, homologuée au parlement, le 13 Janvier 1684, portant que les prêtres originaires de ladite église ne prendront rang que du jour qu'ils porteront le surplis, après avoir reçu l'ordre de sous-diacre, et que les prêtres non originaires ne prendront rang qu'après deux ans qu'ils passeront en qualité de postulans.

Preuves de la primauté de l'église de la Trinité, sur les autres églises de Falaise, suivant les anciens manuscrits extraits du chartrier de cette église.

1°. L'année 1027, naquît Guillaume le Conquérant, duc de Normandie, dans une maison qui lui appartenoit, sise sur le vieux marché de la place Saint-Gervais de cette ville; et comme il n'y avoit point encore de paroisse Saint-Jacques ou Saint-Gervais, il fut baptisé à la Trinité.

2°. Mathilde, son épouse, fit bâtir l'abbaye aux Dames de Caen, sous le nom de Sainte-Trinité, en mémoire

de l'église Sainte-Trinité de Falaise, où son mari avoit été baptisé, comme on le voit dans la charte de ladite abbaye (1).

3°. Le décret ayant été mis à la maison qui appartenoit aux ducs de Normandie, il fut ordonné, par arrêt du parlement de Rouen, en 1669, que la lecture des bannies se feroit à la primitive église de la ville, qui étoit celle de la Trinité.

XXII.

Anciens Gouverneurs de Falaise.

Onfroy le Danois (*Aufridus Danus*), sous Richard II, vers 1016 et années suivantes, comte d'Hiêmes et de Falaise, vicomte d'Argentan, maître ou gouverneur du château de Falaise. (*Voyez l'Art. II précédent, et l'Article XIV de la 3e. Partie*).

Robert le Libéral, comte d'Hiêmes et de Falaise, sous Richard III son

(1) L'abbaye aux Dames de Caen étoit bâtie dès 1064, puisque la première abbesse de cette maison y fut établie cette année là.

L'abbaye aux Hommes fut bâtie dans le même temps, comme on le verra dans la seconde Partie, Art. VIII, *Guillaume le Conquérant.*

frère, et maître ou gouverneur de Falaise, en 1027.

Il n'est pas dit si Guillaume le Conquérant le fut, lorsque Robert le Libéral son père, devint duc de Normandie, en 1028.

Toustain de Goz (*Turstenus de Goys*), fils d'Onfroy le Danois, comte d'Hiêmes et de Falaise, vicomte d'Argentan, ancien chambellan de Robert le Libéral, maître ou Gouverneur de Falaise vers 1035 jusqu'en 1041, qu'il fut disgracié par Guillaume le Conquérant, alors âgé de treize ans. (*2e. Partie, année* 1041).

Jean Bélain, seigneur de Blainville, établi, par le duc Guillaume, gardien de la ville et du château de Falaise, vers 1046. (*2.e P., Art. X, ann. 1046*).

Robert Marmion, sous Eustache de Bologne. (*2e. Part., année 1136*).

Fouques du Merle, vers 1160.

Lepicart (*Lupicarus*), sous Jean Sansterre, jusqu'en 1204. (*2e. Part., années 1203 et 1204*).

Jean Martel, en 1389. (*Anc. man.*)

Guillaume du Merle, jusqu'en 1413. (*Même manuscrit*).

Le maréchal de la Fayette, jusqu'en Février 1418. (*2e. Part., années* 1417 *et* 1418).

Jean Talbot, comte de Shrewsbury et de Waterford, gouverneur de Falaise depuis Février 1418 jusqu'en Juillet 1450. (2e. *Part., années 1418--1450*).

Guerard Hungs, l'un des lieutenans de Talbot, se qualifioit de sire de Rouvroy (Rouvrou), de Rasnes et de St.-Georges d'Asnebec, ce qui est justifié par d'anciens contrats. (*Ancien man.*)

Pothon de Saintrailles, en 1450, lorsque Charles VII eut chassé les Anglais. (2e. *Part. 1450*).

Jacques de Touteville, seigneur de Chaulieu. (*Ancien manuscrit*).

Henri de Vendôme, en 1471. (*Même manuscrit*).

Jean Blosset, grand sénéchal de Normandie en 1479. (*Même man.*)

René de Cossé, Seigneur de Brissac, gouverneur d'Anjou, du Maine et de Falaise, au temps de François premier, en 1534 (*Même manusc.*)

Timoléon de Cossé, son fils, tué au siége de Mucidan en Périgord, en 1569, à vingt-six ans. (*Même manusc.*)

Le comte de Brissac, son frère, fait prisonnier de guerre, le 6 Janvier 1590, par Henri IV, lors du siége et de l'assaut du château et de la ville de Falaise. (*Même manusc. et 2e. Part., ann. 1589 et 1590*).

Jacques de Montmorency, seigneur de Crevecœur en Auge, mis à la place de Brissac, le 6 Janvier 1590. (*Même manuscrit*).

Puis, ce seigneur ayant été fait gouverneur de Caen,

Le baron de Bouteville, son fils, fut gouverneur de Falaise. (*Même man.*)

Maison de Harcourt de Beuvron, issue de la branche de Bonnestable.

(Extrait de Moréri, et de l'Histoire généalogique de la maison d'Harcourt, par Laroque).

Pierre de Harcourt de Beuvron, qui acheta ce gouvernement du baron de Bouteville, en 1616, mourut en Août 1617.

Ses successeurs au gouverment de Falaise, furent,

Jacques, son fils ainé, mort l'an 1622, sans enfans mâles.

Charles, son second fils, comte de Croisy, mort l'an 1624, sans enfans.

(Henri-René, son troisième fils, étant mort jeune, et François, son quatrième fils, étant gouverneur du vieux château de Rouen),

Guy d'Harcourt, dit le marquis d'Harcourt, son cinquième fils, succéda

à Charles, et mourut sans enfans, le 3 Novembre 1628.

Odet d'Harcourt, comte de Croisy, marquis de la Motte, d'Harcourt et de Thury, sixième fils de Pierre, succéda à Guy, et mourut le 9 Novemb. 1661.

Louis de Harcourt, marquis de Thury et de la Motte (fils de François, frère d'Odet), ayant épousé Gillone sa cousine-germaine, fille dudit Odet son oncle, succéda à ce dernier.

Enfin, Odet d'Harcourt, marquis de la Motte, fils de Louis, né le 26 Août 1656, lui succéda.

Maison de Morell.

Noël de Morell de Putanges acheta ce gouvernement de M. Odet d'Harcourt, vers 1700.

Puis, ayant été nommé gouverneur de Péronne, il le céda à son parent, M. de Morell, comte d'Aubigny, qui, suivant le livre de l'état de la France, étoit gouverneur de Falaise dès 1712, et qui eut pour successeur,

M. le comte d'Aubigny, son fils, mort le 10 Mars 1777; et ce fut le dernier gouverneur de Falaise.

Il est à remarquer que les capitaines du château et de la ville de Falaise,

jusque et y compris Odet d'Harcourt, avoient des lieutenans, même avant le siége de 1106.

Les armes du château, de la ville et de la mairie, étoient trois tours d'argent, en champ de gueules.

XXIII.

Vicomtes (1).

1. Le vicomte de Falaise, homme d'épée et de justice, étoit, après le comte, le plus ancien officier de cette ville. Il y fut établi l'an 912, par le duc Raoul, la même année que celui de Rouen. Ce vicomte se nommoit Ogyer ou Oger le Danois. (*Anc. man.*)

Celui de Rouen se nommoit Bernard le Danois, comte d'Harcourt. (*Voyez 3e. Part. Art. X, no. 2, en note*).

Ogyer étoit non-seulement vicomte de Falaise, mais encore d'Hiêmes et

(1) Le mot vicomte (*vicarius, vice comes, vices gerens comitis*) signifie représentant du comte. Le duc étoit le premier comte de la Normandie.

Avant Rollon, sous les rois de France, le pays Hiémois, dont Falaise faisoit partie, étoit constamment gouverné par des comtes. (*Voyez Comtes d'Hiêmes, 3e. Part., Art. XIV.*)

du Hiémois, et y exerçoit la justice, soit par lui, soit par ses lieutenans généraux. Il donna son nom à la porte latérale nommée depuis porte des Cordeliers, située au bout de la rue du Campferme de Falaise, près du quartier général de réserve, sur l'emplacement duquel fut bâti, dans la suite, le couvent des cordeliers, où sont actuellement les hôtels de la Biche, du Grand-Cerf et de la Victoire (1).

Le duc se qualifioit de comte de Normandie, et commença à partager sa terre à ses comtes et à ses sujets fidèles. *Comes Normanniæ.... et cœpit funiculo metiri terram comitibus et fidelibus suis; (Eudo sancti Quintini decanus)*; ce que les rois de France

(1) L'Histoire parle encore d'un autre Ogyer, ou Oger le Danois, qui rendit de grands services à Charlemagne, lorsqu'il réunit la Petite-Bretagne à son royaume. Il falloit à ce prince des camps bien fortifiés dans notre pays, afin d'en imposer aux Bretons en cas d'insurrection, et l'on croit que le château de Falaise lui fut très-utile.

Le château d'Alençon faisoit la première marche; celui de Falaise, la seconde; celui de Condé-sur-Noireau, la troisième; celui de Vire, la quatrième.

Le pays d'entre Alençon et Falaise a encore retenu le nom de pays des Marches.

avoient pratiqué vers l'an 412. Ils partagèrent, suivant l'Historien Mézeray, le quart ou le tiers du pays conquis. Ils avoient aussi des comtes dans toutes les cités, pour s'en assurer ; et ces seigneurs, ne pouvant être toujours sur les lieux, y mirent des vicomtes.

Rollon nomma au comté d'Harcourt, son cousin Bernard le Danois ; à la baronnie de Montgommery, les auteurs de Roger de Montgommery ; aux comtés de Bellême et d'Alençon, Yves de Bellême ; etc.

Il retint en sa main le comté d'Hiêmes, dont Hiêmes et Falaise étoient les deux plus fortes places. Il y nomma le vicomte Ogyer, ou Oger le Danois, auquel succéda Roger de Montgommery père, vers l'année 978, jusque vers 1030. Roger de Montgommery, son fils, lui succéda, et joignit à la dignité de vicomte d'Hiêmes et de Falaise, celle de comte de Bellême et d'Alençon, au droit de Mabile, son épouse. Il vécut jusqu'en 1094. (*Voyez 3e. Part. Art. XV, Comtes d'Alençon*).

Les ducs, successeurs de Rollon, nommèrent également aux comtés, vicomtés et baronnies vacantes.

Guillaume Longue-Epée, fils de

Rollon, nomma Onfroy de Vieilles aux comtés de Pontaudemer et de Beaumont (1). Richard-sans-Peur nomma l'un de ses fils au comté d'Hiêmes, en 996 (2).

Richard II, dit le Bon, y nomma Onfroy le Danois, vers 1018; puis Robert le Libéral, son second fils, en 1026. Enfin, Guillaume le Conquérant y nomma Toustain le Goz, fils d'Onfroy le Danois, en 1035. Or, pendant la gestion de ces quatre derniers comtes d'Hiêmes, les seigneurs Roger de Montgommery continuèrent d'y exercer, comme auparavant, leurs fonctions de vicomtes, et les exercèrent encore après eux dans toute l'étendue de ce comté.

Lorsque Guillaume le Conquérant

---

(1) Roger de Beaumont, fils d'Onfroy de Vieilles, fut le héros de la Normandie. En 1039, il terrassa Roger de Tosny, qui vouloit, au préjudice du jeune duc Guillaume, régner, comme descendu d'un oncle de Rollon. Il vint aussi au secours de ce duc contre Grimoult et Guy de Bourgogne, conspirateurs, en 1046.

(2) Guillermus Oxymensem castrum, cùm finitimis locis custodiendum acceperat à patre suo Ricardo et fratre Ricardo II. (*Gallia Christ. tom. XI, pag. 161 instrumentorum*).

fut maître de l'Angleterre, en 1066; il y nomma aussi des comtes et des vicomtes. Entre autres, il nomma le second Roger de Montgommery, comte d'Arondel, etc., et Guillaume Mallet, vicomte d'York.

Les ducs ou comtes de Normandie n'avoient à Rouen, et le plus souvent au comté d'Hiêmes, dont Falaise faisoit partie, que des vicomtes qui rendoient la justice, et dont les sentences étoient revisées par les échiquiers, ou par le grand sénéchal, à leur absence.

Nous ne pouvons dire le nom d'une partie des anciens vicomtes de Falaise et du Hiémois, à cause de la perte des papiers.

A Roger de Montgommery II (1),

(1) Suivant le *Gallia Christiana*, tom. XI, art. Troarn, Roger de Montgommery père, vicomte du Hiémois, avoit fondé à Troarn, en 1022, une communauté de douze chanoines, qui furent réunis à celle de Fécamp, par Richard II, duc de Normandie.

Roger de Montgommery fils, vicomte du Hiémois, fonda, en 1050, l'abbaye de Troarn, en présence de Guillaume le Conquérant, qui appliqua sa main empreinte d'encre, au pied de la charte de confirmation. C'étoit là son signe ordinaire.

vicomte

vicomte d'Hiêmes et de Falaise, succédèrent Robert de Bellême, comte de Ponthieu, son fils; Robert de l'Aigle, baron de Ste.-Scolasse; puis Guiguenal-Gazon, qui étoit aussi vicomte d'Argentan et de Domfront, sous Henri I, roi d'Angleterre.

Dans la suite, vers la fin du treizième siècle, principalement sous Philippe-Auguste, chaque place forte ou châtellenie eut son vicomte et son gouverneur ou châtelain particulier.

Simon de Bailleul fut vicomte de Falaise en 1290 (1). (*M. l'abbé de Larue.*)

Jean Joniaus, en 1310. (*Le même.*)

Guillaume Lachère, 1323 --- 1338. (*Matrolog. de St.-Lazare.*)

Gilles Liber, garde de la vicomté de Falaise, 1347. (*Ibid.*)

Guillaume Michel, 1347 -- 1349. (*Ib.*)

---

(1) En 1290, Simon des Baigneux (*lisez* de Bailleul), vicomte de Falaise, prit à fieffe, au nom des bourgeois de Falaise, des moines de l'abbaye de St.-Jean, le moulin et les fossés de la porte Mauduit (ou Marescot), avec l'étang ou vivier qui y étoit alors, moyennant 16 liv. de rente que la ville payoit, chaque année, à ces religieux. (*Ancien manuscrit.*)

Regnault Bigault (1), 1380 --- 1387. (*M. de Larue.*)

Pierre Bigault, 1387 -- 1388. (*Idem.*)

Guillaume le Diacre, vicomte, 1389 --- 1400. (*M. de Larue. Aveux des religieux de St.-Jean. Matrologue de St.-Lazare.*)

Vers 1393, il fut garde, en la main du roi, de la juridiction de la mairie de Falaise. Il l'étoit encore en 1400 (2), et ses successeurs le furent de même jusqu'en 1539, que l'office de vicomte et celui de maire furent réunis en une seule charge de vicomte-maire.

---

(1) Suivant le Dict. des titres originaux, par Blondeau, tom. 2, Regnault Bigault, en 1396, (*lisez* 1386), fit pendre, par l'exécuteur public, une truie qui avoit mangé le bras de l'enfant d'un nommé Jonet, maçon, dans son berceau. En punissant ainsi la truie, il en priva le particulier négligent auquel elle appartenoit, et qui fut obligé d'assister à cette expédition. Le père de l'enfant fut obligé d'y assister aussi, par punition de n'avoir pas fait veiller sur son enfant.

(2) Extrait du vieux cartulaire ou matrologue grand in-fol. de Saint-Lazare (au chartrier de l'Hôtel-Dieu de Falaise), fol. 74, pag. 1. « L'an 1400, le quatorzième jour d'Octobre, ès pleds de la commune de la mairie de Falaise, Guille le Diacre, vicomte de Falaise, et garde en la main du roi, notre seigneur, de la juridiction de la mairie dudit lieu de Falaise, etc. »

Jean Auber, 1402 -- 1404. (*Matrol. de St.-Lazare.*)

Nicolas Potier, 1406. (*Le même.*)

Girard des Quay, 1420 --- 1426. (*Le même.*)

Guy de la Villette, 1427. (*Le même.*)

Jean Scynth ou Seinth, 1430 -- 1435. (*Le même.*)

Guillaume Plompton ou Plouton, 1437 -- 1445. (*Le même.*)

Guillaume Lachère, 1451 -- 1459. (*Le même.*)

Geoffroy de Genoville, 1468. (*Le même.*)

Georges le Grec (*Paleologo*), 1473 -- 1481. (*Le même.*)

(Ici finit le matrologue de Saint-Lazare).

Guillaume le Grec (*Paleologo*), fils Georges, 1502. (*Ancien manuscr.*)

(Ici commence le gros matrologue in-4°. de l'Hôtel-Dieu).

Pierre le Portier, lieutenant-général de M. le vicomte de Falaise, 1508. (*fol. 441*). Peut-être ce vicomte étoit-il Guillaume de Bissipat, seigneur de Hanches. (*Voyez les Preuves généal. de la maison d'Harcourt, tom. 4, pag. 2121.*)

Jean Picart, chevalier vicomte, 1527. (*Papier terrier de la vicomté de Falaise, fol. 28, pag. 2.*)

Jacques Desbuats, vicomte-maire, 1539 -- 1555. (*Matr. de l'Hôtel-Dieu.*)

Il fut le premier vicomte de robe (1). (Depuis 1539, les deux offices de vicomte et de maire furent réunis en une seule et même charge de vicomte-maire, jusqu'en 1749, que la vicomté fut réunie au bailliage).

Jean Morel, sieur de la Courbonnet, vicomte-maire, 1566 — 1585.

Jean de Malfilâtre, sieur de Martimbosc, vicomte-maire, 1593 -- 1604.

Jean Mallet, sieur des Douaires, vicomte-maire, 1620 -- 1625.

Guillaume de Marguerit, sieur de Guibray, vicomte-maire, 1640 -- 1654.

Maison de Guerville.

Communiquée par M. de Blocqueville, petit-fils de M. Nicolas de Ste.-Marie, vicomte-maire.

M. Enguerrand de Guerville, écuyer seigneur de Millesavattes, de la Gou-

(1) D'après les ordonnances du roi, faites en Décembre 1540, sur la réformation des justices de Normandie, les vicomtes portèrent la robe dans l'administration de la justice.

laffrière et autres lieux, vicomte-maire, vers 1655 -- 1656.

François de Guerville, fils aîné du précédent, écuyer conseiller, vicomte-maire, 1656 -- 1674.

Jean-Baptiste de Guerville, son frère cadet, vicomte-maire vers 1680 -- 1703.

Jean-Baptiste Marie de Guerville, fils de ce dernier, écuyer conseiller, vicomte-maire, lieutenant-général de police, juge sénéchal, conservateur des foires de Guibray, vers 1720 jusqu'en 1733.

Nicolas de Ste.-Marie, écuyer seigneur de Mellay, époux de la sœur du précédent, vicomte-maire, lieutenant-général de police, juge sénéchal, conservateur des foires de Guibray, depuis 1733 jusqu'en Avril 1749, que la juridiction de la vicomté fut réunie au bailliage de Falaise.

Les vicomtes, dans le principe, jugeoient tous les procès des différens ordres de leur vicomté. Mais la noblesse voulut être jugée par les baillis, ou sénéchaux, ou prévôts, hommes d'épée qui la conduisoient à la guerre, et auxquels elle donna toute sa confiance pour décider ses différends. De-là vinrent les bailliages, composés

de juges de robe qui avoient chacun à leur tête un lieutenant-général du bailli, et jugeoient les cas royaux et nobles (1).

---

(1) Dès le temps de Robert Marmion, gouverneur de Falaise, en 1136, Falaise avoit un bailliage militaire très-étendu, comme on le voit dans la vieille charte suivante.

Extrait d'un ancien livre manuscrit, concernant les fiefs, dont les premières pages sont rompues, et qui date environ du temps de Guillaume le Conquérant, roi d'Angleterre, ou au moins du temps de Henri I, son fils, roi d'Angleterre et duc de Normandie, rapporté à la page 2164 des Preuves de l'Histoire généalogiques de la maison d'Harcourt, tom. 4, in-fol. communiqué par M. de Foulques.

Feoda militum Bailliæ Falesiæ.

(Baillie signifie administration, régence, d'où est venu le mot Bailliage.)

Mauricius de Useïo, I feodum... Radulphus Martel, tertiam partem militis de feodo Cauquenuillier. Guardus de Glapeon, III milites de Monte Pinçonii. Dominus de Corcecio (de Courcy), VIII feoda. Breosa (Briouse), III feoda rex habet. Castrum Gunterii (Châteaugontier), II feoda, de quibus Girardus de Bucceïo tenet I feodum, et Hugo de Livet, alterum rex habet. Guillelmus Malaherba (Malherbes), feodum apud Nom. de feodo de Bazoches, &c. Robertus Marmion, quartum feodi quod Joannes de Livet tenet, et IV milites ad servitium *Bellimontis*, &c. Fulco Basset, tres partes feodi, et quartam par-

Alors les vicomtes ne jugèrent plus que le tiers-état et la roture. On appeloit des sentences du vicomte au bailliage.

Depuis la réunion de la juridiction de la vicomté au bailliage de Falaise, par édit du roi, rendu en Avril 1749, ce dernier tribunal jugeoit les cas

---

tem feodi est in manu domini regis, apud Pontem Oillei. Idem tenet de feodo comitis Cestriæ feodum duorum militum, &c. Marescallus (le Marechal), debet pro Argentano V milites, et ex aliâ parte V milites. Guarinus de Logis, I feodum, de feodo Guillelmi Crassi. Robertus de Guovis debet servitium unius militis de regalibus. Comes Robertus de Alençon, XXX milites, XX de feodo Normanniæ, et X de feodo Cenomanensi. (Beaucoup d'autres féodalités, dépendantes du bailliage de Falaise, ont été omises, telles que celles de Domfront, &c.) On voit, par cet Extrait, l'antiquité et l'étendue du bailliage militaire de Falaise.

Feoda militum Bailliæ Cadomensis.

(Extrait du même manuscrit, pag. 2163 des mêmes Preuves.)

Abbas Cadomensis. I feodum militis. Hugo Paganelli, I feodum rex habet. Osmondus Piscis, dimidium feodi. (On voit, par cet Extrait, l'antiquité du bailliage militaire de Caen : car Osmond Poisson vivoit vers le temps de Guillaume le Conquérant, roi d'Angleterre, aussi bien que Hugo Paganelli).

royaux et nobles, le mercredi, et le tiers-état le samedi.

Nous avons observé que les vicomtes avoient un lieutenant-général.

Colin Gislin étoit celui de Regnault Bigault.

Jean du Tertre, celui de Guille le Diacre, 1390 --- 1400.

Robert le Foulon, celui de Girard des Quay, en 1420 --- 1423; et après lui Guille Roussel ou Rouxel, en 1425.

Le même Rouxel fut aussi celui de Gui de la Villette, en 1427.

Le Sr. Vauquelin, celui de Georges le Grec, 1473. --- 1481.

Richard Bertin, celui de Jean Auber, 1402.

Jean Gresille, puis Nicolas le Pelletier, ceux de Jean Scynth, 1431.

Nicolas le Pelletier, celui de Guille Plompton, 1441.

Henri Le Provost, celui de Jean de Malfilâtre, 1602.

Pierre le Portier, celui de M. de Bissipat, 1508.

Charles Toustain, conseiller du Roi, celui de Jean Morel, Sieur de la Courbonnet, 1683.

2. Extrait d'un registre infolio, de 236 feuillets d'écriture à la main, dé-

posé au greffe du tribunal civil de Falaise, intitulé :

(*Feuille* 1, *pag.* 1). Abrégé (1) du papier terrier de la vicomté de Falaise, fait par le vicomte du lieu, commençant par ces mots : comme ainsi soit que le roi, par les ordonnances par lui faites, l'an de grâce 1540, au mois de Décembre, publiées et enregistrées en la cour du parlement, le huitième jour de Janvier suivant, sur la réformation des justices de Normandie, est enjoint aux vicomtes de Normandie, receveurs extraordinaires, et chacun d'eux, en leur pouvoir et vicomté, faire un registre en forme de terrier, suivant les anciennes ordonnances.

Premièrement, en ladite vicomté, il y a quinze sergenteries à épée, savoir : la première, celle de Falaise ; la 2e., de Breteuil ; 3e., de Thury ; 4e., aux Bruns ; 5e., de Tournebû ; 6e., de Saint-Pierre-sur-Dives ; 7e., de Jumel ; 8e., de Bretteville ; 9e., du Houlme ; 10e., de la Forêt ; 11e., de Briouse ; 12e., de la Ferté-Macé ; 13e., de Séez ; 14e., au Brethon ; 15e., de Montgarû.

(1) Cet abrégé fut fait en vertu de l'arrêt du conseil du 14 Mars 1690, avec les additions nécessaires.

(Il faut remarquer que Briouse et la Forêt, avec leurs dépendances, sont le 2e. et 3e. trait ou division de la sergenterie du Houlme, comme on va le voir).

(*Même feuille*, 2e. *page*). L'office de *maire* et *policien* de la ville et banlieue de Falaise, a été uni et incorporé avec l'office de vicomte, sous lequel il y a deux sergens.

La sergenterie de Falaise a deux traits, l'un appelé le trait de la campagne, et l'autre le trait de Bazoches.

Sous le trait de la campagne, sont les paroisses de Saint-Gervais de Falaise, Ronnay, Necy, Ners, Vesqueville, Villy, Amblainville, Coulibœuf, Ailly, Bernières, Perrières, (Sainte-Anne-d'Entremont est de Perrières), Epannay, Eraines, Saint-Laurent-de-Vaston, Versainville, Ollendon, Sacy, Perdeville, Courcelles-Vignats et Fourches ; aucunes desquelles sont mixtes de cette vicomté, et du duché d'Alençon.

Sous le trait de Bazoches, sont la paroisse de Bazoches, le Mênilhermey, Saint-Pavin, la Chapelle-Mauvoisin, Corday, Saint-Pierre-du-Bû, Cullay (ou Rabodanges), la Trinité

de Falaise, Neuvy, Courteilles, les Rotours, Champcerie et le Pont-Ecrepin, lesquelles sont mixtes de cette vicomté et du duché d'Alençon.

(*Feuille* 9, *pag.* 1). Article fiefs nobles, tenus nuement du roi.

Philippe Desbuats tient un quart de fief assis à Fourches, avec cour et usages, etc.; et est sujet, en temps d'hostilité, garder une nuit la tour du château de Falaise, appelée la tour de la Reine.

(*Même feuille* 9, *page* 2). Thomas Morel tient le fief de la Courbonnet, contenant 80 acres en une pièce près la ville de Falaise. Le total duquel fief est possédé à présent par icelui Morel, à cause qu'il n'y a plus resséans; et anciennement, il y souloit avoir cour et usage, et est sujet faire sept jours de garde en temps d'hostilité, en l'une des portes du château, avec aide.

(*Feuille* 27, *page* 1). La sergenterie de Breteuil s'étend ès paroisses de Guibray, d'Ernes, d'Eran, Bray-la-Campagne, Saint-Martin-du-Bois, la Hogue, Fierville-la-Campagne, Mênil-Oger-du-Ham, St.-Sauveur-de-Dives, Auberville, Cesny-aux-Vignes, la Chapelle-Omfroy, Croissanville, la

Boëssière, Domville, Quatrepuits et Beuseval; lesquelles paroisses sont mixtes, excepté lesdites paroisses d'Auberville, la Chapelle-Omfroy, la Boëssière et le Mênil-Oger.

(*Feuille* 15, *pag.* 2). La sergenterie de Thury s'étend aux paroisses d'Aubigny, St.-Pierre-Canivet, St.-Loup-de-Canivet, Villers-Canivet, Ussy, Pierrepont, Ouilly-le-Basset, St.-Philbert, les Ils-Bardel, Leffard, Rapilly, Noron, Mênilvingt, les Loges-Saulces, Martigny, Miettes, le Détroit, la Pommeraye, le Mesnilvillement, St.-Christophe, Donney, le Vey, Pierrefitte, Caumont, Combray, Cossesseville, St.-Germain-Langot, St.-Omer, Bonnœil, St.-Remi, Esson, la Mousse, Thury (ou Harcourt), Angoville, St.-Pierre-du-Bû; desquelles lesdites paroisses de Noron et de Martigny sont mixtes du dûché d'Alençon.

(*Feuille* 22, *pag.* 2). La sergenterie aux Bruns s'étend ès paroisses d'Ouilly-le-Tesson, Quesnay, Bray-en-Cinglais, Tors, Soulengy, St.-Martin-du-Bû, Fourneaux, St.-Vigor-de-Mieux, et en autres paroisses mixtes, à Rouvres, Mézières, Eran, Grisy, Vendœuvre, Sacy, Ollendon.

(*Feuille*

(*Feuille 49, pag. 1*). La sergenterie de Tournebû s'étend ès paroisses de Tournebû, Acqueville, Meslay, Cesny-en-Cinglais, Placy, Espins, Fresné-le-Vieux, Barbery, Cingal, le Mênil-Toufray, Fontaine-Halbout, Bons, Tassilly, Sousmont, Saint-Quentin, Bretteville-le-Rabet, Estrées, Grainville, Urville, Montbouin, et autres paroisses, savoir : Bray-en-Cinglais, Saint-Germain-le-Vasson, lesquelles sont mixtes de cette vicomté et du duché d'Alençon.

(*Feuille 59, pag 2, et feuille 60*). La sergenterie de St.-Pierre-sur-Dive s'étend au bourg de St.-Pierre-sur-Dive, Morière, Ecajeul, Courcy, Mirebec, Bretteville-sur-Dive, Ste.-Marie-aux-Englois, Saint-Julien-le-Faulcon, les Ostieux, Ouville-la-Bientournée, Quetiéville, Berville, Mênil-Oury, Lieury, Ménil-Baclé, Sartres, Vieuxpont, Castillon, Mênil-Mauger, Soquence, St.-Malcou, St.-Martin-des-Noyers, Livet, Pont, Ste.-Marguerite-de-Viette, St.-Loup-de-Fribois, St.-Jeorre ou George-en-Auge, Thiéville, Montviette. (Et, *feuille 210, pag. 1*, la table des paroisses de cette sergenterie y ajoute Carel et Biéville).

(*Feuille 89*). La sergenterie de Jumel s'étend ès paroisses de Mésidon, Favières, Escures, Eran, St.-Silvin, Soignoles, Pont, Bray-la-Campagne, Grisy, Fierville, Rouvres, le Bû-sur-Rouvres, Ils-sur-Laison, Mésières-la-Campagne, Vendœuvre, Percy, Vaux-la-Campagne, Condé-sur-Laison, le Breuil, Ernes, Magny-le-Freule, Quatrepuits, Donville, Oisy, Thyéville, Canon, Cesny-aux-Vignes.

(*Feuille 45, pag. 1*). La sergenterie de Bretteville s'étend ès paroisses de Bretteville-sur-Laise, Fresné-le-Puceux, May, Fontenay-le-Marmion, Grimbosq, et à d'autres paroisses, savoir : des Moutiers, Boullon, Clinchamps, Mutrecy, St.-Laurent-Laize, St.-André, St.-Martin-de-Fontenay, Roquencourt, Saint-Aignan-de-Crasmênil, Crasmênil, qui est un village de St.-Aignan, Cauvicourt, Gouveix et Quilly. Lesquelles sont mixtes, parce que parties desdites paroisses sont de cette vicomté et juridiction, et autres parties sont de la vicomté de Saint-Silvin (1), et le Theil, du duché d'Alen-

(1) Le bailliage et la vicomté de St.-Silvin-le-Thuist furent supprimés par édit du roi, donné

çon. (Et, feuille 210, pag. 2, la table des paroisses de cette sergenterie y ajoute Estameaux, Saint-Germain-du-Chemin, Perrières, Langeneuville.)

Nota. Les paroisses nommées dans une sergenterie, et qui le sont encore dans une autre, sont mixtes de ces sergenteries.

(*Fol. 102, pag. 2 et suiv.*) En la sergenterie du Houlme, il y a trois traits, savoir : le Houlme, la Forêt, et Briouze.

1°. Le trait du Houlme, qui s'étend aux paroisses de St-Martin-des-Landes, des Yveteaux, Faverolles, Ste.-Marie-la-Robert, Joué-du-Bois, St.-Sauveur-de-Carrouges, Sainte-Marguerite-de-Carrouges, Saint-Martin-l'Aiguillon, Sécheain, Rasnes, Asnebec, St.-Brix, la Chaux, Saint-Ouen-sur Maire, Lougy, Montreuil, le Champ-de-la-Pierre.

2°. Le trait de la Forêt, qui s'étend ès paroisses de la Forêt-Auvray, Brées, Taillebois, la Carneille, Echalou,

---

à Versailles au mois de Décembre 1747, et lesdits siéges réunis aux bailliages de Caen, Falaise, Rouen, Pont-l'Evêque, Vire, Bayeux et Thorigny.

Durcet, Sevray-Vigneral, Ste.-Oportune, les Tourailles, Crasmesnil, St.-André-de-Briouze, Saint-Denis-de-Briouze, le Repas, le Sacq, Chênedouit, Chênesec, Méguillaume, Ste.-Honorine-la-Petite, la Frênaye, St.-Malo, les Ostieux, Châteaugontier, Mêniljean, Lonlay (ou Lougey), Ronfeugeray, Mênilgondouin, Sainte-Honorine-la-Guillaume, Bernay, Batilly, Millesavattes et Mênilglaise.

3°. Le trait de Briouse, qui s'étend à Briouse, Pointel, Lonlay-le-Tesson, Beauvain, Lignou, le Grez, Saint-Hilaire, Bellou et le Mênil-de-Briouze.

Nota. Le Houlme (*Holmetius Pagus*) avoit beaucoup plus d'extension que ces trois divisions : Bazoches étoit du Houlme, et autres paroisses dépendantes d'autres sergenteries de la vicomté de Falaise, vers l'Orne, sans compter une partie du Houlme qui avoit été accordée à la ville d'Argentan.

(*Fol. 109, pag. 1*). La sergenterie de la Ferté-Macé s'étend aux paroisses dudit lieu de la Ferté-Macé, Magny, la Motte-Fouquet, St.-Patrice, Courbeçon en la paroisse de la Pallu, en la Sauvagère, la Coulonche, Saint-Maurice, Couternes, Anthoigny, Mé-

heudin, Saint-Ouen-le-Brisou et le Hameau-des-Beaux-Jours.

(*Feuille 173*). La sergenterie de Séez est sujette à six livres tournois de rente à la vicomté de Falaise. Elle s'étend aux Paroisses de St.-Gervais de Séez, de Bursard, de la Leu, au-delà de Séez; de St.-Forgeant, de Fleuré, et autres paroisses dont la déclaration n'a pas été donnée.

La ferme du tabellionage de Séez vaut 16 liv. tournois de rente.

L'évêque de Séez tient de cette vicomté de Falaise, une baronnie audit lieu de Séez, en laquelle sont tenues la paroisse de St.-Gervais de Séez, plusieurs terres et seigneuries.

Item. La baronnie de Fleuré, qui s'étend à ladite paroisse, et qui consiste en terres labourables, prés, bois de haute futaie, honneurs, rentes en deniers, et autres sujétions.

Item. La baronnie de la Leu (au-delà de Séez), à laquelle sont tenantes plusieurs autres terres.

Item. La baronnie de St.-Forgeant, qui s'étend à ladite paroisse, et plusieurs autres; lesquelles ont été amorties, et toutes lesdites baronnies et terres, et sujets qui en dépendent, en

quelque lieu qu'ils soient, sont sujets et justiciables de ladite vicomté de Falaise. Or, ces baronnies furent données, par privilége, aux évêques dudit lieu de Séez.

(*Feuille 174, pag. 1*). La sergenterie au Brethon s'étend aux paroisses de Goullet, Saint-Martin-de-Vrigny, Méheudin, Fleuré, la Bellière, la Lande-de-Lougy, les Aulnées-l'Evêque, Francheville, Marcé. (Il paroît que quelques-unes de ces paroisses étoient mixtes des vicomtés d'Argentan et de Falaise.)

Le tabellionnage de Vrigny, pour lesdits paroissiens, fut engagé, l'an 1530, à Girard Turnel, moyennant la somme de 5 liv. tournois.

(*Feuille 174, pag. 1*). La sergenterie de Montgarû, qui. . . . . au château et donjon de Falaise. . . . . la Chapelle-Souquet. . . . . On n'en peut lire davantage sur cet article dans les originaux.

Depuis la feuille 208 jusqu'à la 214e, pag. 1, les paroisses comprises dans chaque sergenterie, sont rangées en forme de table, excepté la sergenterie de Breteuil et celle de Séez, qui y ont été omises.

XXIV.

Maires.

1. L'origine des Maires (1), ou Majeurs, (*Majores*), et des communes, ne date pas de la même antiquité que celle des vicomtes. Il paroît que ce fut sous les règnes de Louis VII, et de son fils, Philippe-Auguste, qu'ils commencèrent en France.

Dès 1182 et 1188, Philippe-Auguste avoit accordé aux villes de Chaumont, Pontoise, Meulan, Mantes, Eu, et autres, des chartes qui leur donnoient le droit de commune et de mairie, titre qui les exemptoit de l'esclavage et de la servitude.

A son exemple, Richard Cœur-de-Lion, et Jean Sansterre, accordèrent ce même droit à certaines villes de Normandie.

---

(1) Il n'est pas ici question des maires et princes du palais de nos premiers rois, qui étoient à la fois ministres et généraux de l'état, et tuteurs des rois en bas âge. L'usurpation qu'ils firent d'un pouvoir sans bornes, fut cause de leur suppression. Pepin, qui de maire du palais, étoit devenu roi de France, en 752, mit fin au gouvernement des maires du palais, et les remplaça par les grands sénéchaux.

2. La ville de Rouen fut la première ville de cette province qui jouit de ce privilége. Richard Cœur-de-Lion le lui accorda vers l'année 1194. Jean Sans-terre le lui confirma avec toutes ses libertés et sa justice, le 21 Mai 1199; Mathieu-le-Gros étant alors Maire de Rouen (1).

3. Il paroît qu'alors la ville et banlieue de Falaise n'avoit pas encore ce droit de commune, mais Jean Sansterre le lui accorda le 5 Février 1203, l'an 4e. de son règne, seulement pour le temps qu'il lui plairoit, avec ordre à Jean le Maréchal de la maintenir, tant qu'il seroit son bailli dans ce pays,

---

(1) Joannes, Dei gratiâ, rex Angliæ, dux Normanniæ, &c. Concedimus etiàm et confirmamus eisdem civibus Rothomagensibus, communiam suam, cùm omnibus libertatibus suis, et justitiâ suâ, sicut unquàm eam meliùs habuerunt. Testibus Roberto comite Mellenti, &c. Apud dippam, XXI die Maii, anno ducatûs nostri primo. Matthæo Grosso tunc Majore Rothomagensi. (*Extrait des chartes de l'hôtel-de-ville de Rouen, anno 1199, rapporté dans le tom. IV des Preuves de l'Histoire généalogique de la maison d'Harcourt, pag. 1360, communiqué par M. de Foulques*).

sauf la garde et le gouvernement du château et de la ville (1).

Le 11 Août précédent, le même roi Jean avoit accordé aux habitans de Falaise, une autre charte qui les exemptoit de tous droits de passage, de péage et de coutume par toute sa terre, excepté la ville de Londres, principalement pour leur commerce (2).

---

(1) Joannes Dei gratiâ, rex Anglorum, dux Normanniæ, &c. Johanni Marescallo salutem. Sciatis me concessisse quod probi homines nostri de Falesiâ communiam habeant, tàm in villâ de Falesiâ, quàm extrà villam, infrà banleucam suam quandiù nobis placuerit duraturam. Undè vobis præcipimus quod communiam illam ità fieri et teneri faciatis et vos illam juretis tenendam quandiù baillivus noster fueritis in partibus illis, salvâ custodiâ castelli et villæ nostræ. Teste meipso. Apud Rothomagum, 5 die Februarii. (*Ex rotulo litter. patent. regis Johannis, quarto regni sui anno : membranâ quintâ*). Communiquée par M. l'abbé de Larue, professeur d'Histoire à Caen, lequel l'a extraite de la tour de Londres.

(2) Joannes, Dei gratiâ, rex Angliæ, dux Normanniæ, etc. Omnibus archiepiscopis..... Justitiariis, præpositis et omnibus baillivis et fidelibus suis, salutem. Sciatis nos dedisse et concessisse, et hâc cartâ nostrâ confirmasse burgensibus nostris de Falesiâ, et hæredibus suis quittanciam per totam terram nostram, exceptâ

L'année suivante 1204, Philippe-Auguste ayant assiégé Falaise, cette ville se rendit au bout de huit jours de siége, et lui demanda la confirmation des deux chartes précédentes, et de ses anciens priviléges, ce que Philippe accorda de son camp, (*en quartier*), sous les murs de Falaise, (*in castris apud Falesiam*), par une charte en forme. Il accorda en outre, et voulut par la même charte, que l'établissement de cette commune (qui n'avoit été accordé par Jean Sansterre, que pour autant de temps qu'il le voudroit), fût permanent, et fût inviolablement observé. (*Prœterea volumus*

---

civitate nostrâ Ludonensi (Londres), de passagio, pontagio, et paagio, et lestagio, et omni aliâ consuetudine ad nos pertinente, de omnibus rebus et marcandisiis suis, et prohibemus ne quis eos, aut homines eorum, contrà hanc concessionem, nostram, in aliquo vexet vel disturbet, super decem librarum foris facturum. Testibus Willemmio comite Arundello, comite Willemmio Marescallo, Radulpho Taixon senescallo Normanniæ, Roberto de Harecourt. Datum per manum de Welt, apud Argentonem, undecimâ die Augusti, anno regni nostri quarto. (1203). *Extrait du registre de la chambre des comptes, rapporté dans le tom. IV des Preuves de l'Hist. généalogique de la maison d'Harc., pag. 1414 et 1415.*

et concedimus, ut stabilimentum communiæ eorum inviolabiliter observetur.)

Le même roi Philippe, par une autre charte qui se trouve à la fin de la collection d'André Duchesne, régla la manière d'établir les maires de Rouen et de Falaise. (*Si oporteat majorem in Rothomago, sive in Falesiâ fieri* (1);

(1) Dans un registre fait par Jean de la Moricière, maire de Falaise, en 1357, il est dit : « Communia Falesiæ habet de rege Angliæ tres » cartas ; de rege Franciæ quatuor cartas ; et de » Marescallo Franciæ duas cartas. » De ces neuf chartes, il ne s'en trouve que cinq. La première de Jean Sansterre, qui accorde à Falaise le droit de commune, révocable à volonté ; la seconde du même roi, qui exempte les bourgeois de Falaise de tous droits de passage, péage et coutume dans leur commerce, par toute sa terre, hors Londres ; la troisième de Philippe-Auguste, donnée en quartier au pied des murs de Falaise, en 1204 ; la quatrième, du même roi Philippe, rédigée pour les communes de Rouen et de Falaise, sans date ; la cinquième, du même roi Philippe-Auguste, en 1220, dont je n'ai point la teneur ; mais voici ce que me marque M. l'abbé de Larue, professeur d'Histoire à Caen. « Il y » a, dans le registre de Philippe-Auguste, à la » bibliothèque nationale, d'autres patentes assez » curieuses, sur l'état civil des habitans de » Falaise, antérieurement à l'érection de leur » commune, et les priviléges qui réforment les

ce qui donne à croire que la mairie de Falaise étoit gouvernée à l'instar de celle de Rouen.

Cette dernière charte n'a point de date, et fut peut-être donnée vers l'an 1204, après la conquête de ces deux villes. (*Voyez Hist. du Droit français, par Dargou, 10e. édition, pag. 83; voyez aussi à la fin de la collection d'André Duchesne*).

Saint Louis, petit-fils de Philippe-Auguste, fit deux ordonnances, en 1256, touchant les maires, dont l'une concerne l'élection des maires, dans

---

» servitudes dont ils gémissoient sous la féodalité.
» Ces patentes sont de l'an 1220.
» Les rois de France, en 1313, 1335, 1361,
» 1381, etc., ont donné des chartes de privi-
» léges pour les habitans de Falaise. On les trouve
» au trésor des chartes, à Paris. »

Le *Neustria pia*, article Falaise, nous dit que le roi Philippe-Auguste rendit célèbre la ville de Falaise, et lui accorda beaucoup de faveurs et de priviléges. (*Voyez 3e. Part. Art. VI*).

Nous n'avons pu découvrir la charte dont nous parle Belleforêt dans sa Cosmographie, edition de 1575, suivant laquelle Guillaume le Conquérant, roi d'Angleterre, exempte les habitans de Falaise de tout dtoit de passage, de péage ou tribut, pour leur commerce, par toutes ses terres, excepté Londres et Vernon-sur-Seine.

les

les bonnes villes de Normandie, et porte que « le lendemain de la Saint-Simon, celui qui aura été maire, et les notables de la ville, choisiront trois prud'hommes qu'ils présenteront au roi, à Paris, aux octaves de la St.-Martin, dont le roi choisira un pour être maire. »

Les maires ont été électifs, et leurs fonctions pour un temps seulement, jusqu'à l'édit du mois d'Août 1692, par lequel le roi créa des maires perpétuels, puis triennaux; mais Falaise, depuis environ 1400, avoit son maire perpétuel dans la personne du vicomte, qui réunissoit ensemble les fonctions de maire et de vicomte, jusqu'en 1749, que la vicomté ayant été supprimée, les maires furent nommés et modifiés suivant les différens édits qui les concernent.

4. Les maires, dans le principe, avoient une jurisdiction royale très-étendue, surtout concernant la police et l'administration civile des différens corps de métiers de la bourgeoisie et pour le bon ordre; mais dans la suite cette juridiction fut restreinte et modifiée. (*Voyez Pasquier et Loiseau, sur la juridiction des maires et échevins.*

ridictions qui ont coutume d'y siéger jusqu'à ce jour.

5. On ne peut dire le nom des premiers maires, à cause de la perte des titres et papiers.

Odo Bitard étoit maire en 1251.

Pierre de Pont-d'Ouilli, vers 1261. (*Voyez art. X, pag.* 92.)

Jean Durilafan, 1288. (*Matrol. St.-Laz. fol.* 139).

Nicole le Tanneur, en 1317, 1318, 1319, 1321, 1324, 1329.

Galien de Pierres, 1321, 1326, 1334.

Raoul Huymelin, 1325, 1326 (1).

Jean de Pontoise, 1336 (2).

Hermeu le Bec, 1337.

Thomas Bertin, 1349.

---

(1) Gallien de Pierres étoit maire à la fin de 1321, et Nicole le Tanneur, au commencement. De même, Raoul Huymelin le fut à la fin de 1326, et Gallien de Pierres au commencement; ce qui lève toute confusion de date.

(2) A cette époque de 1336, la rue du Campferme étoit nommée la rue du camp fermant. (*Matrologue de St.-Lazare, feuille* 62, *pag.* 1). Ce qui prouve que la rue du Campferme ne tire point son nom de ce qu'elle fut fermée lors du pillage de Falaise par l'armée d'Henri IV, l'an 1590; mais plutôt parce qu'elle fait la suite du camp fermant (*castrum clausum*), qui est le château.

Jean de la Moricière, 1357.

Jacques Talebot, 1381, 1393.

Guillaume le Diacre, vicomte, garde de la juridiction de la mairie, 1393, 1400.

Les vicomtes suivans, de même, jusqu'en 1539. (*Voyez leur liste, article précédent, depuis Guille le Diacre, jusqu'à Jacques Desbuats*).

Jacques Desbuats, vicomte-maire, 1539, 1555.

Les vicomtes suivans furent aussi vicomtes-maires. (*Voyez leur liste, article précédent, depuis Jacques Desbuats jusqu'à leur suppression, faite en Avril* 1749).

Nous avons observé qu'à cette dernière époque la mairie reparut seule, mais dépouillée d'une grande partie de son ancienne autorité.

Cependant, depuis 1792, elle en a recouvré une partie, tant pour la police et le gouvernement de la ville, que pour le régime et l'administration des hospices ou hôpitaux; et le gouvernement qui nomme le maire et ses deux adjoints, met à sa disposition les agens de police, afin de faire exécuter les réglemens qu'il publie pour le bon ordre, pour la propreté, pour la salu-

brité de l'air, et pour la sûreté publique.

Voilà ce que nous avons pu tirer de nos chartriers. Le grand matrologue in-f°. de l'ancienne léproserie de St.-Lazare, depuis 1200 jusqu'en 1496; le gros matrologue in-4°. de l'Hôtel-Dieu, depuis 1500 jusqu'en 1674; le papier terrier de la vicomté, déposé au greffe du tribunal civil; et l'inventaire des titres de l'hôtel-de-ville, rédigé en 1769, nous ont été très-utiles.

Il est surprenant que dans une ville aussi considérable que la ville de Falaise, par son antiquité et par la forme de son gouvernement, il se trouve dans ses chartriers si peu de titres anciens et originaux, et si peu de pièces qui méritent d'être conservées. On ne doit attribuer ce défaut de chartrier qu'à la difficulté d'avoir pu le conserver dans une ville de guerre, qui, notamment depuis 1027 jusqu'en 1590, a souffert des siéges, des révolutions et des pillages qui l'ont souvent mise aux abois; joint à ce que les rois d'Angleterre, lorsqu'ils ont perdu la Normandie, ont emporté nos anciens titres à la tour de Londres, où ils sont encore.

XXV.

Anciens Tabellions.

Le terme de tabellion vient de *tabella* ou *tabula*, qui, dans cette occasion, signifioit ces tablettes enduites de cire, dont on se servoit autrefois, au lieu de papier ou de parchemin.

Les tabellions, d'abord, rédigeoient les actes pour les parties requérantes, sans en retenir vers eux, ni registres, ni minutes. Leurs clercs ou écrivains s'appeloient notaires (1).

Leurs actes ou chartes, jusqu'en 1300, étoient ordinairement en latin, écrits sur de petits carrés de parchemin, la plupart sans date; alors on faisoit mention de plusieurs témoins,

---

(1) Ces écrivains étoient ainsi appelés, parce qu'ils n'écrivoient que par notes et abréviations. Cet art d'écrire en notes n'est point venu jusqu'à nous. Il en est cependant resté des vestiges en la chancellerie de Rome, où l'on délivre des signatures pleines d'abréviations. Les tabellions rédigeoient ces notes en toutes lettres avant de les délivrer aux parties.

Depuis quelques années on s'occupe de ressusciter cet art d'écrire par notes, à la manière de Tiron, secrétaire de Ciceron.

et l'on scelloit la charte du scel ou sceau des contractans, comme on le voit à l'article Hôpitaux de St.-Lazare et de l'Hôtel-Dieu. (Quelques-unes de ces chartes, avant 1300, étoient écrites en français. *Voyez 2e. partie, à la fin de l'article XVII, la charte entre St.-Louis, roi de France, et Henri III, roi d'Angleterre, datée du 1er. Septembre 1259*).

Mais l'expérience ayant appris que de pareils actes étoient très-exposés à se perdre, il fut ordonné aux tabellions, vers 1270, par Saint-Louis, roi de France, de tenir registre exact et minute des actes qu'ils rédigeroient dans la suite, et d'en délivrer des grosses ou des expéditions aux contractans; et pour cet effet, il les créa en titre d'office. Les vicomtes de Falaise eurent aussi leurs tabellions, depuis environ 1270 jusque vers 1360. On en voit un exemple à la feuille 218, page 2 du matrologue de Saint-Lazare, où il est dit: « Le vicomte de Falaise, etc, salut: sachent tous que devant nous, tabellion juré, fut présent Lucas de Costentin, etc., fait en l'an 1307; mais depuis environ 1350, les tabellions devinrent royaux. »

Principaux tabellions de Falaise.

(Extrait du matrologue de St.-Lazare, au chartrier de l'Hôtel-Dieu de Falaise).

Guille Berengier, tabellion juré, 1314.

Alexandre Bardel, tabellion juré, 1332, 1370. (*Fol. 98, page* 2). On voit à cette feuille qu'Eraines s'appeloit alors Areines (en latin *arena*, sable).

Robert de Montfort, clerc tabellion juré, 1355, 1381, 1405, 1421.

Thomas Marie, tabellion juré du roi, 1395, 1414.

Jean Roussel, clerc, tabellion du roi, juré au siége de Falaise, 1397, 1420, 1432.

Pierre Dupont, tabellion juré, à Falaise, 1404.

Perrin Roussel, clerc tabellion du roi, juré au siége de Falaise, 1428.

Guillaume Vauquelin, tabellion du roi, 1437.

Pierre Roussel, tabellion de Falaise, 1440.

Pierre le Gros, tabellion de Falaise, 1476.

Guille Troterel, tabellion du roi, au siége de Falaise, 1473.

Pierre Clément et Thomas Labbé, tabellions, 1566.

L'an 1542, François Ier. érigea les clercs ou notaires de tabellions, en titre d'office. On attribua aux notaires le droit de recevoir les minutes d'actes, et aux tabellions le droit de mettre en grosse et expédition. Mais depuis, Henri IV réunit les fonctions de notaire et de tabellion.

XXVI.

Tribunaux.

Dans le principe, les rois et les ducs étoient les juges suprêmes de leurs peuples (1). Ils étoient représentés tenans d'une main, l'épée de Mars, signe de la guerre, et de l'autre, la balance de Thémis, signe de la justice. Mais les autres emplois attachés à leur dignité, ne leur permettant pas de rendre la justice par eux-mêmes, ils établirent des lieutenans qui la rendoient pour eux, et qui furent nommés comtes et vicomtes. Ces officiers représentoient le prince, non-seulement dans l'administration de la jus-

(1) Les ducs de Normandie étoient comtes de Falaise, et le vicomte de cette ville les représentoit immédiatement.

tice, mais encore ils portoient l'épée, et faisoient exécuter ses ordres, soit de paix, soit de guerre, sur le territoire qui leur étoit assigné.

En outre ces officiers, il y avoit encore des baillis ou sénéchaux, ou prévôts, hommes d'épée, qui conduisoient la noblesse à la guerre. Dans la suite ils devinrent aussi des hommes de justice, et furent chargés de juger les cas royaux et nobles. Alors les vicomtes ne jugèrent plus que le tiers-état et la roture, et l'on pouvoit appeler de leur sentence aux baillis (1).

Pour éviter toute erreur dans l'administration de la justice, tous ces officiers étoient soumis à des tribunaux suprêmes, nommés échiquiers ou parlemens, composés des grands dignitaires de la province, qui se transportoient d'un lieu dans un autre, visitoient les différens tribunaux, revisoient et corrigeoient leurs sentences; et, lorsque ces échiquiers étoient ab-

(1) Il n'est pas ici question des baillis et sénéchaux des seigneurs subalternes. Les titres de bailli, de sénéchal et de prévôt ne convenoient proprement qu'aux vices-gérens des princes, des ducs et des comtes.

sens, le grand sénéchal, ou bailli, ou prévôt, s'acquittoit provisoirement de cette fonction.

Quand l'échiquier se tenoit à Falaise (1), c'étoit ordinairement dans une des salles du manoir du duc Guillaume, sur le vieux marché de la place St.-Gervais; il se tenoit aussi quelquefois dans l'ancienne maison des templiers, près la porte du Guichet ou porte Philippe-Jean.

Les comtes, les vicomtes, les baillis ou sénéchaux, ou prévôts, eurent des lieutenans-généraux qui rendoient la justice pour eux.

Le bailli auquel le territoire du bailliage et de la vicomté de Falaise avoit été assigné, fut transporté et établi à Caen vers 1250. Sa juridiction s'étendit sur quatre anciennes vicomtés, de Caen, de Bayeux, de Vire et de Falaise, dont quelques-unes ont été démembrées; et la justice du bailli de Caen s'exerça dans les siéges des bailliages de Caen, de Falaise, de Bayeux, de Vire, de Condé et de Thorigny;

(1) L'échiquier (en latin *scacarium*) se tenoit aux temps de Pâques et de St.-Michel, tantôt à Falaise, tantôt dans d'autres villes de Normandie: et

et dans la suite, sur d'autres bailliages de création postérieure, démembrés des précédens.

Comme les impôts sont un des nerfs de l'état, le gouvernement créa la cour des aides, dans le 14e. siècle, sous le nom d'élection, pour présider à la juste perception des impôts (1). Cette cour avoit des tribunaux contentieux, dont l'un, fixé à Falaise, avoit un lieutenant, un président, un procureur du roi et un greffier; connoissoit, en première instance, des procès provenans du fait des aides; ressortissoit à ladite cour, et dépendoit de la généralité d'Alençon.

Une autre cour, du grenier à sel et gabelle, fut créée après que l'impôt sur

(1) Les impôts ne consistoient, avant le 14.e siècle, que dans la taille, ainsi nommée, parce qu'on se servoit d'une taille de bois sur laquelle on faisoit des hoches à mesure que les imposés payoient.

La taille se payoit autrefois dans la ville et les faubourgs de Falaise, par cotisation. En 1254, la ville et les faubourgs ne payoient que 304 liv. tournois. En 1658, le roi, à la place de la taille, accorda le tarif, qui se perçoit sur les denrées. Le sixième en sus du tarif se donnoit aux hôpitaux. (*Ancienne note, communiquée par M. de Malherbe*).

le sel, établi d'abord sous Philippe-le-Bel, l'an 1286, eut ensuite été fixé vers l'an 1343, sous Philippe-de-Valois. Cette cour eut à Falaise un tribunal et des officiers particuliers, qui furent quelquefois réunis aux officiers de l'élection de cette ville.

La vigilance des ducs de Normandie, des rois d'Angleterre et de France, à rendre ce pays florissant, s'étendit particulièrement sur la conservation des eaux et forêts. Pour cet effet il y avoit des maîtres établis, des lieutenans, des verdiers, forestiers, gardes et gruyers, d'où vient le nom de gruerie. Il y eut à Falaise une juridiction et des officiers de gruerie.

La même vigilance du gouvernement s'étendit sur tout le pays, pour assurer la tranquillité publique et pour réprimer le brigandage : à cet effet fut établie la juridiction des prévôts des maréchaux. Il y avoit cent quatre-vingts maréchaussées en France, qui étoient des siéges de juges d'épée, qui instruisoient les procès des voleurs et des vagabonds, et autres cas dont ils étoient compétens, et qui les jugeoient souverainement, avec six ou sept officiers du plus prochain présidial ou

bailliage. Ils avoient à leurs ordres des cavaliers ou gens d'armes, qui parcouroient le pays, afin d'arrêter les brigands, les vagabonds et les voleurs. Il y avoit à Falaise un siége de maréchaussée. La révolution de 1792 a substitué à cet ordre, la gendarmerie.

La mairie de la ville avoit aussi sa juridiction pour la police et l'administration civile des affaires qui regardent le général de la ville. Ce droit est très-ancien. Elle en jouissoit à l'instar de la mairie de Rouen, et datoit à peu-près de la même antiquité. Dans son principe elle étoit une espèce de haute justice royale. Indépendamment de la perte d'une grande partie des titres du chartrier de la ville, on voit encore, dans la première et dans la quatre-vingt-dix-huitième liasse de ce chartrier, plusieurs pièces qui prouvent cette ancienne juridiction. La première pièce de la quatre-vingt-dix-huitième liasse, est un imprimé du procès-verbal des usages locaux, sur la copie collationnée, qui est la troisième pièce de la première liasse de ce même chartrier. Cette pièce prouve assez que cette juridiction subsistoit encore lors de la rédaction

de ces usages, en 1586, quoiqu'elle eût été unie à celle de la vicomté, depuis à-peu-près 1393. (*Voyez à la fin de l'article Hôtel-Dieu. Voyez l'article des Vicomtes, au mot Guille le Diacre, qui, l'an* 1400, *se déclare être garde en la main du roi notre seigneur, de la* juridiction *de la mairie de Falaise*).

La mairie avoit la même juridiction sur les hôpitaux. On voit dans le vieux cartulaire ou matrologue in-folio de l'hôpital de St.-Lazare, au chartrier de l'Hôtel-Dieu;

1°. (*Feuille* 132). Ces mots: A tous ceux qui, etc. L'an 1312. Le maire et les pairs de la commune de Falaise, salut. Savoir faisons, que les tourteaux-Dieu, le samedi, et le pain béni le dimanche, soient fournis à la maison de Saint-Lazare de Guibray, par les boulangers de Falaise, etc.

2°. (*Feuille* 139, *pag.* 1.) A tous ceux qui, etc. Le maire et les pairs de la ville de Falaise, salut. Sachent tous que Jean Liber, dit Roland, etc., reconnurent avoir donné aux frères de Saint-Lazare de Guibray, une pièce de terre assise en la paroisse de Guibray, etc., le premier Février 1299.

3°. (*Même feuille, page* 2). Pardevant nous Jean Durilafan, maire de Falaise (l'an 1288), Michel le Roillû, de Falaise, a donné quarante sous de Tours, de rente, aux frères de Saint-Lazare, etc.; ce fut fait et scellé du scel de notre commune de Falaise, l'an et jour ci-dessus.

4°. (*Feuille* 190, *page* 1). Année 1306. A tous ceux, etc. Le maire et les pairs de la commune de Falaise, salut. Sachent tous que devant nous établis en droit, Gastel s'oblige à six boisseaux de blé de rente, aux frères de Saint-Lazare, etc.

5°. (*Folio* 52, *page* 1). L'an 1336, Jean de Pontoise, Maire de Falaise, à tous ceux, etc., salut. Sachent tous que pardevant nous, furent présents le maître, les frères et sœurs, tant sains que malades, de la maison de Saint-Lazare de Falaise, qui, vû le consentement des bourgeois, et nous maire, offrent que Raoul Exmelin et sa femme ayent une portion dans ladite maison, leur vie durant, etc.

6°. (*Feuille* 15, *page* 1). L'an 1337, devant Hermeu-le-Bec, maire de Falaise, Jean Langlois fut appelé et mis en défaut envers les frères de Saint-Lazare, etc.

7°. Voyez ci-devant, art. X, Léproserie ou maison de Saint-Lazare, cette juridiction exercée par Nicole le Tanneur, maire de Falaise, l'an 1317, où il est fait mention du scel de la maison commune. Voyez aussi article XI, Hôtel-Dieu, quoique ses anciens cartulaires ou matrologues ayent été pris et détruits, et qu'il n'en reste plus qu'un rédigé sous les vicomtes-maires, l'an 1654.

Voyez aussi la 98e liasse du chartrier de l'hôtel-de-ville, dont les 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10e. pièces, tirées du chartrier de l'Hôtel-Dieu (sauf à lui en donner copie en cas de besoin), constatent la ci-devant juridiction du maire et des bourgeois de la ville, concernant les nominations, les portions et obligations du prieur et des chanoines de l'Hôtel-Dieu. La 3e. pièce de cette liasse est copiée au gros matrologue in-4°. en parchemin, du chartrier de l'Hôtel-Dieu, feuilles 10 et 11, commençant par ces mots: Ès pleds de la commune et mairie de Falaise, etc. *Nous en avons donné l'extrait, art. XI, n°. IX de cette I. Partie.*

Depuis ces temps reculés, l'édit de Charles IX, du mois d'Avril 1565,

régla, après quelques modifications, la juridiction des maires et des échevins, laquelle leur fut encore conservée par le roi Louis XIV, dans son réglement sur la juridiction concernant les manufactures d'or, d'argent, de soie, de laine, de fil, de teinture et blanchissage, laquelle il attribue aux maires et échevins de toutes les villes du royaume, jusqu'à la somme de 150 liv. en dernier ressort, et par provision, quelque somme que ce puisse être, nonobstant l'appel. Ledit réglement fut enregistré au parlement de Paris, le roi y séant en son lit de justice, le 13 Août 1669. Mais depuis ce temps, on rendit des arrêts qui diminuèrent beaucoup, ou plutôt réduisirent à rien la juridiction des maires et de leurs échevins.

Dès 1699, on créa, dans la ville de Falaise, un lieutenant de police qui ôta à la mairie sa qualité de policienne; et lors de la suppression du Tribunal du vicomte, en 1749, on transporta au bailliage tout le reste de la juridiction de la vicomté et de la mairie. On nomma un sénéchal de Guibray, en titre d'office, et un maire de ville, dont les fonctions furent réglées et

modifiées suivant les nouvelles lois établies pour tous les maires de France. Mais depuis 1792, on a rendu aux mairies une partie de leur ancienne autorité.

Résumé de cet article.

Avant 1792, Falaise, qui étoit du diocèse de Séez pour le spirituel, de la généralité d'Alençon et de la présidialité de Caen, pour le civil, avoit des sièges de vicomté, de bailliage, d'élection, de grenier à sel, d'eaux-et-forêts ou gruerie, et de maréchaussée; deux lieutenans-généraux, l'un du bailliage, l'autre de la vicomté, deux assesseurs, lesquels assistoient au jugement du vicomte, qui, depuis 1393 jusqu'en 1540, réunit à sa charge celle de garde en la main du roi, de la juridiction de la mairie de Falaise, et depuis 1540, fut vicomte-maire, chef de la police et sénéchal de Guibray, jusqu'à sa suppression et celle de son lieutenant-général et de ses deux assesseurs, faite en Avril 1749.

La vicomté de Falaise s'étendoit sur trois cent trente-six paroisses, entre lesquelles on comptoit St.-Pierre-sur-Dive, Ste.-Paix du faubourg Vaucelle

de Caen, Harcourt-Thury, la Carneille, Briouze, Bellou, Rasnes, la Ferté-Macé, Couterne, une partie de la ville de Séez.

La juridiction du bailliage et celle de l'élection de Falaise, s'étendoient sur toute la vicomté.

Le prétoir, ou cohue, ou audience et chambre du conseil, ou juridiction du bailli, du vicomte, du maire et des élus (actuellement auditoire ou le palais de justice), étoit, avant Janvier 1590, au haut de la place de la Trinité, près du château, vers le lieu de la prison, et s'avançoit tellement sur ladite place ou Haute-rue, au-delà de l'alignement des autres maisons, qu'il ôtoit en partie la vue du château. Le comte de Brissac, gouverneur de Falaise, et les ligueurs, firent raser, en 1589, au temps de la ligue, cet édifice qui les empêchoit de voir du château ce qui se passoit sur cette place, où les bourgeois avoient coutume de s'assembler pour délibérer; et le prétoir, ou salle et chambre du conseil, fut transporté au couvent des Cordeliers, depuis Janvier 1590 jusqu'en 1624 (d'autres disent 1629). A cette époque, les habitans de Saint-Gervais

et ceux de la Trinité s'assemblèrent, après être convenus que ceux qui offriroient la plus forte somme à la ville, auroient ce tribunal sur leur territoire. Chaque paroisse mît à l'enchère ; après plusieurs licitations de part et d'autre, les habitans de la Trinité offrirent enfin 3650 livres, et le prétoir ou salle et chambre du conseil leur furent adjugés, et furent bâtis vers le bas de la place de la Trinité, proche la fontaine, sur une portion du terrein de l'ancienne fosse aux draps et aux cuirs, en face de l'église de la Trinité, vers le Nord.

Cependant depuis 1785, qu'un nouvel hôtel-de-ville fut bâti en tête de la Haute-rue, ou place de la Trinité, l'auditoire et la chambre du conseil ont été transportés au premier hôtel-de-ville, rue de la Pelleterie ou de la Pie, et y sont encore. Cet édifice vaste et commode, qui servoit en 1790, aux anciens tribunaux de bailliage, d'élection, de gruerie, de grenier à sel, etc., sert actuellement aux nouveaux tribunaux de première instance, de commerce, de police correctionnelle, etc.

Il paroît que le projet actuel est de bâtir un nouveau palais de justice au

haut de la place de la Trinité, où il étoit en 1589, et de changer celui de la rue de la Pie, en hôtel de la sous-préfecture.

XXVII.

Autorités constituées depuis vers 1792.

Quoique je n'aye pour but, dans cet ouvrage, que de parler de l'antiquité de Falaise, j'y ajoute néanmoins la notice suivante.

Il y a dans cette ville :

Une sous-Préfecture.

Une mairie composée du maire, de deux adjoints, d'un secrétaire et d'un commissaire de police.

Un conseil municipal, composé du maire, de deux adjoints, et de trente membres.

Un tribunal de première instance, composé d'un président, de deux juges, de trois suppléans, d'un procureur impérial et d'un substitut.

Un tribunal de commerce, composé d'un président, de quatre juges et de quatre suppléans.

Deux justices de paix : l'une pour la première division, la Trinité et Guibray; l'autre pour la deuxième, Saint-Gervais et Saint-Laurent.

Un tribunal de police correctionnelle, auquel chacun des deux juges de paix préside alternativement le samedi de chaque semaine.

Un juri d'accusation.

Un conservateur des eaux et forêts.

Un conservateur des hypothèques.

Deux receveurs d'enregistrement.

Un receveur des impositions directes.

Un receveur des impositions indirectes.

Deux notaires.

Des avocats ou défenseurs.

Des procureurs ou avoués.

Des huissiers.

Une brigade de cinq gendarmes.

Une prison.

Une maison d'arrêt.

Un bureau de bienfaisance.

L'arrondissement est divisé en cinq cantons et en cent quarante-deux communes, dont la population est de 63,338 habitans, à peu-près.

Falaise est chef-lieu de deux cantons ou divisions. Sa population est de douze à quatorze mille habitans.

XXVIII.

Commerce, Institutions.

Au temps de Robert le Libéral, père de Guillaume, le commerce de Falaise consistoit en pelleterie, dont les habitans faisoient un commerce considérable; et, dans la suite, lorsque les forêts, qui leur fournissoient beaucoup d'animaux, furent arrachées pour faire place à la culture de la terre, leur commerce consistoit en laine et fabriques de serges, de toiles, de dentelles, de chapeaux, de couteaux, de cuirs et de pelleterie.

Les anciennes fabriques de serges de Falaise et de ses dépendances, étoient très-considérables. Ces dépendances, y compris le chef-lieu, étoient au nombre de quatorze, savoir: Falaise, le faubourg du Valdante, le faubourg de Guibray, le faubourg de Saint-Gervais, et St.-Laurent-de-Vaston, le village de la Vallée, le faubourg de la Rue-Brette, le Camp-de-Foire, l'Ormeau, Noron, Versainville, Eraines, Ste.-Anne-d'Entremont et Bons.

Près de deux cents métiers étoient partagés dans tous ces lieux, et fournissoient, année commune, au-delà

de quatre mille pièces d'étoffe, qui étoient, pour la plupart, ou serges sur étaim, d'une aune de large, ou serges trémières, de sept huitièmes. Le reste étoient différentes petites étoffes de moindre conséquence. On avoit attiré sur les lieux des teinturiers habiles, chez lesquels le produit de ces fabriques recevoit la teinte requise et le dernier lustre. Une partie de cette draperie se débitoit aux marchés et aux foires des villes voisines, mais particulièrement à la foire de Caen et à celle de Guibray, qui s'y tient au mois d'Août de chaque année. Il s'en envoyoit aussi beaucoup à Paris et en Bretagne. On estime que le commerce des étoffes qui sortoient des fabriques de Falaise, pouvoit aller à cent mille livres, année commune.

Les moulins à foulon, où se faisoit le dégraissage, et où l'on travailloit aux autres apprêts de ces étoffes, étoient situés sur la petite rivière d'Ante, dont les eaux sont très-bonnes à cet usage, aussi bien qu'aux teinturiers et à l'apprêt des cuirs.

Les autres manufactures de Falaise étoient la grosse coutellerie, qui y avoit acquis une telle réputation, qu'il

s'en faisoit des envois considérables. On comptoit dans son enceinte trente boutiques, qui entretenoient plus de cent ouvriers.

La chapellérie, qui fournissoit quantité de chapeaux aux troupes et à toute la province.

La tisseranderie, où il se faisoit beaucoup de toiles fines, qui étoient propres pour les pays étrangers et quelques provinces de la France.

La fabrique de ces toiles y étoit aussi considérable que celles des étoffes de laine, avant la retraite des religionnaires de France, qui y étoient en grand nombre parmi les tisserands et marchands qui en faisoient le commerce. On estime que le produit du négoce des toiles alloit, dans ce temps-là, à plus de quatre mille pièces de cinquante aunes par an, et que leur fabrique occupoit près de deux cents ouvriers dans la ville, et principalement dans les faubourgs.

La fabrique des dentelles, façon de Dieppe, dont les ouvrages s'envoyoient à Paris (1).

---

(1) Il se faisoit à Dieppe des dentelles de différentes largeurs, et des mignonnettes de la façon

La fabrique des cuirs tannés, sous les murs de la ville, près la rivière d'Ante, faisoit encore une forte partie de son commerce. Cinquante maîtres tanneurs y occupoient plus de cent ouvriers dans diverses tanneries. Une partie des cuirs qu'on y préparoit, venoient du Brésil; l'autre partie venoit des plus fortes boucheries de France et d'Angleterre, et des abattis qui se faisoient dans le pays. On faisoit monter la vente de ces cuirs à près de quatre-vingt-dix mille livres par an.

Ces différentes branches de commerce ont disparu sans retour, soit à cause des impositions dont elles furent grévées, soit parce que d'autres pays avoient, ou l'adresse d'attirer vers eux

---

de Malines, et des Valenciennes, mais qui n'approchoient pas des dentelles qu'elles vouloient imiter. Comme la fabrique de ces sortes de dentelles a commencé à Dieppe, elles en ont pris le nom, qu'elles ont ensuite communiqué à celles qui se font dans plusieurs villes de Normandie, à la réserve de celles du Hâvre, qui ont conservé leur propre nom.

Les lieux dont les dentelles passent pour de vraies Dieppes, sont Honfleur, Pont-l'Évêque, Gisors, Fécamp, Caen, et quelques autres. (*Dict. de Commerce, de Savary, art. Dieppe.*)

le cours de la fortune, ou la confiance des acheteurs.

Depuis un siècle, la main d'apprêt du coton, et sa filature, faisoient vivre une partie des habitans de cette ville; mais les nouvelles mécaniques, inventées pour l'apprêt et la prompte filature du coton, afin de nous mettre à portée de rivaliser les marchandises étrangères, s'étant fort multipliées, ont ôté aux fileuses le moyen de subsister facilement.

On fabrique à présent, à Falaise, un peu de siamoise, beaucoup de bonnets de coton, surtout au faubourg de Guibray (1). On y fabrique encore quelques dentelles, sous la conduite des maîtres marchands de dentelles de Caen.

On voit encore, dans l'un des faubourgs de cette ville, quelques tanneurs, mégissiers, pelletiers, moins encore de teinturiers.

Depuis peu, il s'est établi, dans un de ses faubourgs, une nouvelle fabrique de grosses mousselines. On espère que

(1) On compte dans Falaise et ses faubourgs, environ mille à douze cents metiers à bonnets et à bas.

si cet établissement se soutient, la ville sera un peu dédommagée de ses pertes précédentes.

Une nouvelle institution, fondée depuis 1805, en cette ville, et qui nous dédommage de la perte de notre ancien séminaire de philosophie, est le collége, où l'on enseigne les belles-lettres et les arts libéraux, d'une manière qui fait en même-temps honneur à la ville, au fondateur, aux supérieurs qui y président, aux professeurs qui sont très-expérimentés dans l'art d'instruire et d'enseigner, et au gouvernement qui favorise cette institution (1).

Tout ce que nous avons dit des anciennes institutions de notre ville, a pour but de nous faire ouvrir les yeux sur son ancienne splendeur, et en même-temps d'engager nos concitoyens

---

(1) M. le Maire de Falaise ayant conçu le projet de fonder un collége en cette ville, concurremment avec son conseil municipal, obtint du gouvernement cette précieuse institution. Buonaparte, alors premier consul, autorisa la ville à établir un collége d'école secondaire dans le bâtiment du ci-devant château, par décret daté de Lille, le 19 messidor an onze (8 juillet 1803), inséré au bulletin des lois, n°. 2, troisième série, tome VIII.

à ressusciter, en quelque sorte, nos anciennes fabriques, toutefois en les modifiant selon le goût du siècle où nous vivons. La plupart des matières premières sont sous nos mains, comme elles l'étoient sous celles de nos ancêtres. Il ne faut, dans chaque branche de commerce, que deux habitans courageux, pour donner l'exemple aux autres, et toute la ville leur sera reconnoissante.

XXIX.

Foires et Marchés.

Nous avons vu à l'article V., n°. 4, que, vers l'an 700, comme la découverte de la statue de la sainte Vierge, dans le faubourg de Guibray, tenoit du miracle, beaucoup de voyageurs y accouroient tous les ans, le 15 Août, jour de son assomption et de sa fête, pour lui rendre hommage et pour se mettre sous sa protection, et qu'il y venoit en même-temps des marchands d'images, soulptures et autres objets relatifs au culte de Marie, et beaucoup de marchands colporteurs. Dans ce même temps il se tenoit aussi une foire à Montmartin-sur-Mer, arrondisse-

ment de Coutances (actuellement département de la Manche). Mais sa situation l'exposant aux incursions des pirates, elle fut transférée à Guibray, faubourg de Falaise, et jointe à celle qui s'y tenoit déjà, et rendit ce lieu plus célèbre.

Le duc Robert le Libéral, père de Guillaume le Conquérant, la plaça d'abord près la porte du château, hors des murs de la ville, au-dessus des étangs, en un lieu nommé encore le Camp-de-foire, près duquel se trouve actuellement l'hôpital général des pauvres, situé sur le territoire de Guibray. On y voit encore, suivant nos anciennes notes, le champ priseur, le champ aux œufs, le pré cochon, près duquel étoit la croix de Hin-Ha. (C'est la croix Hérault, dont on voit encore les débris au carrefour, sur le chemin de St.-Clair).

Dans la suite, le duc Guillaume, fils de Robert le Libéral, transporta cette foire près de la chapelle Notre-Dame de Guibray, où les premiers marchands, dont nous avons parlé, s'installoient d'habitude. Ce prince, en considération de ce qu'il étoit né à Falaise, accorda à cette ville de grands

priviléges, et particulièrement une exemption de tous péages et impôts pour la foire de Guibray, qui devint célèbre et fameuse dans toute l'Europe, et qui tient en France le premier rang après celle de Beaucaire.

Cette foire a continué de jouir de cette exemption sous les rois de France, excepté des droits de traite établis depuis, qui se sont payés entièrement aux bureaux du gouvernement. L'ouverture de cette foire, qui se faisoit anciennement le mercredi d'après le jour de l'Assomption, se fait le propre jour de cette fête, le 15 d'Août. Elle dure huit à quinze jours : huit, qu'on appeloit autrefois la grande semaine, pour les franchises ; et le reste, qu'on nomme la petite semaine, plus par coutume que par privilége. C'est dans la première semaine qu'il y a le plus grand concours de marchands, et que se fait tout le commerce. Dans l'autre, on règle ses affaires et on se prépare au retour : on y fait toutefois quelque négoce.

Il n'y a point de sortes de marchandises qu'on n'apporte à la Guibray, ni de provinces de France dont il ne vienne des marchands. Il en vient

aussi des pays étrangers, soit pour vendre, soit pour acheter, et se fournir de la plus grande partie des marchandises de France dont ils ont besoin.

Les plus précieuses de ces marchandises, sont la jouaillerie et l'orfévrerie, dont une partie est apportée de Paris, et les épiceries et les drogueries, qui viennent du dehors du royaume ou des provinces qui font ce commerce, et où elles arrivent par le retour des vaisseaux Français.

Les autres marchandises sont toutes sortes d'étoffes d'or, d'argent, de soie, de laine, de coton, etc.; quantité de toiles de fil de chanvre et de lin qui se recueillent ou qui se fabriquent dans la province, ou que les marchands forains apportent d'ailleurs; du bétail, des cuirs tannés et des peaux de toute espèce; des cristaux, porcelaines, vases de verre, de faïence. Mais ce qui fait une des plus considérables branches du commerce de cette foire, sont les chevaux, dont il y a telle année qu'il s'y en vend au-delà de quatre mille.

En outre les marchands qui s'assemblent pour la vente et pour l'achat, et les commis et magistrats nécessaires

à la police de la foire, il s'y fait encore un grand concours de noblesse et de peuple des environs, attirés par les divertissemens qui s'y continuent tout le temps qu'elle dure, ce qui ne contribue pas peu à la rendre plus belle et plus marchande.

La plupart des marchands y possèdent en propriété des loges fermées. (*Extrait, en grande partie, du Dict. de Commerce, par Savary, et du Dict. des Gaules, par Expilly*).

La foire Sainte-Croix, ou la petite Guibray, se tient le 15 Septembre, et dure quatre à huit jours. Beaucoup de marchands des environs viennent s'y installer. Les marchands de crystaux, porcelaines, vases de verre et de faïence, y sont encore. Il y vient seulement des acheteurs du pays. On y vend aussi des bestiaux.

La foire St.-Michel, qui se tient le 30 Septembre, hors la ville, dans le champ St.-Michel, sur le chemin de Guibray, est seulement remarquable par la quantité de bestiaux et d'oignon qui s'y vendent. Les marchands de cristaux, porcelaines, vases de verre et de faïence, y sont encore établis.

La foire St.-Gervais se tient le 20 Juin

dans la ville de Falaise, sur la paroisse St.-Gervais. Elle est remarquable par la quantité de bestiaux qui s'y vendent, dont la grand'rue, la place du marché et la rue aux chevaux sont encombrées. (Cependant, depuis quelques années, on range les chevaux sur la grande route de la ville à Guibray).

On a voulu, il y a quelques années, transporter cette foire hors la ville, sur le cours; mais la coutume de la tenir dans la ville a prévalu.

Outre ces anciennes foires, on a encore établi en cette ville, depuis 1795, des marchés aux bestiaux, qui se tiennent sous les murs du château, près le cours, hors la ville, les samedis depuis Pâques jusqu'à la St-Michel.

Une halle à coton, qui se tient tous les samedis, sous les voûtes de l'hôtel-de-ville.

Deux foires pour la mercerie et pour les bestiaux, établies sur la place de la Trinité, en face de l'hôtel-de-ville, dont l'une se tient le 21 Mai, jour St.-Hospice, et l'autre le 21 Novembre, jour Sainte-Cécile.

Les marchés et halle au blé se tiennent les mercredi et samedi de chaque semaine.

XXX.

XXX.

Grands Hommes anciens de la ville de Falaise.

Guillaume le Conquérant, septième duc de Normandie et roi d'Angleterre, né à Falaise en Septembre 1027, mort le 8 Septembre 1087, âgé de 60 ans. (*Voyez II.e Part., art. VIII.*)

Messieurs Lefèvre de Laboderie, auteurs d'une foule d'ouvrages estimés. (*Voyez la note qui les concerne, à la fin de cet article*).

Jean Vauquelin, Sieur de la Frenaye, d'abord avocat du roi au bailliage de Caen, ensuite lieutenant-général et président au présidial de cette ville, poëte, naquit au château de la Frenaye, proche des murs de Falaise, en 1535, et mourut en 1606, âgé de 72 ans. C'est le premier poëte français qui ait fait des satires. On a de lui un Art poëtique, un poëme intitulé : Pour la Monarchie de ce royaume, contre la division ; deux livres d'Idylles, et trois autres d'Epigrammes, d'Epitaphes et de Sonnets.

Iveteaux (Nicolas Vauquelin, seigneur des), fils du précédent, né au

château de la Frenaye, proche des murs de Falaise; en 1559; d'abord lieutenant-général de la ville de Caen, charge dans laquelle il avoit succédé à son père; fut nommé précepteur du duc de Vendôme, fils de Gabrielle d'Estrées, et ensuite de Louis XIII, encore Dauphin. Il mourut en 1649, à l'âge de 90 ans. On a de lui, I. Institutions d'un prince, en vers, ouvrage estimé. II. Des Stances, des Sonnets et autres Poësies.

Thomas Lecoq, curé de la Trinité et de Guibray, au XVIe. siècle, l'un des premiers auteurs tragiques de Normandie, fit une tragédie sur la Mort d'Abel, estimée de son temps.

Antoine Montcrétien, poëte, mort en 1621. Entre ses œuvres, il avoit préparé quelques matériaux pour composer une Histoire de Normandie.

Charles Ourry, S^r. de la Chapperie, assesseur à Falaise, en 1684, composa des Mémoires de droit et de pratique.

Roch Lebailli, Sieur de Larivière, médecin du roi Henri IV, auteur de livres de médecine et d'anatomie, et d'une dissertation sur la Bretagne armorique, mort en 1605.

Charles Toûtain, Sieur de la Mazu-

rie, lieutenant-général de la vicomté de Falaise, vivoit encore en 1584. Il fut auteur de diverses poësies, principalement d'une tragédie d'Agamemnon. Paris, 1557.

Comme la partie de la ville de Séez, en deça de l'Orne, étoit de la vicomté de Falaise, nous insérons dans ce catalogue les quatre auteurs suivans.

I. Saint Osmond, fils du comte de Séez. Il suivit Guillaume le Conquérant en Angleterre, en 1066, et combattit vaillamment à ses côtés. Ce prince récompensa Osmond, en le faisant comte de Dorset, puis son chancelier, puis évêque de Salisbury. Il corrigea la liturgie de son diocèse. Cette liturgie ainsi corrigée, devint celle de toute l'Angleterre. Ce prélat, également recommandable par ses connoissances et par son zèle, mourut en Décembre 1099, et fut canonisé 350 ans après sa mort, par le pape Calixte III.

II. Bertaud (Jean), évêque de Séez, de 1606 à 1611, fit des Poësies chrétiennes avec succès, et l'on n'oubliera jamais le refrein d'un de ses cantiques :

Félicité passée
Qui ne peut revenir,
Tourment de ma pensée;
Que n'ai-je en te perdant perdu le souvenir,

III. Du Frische (Dom), bénédictin de la Congrégation de St.-Maur, étoit de Séez. Nous sommes redevables à ses soins de la belle édition des œuvres de Saint Ambroise. Il est mort en 1693.

IV. Dumoulinet (Claude), plus connu sous le nom de l'abbé des Thuileries, né à Séez, d'une famille noble. Le dessein qu'il avoit conçu de donner une Histoire de Normandie, le porta à faire beaucoup de recherches dans cette province et dans les pays voisins. Ses connoissances en ce genre ont paru dans plusieurs Dissertations historiques qu'il a données, et dans ses Disputes avec Dom Lobineau, auteur de l'Histoire de Bretagne. Il mourut à Paris, d'une hydropisie de poitrine, en 1728. Outre quantité de *Mémoires* sur différens sujets, et une *Histoire du diocèse de Séez*, en manuscrit, on a de lui : I. *Dissertations sur la mouvance de Bretagne, par rapport à la Normandie.* II. *Examen de la charge de connétable de Normandie.* III. *Dissertations dans le Mercure de France et dans le Journal de Trévoux.* IV. *Les articles du diocèse de Séez, dans le Dictionnaire universel de la France, 1726, etc.*

NOTE

Sur les cinq frères LEFÈVRE DE LABODERIE.

Extrait d'un Livre intitulé : *La vie de Monsieur Eléazar de la Becquerie, et de son épouse, Mademoiselle Anne Lefèvre de Laboderie ; par Dom Joseph le Chevalier, bernardin.* A Caen, chez Vaudrecy, imprimeur, 1696.

I. Messire Antoine Lefèvre, Sieur de Laboderie, excellent négociateur, né à Falaise, l'an 1555, de famille noble et ancienne, fut ambassadeur de Henri III, roi de France, auprès du pape. Puis le roi étant mort, en 1589, il devint ambassadeur du pape Sixte-Quint près Henri IV ; et par des raisons plausibles, et des conférences fondées sur l'usage universel de l'église, il contribua beaucoup à le faire rentrer dans la religion et les rites de ses ancêtres ; et de suite, traita avec M. de Brissac, gouverneur de Paris, afin qu'il lui rendit la capitale de son royaume. Tout fut octroyé l'an 1594.

M. Lefèvre de Laboderie fut un des auteurs du Catholicon, pièce remplie de saillies contre la ligue, et qui con-

tribua beaucoup au rétablissement du bon parti.

En 1597, il fut envoyé ambassadeur à Bruxelles, près l'Archiduc, et s'acquitta de sa mission avec grandeur d'âme et dignité. Pendant sa conférence, qui fut longue, ennuyé de n'être pas invité à se mettre à son aise, il se couvrit, pour faire sentir à l'Archiduc qu'un ambassadeur français n'est pas esclave de l'insolence d'un prince étranger; ce qui plut beaucoup au bon Henri-le-Grand. Il remit dans les bonnes grâces du roi, et fit rentrer à son service plusieurs braves capitaines français qui, séduits par les faux discours et les artifices des ligueurs, s'étoient retirés en Flandres pour servir les Espagnols.

Après son retour de Flandres, qui fut l'an 1604, Sa Majesté l'envoya vers le duc de Savoye; et deux ans après il fut envoyé ambassadeur en Angleterre, où il s'acquît tellement la confiance de cette cour, que Sa Majesté Britannique, le roi Jacques I (1)

(1) Jacques I, fils de Marie Stuart, reine d'Ecosse, monta sur le trône d'Angleterre l'an 1603, après la mort d'Elisabeth.

suivit exactement ses conseils pour la pacification de ses états, lui fit, lors de son départ, présent d'un riche bassin de vermeil doré, enrichi de pierres précieuses, avec ces mots : Jacques, roi de la grande Bretagne, à Antoine de Laboderie, non comme son ambassadeur, mais comme son particulier ami. Le prince de Galles lui fit aussi présent d'un diamant et d'une bague d'un très-grand prix. Portez, lui dit-il, cet anneau, pour l'amour de moi, et qu'il vous soit une marque éternelle de l'estime et de l'affection que j'ai pour votre mérite et pour votre personne.

Les Milords et les autres seigneurs d'Angleterre, lui donnèrent cent cinquante hacquenées des plus belles du royaume. A son arrivée en France, il en fit présent aux princes et aux grands de la cour, et ne s'en réserva qu'une seule que Henri IV lui demanda. Il n'est pas juste, lui dit ce grand prince, que je sois le seul de vos amis qui n'ait point de part à vos libéralités.

Quelque temps après, comme il retournoit à Londres, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, le roi fut assassiné par le détestable Ravaillac, le 14 mai 1610. Le roi d'Angleterre

fut extrêmement touché de ce parricide, mais encore plus Monsieur de Laboderie, qui perdit un si bon maître.

Monsieur Lefêvre de Laboderie mourut en 1615, à l'âge de 60 ans. On a de lui un traité de la Noblesse, traduit de l'italien, de Jean-Baptiste Nenna, imprimé en 1583, in-8°. (On a publié, en 1749, ses Lettres et ses Négociations, en 5 vol. in-12.)

II. Pierre Lefêvre de Laboderie, frère du précédent, se signala à la bataille de l'Epante, où il se trouva avec le duc du Maine et le marquis de Beuvron, sous le commandement de Dom Jouan d'Autriche, général de l'armée chrétienne, qui remporta une pleine victoire sur les ennemis du nom chrétien.

Au retour de cette glorieuse expédition, il fut commandé par le général Matignon, général de l'armée royale, le 26 Mai 1574, pour donner l'attaque à Gabriel de Montgommery (famille de Lorges), et à Colombières, qui lui empêchoient le passage du Vé du Côtentin. Il choisit les plus habiles nageurs qu'il put trouver, et se mettant à leur tête, il passa le Vé l'épée entre les dents et l'arquebuse à la main. Les

ennemis étonnés de son intrépidité, se retirèrent dans la ville de Saint-Lô, où ils furent incontinent investis et assiégés par l'armée du roi.

Le siége fut fort meurtrier, mais enfin on en vint à l'assaut. Le commandement de la principale attaque fut donné à Messieurs Lefèvre de Laboderie et de Sacy, qui furent tous deux tués sur la brèche, en faisant si bien leur devoir, que le 10 Juin 1574 vit la prise de la ville, la mort du mutin Colombières, et la fuite de Gabriel, comte de Montgommery, à Domfront, où ce dernier fut pris, de-là conduit à Paris, où il eut la tête tranchée, le 26 Juin 1574, pour avoir appelé les Anglais à son secours, contre le gouvernement Français.

Les corps des deux vaillans hommes, Messieurs de Laboderie et de Sacy, furent portés comme en triomphe, à Falaise. Toute l'armée assista à leurs funérailles. Ils furent inhumés sous l'orgue de l'église de la Trinité, avec tous les honneurs de la guerre, et l'on inscrivit sur leurs tombeaux des épitaphes en diverses langues. Mais vers 1760, lorsqu'on repava l'église, les tombeaux disparurent.

III. Philippe Lefêvre, Sieur de Laboderie, frère des précédens, après avoir fait long-temps la guerre à la tête d'un escadron de cavalerie qu'il commandoit, fut fait lieutenant de Monsieur de Brissac, au gouvernement de Falaise, qui fut assiégée deux fois pendant qu'il en fut gouverneur. La première fois, il en fit lever le siége, moyennant le secours d'une cohorte de paysans, nommés les Gautiers; mais la seconde, la place fut emportée d'assaut, le jour de la fête des Rois de l'année 1590. Brissac ne suivit point les conseils de Laboderie, l'envoya au siége de Pont-Audemer, et donna lieu à l'armée de Henri IV d'accéder le château, à la faveur des glaces, tandis que lui et sa garnison s'étoient retirés dans le donjon. Monsieur de Laboderie fut tué au siége de Pont-Audemer, et mourut entre les bras de Monsieur de Choisy, son proche parent, qui fut depuis avocat-général à la chambre des comptes de Normandie.

Pont-Audemer se rendit à Henri IV le 19 Janvier 1590; Lisieux s'étoit rendu deux jours auparavant.

IV. et V. Guy Lefêvre, Sieur de Laboderie, (*Guido Faber, ou Fabri-*

cius Boderianus), né à la terre de Laboderie, près Falaise, l'an 1541, et Nicolas, tous deux frères des trois précédens, se sont tellement distingués par leur profonde érudition, qu'il n'y a aucun littérateur qui n'ait entendu parler de leurs incomparables écrits, pour confirmer le parti catholique dans la foi. Ce fut dans ce dessein que, pour rendre invariable le Canon et l'interprétation de l'Ecriture sainte, contre les fausses interprétations des hérétiques, ils donnèrent tous leurs soins à la fameuse traduction et édition polyglotte d'Anvers, à la sollicitation du pape Pie IV, qui convoqua pour ce travail tout ce qu'il connoissoit de plus savans docteurs dans toute la chrétienneté.

Charles IX, dont Guy de Laboderie avoit été précepteur, aussi bien que de tous les autres enfans de France, voulut bien l'accorder au pape, et l'envoyer à Anvers, avec tous les autres docteurs de la chrétienneté, pour la perfection d'un ouvrage si utile et si nécessaire. Le roi lui permit aussi de mener avec lui, son frère Nicolas, à cause de ses talens merveilleux.

Ce fut l'an 1562 que ces deux grands

hommes partirent de Paris, pour se rendre à Anvers, où ils étoient attendus avec impatience. Leur arrivée causa une joie incroyable aux autres docteurs. Ils répondirent, de leur part, parfaitement bien aux grandes espérances que l'on avoit conçues de leur profonde érudition. On peut dire, avec vérité que ces deux grandes lumières furent deux des principaux auteurs de la Bible, qui parut six ans après, en neuf langues. Les docteurs de Sorbonne, assemblés, déclarèrent formellement que ces deux frères en sont les auteurs : *à dominis ac nobilibus Guidone Fabricio Boderiano, nec non Nicolao fratre ejusdem, Gallis.* Cet Ouvrage éclipsa les fausses interprétations de Calvin.

Entre les livres que Guy composa, on distingue une Grammaire en chaldéen, et un Dictionnaire syro-chaldaïque et rabbinique, par lui seul compilé et mis par ordre; le Nouveau Testament syrien et grec, séparément glosé du latin, mot sur mot sur le syrien; le Nouveau Testament, en caractère syrien et hébraïque, et traduit en latin; *Liber de ritu synaxeos et baptismi* (c'est-à-dire, le livre du rit

de

de la messe et du baptême) de Saint-Sever, patriarche d'Alexandrie; la confutation de la secte de Mahomet, traduit de l'arabique, et imprimé à Paris; le livre de Marsile Ficin, *De vitâ cœlitùs comparandâ, et de studiosorum sanitate tuendâ* (de l'art de conserver la santé des gens studieux); le Banquet de Platon et les Commentaires de Marsile Ficin, traduits de la langue toscane, en français; la Bible, ès langues arménienne, samaritaine et éthiopienne, et beaucoup d'autres ouvrages utiles à la religion et à l'état, ouvrages où il avoit employé dix-huit années de son temps, et qui étoient prêts à être imprimés; mais après sa mort, on n'a point trouvé ces écrits. Il s'étoit plaint plusieurs fois, sur la fin de ses jours, que le Sieur du Plessis-Mornay les lui avoit ravis, lorsque l'église de St.-Jean de Falaise, où il travailloit pour lors à ses livres, fut saccagée et volée par les hérétiques.

Ceux qui désireront avoir la liste du grand nombre d'Ouvrages que Guy Lefèvre et ses frères ont composés et donnés au public, pourront voir le premier volume du sieur Lacroix-du-Maine, qui en parle si exactement

qu'on n'y peut rien ajouter ; ou l'Histoire de Normandie, de M. de Masseville, tom. VI, pag. 69.

Le Pape, reconnoissant de tous les services qu'il avoit rendus à la religion et à l'état, par ses doctes écrits et ses sages conseils, voulut le revêtir de la pourpre, et lui donner le chapeau de cardinal ; mais on ne put rien gagner sur son esprit, qui n'avoit pas moins d'humilité chrétienne que de lumières et de connoissances. Il refusa généreusement tout ce que le monde lui offrit de plus glorieux, et passa le reste de ses jours dans sa terre de Laboderie, près Falaise, où il mourut, l'an 1598, beaucoup plus grand d'avoir eu l'honneur d'être précepteur de trois rois de France, François II, Charles IX et Henri III.

Nicolas Lefêvre de Laboderie, de retour d'Anvers, où il avoit si glorieusement travaillé avec son frère, à la traduction de toute la Bible, se donna tout entier à l'étude et à la composition de divers Ouvrages, et n'en interrompit le cours que pour obéir aux ordres de Henri III, qui l'envoya avec le maréchal de Bellegarde, conduire l'armée de France en Italie.

Les services qu'il rendit dans ce voyage furent récompensés selon ses mérites. Le roi lui donna de grands biens, et la reine Catherine de Médicis voulut elle-même le marier à la fille de son premier maître-d'hôtel, M. de Passard-Gaucourt, issu d'une des plus nobles, des plus illustres et des plus anciennes familles de Picardie.

De ce mariage sortirent deux fils, Nicolas et Matthieu, et trois filles. Nicolas, aîné de tous, après avoir été élevé dans les cours de France, d'Angleterre, de Venise et de Rome, vint à Falaise, en 1622, se faire capucin, sous le nom de frère Michel (1), à la sollicitation de M. de la Becquerie, son beau-frère, qui se fit aussi capucin à Vire, après avoir obtenu le consentement de dame Anne Lefêvre de Laboderie, son épouse, qui se fit religieuse de l'abbaye de Villers-Canivet,

(1) Avant d'entrer au noviciat, il fit son testament, devant les tabellions de Falaise, vers le 22 Janvier 1622, dont un des articles portoit qu'il donnoit 3,000 liv. aux capucins de Falaise, pour bâtisses dont ils avoient besoin. Son exécuteur testamentaire fut M. de Longpré, père spirituel desdits capucins, chargé de cet emploi, par acte sous seing, du 22 Janvier 1622.

près Falaise, avec Suzanne sa sœur cadette. L'aînée de ces trois sœurs fut mariée à un gentilhomme voisin du lieu de la Boderie.

Matthieu Lefêvre de Laboderie, après avoir fait ses études à Vire, Caen et Paris, prit enfin le parti des armes, et vit le fameux siége de la Rochelle et la prise de Pignerol. La race masculine de MM. Lefêvre de Laboderie est éteinte depuis environ 1792.

XXXI.

Tableau des Ducs de Normandie.

Avant Jules César, Falaise appartenoit aux Celtes Armoriques septentrionaux.

Depuis la conquête des Gaules par Jules César, jusqu'à l'année 457, sous Merovée, roi de France, ou 502, sous Clovis, elle appartint aux Romains.

Depuis Mérovée ou Clovis, jusqu'en 912, elle appartint aux Français.

En 912, sous Charles-le-Simple, jusqu'en 1204, elle appartint aux Normands, qui furent gouvernés par des ducs.

Rollon, premier duc de Normandie, régna depuis 912 jusqu'à 917.

Guillaume Longue-Epée, 2e. duc, de 917 à 942.

Richard I, Sans-Peur, 3e. duc, de 942 à 996.

Richard II, dit le Bon, 4e. duc, de 996 à 1026.

Richard III, 5e. duc, de 1026 à 1028.

Robert I, dit le Libéral, 6e. duc, de 1028 à 1035.

Guillaume II, dit le Conquérant, 7e. duc, de 1035 à 1088. (Et roi d'Angleterre de 1066 à 1088).

Robert Courte-Botte, 8e. duc, de 1088 à 1106.

Henri I, roi d'Angleterre, 9e. duc, de 1106 à 1135.

Eustache de Bologne, 10e. duc, de 1135 à 1143.

Geoffroy Plantagenest, 11e. duc, de 1143 à 1150.

Henri II (roi d'Anglet.), 12e. duc, de 1150 à 1189.

Richard Cœur-de-Lion (roi d'Angleterre), 13e. duc, de 1189 à 1199.

Jean Sansterre (roi d'Angleterre), 14e. et dernier duc de Normandie, de 1199 à 1204, année où il fut dépossédé du fief de Normandie, suivant la sentence de la cour des pairs de France, pour crime de félonie et de rébellion,

ayant tué son neveu Arthus à Rouen, territoire relevant de la France ; et ayant refusé de comparoître devant ses juges.

Ce duché, après la conquête de Philippe-Auguste, qui mit à exécution le jugement des pairs de France, devint, l'an 1204, une province de ce royaume.

Trois princes de la maison de France furent dans la suite décorés du titre de ducs de Normandie, savoir :

Jean de France, depuis roi, fils de Jean le Bon, 1332.

Charles de France, depuis roi, 5e. du nom, dit le Sage, 1355.

Charles de France, fils du roi Charles VII et frère de Louis XI, 1464.

Charles ne tarda pas à céder ce titre à Louis XI ; et depuis ce temps, cette province n'a pas été désunie de la couronne.

Toutefois Louis XVI décora du nom de duc de Normandie son second fils (Louis XVII), né à Versailles le 27 Mars 1785, mort à la tour du Temple à Paris, le 9 Juin 1795, d'une manière tragique.

XXXII.

Tableau des Evêques de Séez.

Comme Falaise dépendoit des évêques de Séez pour le spirituel, nous ne pouvons nous dispenser d'en donner le catalogue, pour mettre les lecteurs à portée de vérifier l'époque de l'existence de ceux dont il est parlé dans cet Ouvrage (1).

---

(1) Si Falaise dépendoit des Evêques de Séez pour le spirituel, les évêques de Séez et leur chapitre dépendoient de Falaise pour le civil. On a vu, à l'article des Vicomtes, que l'évêque de Séez tenoit de la vicomté de Falaise quatre baronnies; et que cette vicomté s'étendoit jusqu'au-delà de la paroisse St.-Gervais de Séez.

On voit dans le *Gallia Christiana*, tom. XI, pag. 188 et 189, *instrumentorum*, que Guillaume le Verrier, lieutenant du bailli de Caen au bailliage de Falaise, en la vicomté dudit lieu, se transporta à Séez le 1er. Février 1548; et (après avoir pris lecture de la bulle du Pape, en date des calendes de Décembre 1547, et de l'édit de Henri, roi de France, en date du 20 Janvier 1548), ratifia la supplique que les chanoines, le chapitre et M. Pierre Duval, évêque de Séez, avoient adressée au St.-Siége et au Roi, afin d'être remis dans l'état de sécularisation où ils avoient été depuis la fondation de l'église cathédrale, jusqu'en 1131, époque à laquelle Jean I, évêque de Séez, les avoit régularisés.

Nous avouons cependant, avec les savans Bénédictins, rédacteurs du *Gallia Christiana*, tom. XI, pag. 675, que nous ne pouvons être sûrs de fixer l'époque juste et précise du règne des premiers évêques, à cause de l'obscurité des temps.

EXTRAIT de l'Almanach civil et ecclésiastique du Diocèse de Séez, imprimé à Falaise, chez BOUQUET, 1789, *par ordre de M. d'Argentré, 75e. évêque de Séez.*

1. S. Latuin, premier évêque, mort vers l'an 440.
2. S. Sigisbold, 469.
3. S. Landri, 480.
4. Hilus ou Nilus, vers 490.
5. Hubert, siégeoit en 500.
6. Litarède, siégeoit dès 526.
7. S. Passif, 549.
8. Leudebrand, vivoit en 575.
9. Hildebrand I, siégeoit en 580.
10. Rodobert ou Robert, 598.
11. Geoffroy, 615.
12. S. Milheard ou Amlacard, avant 660.
13. S. Raveren, 683.
14. Alnobert, avant 700,

15. Raoul ou Radulphe, vers 720.
16. Hugues.
17. Benoît.
18. S. Loyer, le 15 Juin 756.
19. S. Godegrand, 769.
20. S. Gerard, après 800.
21. Renaud, siégeoit dès 811.
22. Patrat, siégeoit en 825.
23. Jugelnon ou Ingelnon, vers 836.
24. Saxobold, siégeoit encore en 849.
25. Hildebrand II, après 858.
26. S. Adelin, après 910.

Depuis S. Adelin, le siége vaqua environ 80 ans.

27. Azon, dit le Vénérable, siégeoit encore en 1006. Il construisit l'église cathédrale avec les pierres des murs de la ville qui avoient été renversés.
28. Richard, 1022.
29. Sigefroy, n'a pas passé 1023.
30. Radebod, 1040.
31. Yves de Bellême, frère de Guillaume Talvas, 1070.

Il détruisit, par le feu, l'église cathédrale, pour en chasser des voleurs qui y tenoient le fort, et fut condamné par le Pape à en réédifier une nouvelle. (*Voyez III. Partie, Art. XV, n°. 5.*)

32. Robert de Rii ou de Rie, 1082.

33. Gerard I, le 10 des calendes de Février 1091.
34. Serlon, surnommé le Pieux et l'Eloquent, le 27 Octobre 1122.
35. Jean de Neuville, son neveu, qui régularisa son chapitre en 1131. Sacré en 1124, mort en 1143.
36. Gerard II, mort aux calendes d'Avril 1157.
37. Froger, le 11 des ides de Septembre 1184.
38. Lisiard, le 23 Septembre 1201.
39. Sylvestre, le 6 des calendes de Juillet 1220.
40. Gervais I, le 10 Février 1228.
41. Hugues II, 1240.
42. Geoffroy de Mayet, le 3 des calendes de Février 1257.
43. Thomas d'Aunou, le 17 des calendes de Juillet 1278.
44. Jean de Bernières, le 17 des calendes de Mai 1294.
45. Philippe le Boulanger, le premier Avril 1315.
46. Richard de Sentilly, le 22 Octobre 1319.
47. Guillaume Mauger, le 11 des calendes de Février 1356.
48. Gervais II, de Belleau, 1363.
49. Guillaume de Rances, 1378.

50. Gregoire Langlois, le 13 Mai 1404.
51. Pierre de Beaublé, 1408.
52. Jean III, après 1417.
53. Robert de Rouvres, transféré à Maguelone, le 4 des nones de Mars 1433.
54. Jean Chevalier, avant le 4 Août 1438.
55. Jean de Perouse, le 4 Juin 1454.
56. Robert de Cornegrue, le 9 Décembre 1480.
57. Etienne Goupillon, 1493.
58. Gilles de Laval, siégeoit encore en 1502.
59. Claude de Husson, transféré à Poitiers le 10 Octobre 1510
60. Jacques de Silly, le 24 Avril 1539.
61. Nicolas d'Angu, transféré à Mende en 1545.
62. Pierre Duval, le 13 Octobre 1564.
63. Louis Dumoulinet, le 3 Mars 1601.
64. Claude de Morenne, le 2 Mars 1606.
65. Jean Bertaud, le 4 Juin 1611.
66. Jacques Suarez, de Sainte-Marie, le 27 Mai 1614.
67. Jacques Camus de Pontcarré, le 4 Novembre 1650.
68. François Roussel de Medavy, transféré à Rouen, 1671.

69. Jean Forcoal, le 27 Février 1682.
70. Mathurin Savary, le 17 Août 1698.
71. Louis Daquin, le 17 Mai 1710.
72. Dominique-Barnabé Turgot, le 18 Décembre 1727.
73. Jacques-Charles-Alexandre Lallemant, le 6 Avril 1740.
74. Louis-François Néel de Christot, mort le 10 Septembre 1775.

M. d'Argentré, cité en tête de ce catalogue, lui succéda.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

RECHERCHES

RECHERCHES HISTORIQUES SUR FALAISE.

DEUXIÈME PARTIE.

Abrégé historique dans lequel sont rapportés les huit siéges que Falaise a soutenus depuis 1027 jusqu'en 1590.

I.

De la Gaule avant les Ducs de Normandie.

Les Celtes (1), désignés dans la suite sous le nom de Gaulois, du nombre

(1) Le nom de Celtes est fort ancien. Il étoit connu du temps d'Hérodote, qui vivoit l'an 484

desquels étoient certainement les habitans de Falaise, ville située sous le 17e. degré 28 min. de longitude, et sous le 48e. degré 45 minutes de latitude,

---

avant l'ère chrétienne. Ces peuples avoient passé de l'Asie en Europe, dans un temps auquel l'Histoire ne remonte point. Les anciens n'assignoient d'autres limites à la Celtique, que les bornes de l'Europe.

La Grèce, qui fut appelée Pelasge chez les anciens, étoit du nombre des pays Celtiques, comme appartenant à l'Europe. Elle comprend six parties : 1°. les îles de l'Archipel ; 2°. l'île de Candie ; 3°. la Macédoine ; 4°. l'Albanie ; 5°. la Livadie, dont Athènes est la capitale, distante de 130 lieues S. S. E. de Constantinople ; 6°. la Morée, dans laquelle se trouvent les ruines de Lacédémone ou Sparte, à 40 lieues S. O. d'Athènes, et 156 lieues S. O. de Constantinople.

Les Pelasges, les Scythes, en un mot, les anciens Celtes se disoient descendus du dieu *Tis* ou *Theut*, que plusieurs croient être Mercure. De-là ils furent appelés Titans. Ils adoroient des dieux spirituels, regardoient l'univers comme le seul temple digne de la majesté divine. Au contraire, la religion que les Phéniciens et les Egyptiens introduisirent en Grèce, offroit à l'adoration des peuples des dieux corporels, auxquels on bâtissoit des temples et des autels. Les Titans, indignes de cette extravagance, firent tous leurs efforts pour renverser ces dieux, leurs temples et leurs autels. Mais ils furent vaincus par les idolâtres, et chassés vers la partie sep-

en Europe, avoient souvent envoyé des peuplades en Italie, même avant la fondation de Rome. S'armer à la légère, chasser les bêtes fauves, passer les

---

tentrionale de l'Europe, qui s'appeloit, dans ces temps reculés, pays inférieurs (*inferi*).

Ils sacrifioient souvent aux dieux inférieurs (*diis inferis*), à Mercure ou Pluton, qu'ils appeloient Theut ou Thur, qui signifie en grec *Theos*, en latin *Deus*, en français *Dieu*; à Esus, le dieu des combats; à Taranis, le dieu du tonnère. Et même, dans la suite, ils rendirent leurs hommages à la milice céleste, c'est-à-dire, au soleil, à la lune, aux douze signes du Zodiaque, &c.

Le jour de la fête de chacune de ces divinités, ils s'habilloient d'une manière convenable à ce jour. Par exemple, le jour de la fête de Mercure ou Pluton, qu'ils appeloient leur père, ils portoient le caducée enlacé de deux serpens, symbole de la prudence; ils mettoient des ailes à leurs talons et à leurs bras, suivant l'image de ce dieu, dont la principale fonction étoit de conduire les âmes des morts dans les enfers, de peser leurs bonnes et mauvaises actions, et de les ramener sur la terre pour y animer des corps d'une manière noble et distinguée, si elles s'étoient distinguées par la vertu et par les passions nobles; où d'une forme vile, si elles s'étoient avilies par les passions vicieuses et brutales. Le jour de la fête du Bélier, premier signe du Zodiaque, ils s'habilloient en béliers, se heurtoient la tête comme les béliers. Le jour de la fête du Taureau,

hautes montagnes des Alpes et des Pyrénées, et surpasser, en quelque sorte, les daims, les cerfs et les chevreuils à la course, étoit chez nos ancêtres une habitude devenue seconde nature.

---

second signe du Zodiaque, ils s'habilloient en taureaux, &c. Ces anciennes cérémonies religieuses ont dégénéré en mascarades.

Lorsque les Phéniciens eurent enseigné l'art de l'écriture aux Grecs, vers le temps de la fondation de Rome; les Celtes de nos pays ne tardèrent pas à tirer des Grecs leurs caractères alphabétiques, et le mécanisme de leur langue; et composèrent leur dialecte, qui étoit un mélange de grec et de celtique.

Les Romains, ensuite, long-temps après leur fondation, composèrent leur langue sur le mécanisme des langues grecque et celtique, mais se servirent de caractères différens, ou plutôt, suivant Pline, se servirent des anciens caractères grecs. S. Jérôme nous a conservé un passage de Varron, qui vivoit cent seize ans avant l'ère chrétienne, où il est dit qu'on parloit à Marseille, colonie grecque, trois sortes de langues, le grec, le latin et le celtique. Ces trois langues avoient emprunté beaucoup de mots l'une de l'autre.

Les Germains reçurent leurs lettres, les uns des Latins, les autres des Grecs. (*Extrait de l'Hist. des Celtes avant Jules César, par Simon Pelloutier, édit. de la Haye, 1740*).

La langue celtique s'est conservée dans la Petite-Bretagne, sous le nom de langage Bas-Breton, et dans le pays de Galles.

Beaucoup de fois leurs nombreuses cohortes ravagèrent le Lavinium ou pays Latin, et réduisirent en cendres, Rome même, quelque temps après sa fondation. Rome, à peine rétablie, les revit encore, et ne s'en débarrassoit le plus souvent qu'à force de contributions.

Enfin, Rome devenue, sous Jules César, la plus forte de l'univers, par les conquêtes qu'elle avoit faites, les subjugua, l'an 50 avant l'ère chrétienne (1); et les obligea, pendant près de 500 ans, à vivre sous ses lois. Mais le joug romain leur étant devenu trop incommode, ils s'en affranchirent pour toujours, vers la fin du 5e. siècle, et se joignirent aux Français qui s'étoient déjà établis dans une partie de ce pays.

Vers ce même temps, des essaims de barbares, sortis de différentes con-

(1) On comptoit dans la Gaule douze cents villes fermées de murailles, quand les Romains la conquirent; mais ils abattirent la clôture de la plupart de ces places, ou la laissèrent tomber en ruines. Ils pensoient, en les tenant ainsi démantelées, empêcher la révolte des peuples, et ils ouvroient le pays aux invasions des barbares. (*Abrégé chronologique de l'Hist. de France, par Mézeray. Amsterdam. 1740. Tom. II, pag. 264.*)

trées du Nord, s'étoient jetés sur les provinces d'Italie et d'Afrique, et sur l'île de la Grande-Bretagne (1). Leur nombre, leur fureur et leur brigan-

(1) Au temps de l'empereur Constantin, qui vivoit au commencement du 4e. siècle, les côtes de l'île de la Grande-Bretagne s'appeloient les côtes Saxoniques, parce qu'une horde de Saxons s'y étoient établis. Une partie de ces barbares passa de ces côtes dans nos parages, et même donna au pays d'Essei ou de Séez (*Essui* ou *Sessui*), le nom de Saxia (Saxe). Leur langue y étoit en usage. Ils étoient payens, ainsi que tout le Septentrion. Ils s'établirent dans nos contrées, d'abord soumis aux Romains. Mais, dans le 5e. siècle, lorsque les Francs parurent, ils se joignirent à eux, et leur aidèrent à secouer tout à fait le joug Romain.

Dans ce même siècle, les Anglo-Saxons, ainsi nommés, parce qu'ils avoient vaincu les Angles, ayant été appelés par les Bretons insulaires pour les secourir contre les habitans de l'Albanie (l'Ecosse), subjuguèrent la Bretagne voisine de l'Ecosse, et lui donnèrent le nom d'Angleterre.

Une partie des Bretons insulaires étant alors tourmentés par ces barbares, vinrent, en 440, s'établir dans les contrées de Vannes et de Cornouailles, avec la permission des Romains qui en étoient encore maîtres, et, quelque temps après, fondèrent le royaume de Petite-Bretagne, avec lequel les Français firent alliance en 503, ne pouvant le subjuguer.

Charlemagne, qui existoit à la fin du 8e. et au commencement du 9e. siècle, prévoyant les maux

dage augmentoient de siècle en siècle, et ce qui se passoit dans le voisinage de la France étoit le prélude de ce qui devoit un jour lui arriver.

En effet, vers le milieu du neuvième,

---

que la Saxe pouvoit un jour faire aux Français, la subjugua après trente ans de combats; et, pour mieux s'en assurer, transporta environ dix mille familles saxones en Flandres, dans Rome, et sur-tout en France, dans le diocèse de Séez, où résidoient plusieurs de leurs anciens compatriotes, depuis le 4e. siècle. Ils furent prêchés, catéchisés et forcés d'embrasser le christianisme. Un prédicateur de ce temps, voyant les Saxons devenus chrétiens, s'écria en chaire, au milieu d'une grande multitude d'auditeurs : O heureux Saxons, que Charlemagne force à se convertir et à se sauver malgré eux !.. Vers le même temps Charlemagne subjugua la Petite-Bretagne.

Mais Charlemagne, à son tour, fut menacé de l'irruption des Danois, et pour la prévenir, il fit faire beaucoup de châteaux forts à l'entrée des grands fleuves de France, et sur beaucoup de hauteurs dans l'intérieur de ce royaume, et principalement dans le Bessin, l'Hiémois, la marche de Séez, etc. Probablement que les châteaux forts de Falaise, de Condé-sur-Noireau, de Vire, furent faits ou réparés à cette époque, non-seulement pour résister à ces barbares, mais encore pour tenir en respect les habitans de la Petite-Bretagne nouvellement subjugués, en cas d'insurrection ou d'invasion.

Mais, dans la suite, ces châteaux servirent

siècle, l'inondation de ces barbares se fit dans ce royaume (1), et continua de se faire sentir à différentes reprises, de la manière la plus atroce, jusque vers l'année 912 (2).

On les appeloit en France, Normands, c'est-à-dire gens du Nord : mais en Angleterre, on leur donnoit ordinairement le nom de Danois ou.

---

aux Normands de fortifications contre les rois de France successeurs de Charlemagne.

Lors des invasions des barbares, les peuples qui demeuroient aux environs de ces châteaux, s'en rapprochèrent pour leur défense, bâtirent leurs maisons auprès, ce qui forma des villes qui furent elles-mêmes entourées de murs, aussi bien que le camp ou le château fort qui étoit à leur tête. La plupart de ces châteaux ont disparu, et les villes ont demeuré.

(1) Les anciennes chroniques de Normandie fixent vers l'an 841 l'une des premières irruptions de ces barbares dans ce royaume ; d'abord sous la conduite du capitaine Ogyer le Danois, ensuite sous celle de Bier, surnommé Côte-de-Fer, fils de Lotrocus, roi de Danemark, et de son gouverneur Hastenc.

(2) Voyez III. Part., Art. X, n°. 2, le Discours de Bernard, prince Danois, à Guillaume fils de Rollon, dans lequel il lui retrace les ravages que les Normands ont fait en France, en Angleterre, &c.

de Goths ; car les Goths, et même les Alains, les Suédois et les Frisons se joignirent souvent aux Danois, pour avoir part au butin. C'est ce qui a porté les historiens anglais à donner indifféremment à ces peuples, le nom de Gettes, Goths, Jultes, Norwégiens, Daces, Danois, Suédois, Vandales, Frisons, parce que leurs armées étoient composées de toutes ces nations.

Rollon ou Raoul, ou Rhou, étoit un des chefs de ces bandes de Normands qui ravagèrent la France sous la seconde race de ses rois. Charles-le-Simple, en 912, lui céda une partie de la Neustrie, appelée depuis Normandie, pour la tenir comme fief relevant de la couronne. Il lui donna ensuite la suzeraineté sur la Haute-Bretagne, titre à conquérir, et qu'il conquit dans la suite. Rollon accepta cette donation, s'obligea de servir fidèlement le roi, et d'épouser la princesse Giselle sa fille, sitôt qu'il seroit chrétien. Ainsi la paix fut conclue (1).

(1) Voyez III. Part., Art. X, n°. 1.

II.

Rollon, Ier. Duc de Normandie.

912 — 917.

Rollon devenu duc de Normandie, l'année 912, se reconnut vassal du roi de France, mais il ne voulut point baiser sa botte, comme c'étoit l'usage des vassaux; ce fut un des seigneurs de sa suite qui la baisa pour lui; mais en se relevant, il heurta si fort le roi, qu'il le fit tomber à la renverse. Le bon Charles-le-Simple ne s'en fâcha point, et prit le parti d'en rire avec sa cour.

Ce n'étoit pas assez au duc d'avoir donné la paix aux hommes, il lui falloit encore s'accorder avec Dieu. L'archevêque Franco le porte à ce désir, par de doctes instructions qui pénètrent son cœur, et qu'il écoute et reçoit avec tant d'ardeur, qu'il apprend en peu de jours le sommaire de la doctrine chrétienne. Tous les Normands le suivirent, et s'instruisirent avec lui des vérités de la religion, moyennant les discours de ce docte prélat.

Lorsqu'ils furent assez savans dans la doctrine chrétienne, ils demandèrent le baptême. Rollon, le premier,

fut baptisé par Franco, avec un appareil digne de cette sainte cérémonie. Robert, comte de Paris, son parrain, lui donna son nom; et la robe blanche qui lui fut donnée, fut la marque de la candeur de son âme.

Tout ce jour-là, et les jours suivans, furent employés à baptiser les comtes, seigneurs, gendarmes et soldats Normands, qui renoncèrent à leurs erreurs, pour suivre désormais l'étendart de la croix.

Le nouveau duc Robert Rollon dota et releva les églises, que Côte-de-Fer, Hastenc et leurs troupes avoient entièrement ruinées; de même il récompensa ses comtes, capitaines et soldats; et les huit jours qu'il porta la robe blanche baptismale, furent si saintement et si généreusement employés, que le ciel et la terre furent satisfaits.

Toutes ces actions lui attirèrent les bénédictions du ciel, et l'amour des peuples, et furent suivies de son mariage avec la princesse de France, Giselle, sa fiancée, qu'il épousa dans l'église cathédrale de Rouen, où il avoit été baptisé.

La cour et le peuple se réjouirent de cette solemnité, car on espéroit que,

comme cette alliance unissoit les affections du duc de Normandie et de la princesse de France, les Français et Normands seroient désormais si bons amis, que nulle froideur ne seroit capable d'altérer leurs alliances, ni de rompre le lien de la paix.

Le duc Robert Rollon s'occupa de suite à repeupler la Normandie, ravagée par les incursions passées, appela de tous côtés les fugitifs, exilés ou étrangers, quels qu'ils fussent, et leur accorda amnistie et des terres (1).

L'édit publié, les peuples accoururent de tous côtés, et travaillèrent de façon qu'en peu de temps les temples furent rebâtis, les villes fortifiées d'hommes et de murailles, les villages habités; l'abondance, compagne de la paix, reparut dans les campagnes; les reliques des Saints, que les fidèles avoient cachées, pour les soustraire aux profanations des barbares, furent rapportées dans les églises avec grande solemnité, et la religion devint plus florissante que jamais.

(1) Rollon, premier duc de Normandie, visitant son duché, passa par Falaise en 912. (*Marin Prouvaire, Hist. de Norm. in-fol. mss. déposé à la bibliothèque d'Alençon*).

Au

(913.) Au milieu des travaux de toute espèce, comme sa chère Normandie commençoit ainsi à se remettre et reprendre sa première beauté, il envoye insinuer ses qualités en Bretagne, et demande qu'on le reconnoisse pour souverain. Comme les Bretons lui refusoient ce devoir, pour les y contraindre, il prend les armes, et s'empare de quelques places, et force Bérenger, comte de Rennes, et Alain, comte de Dole, à lui faire hommage de la manière que les anciens rois et ducs de Bretagne le faisoient aux rois de France.

(914.) Le duc Robert Rollon ayant ainsi tiré, par la force des armes, et hommage et vivres des Bretons, s'en retourne glorieux, veut assurer son état, non seulement par la paix et la religion qu'il lui a procurées, mais encore par les lois qui sont les nerfs du gouvernement. Il établit, à cet effet, une cour de justice, espèce de parlement ambulatoire, nommé échiquier (1), qui se tenoit par intervalles,

(1) Cette cour, qui se tenoit deux fois l'an, à Pâques et à la St.-Michel, tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, selon qu'il plaisoit au prince,

en tel temps et tel lieu qu'il plaisoit au prince pour juger les causes importantes, et reviser les sentences rendues par les vicomtes et par les tribunaux subalternes ; et lorsque cet échiquier n'étoit point en activité, le grand sénéchal, son représentant, fut établi pour corriger lesdites sentences, visiter la province et juger de toutes les causes provisoires.

La peine de mort étoit décernée contre les voleurs et contre quiconque les recevroit chez soi ; et pour découvrir si cette loi étoit bien observée, il fut défendu de garder les troupeaux, et commandé aux laboureurs de laisser aux champs leurs charrues et attelages.

Enfin, cette vertu le rendit si recommandable, que ses sujets prirent pour coutume, qui, pendant 900 ans, a tenu lieu de loi parmi les Normands, de crier, quand on les vouloit forcer à

---

fut rendue sédentaire à Rouen, l'an 1499, sous le nom de parlement, qui fut dans la suite transféré à Caen par Henri III, roi de France, au mois de Février 1589, et rétabli à Rouen le 8 Avril 1594, et enfin supprimé par l'assemblée nationale de France, en 1791.

quelque chose du ressort de la justice, *ha rou !* A ce simple mot, il falloit que l'une et l'autre des parties, à peine d'amende, dommages et intérêts, allassent en jugement, fournissent caution de leurs prétentions, ou se rendissent prisonniers. Cette loi s'appeloit clameur de *haro* (1).

Ainsi, dans la Normandie, la justice et la religion donnoient main-forte à la paix, et de cet accord, venoit le bien, la richesse du pays et la gloire du duc, qui se rendit si digne du roi Charles, dont il avoit épousé la fille, qu'il tint bientôt un rang distingué entre les souverains de l'Europe; et ses descendans ayant continué de s'allier aux maisons les plus puissantes, leur qualité de vassaux de la France ne les empêchoit pas d'aller comme de pair avec toutes les têtes couronnées.

---

(1) Cette loi n'épargnoit pas même le prince. En Septembre 1087, comme on étoit sur le point d'inhumer le corps de Guillaume le Conquérant au milieu du chœur de l'église St.-Etienne de Caen, que ce prince avoit fait bâtir, un nommé Asselin intenta clameur de haro contre lui, parce qu'il avoit usurpé sur son père, ce lieu même où il alloit être inhumé, et on ne put passer outre que quand le haro fut levé, après arrangement avec Asselin.

(915.) Cependant la duchesse Giselle mourut sans enfans, et le duc alors chargé d'années et cassé de travaux, ne voulant point laisser la couronne du duché en proie aux plus forts, regarda d'un œil de père Guillaume et Gerlotte, que la belle Popée, fille de Bérenger, comte de Bayeux, lui avoit enfantés (1); et pour les légitimer, épousa en face de l'église, leur mère, qu'il avoit répudiée, comme concubine, lorsqu'il reçut le baptême. Les noces furent solemnelles, la joie fut publique, et toute la ville de Rouen fut en allégresse.

(916.) Le duc Robert Rollon, affoibli par l'âge, sentant sa fin approcher, désigna son fils Guillaume pour son successeur, auquel les comtes et barons jurèrent obéissance. Il vécut encore quelque temps, ne s'occupant plus des affaires du gouvernement; puis sentant sa fin approcher, il se fit administrer les derniers sacremens, et mourut, recommandant à Dieu son âme, son peuple, son fils et sa postérité.

---

(1) Vers l'an 900, Rollon enleva, dans le Bessin, Pope ou Popée, fille de Bérenger, comte de Bayeux. (*Anc. Chroniq.*)

Son corps fut inhumé dans l'église Notre-Dame de Rouen, dans la chapelle Saint-Romain à droite. Il avoit passé quarante-un ans continus dans les combats; cinq en Danemarck, trois en Angleterre, le reste en France, et régna quatre ou cinq ans sur le trône de Normandie. (*Ext. de Dumoulin.*)

III.

Guillaume Longue-Epée, second Duc de Normandie.

917 — 942.

Guillaume Longue-Epée, digne successeur de Rollon son père, monta sur le trône ducal de Normandie, l'an 917 de l'ère chrétienne, et régna vingt-cinq ans.

Les devoirs funèbres ne furent pas plutôt rendus au corps de Rollon, que ce jeune prince, prit de la main de l'archevêque, la couronne ducale, le manteau et l'épée, qui beaucoup plus longue que les autres, lui attira le surnom de Longue-Epée.

Tous les seigneurs de Normandie et de Bretagne rendirent, par leur présence, cette action plus célèbre, et l'approuvèrent, lui faisant un second hommage.

Tout sembloit alors promettre un siècle d'or et un règne paisible. Mais les comtes Bretons voyant ce jeune prince d'une grande douceur, crurent pouvoir impunément secouer le joug de son obéissance, et soulevèrent la Bretagne contre lui, l'an 918.

Mais la douceur de Guillaume ne l'empêcha pas d'être ferme. Il sut bientôt, par sa valeur, dissiper leurs rassemblemens, les ranger à leur devoir, et contraindre le comte de Rennes à reconnoître sa faute, à demander pardon, jurer fidélité, faire hommage, et dire qu'il ne pouvoit davantage résister à cette longue épée (1).

Cette sévérité juste avertit de leur sort ceux de ses sujets qui se révolteroient. En effet, le même sort arriva à Rioulf, comte du Cotentin, l'an 920, et seroit encore arrivé une seconde fois aux Bretons, l'an 926, s'ils ne se fussent de rechef rendus à leur devoir.

---

(1) Pour cette expédition, il tira de grands secours des villes de Falaise, d'Hiêmes, &c. *Voyez à ce sujet le Discours de Bernard, comte d'Harcourt, à Louis IV d'Outremer, rapporté dans l'article suivant.*

La continence et la modestie de ce prince, ne le faisoient point penser au mariage, mais le bien de l'état l'exigeoit. Il obtint la main de Sporte, fille de Héber, comte de Senlis, qu'il épousa, fiançailles faites en face de l'église.

De ce mariage naquît Richard, l'an 932 de l'ère chrétienne. Les traits de ce jeune prince annonçoient ce qu'il seroit un jour; Guillaume en témoigna sa joie au ciel, en rebâtissant l'abbaye de Jumiège et celle de Fécamp. Il n'oublia rien pour l'éducation de son fils qu'il envoya d'abord à Fécamp, puis à Bayeux, sous la conduite du connétable Bothon, pour apprendre les langues latine et danoise, afin de répondre aux ambassades des princes étrangers, se façonner à monter à cheval et bien faire des armes.

Tout prospéroit en Normandie. Le peuple rendoit au ciel des actions de grâces continuelles, de lui avoir donné un si bon duc; et le duc, de son côté, ne respiroit que pour le bonheur de son peuple.

Le bon duc Guillaume, croyant alors devoir penser à son salut, voulut se faire moine et quitter les affaires du

siècle. Dès l'an 940, il déclara son fils Richard, duc de Normandie. Tous les princes Normands et Bretons le reconnurent pour son héritier, lui firent leurs hommages et les sermens de fidélité; mais ils s'opposèrent fortement au dessein que Guillaume avoit pris de se faire moine. Cette contradiction altéra sa santé, mais deux incidens qui survinrent, l'empêchèrent d'accomplir son dessein.

Aigrold, roi de Danemarck, ayant été détrôné par son fils, vint se réfugier en Normandie, et se jeter entre les bras de Longue-Epée, qui le reçut humainement, et lui permit de demeurer dans le Cotentin.

Pour le remettre sur son trône, Guillaume employa les prières et son autorité; et à sa faveur, le fils du roi se calma, reconnut les mauvais conseils des vipères de l'état, reçut son père au trône dont il l'avoit chassé.

L'autre incident fut plus sérieux, puisqu'il coûta la vie à Guillaume.

Helloin, comte de Ponthieu, demanda du secours contre Arnoul-le-Grand, comte de Flandre, qui lui avoit usurpé, contre toute justice, le château de Montreuil. Guillaume

aussitôt lève des troupes en Normandie et Bretagne, marche contre le comte de Flandre, prend le château, se loge dedans. A son départ, il remit à Helloin le château, lui laissa autant d'hommes qu'il en voulut pour le garder, et s'en revint à Rouen. Le comte de Flandre, pour se venger du duc, le fit poignarder à Péquigny, près d'Amiens, dans une petite île de la rivière de Somme, après l'avoir attiré là sous le spécieux prétexte d'alliance et de pacification.

Ainsi finit ce prince juste, valeureux, secourable et fidèle dans ses promesses, le 18 Décembre 942.

Les nouvelles de sa mort couvrirent la Normandie de deuil. Pour lui rendre les derniers devoirs, on fit venir de Bayeux son fils Richard, qui, les yeux baignés de larmes, honora le convoi du corps, qui fut déposé dans l'église de Notre-Dame de Rouen, dans la chapelle de Sainte-Anne. Quelques-uns croyent que depuis il fut transporté à l'abbaye de Fécamp, qu'il avoit fait rebâtir. (*Extrait de Gabriël Dumoulin, et de l'Art de vérifier les dates.*)

IV.

Richard I.er, aux longues jambes, surnommé Sans-Peur, IIIe. Duc de Normandie.

942 — 996.

Les Normands, encore affligés de la fin tragique du duc Guillaume Longue-Epée, jetèrent des yeux d'amitié sur Richard son fils, qu'il avoit désigné son successeur. Ce jeune prince, âgé de dix ans, reçut la couronne, l'épée et le manteau ducal, du consentement des barons de Normandie, et des comtes de Bretagne, qui lui firent hommage, comme à leur souverain, et lui jurèrent fidélité, les mains sur les reliques des Saints.

Il monta sur le trône ducal, l'an 942, même année de la mort de son père. L'archevêque Hugues fit l'office, et tira promesse de lui, qu'il garderoit les libertés de l'église, feroit justice, et maintiendroit la paix. On lui donna des régens et un gouverneur jusqu'à sa majorité. Ils s'acquittèrent exactement de leur devoir; le jeune prince fut bien éduqué, et le peuple bien gouverné

Mais à peine ce nouveau rejeton de la famille ducale paroît sur le trône de Normandie, que Louis IV d'Outremer, roi de France, veut l'éclipser pour jamais. Les plaies du père, encore toutes sanglantes, la trop grande jeunesse du fils, la haîne mortelle d'Arnoul, altéré du sang des Normands, semblent lui ouvrir un chemin facile pour courir à son but. Mais la providence qui veille au salut des empires, préserva Richard et son peuple des entreprises de leur ennemi.

Pour mieux avancer la fin de ses prétentions, Louis IV d'Outremer vient à Rouen, affecte un air triste de la mort de Guillaume, et sous prétexte d'intérêt pour ce jeune prince, témoigne le désir de le voir. Les seigneurs le lui présentent avec confiance. Alors ce jeune prince lui fait hommage de son duché; Louis le reçoit à hommage et lui donne main levée de toutes ses terres; mais il manifeste aux seigneurs Normands le désir qu'il a de l'emmener avec lui, pour l'éduquer avec son fils Lotaire, et lui donner un air de cour. Les seigneurs Normands, qui ne se doutoient point du piége, y consentent, moyennant toute-

fois qu'Osmond, son gouverneur, le suivra. Louis IV emmène le petit duc à Laon, et le retient là comme prisonnier, sous la surveillance de dix gendarmes, sans avoir même la liberté d'aller à la chasse, ni de sortir de la ville.

A la première nouvelle de cette captivité, les députés d'Arnoul, comte de Flandre, accourent vers Louis, et lui demandent, pour leur maître, la grâce de l'assassinat de Guillaume, dont lui-même, roi de France, doit être satisfait, puisque cet acte lui facilite l'invasion de la Normandie et la mort du jeune duc.

Mais Louis IV, aux yeux duquel se présentent tout-à-coup les faveurs du père de ce jeune prince, et les services qu'il lui avoit rendus, en 940, pour l'affermir sur son trône contre les grands et les pairs de son royaume, songeant d'ailleurs à la parole solemnelle qu'il a donnée aux seigneurs Normands, de conserver cet enfant comme le sien propre, craignant peut-être encore davantage que le roi de Danemarck, allié des Normands, ne vienne demander justice du sang de cette jeune victime, demeure sans résolution,

solution. Toutefois il accorde la grâce du comte Arnoul, le fait remercier de ses avis, promet d'y penser et de se tenir toujours saisi du petit Richard.

Cette captivité donna des inquiétudes à Osmond, son gouverneur. Le jeune Richard-sans-Peur ne s'effraye point, feint d'être malade, afin que ses gardes ne le surveillent pas; et trouvant un moment favorable, s'enfuit avec Osmond, qui le conduit à Coucy. Le comte de Senlis averti, va le chercher, et le mène chez soi à Senlis, où il fut reçu avec des feux de joie et des cris d'allégresse qui retentirent jusqu'en Normandie.

Aussitôt Louis IV et Arnoul l'Assassin font leur possible pour se faire rendre l'enfant : ils engagent Hugues-le-Grand, duc d'Orléans et comte de Paris, à se joindre à eux, et s'avancent pour fondre sur la Normandie. Mais Bernard, comte d'Harcourt, en attendant le secours qu'il avoit demandé en Danemark, met adroitement la division entre Louis-d'Outremer et Hugues, lui donnant à entendre « que Hugues-le-» Grand, qui le précédoit, alloit s'em-» parer, à son profit, de Cherbourg, » Saint-Lo, Avranches, Coutances,

» Bayeux, Caen, Lisieux, Alençon,
» Falaise, Séez, Evreux, en un mot,
» de la plus forte partie de la Nor-
» mandie, qui jadis avoit été le bras
» droit de Guillaume Longue-Epée,
» fils de Rollon, lorsqu'en 918 et 926,
» il alla ranger à leur devoir les Bre-
» tons qui s'étoient révoltés ; et que
» ce même Hugues, qui depuis long-
» temps étoit un puissant rival de la
» couronne de France, le deviendroit
» encore davantage, lorsqu'il seroit
» maître de ces places. » (*Dumoulin, Hist. de Norm. pag. 64.*)

Louis, déjà inquiet du pouvoir de Hugues, approuva cet avis, et commanda à Hugues de retirer ses troupes de la Normandie, parce qu'elle s'étoit rendue. Hugues se retira mécontent ; car, comme lui observa le comte de Senlis en riant, il avoit beaucoup chassé sans rien prendre.

Bientôt arrivèrent les Danois, les Frisons et leurs cohortes, qui couvrirent la France de troupes, taillèrent en pièces les armées françaises, et firent Louis IV prisonnier, qui fut contraint, par une paix honteuse, à renoncer à jamais rien prendre sur la Normandie, autre que le droit d'hommage accou-

tumé, et s'obligea de soutenir, de tout son pouvoir, le jeune duc dans tous ses droits et priviléges, ce qu'il jura les mains étendues sur les saintes reliques.

Hugues-le-Grand, qui étoit présent à cet accord, remarqua dans ce jeune duc un air de distinction qui lui plut. Il lui offrit en mariage, pour le temps de sa majorité, sa fille Emme (Eumacette), âgée de huit ans. Richard-sans-Peur, alors âgé de treize à quinze ans, lui promit de l'épouser, et dans la suite tint parole.

Hugues-le-Grand mourut le 16 Juin 956. Cette même année, Richard-sans-Peur, âgé d'environ vingt-quatre ans, épousa Eumacette que le père lui avoit promise, et devint tuteur du jeune Hugues Capet, son beau-frère, dont il gouverna avec honneur et exactitude toutes les terres jusqu'au moment de sa majorité.

Sous son règne, vers l'année 960, on fit une nouvelle circonscription de Falaise, plus étendue qu'auparavant. De nouveaux murs très-épais, flanqués de tours d'espace en espace, et munis, vers leurs fondemens, de plusieurs portes dérobées, auxquelles répon-

doient différens souterrains, furent construits autour de cette ville et de son château, dont le donjon carré passe pour avoir été bâti sous le règne de Jules César, ou au moins par les comtes d'Hiêmes, sous la première race des rois de France.

Le comte de Blois, jaloux de la prospérité de Richard, engagea Lothaire, roi de France, fils de Louis-d'Outremer, à lui faire la guerre. Mais Richard se défendit contre eux avec une intelligence admirable, forma le petit Hugues Capet, son beau-frère, à l'art militaire contre ses oppresseurs, déjoua toutes leurs violences, et les fit ravager par les Danois qu'il avoit appelés à son secours, jusqu'à ce que, lassés du fléau de la guerre, ils fissent une paix solide, très-chrétiennement jurée, les mains étendues sur les reliques des Saints.

Depuis l'année 969, le duc Richard eut la paix. Les princes voisins, témoins de sa générosité, lui donnèrent le titre de Sans-Peur, qu'il méritoit par toutes ses actions glorieuses. Et, dans la suite, le plus grand travail de Richard fut de pacifier les princes

voisins et ses alliés, qui le nommoient presque toujours arbitre de leur destinée. Il fut même généreux envers Arnoul, l'assassin de son père, jusqu'à lui pardonner, et jusqu'à engager son beau-frère Hugues Capet, qui, à la mort de Louis V, arrivée le 21 Mai 987, monta sur le trône de France, à lui pardonner le dédain et l'indifférence qu'il avoit fait paroître envers lui, et à lui rendre ce qu'il lui avoit enlevé dans la Flandre par la force des armes.

Richard ayant perdu son épouse Eumacette, morte sans enfans, aima Gonor, belle-sœur d'un de ses gardes forestiers. Il en eut plusieurs enfans, entre autres Richard II, qui lui succéda. Pour les légitimer, il épousa Gonor en face de l'église, et les fit tous mettre sous le voile. Depuis cet heureux mariage, il vécut tranquille, et ne s'occupa plus que de son salut. Enfin, voyant sa fin approcher, il se fit transporter de Bayeux en son palais à Fécamp. Là, pénétré de la grandeur de Dieu, auprès duquel les rois ne sont que poussière, il alla à l'église qu'il avoit fait bâtir magnifiquement; et se présentant à la réconciliation,

d'un cœur contrit et humilié, il reçut les sacremens de l'église, vraie source de force et de vertu. Puis s'étant fait reconduire à son palais, il ordonna que son fils Richard lui succéderoit au duché, et qu'il donneroit à ses frères des apanages. Tous les seigneurs présens, reçurent le jeune Richard pour leur prince, et lui firent hommage et serment de fidélité. La nuit suivante, il mourut, l'an 996, après avoir régné cinquante-quatre ans.

Son corps fut inhumé devant la porte de l'église de Fécamp, suivant son désir; et son fils édifia dessus la chapelle St.-Thomas.

V.

Richard II, dit le Bon, quatrième Duc de Normandie.

996 — 1026.

Richard II, dit le Bon, que son père Richard-sans-Peur avoit désigné pour lui succéder au trône ducal de Normandie, et fait reconnoître comme tel, monta sur le trône en 996, et régna trente ans. Il épousa Judith, fille de Géoffroy, duc de Bretagne,

dont il eut Richard et Robert, qui furent ses successeurs (1).

Ce prince, dont le règne est comparable à celui de son père, fut en même-temps craint et bien aimé de ses sujets, chéri de ses voisins, honoré des étrangers.

Il appaisa, par des mesures rigoureuses et justes, les troubles de son état, entre les peuples et leurs seigneurs, rangea à leur devoir quelques comtes qui refusoient de lui rendre hommage, fit respecter ses armes par tous ceux qui vouloient les insulter, surtout par les Anglais, répara plusieurs monastères, augmenta la cathédrale de Rouen, et réédifia, avec beaucoup de somptuosité, l'église de Fécamp, qui auparavant n'étoit pas assez vaste.

(1) Il avoit donné à son frère Guillaume le comté d'Hiêmes dans toute son étendue, avec ses confins, et dans lequel Falaise étoit comprise. Guillaume, devenu puissant, se révolta, et fut pris dans le château d'Hiêmes par le duc, qui s'assura de sa personne, mais qui lui pardonna dans la suite, et le nomma comte d'Eu. *Guillermus in Oxymensi castro quod à fratre, cùm finitimis locis custodiendum acceperat, cùm adversùs fratrem suum eumdem rebellare niteretur, captus est ab eo.* (Gal. Chr. tom. XI, pag. 153 *instrumentorum*).

Sa maison de Fécamp étoit belle ; il voulut que celle du Seigneur fût encore plus belle. Il fut l'appui de la religion, et contribua même à des conversions miraculeuses. En un mot, le règne de ce prince fut un règne de bonheur et de prospérité. Sa grande piété lui fit donner les titres de défenseur des opprimés, de nourricier des pauvres, et de père des religieux.

Aux approches de la mort, ce prince voulut donner à la postérité les plus belles marques de renonciation à toutes les frivolités de ce monde, en s'oubliant soi-même, jusqu'à se présenter, dans l'état le plus humble et le plus pénitent, au temple du Seigneur, qu'il avoit fait bâtir à l'abbaye de Fécamp, afin d'y recevoir l'absolution et la communion des mains des bons prêtres religieux, qui, de la part du Dieu tout-puissant, octroyèrent ses vœux et ses désirs.

A sa mort, arrivée le 23 Août 1026, il saisit Richard, son fils aîné, du dûché de Normandie, et donna à Robert, son second fils, le comté d'Hiêmes (ou Exmes), pour le tenir à foi et hommage de son frère. Il mourut, généralement regretté. Son

corps fut inhumé près de celui de son père, à Fécamp.

VI.

Richard III, 5.e Duc de Normandie.

1026 — 1028.

Richard III, connu par les actes de valeur qu'il avoit faits sous le régne de son père, tant en Bourgogne, qu'autres lieux, où les affaires de la guerre et de l'état l'avoient attiré; héritier de ses vertus, fut aussi reconnu son héritier au trône ducal de Normandie, par tous les comtes et barons, au grand plaisir du peuple et de tous les gens courageux.

Il monta sur le trône ducal au mois d'Août 1026, et n'avoit d'autre désir que celui de faire jouir ses sujets du bonheur de la paix.

Son frère Robert, comte d'Hyêmes, valeureux, magnifique et libéral, mais vif, aisé à se piquer, et qui toujours se vengeoit de la moindre offense (ce qui lui avoit fait donner, par les romans, le nom de Robert-le-Diable), s'exerçoit beaucoup aux armes, et s'occupoit passionnement de la chasse. Il

aimoit la forêt d'Hyêmes qui étoit encore d'une vaste étendue, et la forêt de Gouffern, où la disposition du lieu attiroit une prodigieuse multitude de bêtes fauves.

Il avoit fixé sa résidence à Falaise, qui pour lors étoit la capitale et la plus forte place du Hyémois.

Quoiqu'il fit conserver avec grand soin, les bêtes fauves de ses forêts, et qu'il eût défendu de les détruire, les habitans de Falaise, ses concitoyens, en tuoient furtivement un grand nombre, pour avoir leurs peaux, dont ils faisoient un commerce de pelleterie considérable; ce qui fit prendre au comte, le dessein de les punir. Mais un incident suspendit l'exécution de ce dessein.

Un jour qu'il arrivoit de la chasse, l'amour, qui ne s'étoit pas encore fait sentir en lui, l'enflamma tout-à-coup, pour une fort belle, gracieuse et jeune fille, qui s'offrit à sa vue. C'étoit Arlette, fille de Verpray, l'un des pelletiers de cette ville, et le plus coupable de ceux qu'il désiroit faire punir. Le comte, devenu plus doux à son égard, lui accorda sa bonne grâce, et lui demanda sa fille, d'une manière affec-

tueuse (1). Le père, après quelques difficultés, la lui accorda, moyennant qu'il l'épouseroit clandestinement. Le comte lui promit qu'il n'en auroit jamais d'autre que celle-là. Il tint parole: il n'en voulut jamais d'autre; il ne voulut point non plus se marier, craignant, disoit-il, les vicissitudes du mariage (2). Arlette sut conserver son cœur jusqu'à la fin de ses jours.

De leur union nâquit Guillaume-le-Conquérant, dans la ville de Falaise, l'an 1027 (3).

---

(1) Voyez III. Part., Art. V, n°. 5, l'extrait du *Gallia Christ.*, où il est dit qu'Arlette étoit fille de Verpray, marchand pelletier, et de Doda. (*Herlæva Herberti pelliparii et Dodæ filia*). Voyez aussi I. Part., Art. I., n°. 2.

(2) Robert étoit diseur de prétendus bons mots. Il affectoit en outre des caprices singuliers. Un jour il força un gentilhomme, Guillaume, comte d'Alençon et de Bellesme, son vassal récalcitrant, à venir lui rendre hommage, une selle de cheval sur les épaules.

(3) Voici ce que dit, à ce sujet, la Chronique de Normandie, par Mesgissier. Rouen, 1610, feuille 62: Arlette étant enceinte, vit en songe que son corps étoit un grand arbre croissant vers le ciel, si grand qu'il ombrageoit toute la Normandie et l'Angleterre. Ce songe fut depuis vérifié, parce que Guillaume, son fils, devint duc

Cependant, Robert oubliant les conditions auxquelles Richard II, son père, l'avoit nommé comte d'Hyêmes,

---

de Normandie, et conquit le royaume d'Angleterre.

» On tient que ladite Arlette étoit fille de Foubert (lisez Herbert, qui signifie Verpray), que Robert fit son valet de chambre; et qu'elle fut mariée, après le décès de Robert, à Herlouin de Conteville, vaillant homme.

» Quand vint le temps que la nature requiert, Arlette (l'an 1027) enfanta un fils nommé Guillaume, lequel, sitôt que la sage-femme l'eut reçu, fut mis sur un peu de paille. Alors commença l'enfant à pestiller, et tirer à lui la paille de ses mains, tant qu'il en eut plein ses poings et ses bras. Par ma foi, dit la sage-femme, cet enfant commence bien jeune à acquérir et à amasser. Le comte Robert-le-Libéral (qui, l'an 1028, le troisième jour de Février, devint duc de Normandie, par la mort de Richard III, son frère) fit honorablement nourrir Guillaume à Falaise.

» Advint un jour que Guillaume de Bellesme, dit Talvas, seigneur de Séez, passant par Falaise, rencontra un écuyer qui tenoit par la main Guillaume, fils du duc Robert, et lui dit l'écuyer: Monsieur, voici le fils du duc votre seigneur. Ledit Guillaume de Bellesme, ayant longuement contemplé l'enfant, va dire: Maudit sois-tu de Dieu: je suis certain que par toi et ta race seront ma puissance et honneurs abaissés; et, ce dit, s'en alla longuement pensant sans mot dire. »

au

au lieu d'être soumis à son frère, se laissant emporter par les conseils perfides de quelques hommes pernicieux, vipères du gouvernement, perturbateurs du repos public, refusa de lui rendre l'hommage qu'il lui devoit, se renferma dans Falaise, qui étoit la plus forte place du Hyémois, et garnit cette ville d'hommes et de vivres, dans l'intention de résister aux forces du duc son frère, qui de son côté leva des troupes, fut aidé par celles de Guillaume de Bellesme, comte d'Alençon, et fit entourer Falaise de toutes parts.

A l'abord, Robert se défendit très-courageusement; mais bientôt son ardeur fut éteinte, car les machines de guerre ayant si fort ébranlé les murailles, en certains endroits, qu'elles menaçoient de bientôt donner libre entrée aux assiégeans, il demanda à parlementer, reconnut sa faute, fit hommage, et jura fidélité à son frère, qui lui pardonna facilement.

Le duc, après cet acte de paix, licencia ses troupes, revint à Rouen, seulement accompagné des seigneurs de sa cour. A peine y étoit-il arrivé, que le troisième jour de Février 1028, en dînant, il fut saisi de mal, et

mourut subitement. Plusieurs gentilshommes de sa maison moururent subitement aussi, sans avoir été malades les jours précédens ; ce qui fit soupçonner qu'ils avoient été empoisonnés. (*Dumoulin, Hist. de Norm.*)

Le duc fut très-regretté de la noblesse et du peuple, auquel ses vertus faisoient espérer un règne heureux. Son corps fut inhumé dans l'église St.-Ouen de Rouen, devant le grand autel. Son règne, qui ne fut que d'un an et demi environ, ne lui donna pas le temps de se marier ni de laisser d'héritiers légitimes.

VII.

Robert II, dit le Libéral ou le Magnifique, 6.e Duc de Normandie.

1028 — 1035.

Robert II, dit le Libéral, ou le Magnifique, à cause de sa magnificence et de sa libéralité, monta sur le trône ducal de Normandie, en 1028, et régna sept ans.

Ce prince, auparavant surnommé le Diable, à cause de ses vivacités et de ses méchantes prouesses, étoit appréhendé de toute la Normandie ;

mais on fut surpris agréablement, lorsqu'on le vit tout-à-coup changer, et signaler son règne par beaucoup de bienfaits. Il rendit des services importans à Henri I, roi de France, et lui conserva son trône, moyennant cinq cents lances, et beaucoup d'autres secours qu'il lui envoya pour se défendre contre ses adversaires, et pour les vaincre. Il alla même les combattre en personne.

Robert, pendant les sept années de son règne, s'occupa beaucoup à conserver la paix avec ses voisins et dans son état. Il eut cependant à réprimer, au commencement de son règne, les fréquentes révoltes de plusieurs de ses grands vassaux. Il rétablit dans ses états, Baudouin, comte de Flandre, que son propre fils en avoit injustement dépouillé. Il força Canut, roi de Danemarck, qui s'étoit emparé de ceux d'Angleterre, à les partager avec ses cousins, Alfrède et Edouard.

Enfin, l'an 1035, il entreprit le voyage de la Terre-Sainte, espèce de satisfaction que s'imposoient alors la plupart de ceux qui vouloient faire pénitence.

Avant son départ, il assembla ses

principaux sujets, pour leur communiquer le projet invariable de son voyage ; et ne se déguisant point à lui-même les raisons qui devoient lui faire craindre de n'en pas revenir, il les conjura de recevoir, après sa mort, le jeune Guillaume pour leur souverain. La proposition du duc fut reçue avec les acclamations de l'assemblée. On offrit même de prêter serment de fidélité à Guillaume, comme à l'héritier présomptif de la couronne. Robert, voyant ses désirs accomplis par cette offre, en pressa l'exécution.

Dans la même vue, il mena son fils Guillaume à Paris. Henri I, roi de France, qui lui avoit des obligations, voulut bien donner à cet enfant l'investiture de la Normandie, et se chargea de veiller à son éducation. Robert même voulut, avant son départ, que Guillaume rendît hommage au roi, comme s'il eût déjà été en possession de la Normandie, dans l'espérance d'attacher le roi plus fortement encore aux intérêts de son fils.

Robert partit quelques temps après pour son pélerinage à Jérusalem. Il confia le gouvernement de la Normandie, pendant son absence, à son

vassal et son parent Alain, duc de Bretagne, qui s'attira de fâcheuses mortifications, par la rigueur avec laquelle il entreprit de faire valoir son autorité.

Son principal adversaire fut Tosny, homme entreprenant, qui, fier de descendre d'un oncle de Rollon, se fit un parti considérable pour monter sur le trône, si Robert ne revenoit pas. La rigueur du gouvernement lui servit de prétexte pour couvrir ses vues ambitieuses. Mais le régent ne tarda pas à mourir, et, de suite, les états assemblés nommèrent à sa place Raoul de Gacé, ou de Vassy, connétable de Normandie, qui déconcerta tous les projets de Tosny.

Cependant, Robert, qui n'avoit pas réfléchi que la longue absence d'un prince cause presque toujours des remuemens dans son état, avançoit vers la Terre-Sainte, et, dans son pélerinage, se montroit magnifique et grand envers tous les princes chez lesquels il passoit. Mais autant il s'étoit donné de relief par toutes ses magnificences et ses libéralités, autant il s'humilia et négligea la pompe des habits et des ornemens, quand il approcha de

Jérusalem. Il voulut se confondre au rang des pélerins, marcher pieds nus comme eux, et n'avoir aucune marque distinctive qui le fit remarquer.

Le portier d'une ville par laquelle il passoit avec ses compagnons de voyage, le voyant aller nu-pieds, avec son bourdon, le dernier de tous, lui appliqua, pour le faire avancer, un si fort coup de bâton sur les épaules, qu'il le fit chanceler. Les Normands indignés, alloient faire main-basse sur le portier, mais le duc s'écria : « Ne lui faites aucun mal. Il est raisonnable que pélerins souffrent pour l'amour de Dieu. J'aime mieux le coup qui m'a été donné, que ma cité de Rouen. »

Quand le duc fut arrivé au pays des Sarrasins, il tomba malade par les fatigues du voyage, et ne pouvoit aller ni à pied ni à cheval. Il se fit porter dans une litière, par seize pauvres Sarrasins, qui le portoient quatre à quatre, à leur tour. Alors, un pélerin de Normandie, qui revenoit de la Palestine, le rencontra, le salua, et lui demanda s'il n'avoit rien à mander à son pays. « Tu diras, dit le duc, à mes gens et à mes amis, que tu m'as ici rencontré, où quatre diables me

portoient en paradis. Tu vois comme les infidèles, qui sont diables, me portent à Jérusalem, où Dieu, qui est en paradis, fut né. » Alors le duc fit donner de ses deniers au pélerin, qui fut satisfait, et prit congé de lui.

Le duc arriva à Jérusalem avec sa compagnie, fit de grandes offrandes au saint Sépulcre, et fut magnifique envers les pauvres de ce pays.

Après quelques jours de repos, il revint à Nicée, en Bithinie. Là il prit un mauvais breuvage, dont il mourut. Son corps fut enterré dans l'église de Nicée, le 2 Juillet 1035.

Le duc Robert avoit découvert et acquis beaucoup de belles reliques et de beaux sanctuaires, qu'il commanda de porter à l'abbaye de Cerisy, qu'il avoit fondée en Normandie, près St.-Lo. Toustain, son chambellan, les y porta.

Le duc, en mourant, avoit chargé un gentilhomme de sa suite de rendre compte aux états de Normandie des vœux qu'il faisoit au Ciel en expirant. C'étoit de donner le salut éternel à son âme, de répandre sa bénédiction sur ses peuples, et de confirmer à son fils Guillaume le droit de succession qui

lui avoit été accordé par l'assemblée des états. Ce récit fit tant d'impression sur ses sujets, qui avoient aimé leur maître, que tous les princes qui aspiroient au trône regardèrent la tristesse publique comme un présage funeste à leurs prétentions. En effet, ceux qui osèrent se montrer contre la volonté de Robert, furent tous vaincus par le jeune Guillaume et par ses braves Normands.

VIII.

Guillaume-le-Bâtard, dit le Conquérant; 7.e Duc de Normandie.

1035 — 1088.

A peine les états furent certains de la mort de Robert, que Raoul de Gacé ou de Vassy, connétable de Normandie, fut appelé, avec quelques seigneurs, pour aller rendre grâces au roi de France du soin qu'il avoit pris de l'éducation de Guillaume, et pour inviter ce jeune prince à venir s'asseoir sur son trône, où il monteroit avec l'acclamation de tous ses peuples.

Henri I avoit rempli tous ses engagemens avec beaucoup de fidélité et d'honneur. Il leur remit grâcieusement

l'enfant, quoiqu'au fond de son âme il désirât beaucoup profiter de sa minorité pour s'emparer de la Normandie.

Il eût peut-être succombé dès ce moment à cette tentation, si le souvenir des services que son père lui avoit rendus n'eût arrêté son désir.

(1035.) Guillaume, alors âgé d'environ huit ans, fut conduit à Rouen, où les états lui prêtèrent aussitôt le serment de fidélité. Il lui donnèrent pour gouverneur Raoul de Gacé, ou de Vassy, son connétable, avec une autorité bornée, comme auparavant, par le conseil de régence.

Les ennemis du nouveau règne n'ayant pas encore eu le temps de former leur parti, apprirent toutes ces dispositions sans pouvoir s'y opposer.

Cependant Henri I, roi de France, voyant la Normandie agitée par différentes factions, fait semblant de craindre pour ses propres états, et demande au conseil de Guillaume la ville et le château de Tillières. Guillaume, pour le bien de la paix, lui accorde cette place.

Bientôt après, ce roi, sans égard pour les services que le duc Robert-le-Libéral lui avoit rendus, se jette

sur la Normandie, dévaste le comté d'Hyêmes, brûle Argentan; et (suivant l'expression de Gabriel Dumoulin) s'en retourne plus chargé de butin que de gloire.

(1041.) Toustain de Goz (fils d'Onfroy-le-Danois), comte d'Hyêmes, vicomte d'Argentan, maître du château de Falaise, ayant appris que le roi de France avoit mis au pillage et brûlé son pays, lui manda que s'il vouloit le laisser jouir paisiblement de ses terres, il lui mettroit aux mains la ville de Falaise, qu'il avoit déjà garnie d'hommes et de vivres, en attendant le secours de Sa Majesté. La proposition fut acceptée.

Ce roi, que le connétable avoit regardé comme le protecteur et le meilleur ami de son maître, s'étoit assurément laissé tromper sur l'état du jeune Guillaume, qu'on lui avoit représenté trop foible pour lui résister. Il reconnut son erreur, lorsque le connétable, accompagné de ce jeune duc, ayant adroitement coupé les vivres à l'armée française, et l'ayant, par ce moyen, forcée de se retirer, reprit facilement Falaise avant que cette place eût été fortifiée. Mais il fallut faire jouer les machines de guerre, et faire une brèche

aux murs du château. Alors, avant l'assaut, Toustain de Goz se rendit, vie et bagues saufs; mais il fut haï et méprisé de tout le monde, et de Henri lui-même, qui ne lui donna aucun emploi.

Toustain de Goz fut exilé, et tous ses biens furent confisqués. Sa terre de Goys fut donnée en dot à Arlette, qui, du consentement du duc son fils, et de son conseil, en 1037, avoit épousé Herlouin de Conteville, seigneur de qualité, dont elle eut Odon, évêque de Bayeux; Robert, comte de Mortain; et la comtesse d'Aumalle. De Goz, quelques années après, à la requête et faveur de son fils Richard, vaillant homme et fidèle, rentra en grâce auprès du duc, qui le remit en possession d'une partie de ses terres; car l'autre ayant été donnée à Arlette, ne lui fut point rendue.

Cependant Tosny depuis long-temps travailloit à se faire un parti; mais il ne trouvoit point d'appui suffisant contre le connétable, dont l'armée, en bon état, étoit toujours prête à marcher au premier signal.

Le connétable commença, dans cette espèce de trève, à former le jeune

Guillaume aux exercices militaires ; ce qui lui donna prétexte de retenir, dans le voisinage de la capitale, une partie de ses meilleures troupes.

Tosny, qui avoit appris que le jeune prince alloit quelquefois à la chasse, seulement accompagné de son gouverneur, accourut vers Rouen se mettre en embuscade, avec les plus déterminés de sa ligue, dans les lieux par où ce jeune prince passoit ordinairement ; mais le connétable ne tarda pas à découvrir cette embûche, et Tosny, écumant de rage, se retira, bien résolu d'essayer, à force ouverte, ce qu'il ne pouvoit exécuter par ruse.

Bientôt on le vit, à la tête de dix-huit mille hommes, animés, comme lui, du désir du carnage. Il mit plusieurs châteaux au pillage, et chaque jour voyoit redoubler sa violence et ses emportemens. Mais le connétable envoya contre lui Roger de Beaumont, son bras droit. Le combat s'engagea, et la plupart des rébelles y périrent avec leur chef.

Mais le feu que ce rébelle extraordinaire avoit allumé, s'étoit répandu dans toutes les parties de l'état ; et malgré les efforts du connétable et l'affection

l'affection des états pour ce jeune prince, le nom de bâtard étoit devenu méprisable aux yeux du peuple même. Arlette, sa mère, essuyoit souvent le reproche d'avoir eu pour le duc Robert une foiblesse qui coûtoit si cher à la Normandie; et Robert n'avoit pas beaucoup réparé cette tache, en élevant le père d'Arlette, sa maîtresse, à la qualité de son valet de chambre.

Ce fut pour couvrir ce sujet d'humiliation, que le connétable porta le jeune duc à donner un mari à sa mère, dont elle pût recevoir quelque lustre, et qu'il lui fit épouser Herlowin de Conteville, dont nous avons parlé.

Mais s'il s'étoit élevé tant de nuages dans l'enfance de Guillaume, il parut bientôt que ce n'étoit qu'un artifice de la fortune pour faire briller avec plus d'éclat les grandes qualités qu'il avoit reçues de la nature et de l'éducation.

(1043.) Dès l'âge de seize ans, on remarquoit en lui tous les traits d'un héros: sa taille étoit haute et majestueuse, son œil étoit grand et fixe comme celui d'un aigle; il excelloit dans tous les exercices du corps; il avoit un génie pénétrant, le caractère noble et

porté aux grandes entreprises, les manières ouvertes et gracieuses, et son impétuosité naturelle étoit tempérée par une prudence rare. Il avoit une teinture de toutes les sciences qui étoient en honneur dans son siècle. Il étoit généreux sans prodigalité, économe sans avarice, mais extrêmement sensible aux injures, lorsqu'elles n'étoient pas réparées par un prompt retour.

A peine commençoit-il à prendre les rênes de l'état, que Guillaume de Talou, comte d'Arques, frère de Mauger, archevêque de Rouen, tous deux fils en bâtardise de Richard II, par la belle Pavie, que ce duc avoit assez aimée pour répudier, en sa faveur, la sœur du roi d'Angleterre, osa se déclarer véritable héritier de la couronne. Il avoit peu d'hommes à son service, mais il comptoit sur l'armée de France qui venoit à son secours. En effet, Henri I parut à la tête de vingt-deux mille hommes, et le duc n'en avoit pu rassembler encore que seize mille; mais Roger de Beaumont, le héros de la Normandie, arriva heureusement avec de nouvelles troupes. On combattit. Henri I et ses Français

furent vaincus et mis en déroute, et forcés de retourner encore une fois sur leurs terres.

(1046.) Quelque temps après, le jeune duc étant à Valognes, une autre conjuration se forma contre lui. Plusieurs seigneurs (1), à la tête desquels étoit Guy de Bourgogne, fils d'Alyps, fille de Richard II, prétendant aussi à la couronne, conjurèrent sa perte. Il s'enfuit du milieu de leurs poignards, et se rendit à Falaise, où ses chers Falaisiens le reçurent à bras ouverts. Il garnit de gens et de vivres la ville et le château, qu'il mit sous la garde de messire Jean Belain, seigneur de Blainville. Mais comme cette place n'étoit pas assez forte pour résister à tous ses ennemis, il alla droit à Paris, demander du secours. Henri I, roi de France, sensible à son malheur, se souvenant des services que son père lui avoit rendus, vint avec lui, à la tête d'une forte armée. Les troupes que Roger de Beaumont avoit commandées, s'y joignirent près d'Argences, à Val-des-Dunes, à quatre lieues de Caen. Là, les rebelles mordirent la poussière, et

(1) Voyez III Part., Art. V, n°. 4, en note.

le parti de Guillaume fut victorieux ; après un combat opiniâtre. Cette mémorable bataille, dite de Valmerey, qui servit, non-seulement à rétablir le duc de Normandie sur son trône, mais encore à changer en crainte et en admiration le mépris qu'une partie de ses sujets avoit toujours entretenu pour lui, acquitta le roi de France des obligations qu'il avoit au père de Guillaume.

Le gouvernement de Normandie, après cette victoire, devint très-tranquille dans l'intérieur, et Guillaume récompensa ceux qui lui avoient été fidèles, et les aima toujours.

Le duc avoit vaincu ses ennemis du dedans, il lui restoit à vaincre ceux du dehors. Geoffroy Martel, comte d'Anjou, fut celui de ses adversaires qu'il trouva le plus souvent à sa rencontre. Plus il étoit battu, plus il venoit se faire battre. Souvent il reprochoit à Guillaume d'être le fils d'une misérable pelletière de Falaise ; mais ces injures coûtoient cher à son armée. Sa plus grande inclination étoit vers la ville de Domfront ; mais à force d'être vaincu, il fut obligé de laisser là cette ville qui lui présentoit tant d'attraits.

Pendant toutes ces incursions et ces défis de vaillans chevaliers, Guillaume assembla ses états, l'an 1050. D'abord il leur proposa de consentir que toutes les places fortes et les châteaux qui ne dépendoient pas immédiatement de lui, fussent rasés dans l'espace d'une année, à partir du jour de la publication : sa proposition fut acceptée d'une voix unanime. Il proposa encore que les cerfs ou vassaux des seigneurs, fussent libres de leur personnes, au moins pendant trois ou quatre jours de chaque semaine, pour vaquer à leurs affaires particulières : ce qui fut accepté et publié. Enfin il proposa son mariage avec la princesse Mathilde, fille de Baudouin, comte de Flandre. Tous applaudirent au dessein d'une si belle alliance ; et deux principaux seigneurs de Normandie, furent nommés pour aller demander la princesse à son père, qui fut charmé de cette alliance, et l'accepta comme un établissement heureux pour sa fille.

Elle arriva bientôt sur la frontière, accompagnée de son père même, qui la conduisit au château d'Arques, où ce prince étoit allé au devant d'elle, avec sa plus brillante noblesse. Le ma-

riage fut célébré avec une magnificence qui n'avoit jamais eu d'exemple.

Comme la princesse Mathilde étoit proche parente de Guillaume, à cause de sa mère Judith de Bretagne, fille de Léonor, laquelle étoit fille de Richard-le-Bon, aïeul du duc Guillaume, et que, par l'inadvertance du clergé, la dispense de parenté, entre ces deux jeunes époux, n'avoit point été obtenue, le Pape s'empressa de l'accorder pour le bien de la paix entre la Normandie et la Flandre, moyennant quelques satisfactions auxquelles le duc et la duchesse se soumirent.

Pour cet effet, ils fondèrent deux abbayes et quatre hôpitaux pour les pauvres et les aveugles.

(1057.) Le duc fit bâtir l'abbaye et la belle église de Saint-Etienne de Caen, appelée l'abbaye aux hommes (1).

La duchesse fit bâtir l'abbaye et l'église Sainte-Trinité de la même ville, appelée l'abbaye aux Dames, qui fut achevée de bâtir vers 1064.

---

(1) La Chronique du Bec nous apprend que la seule église de l'abbaye de St.-Etienne fut trois ans à bâtir. Elle fut achevée l'an 1064, deux ans avant la conquête de l'Angleterre.

Les quatre hôpitaux furent établis : le premier à Caen, le deuxième à Rouen, le troisième à Bayeux, le quatrième à Cherbourg ; et ils subsistent encore.

Cependant le comte d'Arques, oncle paternel de Guillaume, jaloux de sa prospérité, osa, pour la seconde fois, renouveler ses prétentions à la couronne de Normandie. Le roi de France le favorisa sourdement dans cette entreprise ; mais le duc remporta encore la victoire. Le comte demanda pardon, qui lui fut généreusement accordé. Il reçut même de la main du prince, plusieurs apanages, et depuis il vécut en sujet fidèle.

(1060.) Rien ne manquoit plus à la gloire et au bonheur de Guillaume. Mais ce degré de gloire et de force inspira de l'inquiétude et de la jalousie à Henri I, qui voyoit avec peine le duc s'accroître en apanages.

Hebert, comte du Mans, par reconnoissance des services que Guillaume lui avoit rendus contre Géoffroy Martel, comte d'Anjou, lui donna, par testament, son comté du Mans, pour en jouir après sa mort. Guillaume l'ayant accepté, alla, après la mort de son

donateur, le conserver par la force des armes, contre le vœu du roi de France, qui, conjointement avec les comtes de Chartres, de Poitiers et d'Anjou, lui déclara la guerre, et fit avancer contre lui deux armées assez fortes pour conquérir un royaume. Ce roi commandoit l'une en personne, proche Evreux; l'autre étoit campée à Mortemer.

Guillaume divisa aussi ses troupes en deux armées, marcha vers le roi, lui-même, à la tête de la première, pendant que la seconde fondoit sur l'armée de Mortemer, dont elle fit un grand carnage.

Henri, à cette nouvelle, saisi de frayeur, fit la paix avec Guillaume, et, par composition, lui rendit la ville et le château de Tillières.

Guillaume fut généreux, et lui rendit, sans intérêts, les prisonniers de guerre qu'il avoit en sa puissance.

Guillaume, pour s'assurer du Mans, y bâtit des fortifications, et fit élever deux tours sur le pont Barbel, au milieu de la ville, et tira hommage des seigneurs du pays. Mais à peine fut-il retiré de cette ville, que Geoffroy de Mayenne, perfide à son serment,

secouru de plusieurs seigneurs, s'empara de la ville et des fortifications, et chassa les Normands qui y étoient. Guillaume y retourne avec trente mille hommes, qui reprennent la ville, la démantellent, et brûlent la plus grande partie des maisons.

Ce fut dans ce temps que, pour la dernière fois, Henri I, pour se venger de la bataille de Mortemer, rompit la paix, déclara la guerre à Guillaume. Geoffroy, comte d'Anjou, se joignit à Henri. Ils avancèrent avec cent mille hommes. Leur armée vint au Perche, de-là à Aunou, où la rivière d'Orne prend sa source, au-dessus de la ville de Séez, de-là à la ville d'Hiêmes, qui résista vigoureusement. De-là ils coururent et ravagèrent le plat pays, vinrent à Saint-Pierre-sur-Dive, et passèrent dans le pays Bessin, où ils mettoient tout à feu et à sang. Mais Guillaume, sorti de Falaise avec vingt mille hommes de troupes, sans compter les paysans armés à la rustique, entra dans la vallée de Bavent, et les suivit en queue. Ils se retiroient en ordre; mais à peine le roi et une partie de son armée étoient passés au-delà de la rivière de Dive, que le pont rompit;

et le flux de la mer, qui étoit pleine, remplit tellement les vallées de Corbon et le lit de la rivière, qu'il fut impossible au reste des troupes françaises de passer. Guillaume ne leur fit aucun quartier. Tous furent passés au fil de l'épée. Henri, qui étoit de l'autre côté de la rivière, voyoit ce carnage sans pouvoir l'empêcher; ce qui fit tant de déplaisir aux Français et au comte d'Anjou, qu'ils se retirèrent promptement, laissant prisonniers les comtes de Roussi, de Meulanc, de Soissons, et le palatin de Brie.

A peine Henri se fut-il retiré à Paris, qu'il tomba malade, et mourut, laissant deux enfans, Philippe et Guy. Le royaume de France fut mis sous la garde de Baudouin-le-Pieux, comte de Flandre, beau-père de Guillaume, qui donna la paix entre la France et la Normandie.

La paix faite, Guillaume voulut qu'elle régnât aussi dans l'intérieur. En mil soixante-un, il assembla un concile à Caen, où il fut décidé, entre autres choses;

1°. Que les ecclésiastiques seroient résidens au lieu le plus proche de leurs fonctions, et ne courroient plus les

champs, ni les rues, ni les chemins;

2°. Que tous les soirs, on sonneroit la cloche dans toutes les paroisses, pour inviter le peuple à prier Dieu, et pour avertir chacun de fermer sa maison, et ne courir plus les rues. Ce son de la cloche s'appelle encore, en beaucoup de lieux, le couvre feu;

3°. Que désormais tous les larrons, homicides et malfaiteurs, seroient punis suivant la rigueur des lois, et que l'on procéderoit criminellement contre les accusés et convaincus (1).

C'est ainsi que le duc s'intéressoit au bon ordre dans son état, comme il s'y intéressa dans la suite en Angleterre, lorsqu'il en fut le maître. Déjà s'approchoit la mort du vertueux et pieux Edouard, uni par les liens du sang et de l'amitié au duc Guillaume, qu'il désigna, par son testament, pour lui succéder au trône d'Angleterre. Sa mort, arrivée en 1066, avertit Guillaume d'aller s'asseoir sur le trône qui lui

(1) Cette même année 1061, Geoffroy Martel ayant renoncé à ses états d'Anjou, de Touraine, etc., en faveur de ses fils Geoffroy-le-Barbu et Foulques-le-Rechin, se retira dans l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers, où il mourut au bout d'environ six mois de retraite.

étoit destiné. Mais Harald avoit intrigué auprès du prince mourant, et quelques mots mal articulés, au moment qu'Edouard importuné, jetoit les derniers soupirs, furent interprétés en faveur de Harald, sur la tête duquel les Anglais mirent la couronne.

Guillaume fut donc obligé de conquérir un trône qui lui appartenoit, et de faire tomber par terre la couronne de Harald. Mais avant de rien entreprendre, Guillaume consulta l'église, qui décida en sa faveur. En conséquence, il reçut du Pape un étendard béni, des reliques de St.-Pierre, et une bulle d'excommunication contre quiconque s'opposeroit à son entreprise.

A son départ, Guillaume jura par la splendeur de Dieu (c'étoit-là son serment ordinaire), que si les Anglais lui résistoient, il les rendroit plus petits que fourmis devant lui. Les comtes de Bretagne et de Flandre l'aidèrent de troupes et d'argent; et une partie de la noblesse de Normandie le suivit.

Il s'embarqua au port de St.-Valery, le 22 Septembre 1066, aborda sur les côtes de Sussex le 28, et conquit l'Angleterre

glèterre en une seule bataille. Il traita d'abord les Anglais avec douceur ; puis, pour ne pas manquer à son serment, il les rendit peu à peu esclaves de tous ses caprices.

« Il sut gouverner comme il avoit » su combattre. Plusieurs révoltes » étouffées, les irruptions des Danois » devenues inutiles, des lois rigoureuses » exactement observées, signalèrent » son règne. Des citadelles furent bâ- » ties dans différens endroits ; la tour » de Londres, commencée par son » ordre, fut achevée en 1078. Inconnus » ou méprisés jusqu'alors dans l'Eu- » rope, les Anglais commencèrent à y » jouer un grand rôle, par leurs lumiè- » res, par leur puissance, par leur » commerce et par leurs conquêtes. En » un mot, pendant vingt-un ans qu'il » régna sur l'Angleterre, il la rendit » florissante en tout genre. » (1).

Au milieu de tant de grandeurs, la mort, qui n'épargne personne, frappa Mathilde son épouse, le 1er. Novembre 1083, à Caen, où elle fut inhumée, dans le chœur de l'abbaye aux Dames

(1) Dictionnaire des Grands-Hommes.

de Sainte-Trinité, qu'elle avoit fait bâtir (1).

Cette princesse vertueuse avoit vécu environ trente-trois ans avec son mari, toujours en bonne intelligence. Il est vrai qu'elle avoit été quelquefois jalouse; mais Guillaume, s'il fut jaloux, ne le fit jamais paroître. Il sut toujours respecter la vertu de son épouse; et c'est un mensonge insigne, inventé par ses ennemis, de dire qu'avant de partir pour la conquête de l'Angleterre, il la fit mourir, la traînant attachée à la queue de son cheval.

Cette princesse broda, de sa propre main, une tapisserie sur laquelle étoit représentée la conquête de l'Angleterre par son mari. Ce monument se voit encore à Bayeux, et dépose contre ses calomniateurs et contre ceux de Guillaume.

Elle laissa trois fils, Robert, Guillaume et Henri son jeune fils, qu'elle avoit enfanté en Angleterre, vers la fin de l'année 1068, deux ans après la con-

(1) Il est plus présumable qu'elle mourut à Rouen, et qu'après sa mort son corps fut apporté à l'abbaye de Ste.-Trinité de Caen, où elle fut inhumée.

quête de ce royaume, où elle avoit été couronnée aux fêtes de la Pentecôte précédente.

Son attachement pour son mari fut si grand, qu'elle ne put s'empêcher de laisser éclater quelques traits de jalousie mal fondés; principalement contre deux jeunes demoiselles de condition, que leurs parens vouloient faire religieuses, et qui, s'étant enfuies de leur couvent, s'étoient retirées dans une forêt près Rouen. Le duc Guillaume, qui prenoit le plaisir de la chasse dans cette forêt, les rencontra, apprit leurs peines, et les protégea sans se faire connoître. Il leur donna une maison près de cette forêt. Il alloit quelquefois s'informer de leur état, et pensoit à leur procurer un établissement honnête. Mathilde en eut connoissance, et après plusieurs tentatives auxquelles son mari résistoit, elle les fit enfin enlever et transporter au loin. Son mari qui n'étoit attaché à ces jeunes demoiselles que par pitié, ne s'affecta point de ce défaut de confiance de son épouse, il ne lui en fit point de reproches, et procura à ces deux infortunées des établissemens avantageux. (*Hist. de Guill. par M. P.*)

Mathilde fut encore jalouse dans d'autres circonstances, mais elle ne fut pas coupable des violences que quelques historiens modernes lui imputent sans fondement, contre les objets de sa jalousie. Les historiens anglais et français de son temps, qui observoient d'un œil critique toutes ses actions, et qui, certainement, n'auroient point oublié celle-là, n'en parlent point du tout, ce qui suffit pour réfuter la calomnie.

Ce qui lui attira la froideur de son mari, fut sa tendresse pour son fils aîné, Robert Courte-Botte, qui pourtant s'étoit révolté contre son père, et même l'avoit blessé dans un combat.

A cette époque, vers 1080, cette vertueuse princesse fixa sa résidence en Normandie où elle fit beaucoup de bien aux églises, aux pauvres et aux malheureux. Sa présence y étoit nécessaire, soit pour observer le gouvernement français qui ne cherchoit que des prétextes pour séparer la Normandie de l'Angleterre; soit pour calmer l'humeur impétueuse de son fils Robert, alors réconcilié avec son père, qui lui avoit cédé une seconde fois le duché de Normandie, pour en jouir

et le tenir après sa mort, soit enfin pour se recueillir le reste de sa vie, avec sa fille aînée Cécile, qui (suivant l'expression du *Gallia Christiana*, *tom. XI, pag.* 432), « avoit été offerte » à Dieu, par son père et sa mère, » le 17 Juin 1066, jour de la dédicace » de l'église de l'abbaye aux Dames de » Sainte-Trinité de Caen, pour y ser- » vir Dieu le reste de ses jours. » La première abbesse de ce monastère, nommée Mathilde, issue de sang royal, étant morte en 1112, Cécile lui succéda dans cette dignité, et gouverna jusqu'à sa mort, arrivée en juillet 1126, l'année vingt-sixième du règne de son frère Henri. (*Ibidem.*)

Le roi Guillaume ne survécut à son épouse que quatre ans. Il étoit venu en Normandie faire diète, afin de diminuer son embonpoint qui l'incommodoit. Il étoit fort gras et avoit un gros ventre, ce qui fit dire à Philippe, roi de France, que le roi d'Angleterre étoit plus long-temps en couches que les femmes de son pays. Guillaume, qui étoit pour lors à Rouen, lui fit répondre qu'il irroit faire ses relevailles à Sainte-Geneviève de Paris, avec vingt mille chandelles en forme de lances.

Quelques jours après il entreprit d'exécuter ce dessein. D'abord il demanda la possession de Pontoise, Chaumont, Mantes et tout le Vexin français, qu'il prétendoit lui revenir par le don de Henri I, roi de France, au duc Robert-le-Libéral son père, pour les services qu'il lui avoit rendus. Et Philippe ayant reçu cette demande avec mépris, Guillaume vint saccager le Vexin et brûler la ville de Mantes. Il approcha de trop près de cet incendie, se sentit attaqué d'une grande maladie par la véhémence du feu ou par l'intempérie de l'air; et de plus, son cheval sautant un fossé, il se blessa au bas-ventre, retourna à Rouen où il fit son testament et régla le sort de ses trois fils. A Robert Courte-Botte, son fils aîné, il donna la Normandie avec le Maine; à son fils Guillaume Barbe-Rousse, il donna le royaume d'Angleterre; et à Henri, le plus jeune, il donna ses trésors, avec une pension considérable; et avant sa mort il envoya une grande somme d'argent au clergé de Mantes, pour faire rebâtir les églises qu'il avoit ruinées. Il donna aussi à l'abbaye de Saint-Etienne de Caen, la couronne, le sceptre et la

verge qu'il portoit aux grandes fêtes, un calice orné de pierres précieuses; des chandeliers d'or et autres ornemens, lesquels furent repris par son fils Guillaume-le-Roux, qui donna en récompense aux religieux, la terre et seigneurie de Cocre, en Sommerset. (*Dumoulin, Hist. de Norm.*)

Guillaume mourut à Rouen, à l'âge de soixante ans, l'année 1087, le 8 Septembre, jour de la Nativité de la Sainte Vierge, après avoir possédé la Normandie près de cinquante-deux ans, et l'Angleterre, vingt et un; regardé comme un grand capitaine, un bon politique, un roi vigilant, mais peut-être trop sévère.

Après sa mort, on le porta à Caen, pour lui rendre les derniers honneurs, dans l'abbaye de Saint-Etienne, lieu désigné pour sa sépulture.

Herlouin de Conteville, son beau-père, époux d'Arlette sa mère, prit le soin de ses obsèques et le fit inhumer au milieu du chœur.

Quelque temps après la mort de ce roi, son fils, Guillaume-le-Roux, roi d'Angleterre, fit élever sur sa fosse une superbe tombe, avec cette épi-

taphe, composée par Thomas, archevêque d'York :

Qui rexit rigidos Normannos atque Britannos
Audacter vicit, fortiter obtinuit.
Et Cenomanenses virtute coercuit omnes,
Imperiique sui legibus applicuit;
Rex magnus parvâ jacet hic Guillelmus in urnâ;
Sufficit et magno parva domus Domino.
Ter septem gradibus se volverat atque duobus
Virginis in gremio Phœbus; et hic obiit (1).

(1) *Traduction littérale.*

Après avoir régi les robustes Normans,
Et la Grande-Bretagne, et les peuples du Mans;
Dompté par sa vertu leur fureur et leur rage,
Et leur avoir dicté ses lois avec courage;
Dans cet étroit tombeau Guillaume dort en paix;
Et cette urne suffit au grand Roi des Anglais.
Du signe de la Vierge au degré vingt-troisième
Phœbus brilloit. Alors mourut ce Roi suprême.

La fête de la Nativité de la Sainte Vierge avoit été fixée, par l'église primitive, sous le quinzième degré du signe de la Vierge, auquel répondoit alors le 8 Septembre du calendrier de Jules César; mais, faute d'années bissextiles bien proportionnées, le 8 Septembre avançoit de siècle en siècle, de manière qu'à l'époque de la mort du roi Guillaume-le-Conquérant, il répondoit au vingt-troisième degré du signe de la Vierge. En 1580, il avoit encore avancé de trois degrés, et tomboit

Telle fut la vie, la mort et la fin de ce prince, le plus valeureux des ducs de Normandie, et le plus puissant des rois d'Angleterre. Il possédoit sans doute d'excellentes qualités; et le seul reproche qu'on puisse lui faire, c'est d'avoir été trop ardent dans ses vengeances envers ceux qui ne rachetoient pas leurs fautes par un prompt retour;

1°. Envers le comte d'Anjou, dont les troupes s'étant un jour avancées dans la Normandie, près d'Alençon,

---

à peu-près sous le 26°. degré de ce signe; et, par la suite des temps, il auroit parcouru tous les signes du zodiaque avant de revenir à son premier point. Le pape Gregoire XIII, averti de cette erreur par les astronomes Clavius et Ciaconius, réforma le calendrier Julien et sa période, à partir de la nuit du 10 au 11 Décembre de l'année 1581, et l'on retrancha dix jours qui s'étoient glissés de trop dans la suputation ordinaire. Alors cette fête du 8 Septembre revint à-peu-près sous le 15°. degré du signe de la Vierge, comme dans l'église primitive. Tout le calendrier rétrograda pareillement de dix jours; et moyennant les années bissextiles, sujettes elles-mêmes à réduction à la fin de certains siècles, il n'y eut plus d'erreur, et les fêtes non mobiles ne furent plus exposées à être célébrées tantôt dans une saison, tantôt dans l'autre.

L'église Grecque tenoit encore naguère à la période Julienne.

et se croyant en sûreté dans un retranchement entouré de vastes fossés, crioient aux Normands que leur maître étoit le fils d'une misérable pelletière de Falaise. Les uns ratissoient et apprêtoient des peaux sur les murs d'Alençon, et crioient : *à la pel, à la pel;* les autres en portoient au haut de leurs lances en signe de dérision. La nouvelle en parvint au duc Guillaume, qui partit de Falaise avec tous les habitans de cette ville, en état de porter les armes, et jura, par la splendeur de Dieu, qu'il ne laisseroit ni œil, ni pied ni main à ceux de ces insolens qui tomberoient entre ses mains. Il commença par combler leurs fossés, de charpentes des maisons voisines et de tout le bois qu'il put trouver; il y mit le feu, et la plupart de ces malheureux périrent dans ce retranchement. Vingt ou trente de ceux qui tombèrent entre ses mains, furent jetés dans Alençon, sans œil, ni pied ni main, suivant son serment; ce qui intimida le comte d'Anjou, et l'engagea à faire la paix et à se retirer de Normandie.

2°. Envers son oncle Mauger, archevêque de Rouen, qu'il fit exiler à

Gersey, pour avoir peut-être favorisé le comte d'Arques son frère, dans sa révolte.

3°. Envers Odon son frère de mère, qu'il renferma, parce qu'il paroissoit vouloir s'emparer de l'Angleterre.

4°. Envers plusieurs barons et comtes qu'il fit expédier pour n'avoir pas voulu le suivre en Angleterre, ou pour avoir été rebelles à ses volontés, ou pour s'être soulevés contre lui.

En 1522, Pierre de Marigny, évêque de Castres, abbé de Saint-Etienne de Caen, fit ouvrir son sépulcre; le corps fut trouvé encore en la forme qu'il avoit quand il y fut mis, et l'abbé le fit peindre sur bois, comme il se trouva alors. Mais en 1562, les huguenots mirent ce portrait en pièces, ruinèrent le sépulcre, avec son effigie en relief. Les chairs alors étoient consumées; les os furent jugés bien plus longs que ceux des plus grands hommes du temps. (*Dumoulin, Hist. de Norm. chapitre Guillaume II.*)

IX.

Robert Courte-Heuse (1) *ou Courte-Botte, 8.e Duc de Normandie.*

1087 — 1106.

Robert Courte-Botte, premier fils de Guillaume-le-Conquérant, fut proclamé solemnellement duc de Normandie et comte du Maine; il reçut de la main de Guillaume, archevêque de Rouen, l'épée, le manteau et la couronne ducale, en présence de quelques comtes et seigneurs qui lui jurèrent fidélité.

Il monta sur le trône l'an 1087, et régna dix-neuf ans. Ce fut un des plus vaillans princes de son siècle dans les combats, et un des plus foibles hommes dans la conduite. Ainsi son gouvernement n'ayant point de nerf, fut sujet à beaucoup de vicissitudes.

Son règne est remarquable par deux époques, dont la première, à jamais mémorable, fut la croisade de 1096, où il s'engagea par grandeur d'âme et par religion, et où il refusa la couronne de Jérusalem. La seconde époque, à

(1) Heuse signifie houseau.

jamais

jamais exécrable, fut la bataille de Tinchebray, où il perdit sa couronne ducale et la liberté, l'année 1106. Ce sont ces deux époques que nous allons parcourir.

En 1095, Urbain II forma une ligue générale des chrétiens, pour la conquête de la Terre-Sainte. Ce pape assembla un concile à Clermont en Auvergne, où il conjura les rois, les princes et les peuples de sacrifier les intérêts particuliers à ceux de l'église, et d'occuper leur valeur et leurs forces à chasser les infidèles de Jérusalem et des autres saints lieux où se sont opérés les mystères de notre rédemption; et il les exhorta avec tant de force, qu'il se présenta une infinité de personnes de toutes sortes de conditions qui prirent la croix. C'étoit la marque de ceux qui s'enrôloient pour cette expédition, et c'est ce qui lui fit donner le nom de croisade.

Beaucoup de princes se mirent de la partie. Notre duc Robert étoit trop brave pour ne pas s'engager dans une liaison si belle et si héroïque, qui lui offrit l'occasion d'expier les déréglemens de sa vie passée, par les travaux d'un si long et si saint voyage.

Après s'être concerté avec ses frères, il leur engagea, en l'année 1096, son duché de Normandie, moyennant quinze mille marcs d'argent, et se mit en voyage avec plus de six cent mille combattans, de France, d'Espagne, d'Italie et d'Allemagne, qui se partagèrent en plusieurs corps d'armée, et prirent diverses routes, afin de trouver plus facilement leur subsistance. Le duc de Normandie, qui étoit accompagné de la plus forte partie de la noblesse de sa province, se joignit à ceux qui prirent le chemin de la Natolie. Nicée, ville capitale de la Bythinie, fut la première attaquée. Soliman, sultan des Turcs, la défendit tant qu'il put; mais l'exemple du duc anima tellement les chrétiens, que le Sultan fut vaincu, et la ville de Nicée prise, l'an 1097.

Les chrétiens se rendirent ensuite maîtres de la Phrygie, de la Pamphylie, de la Cilicie et des autres provinces qui se trouvent sur le chemin de la Terre-Sainte. Ces expéditions se firent en 1098.

Ils s'emparèrent d'Antioche, capitale de la Syrie, en 1099, non sans des combats rudes et opiniâtres.

Enfin, ils assiégèrent la ville de Jérusalem, que le Soudan, terriblement alarmé, avoit fortifiée de toutes pièces, et dans laquelle il avoit fait entrer une puissante armée. Malgré toutes ses précautions et toutes ses forces, les chrétiens assiégèrent cette sainte cité avec tant d'ardeur, qu'ils la prirent par escalade, et qu'ils taillèrent en pièces tous les mahométans qui la défendoient, excepté ceux qui se retirèrent dans la tour de David, où ils obtinrent, par composition, de sortir, la vie sauve. Le duc de Normandie et les seigneurs de sa suite furent des premiers qui montèrent à l'assaut, et les plus vigoureux contre les Sarrasins.

Cette célèbre prise de Jérusalem arriva un vendredi 15 Juillet 1099.

Les chrétiens, revenus du trouble des combats, allèrent solemnellement rendre grâces à notre Seigneur Jésus-Christ de les avoir fait triompher des ennemis de sa loi, et de s'être servi de leurs bras pour délivrer de l'esclavage, son temple et son saint sépulcre, et les autres lieux qu'il avoit sanctifiés par sa présence et par ses miracles.

Ils songèrent ensuite aux moyens de conserver cette illustre conquête,

et ils trouvèrent que le plus assuré étoit d'ériger ce pays en royaume, et d'en couronner roi un de leurs conquérans. L'on s'assembla pour en faire l'élection, et l'on proposa d'abord le comte de Toulouse et le duc de Normandie; mais le comte s'en excusa sur sa vieillesse, et le duc refusa cet honneur par l'envie qu'il avoit de retourner à sa patrie.

L'on nomma ensuite Godefroy de Bouillon, dont le mérite attira aussitôt tous les suffrages, et il fut solemnellement déclaré roi de Jérusalem, par toute l'armée.

Le soudan d'Egypte, pour empêcher le roi Godefroy de s'affermir dans sa nouvelle souveraineté, fit tous ses efforts, et rassembla une armée de quatre cent mille hommes. Ce qu'il y avoit de fâcheux dans cette conjoncture pour les chrétiens, c'est qu'il restoit à peine vingt mille combattans, sur les six cent mille qui étoient partis de l'Europe. La bataille près d'Antioche leur avoit seule coûté cent mille hommes. Cependant le roi Godefroy et les autres princes chrétiens résolurent d'aller attaquer l'effroyable armée du soudan, avec leur poignée de monde.

Ils marchent, sans hésiter, au-devant du soudan, et ils le rencontrent à Ascalon. Le roi Godefroy, le duc de Normandie, le comte de Toulouse et celui de Flandre, Tancrède et Gaston de Foix, se jetèrent, tête baissée, dans cette multitude de Sarrasins, d'une manière si furieuse, qu'ils les mirent dans un désordre dont le soudan ne put les faire revenir. Le duc de Normandie s'ouvrit, par la force des armes, un chemin dans la mêlée, pour percer jusqu'au quartier du soudan, qu'on distinguoit par l'éclat d'un grand étendard que l'on portoit auprès de lui. Mais si le soudan lui échappa, du moins le duc tua, à ses côtés, celui qui portoit son étendard royal. Enfin, tous les chrétiens s'acharnèrent d'une manière si déterminée sur les infidèles, qu'ils en firent demeurer plus de cent mille sur la place. Cette grande victoire, qui coûta très-peu de monde aux chrétiens, fut la sûreté de leurs conquêtes, et la confirmation du royaume de Jérusalem.

Les seigneurs de Normandie eurent tant de part à cette sainte et glorieuse expédition, que leurs noms en ont été immortalisés.

Tandis que le bon duc Robert revenoit de la Terre-Sainte, l'année 1100, son jeune frère, Henri, s'empara du royaume d'Angleterre, dont le roi, Guillaume-le-Roux, venoit de mourir. Quelque temps après, Robert arriva, fit tous ses efforts pour s'opposer à l'usurpation de son frère cadet. Tout ce qu'il put obtenir, ce fut d'être maintenu dans le gouvernement de Normandie, et d'avoir une pension qui ne lui fut point payée. Il ne jouit pas long-temps de ce dûché; car dès l'année 1106, le roi Henri I, son frère, mit tout en usage pour le déposséder entièrement. Il gagna une grande partie de la noblesse de Normandie par des présens; il intimida les autres par ses menaces. Il jeta la frayeur dans les villes, par l'exemple de celle de Bayeux qu'il fit brûler et raser, pour s'être défendue honorablement; de manière que celle de Caen, craignant un semblable sort, et ne se voyant pas secourue par le duc, prit le parti de se rendre au roi d'Angleterre.

Mais il n'en fut pas de même de Falaise. Ce roi envoya ses troupes, conduites par le comte du Maine, assiéger cette ville. Aux approches,

Roger, comte de Glocestre, frappé d'une flèche, mourut de cette blessure; et Robert de Thorigny, ayant été blessé à la tête, devint en *démence d'esprit*, et perdit l'usage de la raison. On attribua la cause de cet accident à l'incendie du temple de Bayeux, dont il avoit été la principale cause. Enfin, les efforts des assiégeans furent vains, le siége fut levé, et le comte du Maine se retira avec plus de perte que de profit. (*Dumoulin, Hist. des Ducs de Norm.*)

Dans la semaine de la Pentecôte 1106, le roi et le duc eurent une entrevue à Sainteaux, près Caen. On y traita, pendant deux jours, de la paix; mais ceux qui ne la vouloient pas y jetèrent toujours la dissension, et l'on se sépara sans avoir rien fait, que de s'aigrir. La suite fut que les deux frères se disposèrent à une guerre dans laquelle chacun prit parti selon son intérêt ou selon son goût, ce qui remplit le pays d'incendiaires et de pillards. (*Hist. eccl. de Norm. par Trigan.*)

Enfin, la même année, les deux armées vinrent en présence, auprès de Tinchebray, que le roi tenoit assiégé sur le comte de Mortain. La bataille s'engagea; le duc y fut pris, le 27 Sep-

tembre 1106. Il reconnut la faute qu'il avoit faite de ne pas accepter la proposition du roi son frère. Il la lui avoua, mais la victoire en avoit autrement décidé. Il prit pourtant la chose d'assez bonne grâce ; et peu content du comte de Bellesme, qui, plus que personne, l'avoit, par ses conseils, conduit à sa perte, il dit au roi : « Lorsque je suis » sorti de Falaise, j'ai bien expressé- » ment défendu de livrer la place à » qui que ce soit, qu'à moi-même ou » à Guillaume de Ferrières, dont la » fidélité m'est connue. Envoyez-le » donc, pour vous la faire rendre, de » peur que Robert de Bellesme ne vous » prévienne, et que, maître d'une telle » place, il ne se trouve en état de vous » faire tête long-temps. » (*Le même.*)

Le roi Henri I profita de l'avis, et envoya Guillaume à Falaise, mais bientôt le suivit, menant avec lui le duc, qui lui-même lui fit remettre la ville avec son château.

Le petit prince Guillaume, fils du duc Robert, étoit à nourrir dans cette ville. On le présenta au roi, qui, le voyant tout tremblant devant lui, tâchoit de le rassurer par des caresses. Il ne voulut cependant pas le prendre

à sa garde, craignant de donner à penser, s'il venoit à périr par quelque accident, que ce fût par quelque artifice. Il en confia la garde à Hélie de St.-Saëns, comte d'Arques, qui avoit épousé la fille naturelle du duc Robert. (*Le même. Hist. eccl. de Norm.*)

Depuis ce moment, toute la Normandie fut soumise à Henri I. Mais ce roi usa cruellement de cet avantage; car aussitôt qu'il fut de retour en Angleterre, il fit renfermer son frère dans une prison, où il traîna une vie encore plus fâcheuse que la mort même, l'espace de vingt-huit années.

Telle fut la fin d'un des plus vaillans princes de son siècle, qui, étant fils aîné de roi, se vit enlever deux fois la couronne d'Angleterre par ses frères, et qui refusa la couronne de Jérusalem.

Il avoit épousé, venant de la Terre-Sainte, Sibille, fille de Guillaume de la Pouille et sœur du comte de Conversanne, l'année 1100. Il en eut, la même année, son fils Guillaume, qui fut dans la suite comte de Flandre, avec l'aide du roi de France. La duchesse Sibille mourut en 1102.

X.

Henri I, Roi d'Angleterre, 9.e Duc de Normandie.

1106 — 1135.

(Selon quelques-uns, il est le dixième duc, parce que Robert avoit engagé ce duché à son frère Guillaume-le-Roux, en 1096, avant d'aller à la Terre-Sainte. Mais Guillaume-le-Roux n'en fut que le régent, et ne doit point être considéré comme neuvième duc).

Henri I, roi d'Angleterre et maître du duché de Normandie sur son frère Robert, dont le fils fut éduqué aux frais de l'état, vint à Rouen l'an 1106, accompagné du duc son captif. Beaucoup de seigneurs, par l'aveu du bon duc Robert, firent hommage au roi, mirent leurs forteresses en sa puissance, et rentrèrent en sa grâce et faveur, après lui avoir promis de conserver, dans la suite, la paix et la concorde, suivant les lois de Guillaume-le-Conquérant, son père.

Henri ayant donc réuni à sa couronne le duché de Normandie, et déposé ses trésors dans le château de Falaise, où ils restèrent pendant sa vie, repassa en Angleterre.

Depuis cette époque, ce roi dur et barbare dépouilla de leurs biens plusieurs seigneurs d'Angleterre et de Normandie; fit perdre la vue à son frère Robert, dans sa prison, afin de s'assurer mieux de sa personne; refusa l'investiture de la Normandie à Guillaume, fils de Robert; entreprit une guerre injuste contre la France, qui le repoussa vigoureusement; ne voulut point écouter le pape Calixte II, qui, l'an 1120, vint en Normandie, exprès pour le concilier avec son frère Robert et avec son neveu Guillaume, fils de Robert, et pour l'engager à leur restituer la Normandie.

Ce prince avide et ambitieux resta dans l'endurcissement, et fut puni d'une manière visible : car ses enfans s'étant embarqués pour passer en Angleterre, le vaisseau qui les portoit alla se briser contre un rocher, et précipita dans la mer le prince Guillaume son fils unique, sa sœur, la comtesse de Mortagne, Richard, leur frère naturel, Théodoric, neveu de l'Empereur d'Allemagne, Richard, comte de Cestre, dix-huit dames, tant princesses que comtesses, et quantité de seigneurs des plus considérables de sa cour.

A la nouvelle de cet étrange accident, le roi Henri tomba évanoui, et fut long-temps dans une grande affliction; car il étoit extrêmement passionné pour son fils, et il ne lui restoit plus que Mathilde sa fille. Mais sa douleur ne produisit point sa conversion; et quoique le royaume d'Angleterre fût un assez grand héritage pour une fille, il ne voulut néanmoins jamais restituer la Normandie, ni à son frère Robert, ni à son neveu Guillaume, fils de son frère.

Louis VI, dit le Gros, sensible aux malheurs de ce jeune prince, alors âgé de vingt-six à vingt-sept ans, lui donna, en 1127, le comté de Flandre, vacant par la mort de Charles, comte de Flandre, son parent, qui fut tué sans laisser d'enfans. Mais ce malheureux Guillaume perdit la vie un an après. Il fut fort regretté des Normands, qui n'avoient jamais perdu l'espérance de le voir régner un jour sur la Normandie.

Lorsque le roi Henri I se vit délivré d'un compétiteur si dangereux, il crut qu'il lui seroit facile d'assurer ses états désormais à Mathilde sa fille, veuve de l'empereur d'Allemagne; et comme

elle

elle n'en avoit point d'enfans, il la remaria, en 1129, à Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou, lui promettant, en attendant sa succession, des places et des terres qu'il ne lui donna point.

(1132.) Geoffroy, pour s'en venger, ravagea ses terres (1); mais la mort du duc Robert, arrivée en 1134, et celle de Henri I, son beau-père, arrivée un an après, l'arrêtèrent dans ses expéditions. Il avoit alors deux fils de Mathilde, Henri, né l'an 1130, et Geoffroy, né en 1134.

Henri I se voyant près de mourir, se fit administrer les sacremens; déclara sa fille Mathilde, comtesse d'Anjou, sa vraie et légitime héritière du royaume d'Angleterre et du duché de Normandie; ordonna de payer ses dettes, de rendre les biens à ceux qu'il en avoit dépouillés; rappela les exilés dans leurs foyers; commanda au sieur de Thorigny, son fils bâtard, de prendre

(1) Ce fut pour résister à Geoffroy, que Henri I fit venir à Argentan des pionniers, et fit bâtir en tête de cette ville un château et un donjon. (*Dumoulin. Voyez III. Part. Art. IV, à la fin.*)

de son trésor (lequel étoit au château de Falaise), soixante mille livres, et de les distribuer à ses serviteurs, à ses gardes, aux soldats des garnisons et des compagnies entretenues; et enfin obligea, par grands sermens, tous les seigneurs à maintenir la paix et défendre les pauvres. (*Dumoulin.*)

Sa mort arriva le premier jour de Décembre de l'année 1135, après un règne de trente-cinq ans, à l'âge de soixante-sept ans; et l'on vit finir, en sa personne, la race masculine des Rollons, ducs de Normandie.

XI.

Eustache de Boulogne, dixième Duc de Normandie.

1135 — 1143.

Quoique Henri I, par son testament, eût nommé Mathilde sa fille, épouse de Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou, pour lui succéder au trône d'Angleterre et de Normandie, on n'avoit pas encore transporté le corps de ce roi; pour lui rendre les honneurs de la sépulture, dans Redingues, qu'Etienne de Boulogne, son neveu, fils de sa sœur Adélaïde, homme vaillant et bel-

lqueux, violant le serment de fidélité qu'il avoit fait à Mathilde, s'empara du trône d'Angleterre, et donna la Normandie à Eustache de Boulogne son fils, jeune encore et sans expérience dans l'art de gouverner. Louis VII, dit le Jeune, roi de France, le reconnut duc de Normandie, en 1136, reçut son hommage, et lui donna en mariage sa sœur, madame Constance de France.

Cependant, Plantagenet, comte d'Anjou, qui, au nom de Mathilde son épouse, s'étoit déjà emparé de quelques places de la Normandie, continuoit ses conquêtes. Mortain, Saint-Hilaire, le Pontorson vinrent en sa puissance, l'an 1137. Plusieurs places composèrent, moyennant forte rétribution. Eustache lui-même composa, et convint avec le comte d'Anjou d'une trève de trois ans, moyennant deux mille marcs d'argent qui seroient payés à ce dernier, chacun an, pendant ce temps.

Cette trève apporta aux Normands un peu de repos, qui fut bientôt interrompu; car ce jeune duc étant allé en Angleterre avec le roi son père, qui retournoit de Normandie dans ce royaume, pour réprimer quelques ré-

voltes, les seigneurs causèrent beaucoup de troubles; et les partisans de la princesse Mathilde, dès le commencement de 1138, rompirent la trêve et s'emparèrent du Cotentin, de Caen et de Bayeux. Le comte d'Anjou ne parut point dans cette expédition; mais, dès l'année 1139, par l'avis de Robert de Courcy, il revint au mois de Septembre faire le siége de Falaise, ou commandoit Richard de Lucey, et dont Robert Marmion étoit gouverneur. Là, dix-huit jours se passèrent en assauts et stratagêmes, mais sans aucun effet. Les troupes du comte d'Anjou, pendant ce temps, pillèrent les églises et les maisons des villages voisins. Mais pendant une nuit ils furent saisis dans leur camp d'une terreur panique qui les contraignit à s'enfuir, et laisser leurs tentes, bagages, armes et charriots chargés de vin et de pain, au grand contentement des assiégés, qui s'enrichirent de leurs dépouilles, et se munirent de tous ces vivres et de toutes ces provisions.

Dix jours après, les troupes du comte d'Anjou revinrent aux environs de Falaise, ravagèrent le pays d'Auge, allèrent au palais et château de Bon-

neville, et se reposèrent à Touques. Mais le gouverneur du château fit mettre, pendant la nuit, le feu aux maisons où ces troupes étoient logées, ce qui les épouventa si fort, qu'elles se sauvèrent en désordre, laissant armes, chevaux et butin, et se retirèrent à Argentan.

Dans la suite le comte d'Anjou fut plus heureux. Il s'empara de plusieurs châteaux et de la ville de Lisieux. Falaise trouva sa cause juste; et Robert Marmion, gouverneur, lui remit les clefs de cette ville et lui offrit les vœux du peuple.

Dans le même temps, Etienne de Boulogne, roi d'Angleterre, fut vaincu par le parti de Mathilde, et renfermé dans la forte tour de Bristow. A cette nouvelle, les Normands rejetèrent son fils Eustache, et reconnurent le comte d'Anjou. Quelques villes de Normandie résistèrent encore, mais l'an 1143, toute la Normandie fut rendue. Le titre de duc de Normandie fut acquis au comte d'Anjou, et Eustache fut privé de cet honneur.

XII.

Geoffroy Plantagenet, 11e. Duc de Normandie.

1143 — 1150.

Tandis que Mathilde disputoit toujours la couronne d'Angleterre à Etienne, comte de Boulogne, Geoffroy Plantagenet, époux de cette princesse, prit possession du trône de Normandie, l'an 1143.

Les Normands, fatigués d'une guerre civile de près de huit années, commencèrent à respirer sous sa domination.

Cependant, en 1145, Saint Bernard reçut ordre du pape de prêcher la seconde croisade en France et en Allemagne; et il s'en acquitta avec tant de force, que le roi Louis VII, l'empereur Conrand, le comte de Dreux, frère du roi, le comte de Flandre, plusieurs autres princes, Arnoul, évêque de Lisieux, et beaucoup de seigneurs Normands, et quantité de chrétiens prirent la Croix.

Geoffroy préféra gouverner la Normandie en paix et bonne intelligence,

La croisade dura jusqu'en 1149, et presque toute l'armée chrétienne y périt. Le roi Louis, après bien des dangers, revint sain et sauf, au grand plaisir de l'abbé Suger, son premier ministre d'état, qui ne pensoit pas comme Saint Bernard.

Geoffroy avoit pris le nom de duc de Normandie, dans l'intention de la conserver pour son fils Henri, et de la lui donner lorsqu'il seroit parvenu à l'âge de majorité; ce qu'il fit en 1148, ce jeune prince étant alors âgé de seize ans. Il le reçut chevalier, et lui céda les honneurs et les revenus du duché. Les seigneurs et barons le reconnurent pour leur légitime seigneur et souverain.

Louis VII, à son retour en France, sur la fin de 1149, troubla pendant quelques mois la paix de la Normandie. Ayant appris que Geoffroy avoit fait prisonnier Girard, seigneur du Bec, cette captivité lui servit de prétexte pour couvrir sa jalousie d'état; il déclara la guerre à Geoffroy, entra dans le pays de Caux à la tête d'une armée, et le ravagea jusqu'auprès de Dieppe.

Quelques mois après, en 1150, il pénétra dans le duché, et vint jusqu'à Séez, qui appartenoit alors à Guillaume Talvas, comte d'Alençon, dont il soupçonnoit le fils d'être d'intelligence avec Geoffroy, brûla cette ville, puis alla séjourner aux rives de la Seine, entre Mantes et Meulan.

Le duc Henri et Geoffroy son père, l'attendoient sur les frontières, pour lui livrer bataille; mais Louis, saisi de fièvre, demanda trève jusqu'à son rétablissement.

A peine fut-il rétabli, que le comte d'Anjou et son fils Henri, duc de Normandie, allèrent à Paris, firent la paix avec le roi, et lui rendirent Girard, seigneur du Bec, seule cause apparente de leurs froideurs. Henri lui fit hommage du duché de Normandie, et fut reçu à hommage.

Ce jeune duc se retira à Lisieux, où il assembla les comtes et barons, pour traiter avec eux de son voyage d'Angleterre. Geoffroy son père, se retira en Anjou, et fut saisi d'une fièvre si violente, qu'il en mourut peu de jours après, en 1150, après avoir porté le nom de duc de Normandie pendant

sept années. Il fut fils de roi (1), père de roi, et gendre de roi, sans être roi.

Ce duc étoit d'un mérite distingué, généreux, sobre, point voluptueux, toujours agissant et infatiguable. Il laissa deux fils de l'impératrice Mathilde, Henri et Geoffroy. Henri, duc de Normandie, lui succéda aux comtés d'Anjou, du Maine et de la Touraine, et, par sa mère, étoit appelé au trône d'Angleterre, lorsque le roi Etienne seroit mort. Geoffroy fut comte de Nantes.

XIII.

Henri II, Court-Manteau, 12e. Duc de Normandie en 1150, et Roi d'Angleterre en 1154.

1150 — 1189.

Henri II, petit-fils de Henri I, fils de Geoffroy Plantagenet, monta sur le trône de Normandie en 1150, et régna sur cette province, trente-neuf ans. Il fut en outre comte du Maine, de la Touraine et d'Anjou, au droit de Geoffroy son père; et héritier pré-

(1) Fouques d'Anjou, père de Geoffroy Plantagenet, fut roi de Jérusalem, en qualité de gendre du roi Baudouin II.

somptif de la couronne d'Angleterre, au droit de sa mère Mathilde, fille de Henri I; et devint en 1151, maître de la Guyenne, du Poitou et de la Saintonge, au droit de son épouse Léonore d'Aquitaine, épouse en premières noces de Louis VII, qui, mécontent de sa conduite, l'avoit répudiée comme étant sa proche parente, et lui avoit donné ces trois provinces, dans la persuasion qu'elle ne se remarieroit point, par amitié pour ses deux filles qu'elle avoit eues de lui, et que d'ailleurs elle ne trouveroit aucun prince qui voulût recevoir sa main. (1).

Mais cette princesse, irritée contre la France, trouva, dès 1151, dans Henri II, un autre mari, dont les provinces, jointes aux siennes, le mirent en état de faire face à Louis VII, et le rendirent presqu'aussi puissant en France, que le roi même.

Cet accroissement de forces de Henri II, causa des guerres sanglantes entre l'Angleterre et la France, sous plus de quinze règnes; car le roi

(1) Cette donation fut une des plus grandes fautes qui aient été faites par nos rois, depuis l'établissement de la monarchie.

Louis VII, et ses successeurs, ne pouvant souffrir que les Anglais partageassent la France avec eux, et les rois d'Angleterre ne pouvant se résoudre à rendre aux rois de France ce qu'ils leur devoient en qualité de vassaux, il fallut prendre les armes tant de fois, qu'il en coûta à la France et à l'Angleterre plusieurs millions de leurs meilleurs militaires.

Le roi Louis VII, à la nouvelle du mariage de Henri, lui déclara la guerre. Il y eut, en 1152, plusieurs actes d'hostilité de part et d'autre; mais Henri ayant appris que la couronne d'Angleterre lui étoit assurée après la mort d'Etienne de Boulogne, suivant un accord entre Mathilde sa mère et ce roi, fit la paix avec Louis VII, en lui donnant deux mille marcs d'argent, afin de n'être pas inquiété par les armes de France, lors qu'après la mort du roi Etienne, il iroit s'asseoir sur le trône de ses ancêtres.

Cette précaution ne fut pas inutile; car le roi Etienne mourut fort peu de temps après, et Henri II alla prendre paisiblement sa couronne en Angleterre, l'année 1154.

Envain son frère Geoffroy lui de-

manda l'Anjou, le Maine et la Touraine qui lui étoient promis après le couronnement de son frère; Henri garda tout et ne voulut jamais entendre parler de restituer ce pays. Loin de rendre, il vouloit encore conquérir; et il l'auroit fait, si le roi de France, devenu prudent à ses propres dépens, ne se fût opposé à ses conquêtes.

Henri voyant donc qu'il falloit s'en tenir à ses possessions, fit la paix avec le roi de France, l'année 1159 (1);

(1) L'an 1159, Henri II, roi d'Angleterre, vint faire la fête de Noël, avec la reine, à Falaise, et de-là cette princesse partit pour retourner en Angleterre, d'où elle revint bientôt, amenant avec elle le prince Henri, son fils aîné, et la princesse Mathilde sa fille. Le dessein du roi étoit de faire reconnoître le jeune prince duc de Normandie. Il l'exécuta. Le roi de France reçut son hommage en cette qualité; et de suite se fit, au Neubourg, la cérémonie des fiançailles du nouveau duc avec la princesse Marguerite de France, le prince n'ayant que cinq ans, et la princesse trois ou quatre ans au plus; ce qui n'empêcha pas les deux rois de tomber encore souvent en dissensions. (*Trigan. Hist. eccl. de Norm.*)

C'étoit l'usage de Henri II, de célébrer les fêtes de Noël, de Pâques et de la Pentecôte, en Normandie, par de grands festins, à l'exemple de Guillaume le Conquérant. Son fils Henri, qu'il avoit investi du titre de duc de Normandie, fit donna,

donna le titre de duc de Normandie à Henri son fils aîné, et le présenta en cette qualité, au roi de France, qui reçut son hommage.

Henri II, à peine de retour en Normandie, fit plusieurs châteaux sur la frontière joignant les terres du roi Louis, ce qui fit croire qu'il avoit en vue de renouveller la guerre. Louis VII se plaignit de cette entreprise, et l'on reprit brusquement les armes de part et d'autre.

Henri, craignant que les seigneurs de Normandie ne prissent le parti de Louis, s'empara de tous leurs châteaux; mais, au moment que les esprits étoient fort aigris, tout fut calmé, l'an 1161, par l'arrivée du pape Alexandre III, qui s'étoit réfugié en France, pour fuir les persécutions de l'empereur Frédéric. Louis et le roi Henri allèrent le recevoir à Torcy, sur la Loire, avec des honneurs extra-

---

une de ces fêtes le jour de Noël 1172, au château de Bures, près Bayeux, où il se trouva cent dix cavaliers du nom de Guillaume, qui dînèrent à l'une des tables, sans compter les simples écuyers et serviteurs qui portoient le même nom, ni les convives des autres tables, tant la cour de Normandie étoit nombreuse. (*Dumoulin.*)

ordinaires ; il les combla de ses bénédictions, et leur procura la paix.

La Normandie resta en paix jusqu'en 1166. Cette année là vit renaître la guerre entre le roi de France et celui d'Angleterre. Louis VII brûla quelques lieux aux environs de Pacy. Henri prit Chaumont, et le réduisit en cendres. Louis irrité par cette revanche, prit et détruisit Andely, et porta le fer et le feu jusqu'aux portes de Rouen. Ce fut dans ce temps-là que mourut Mathilde, mère de Henri II ; elle avoit toujours voulu conserver le nom d'impératrice qu'elle avoit acquis par son premier mariage avec l'empereur d'Allemagne ; princesse distinguée par sa piété, par sa magnificence, et par sa fermeté contre l'usurpateur Etienne, tant qu'il vécut.

La mort de Mathilde avoit suspendu les hostilités entre Louis et Henri ; elles recommencèrent en 1167 ; ce ne fut qu'après quelques représailles de part et d'autre, qu'ils firent la paix : et le roi de France reçut les hommages de Henri, fils aîné du roi d'Angleterre, pour le comté d'Anjou et du Maine, ajouté à son duché de Normandie, et les hommages de Richard son frère,

pour le duché de Guyenne que son père lui avoit donné. Geoffroy leur autre frère, étoit déjà investi du duché de Bretagne ; car le roi Henri II aimoit assez ses enfans pour les investir de tous ses états titulairement, mais c'étoit à condition qu'il s'en réservoit la possession entière pendant sa vie.

Après avoir ainsi partagé, entre ses fils, Henri et Richard, ses provinces de France, il voulut encore couronner roi d'Angleterre, son fils Henri, l'an 1170 ; mais il se servit de l'archevêque d'York pour ce couronnement, au préjudice de celui de Cantorbery, primat d'Angleterre, avec lequel il avoit de grands démêlés au sujet de quelques coutumes royales ou droits sur le temporel des évêques. Comme ces coutumes étoient préjudiciables aux droits des évêques, et aux libertés de l'église, l'archevêque de Cantorbery avoit déclaré qu'il ne pouvoit y souscrire ni les recevoir. Mais quelque temps après le couronnement du jeune Henri, les affaires s'étant aigries à un point extrême entre Henri II et Thomas, archevêque de Cantorbery, par de faux rapports ; ce prince, étant

alors en Normandie, à son château de Bure, près Caen, s'écria, dans un accès de colère, au milieu du festin des fêtes de Noël : « Il faut avouer que je suis bien malheureux ! Je me vois environné d'une infinité d'officiers et de gens comblés de mes bienfaits, cependant je suis persécuté par un prêtre, sans qu'aucun se mette sur le pied de m'en venger. »

Ces paroles tinrent lieu de commandement à quatre des gentilshommes qui étoient alors à sa cour : ils partirent de Normandie, et passèrent au plus vîte à Cantorbery, où ils massacrèrent cruellement l'archevêque, dans son église, le 29 Décembre 1170.

Ce crime fit aussitôt un grand bruit dans le monde, car quoique ce saint archevêque eût soutenu avec trop de rigueur, ses droits et ceux d'une grande partie des évêques d'Angleterre et de Normandie, contre un prince qui s'emparoit d'une portion de leurs biens, il ne s'ensuivoit pas qu'on dût l'assassiner.

Le roi lui-même, qui pour lors étoit allé passer quelques jours à son château d'Argentan (*castrum apud Argen-*

tomum (1), fut fâché qu'à l'occasion de ses plaintes, on en fût venu à cette extrémité. En 1172, il envoya à Rome l'archevêque de Rouen, et les évêques d'Evreux et de Worchester, pour protester au Pape que l'archevêque Thomas n'avoit point été tué par ses ordres. Le Pape, en attendant les informations nécessaires, excommunia toujours, en général, ceux qui avoient fait cet homicide sacrilége, et il envoya deux légats en Normandie, afin d'entendre le roi Henri, et de s'instruire des circonstances de cette action. Ils commencèrent leurs informations dans l'abbaye de Savigny, et ils les achevèrent à Avranches : le roi Henri s'y rendit ; et après plusieurs conférences qu'il eut avec eux, il jura sur l'évangile qu'il n'avoit point commandé de tuer cet archevêque, mais que les paroles qui lui étoient échappées dans la colère, y ayant donné occasion, il

(1) Henri I, roi d'Angleterre, avoit fait bâtir les murs et le château fort d'Argentan, l'année 1134, pour garantir cette ville des incursions de Geoffroy son gendre, père de Henri II, son petit-fils. (*Voyez Gabriël Dumoulin, Hist. des Ducs de Norm., pag. 339, à la fin du règne de Henri I.*)

étoit prêt de recevoir et d'accomplir la pénitence qu'on lui voudroit imposer.

Les légats lui ordonnèrent, pour pénitence, d'envoyer des troupes à la défense de la Terre-Sainte, de casser les coutumes contraires aux lois de l'église, et d'aller en personne contre les infidèles, si le pape le jugeoit à propos. Ils ajoutèrent à cela quelques œuvres de piété particulières. Le roi se soumettant à tous ces articles, ils lui donnèrent enfin l'absolution.

Les quatre meurtriers, ne pouvant plus résister à leurs remords, allèrent à Rome demander l'absolution au pape, qui la leur donna, à condition qu'ils irroient se renfermer, le reste de leurs jours, dans un hermitage auprès de Jérusalem.

Pendant les deux années qui suivirent la mort de l'archevêque, il se fit tant de miracles sur son tombeau, que le pape Alexandre III le canonisa, dès l'année 1173, sur les instantes prières des Anglais.

Le roi Henri se voyant un peu tranquille, après des affaires si fâcheuses, voyant les Irlandais en dispute, profita de leur division, et se rendit entièrement maître de l'île d'Irlande;

en 1173. Mais comme l'accroissement des états du vieux Henri ne le rendoit pas plus généreux, et qu'il n'avoit donné à ses enfans que des titres d'honneur, ils voulurent jouir réellement des titres qu'il leur avoit donnés. D'ailleurs, la reine Eléonore, jalouse de ses liaisons secrètes, fut la première à exciter ses enfans à se révolter contre lui. Les rois d'Ecosse et de France leur prêtèrent des secours pour cet effet, en 1174. Ils divisèrent leurs troupes en deux armées, l'une commandée par le roi Louis VII, et l'autre par le jeune Henri. Louis entra dans le diocèse d'Evreux, et le jeune Henri dans le diocèse de Rouen. L'un et l'autre furent poursuivis par les troupes du vieux Henri, et onze seigneurs du parti du jeune Henri furent faits prisonniers, et renfermés dans Falaise.

Louis fit passer des troupes en Angleterre, sous la conduite de Robert de Cestre, pour faire diversion; mais ce comte fut défait, pris et transporté au château de Falaise, où l'on renfermoit alors les prisonniers de distinction.

Ces mauvais succès ne firent qu'animer davantage les ennemis du vieux Henri. Ses fils, aussi bien que les rois

de France et d'Ecosse, et les comtes de Flandre et de Blois, résolurent de l'attaquer de tous côtés avec de plus puissantes armées qu'auparavant ; et ils firent de si grands préparatifs, qu'il reconnut qu'il lui étoit humainement impossible de leur résister.

Dans cette extrémité, il fit un retour sur lui-même, et il considéra que Dieu l'affligeoit pour ses péchés. Il alla nu-pieds une lieue de chemin sur les cailloux, qui furent teints de son sang, au tombeau de S. Thomas de Cantorbery, l'arrosa de ses larmes, se fit flageller par les chanoines de cette église. Dieu, qui n'a jamais rejeté un cœur contrit et humilié, fit voir en même-temps les effets de sa toute-puissance en faveur de ce prince.

Dès le lendemain, le roi d'Ecosse, qui étoit entré en Angleterre, où il faisoit d'étranges ravages, fut fait son prisonnier, et les villes rébelles rentrèrent dans leur devoir. Le roi d'Ecosse fut transporté en Normandie, et renfermé dans le château de Falaise, jusqu'à la paix.

Tout réussit au vieux Henri, avec autant d'avantage, dans ses états de France. Le roi Louis, voulant profiter

de son éloignement, assiégeoit Rouen, et peu s'en fallut qu'il ne le surprît par escalade ; mais Henri II ayant repassé en Normandie, l'année 1175, et s'étant jeté dans cette ville, Louis fut contraint de lever le siége.

Enfin, les trois fils de Henri, après quelque résistance, se soumirent, et firent leur paix avec lui ; et il promit à son fils ainé deux places en Normandie, avec une pension considérable ; et à ses deux autres fils, la moitié des revenus du Poitou et de la Bretagne.

En 1176, le roi Louis VII et le roi Henri étoient sur le point de faire une autre guerre entre eux, sur un point d'honneur concernant la princesse Adélaïde de France, fille de ce premier roi, que Henri II tenoit constamment près de lui, au lieu de l'avoir mariée à son fils Richard, pour lequel elle avoit été envoyée. Mais les deux rois commençoient à s'appesantir par l'âge, et désiroient le repos pour eux et pour leurs peuples. Ils cessèrent donc de continuer la guerre. Le roi Louis VII, plus âgé que l'autre, mourut en 1180, après avoir régné quarante-trois ans, et laissa pour son successeur, son fils

Philippe II, surnommé Auguste, à cause de ses conquêtes.

Vers 1183, la paix de l'Angleterre fut troublée par une guerre intestine que Henri le fils fomentoit contre Henri II son père. Ce jeune prince s'étoit fait une habitude de se soulever. Mais peu de temps après il fut saisi de maladie mortelle, qui le fit rentrer en lui-même : il demanda pardon à Dieu et à son père, et mourut la même année, dans les plus beaux sentimens de religion. Il ne laissa point d'enfans; et Marguerite de France, sa veuve, fut depuis remariée à Bélas, roi d'Hongrie.

Henri II ne se pressoit pas de rendre à la France le Vexin, qu'il ne devoit pas cependant retenir, puisque son fils aîné étoit mort sans enfans, et qu'il ne l'avoit reçu que comme la dot de Marguerite de France, sa femme.

Philippe-Auguste voyant qu'il ne pouvoit se résoudre à se défaire de ce pays, lui déclara la guerre, l'an 1186. Les Français portèrent leurs armes dans le Berry, où ils prirent, en 1187, Issoudun, Châteauroux, et quelques autres places que Henri possédoit dans ce pays-là.

Après cette campagne, on reçut, en

Europe, la nouvelle de la prise de Jérusalem par Saladin, sultan d'Egypte, dont tous les chrétiens furent sensiblement touchés. Le pape Urbain III en mourut de douleur. Son successeur envoya un légat aux rois de France et d'Angleterre, pour leur faire considérer l'état de la Terre-Sainte, et pour les conjurer d'occuper leurs armes à en chasser les Sarrasins.

Philippe et Henri se croisèrent, et promirent d'aller en personne contre les infidèles. Mais dans le temps qu'on se disposoit à partir, le prince Richard, fils aîné de Henri, troubla tout, et fit rompre ce grand voyage. Il prétendoit avoir reçu quelque outrage du comte de Toulouse; et pour cela, il lui déclara la guerre, en 1189, et lui enleva plusieurs places. Le comte réclama aussitôt le secours du roi de France, son souverain, qui le lui offrit d'autant plus, que, par raison d'état, il devoit s'opposer toujours à l'accroissement des Anglais en France. Il arrêta donc les progrès de Richard, en portant ses armes en Berry et en Normandie, où il fut fortement combattu de part et d'autre.

Après cela, Philippe demanda au

roi Henri II l'accomplissement du mariage de Richard son fils et d'Adélaïde de France, puisqu'elle étoit en âge nubile. Le vieux Henri, qui la tenoit toujours enfermée dans un château, quoique fiancée avec son fils Richard, consentit à cet article, quoiqu'avec peine; car il aimoit tant Adélaïde, qu'il l'avoit déshonorée. Mais comme Philippe vouloit qu'en même-temps il donnât sa couronne à Richard, il ne consentit point du tout. Richard, irrité, se joignit à Philippe, qui marcha contre Henri avec tant de bonheur, qu'il le chassa du Mans, et défit sa cavalerie anglaise. Il prit ensuite Tours par force, et les autres villes de la Touraine.

Henri, abattu par des progrès si surprenans, fit demander la paix à Philippe, et l'on ménagea leur entrevue à Colomiers, où, dans le temps que ces deux rois négocioient leur traité tête à tête, le tonnerre tomba entre eux deux, dont Henri fut si effrayé, qu'il conclut la paix à telles conditions qu'on voulut.

Lorsqu'il eut appris que Jean, son dernier fils, étoit du nombre des rébelles, il lui donna sa malédiction,

aussi

aussi bien qu'à Richard son fils aîné ; et il se trouva si accablé de douleur, de se voir ainsi abandonné et trahi par tous ses enfans, et d'avoir été battu et chassé de deux de ses provinces par le roi Philippe, qu'il en tomba malade à Chinon, où il mourut trois jours après, le six Juillet l'an 1189, âgé de cinquante-huit à soixante ans, après en avoir régné trente-neuf en Normandie, et près de trente-cinq en Angleterre.

Il eut de la reine Eléonore quatre fils et trois filles : Henri, qui mourut l'an 1183 ; Geoffroy, duc de Bretagne, père d'Arthus, et qui mourut l'an 1186 ; Richard, qui fut son successeur à la couronne d'Angleterre ; et Jean, à qui son père ne laissa rien, et qui fut surnommé Sansterre.

Les trois filles furent Mathilde, mariée au duc de Saxe ; Eléonore, mariée au roi de Castille ; et Jeanne, mariée au roi de Sicile.

Son fils Richard, très-repentant des peines qu'il lui avoit causées pendant sa vie, fut le seul de ses enfans qui prit soin de lui après sa mort. Il le fit inhumer, avec grande pompe, à l'abbaye de Fontevrauld, en Anjou.

XIV.

Richard, surnommé Cœur-de-Lion; Roi d'Angleterre, 13.e Duc de Normandie, premier du nom pour son royaume, et quatrième du nom pour la Normandie; Duc de Guyenne, Comte de Poitou, d'Anjou, du Maine et de la Touraine.

1189 — 1199.

Richard commença son règne par l'empressement qu'il eut de faire mettre en liberté la reine Eléonore sa mère. Le roi Henri II, son mari, la tenoit en prison depuis quinze années, sous prétexte qu'elle avoit fomenté la révolte de ses enfans. Mais c'étoit plutôt, disoit-on, parce que la jalousie de cette femme traversoit les intrigues secrettes de ce roi.

Richard ayant fait ce qu'il devoit pour sa mère, tourna les yeux du côté de Jean son frère, et il lui donna les comtés de Mortain, de Cornouailles, de Sommerset, de Lancastre, et plusieurs autres terres en Angleterre et en Irlande.

Après ces premiers soins, le roi Richard songea à secourir les chrétiens

de la Terre-Sainte ; et comme il savoit que le roi Philippe étoit dans le même sentiment, il alla le trouver, et ils confirmèrent la paix faite avant la mort du roi Henri, moyennant laquelle Philippe rendit Tours et le Mans, et Richard lui laissa Issoudun et quelques autres places.

Ils prirent ensuite la résolution d'aller l'un et l'autre, en personne, contre les infidèles qui tenoient Jérusalem. Et ils réglèrent que si l'un des deux mouroit pendant le voyage, l'autre hériteroit de ses finances et de ses troupes, afin de les employer à combattre les ennemis de la foi, comme elles y étoient destinées.

Les deux rois s'embarquèrent l'an 1190, Philippe à Gênes, et Richard à Marseille. Mais comme l'hiver approchoit, ils jugèrent à propos de le passer en Sicile, et ils y demeurèrent plus de six mois, en attendant que le temps fût plus favorable.

Ces deux rois ayant passé l'hiver en Sicile, se remirent sur mer pour achever leur voyage de la Palestine. Le roi Philippe y arriva le premier, et il se joignit aux troupes chrétiennes qui assiégeoient, sur les infidèles, la ville

de Ptolemaïde, autrement nommée Acre.

Richard fut retardé par une tempête qui jeta quelques-uns de ses vaisseaux sur les côtes de l'île de Chypre, et qu'Isaac, roi de cette île, pilla. Richard lui expliqua que ces vaisseaux alloient vers Jérusalem, et qu'au lieu de les piller, lui qui étoit chrétien aussi, devoit les favoriser. Isaac se moqua de ce discours. Richard comprit aussitôt le caractère de ce prince, prit la voie des armes, le subjugua, lui et son île, et le fit renfermer en lieu de sûreté.

Il se rembarqua promptement, alla se joindre aux assiégeans de la ville d'Acre; et l'on pressa si vivement cette place, que les infidèles la rendirent à composition.

Le roi de France et celui d'Angleterre partagèrent également les prisonniers, l'argent et le butin; mais comme ils n'en firent presque point de part à leurs troupes, il y en eut beaucoup que la misère fit déserter, et qui s'en revinrent en Europe.

Peu de temps après le roi Philippe tomba malade, et s'en revint en France, par ordre du médecin, reprendre l'air

natal, et en même-temps s'accommoder d'une partie de la succession du comte de Flandre, qui venoit de mourir sans enfans, et promit solemnellement à Richard qu'il n'entreprendroit rien sur ses états, que quarante jours après son retour en Angleterre.

Le départ du roi de France rendit Richard le chef de toutes les troupes chrétiennes de la Terre-Sainte. Mais comme il vouloit y avoir l'autorité entière et sans réserve, et qu'elle étoit encore partagée, en quelque sorte, par Guy de Lusignan, roi titulaire de Jérusalem, il lui proposa l'échange du royaume de Chypre pour le titre de roi de Jérusalem.

Guy de Lusignan accepta cette proposition, et renonça sans peine à un royaume qu'il ne pouvoit reconquérir, pour en recevoir un qu'on lui mettoit si aisément entre les mains. Il prit donc possession de l'île de Chypre, où sa famille a long-temps régné, et Richard fut déclaré roi de Jérusalem.

Richard n'ayant rien tant à cœur que de prendre possession de son nouveau royaume, poussa d'abord le sultan Saladin si vaillamment et si heureusement, qu'il l'auroit sans doute fait

rentrer dans l'Egypte, si les affaires de l'Europe n'avoient pas interrompu cette guerre.

Mais il apprit que Jean, comte de Mortain, son frère, formoit un parti en Angleterre, pour s'en rendre le maître, et que le roi Philippe avoit entré dans la Normandie, où il s'étoit saisi de Gisors et d'Evreux.

Ces nouvelles forcèrent Richard à faire une trève, pour quelques années, avec le sultan Saladin; mais il la fit avec trop de précipitation, et d'une manière désavantageuse aux chrétiens, puisqu'il rendit aux infidèles une partie des places qu'il avoit prises sur eux.

Enfin, il se rembarqua l'an 1192, avec empressement, pour son retour. Mais il n'alla pas si vîte qu'il se l'étoit imaginé. Son vaisseau fut jeté par une tempête sur les côtes de Dalmatie, et il prit le parti de traverser l'Allemagne pour se rendre en Angleterre, ou en Normandie par les Pays-Bas.

Il se souvint pourtant, quand il approcha de l'Autriche, d'un outrage qu'il avoit fait au duc de cette province, à Ptolemaïde. Après la prise de cette ville par les croisés, les Autrichiens avoient planté un drapeau sur la

muraille, pour marquer qu'ils y étoient entrés les premiers. Le roi Richard, croyant que la gloire de sa nation en étoit choquée, avoit fait abattre ce drapeau. Ainsi, quand il se vit sur les confins de l'Autriche, il se déguisa, avec un habit de templier, pour n'y pas être reconnu. Mais cela ne lui servit de rien; car, comme on étoit averti qu'il devoit passer près ce pays-là, on y observoit tous les étrangers; et lorsqu'il fut dans Vienne, son air et ses manières, qui avoient toujours quelque chose de grand, le trahirent et le firent reconnoître, malgré tous ses déguisemens. Il fut arrêté par les agens de Léopold, duc d'Autriche; et ce duc, craignant qu'une telle proie ne lui fût enlevée par force ou par adresse, le mit aussitôt entre les mains de l'Empereur Henri VI, sachant que cet empereur ne l'aimoit pas, depuis qu'on lui avoit fait croire que ce roi avoit favorisé et secouru Tancrède, roi de Sicile, son ennemi. En effet, Henri en étoit tellement prévenu, qu'il fit charger de chaînes l'infortuné Richard, et qu'il le traita avec des duretés fort indignes d'un prince envers un autre prince.

Le pape, qui s'étoit déclaré protecteur des croisés, excommunia le duc Léopold, pour avoir fait arrêter ce roi, et menaça l'empereur de le traiter de même, s'il ne le mettoit en liberté. Mais Henri, qui avoit l'âme plus intéressée que religieuse, le retint opiniâtrement jusqu'à ce qu'il en eût tiré une très-grosse rançon. Elle fut réglée à cent cinquante mille marcs d'argent, au poids de Cologne. On mit tout à contribution en Angleterre et en Normandie. Mais à peine, au bout d'une année, put-on fournir les deux tiers de la rançon, quelques soins qu'y pussent prendre la reine Eléonore et l'archevêque de Rouen, qui avoient été chargés de lever ces deniers.

On envoya donc à l'empereur cent mille marcs d'argent, qui étoient les deux tiers de la rançon, et on lui donna des ôtages pour le reste; et enfin Richard sortit d'une captivité de quatorze mois.

Pendant son absence, le roi de France s'étoit emparé de Gisors, d'Evreux, d'Eu, de Neuchâtel, Aumalle, Passy et Ivry, et avoit même attiré le prince Jean Sansterre dans son parti.

Le roi Richard arriva dans ce mo-

ment, et repoussa Philippe avec quelque avantage. Alors Philippe, par l'intermède du légat du Pape, accorda une trève de quinze mois à Richard, l'an 1194; mais ce ne fut qu'aux conditions que Louviers, Aquigny et le Vaudreuil demeureroient entre les mains du roi de France, pendant la trève.

Dans cet intervalle, Richard pardonna à son frère Jean, moyennant les prières de la reine Eléonore, leur mère, et lui redonna les comtés de Mortain et de Glocestre, avec une grosse pension.

La trève étant finie, les deux rois reprirent les armes, l'an 1195. Les succès et les pertes se balancèrent de part et d'autre, au combat. Mais lorsqu'on s'attendoit à voir répandre beaucoup de sang, un cardinal, qui se trouva là, disposa ces deux princes à une entrevue dans laquelle ils s'accommodèrent. Philippe et Richard convinrent enfin de faire la paix, mais ils marquèrent un autre lieu et un autre temps pour en régler les articles.

Cette paix fut faite le 8 Mai 1195, et fut ratifiée au commencement de l'année suivante 1196, par les deux rois en personne, près de Louviers, sous

les conditions que Philippe II demeureroit en possession de Gisors, de Neauffe, de Vernon, de Passy, de Neumarche, de Gaillon, de Longueville, d'Ivry et de Nonancourt; et qu'il rendroit à Richard, Eu, Aumalle, Drincourt et Arles.

Quelques mois après ce traité, le roi Richard résolut de fortifier Andely, parce que ses ennemis avoient plusieurs fois entré en Normandie par ce côté là, et y fit bâtir ou augmenter le château Gaillard-sur-Roche, et une autre forteresse dans l'île.

Ce château Gaillard étoit imprenable par la force des armes de ce temps-là. Guillaume le Breton, aumônier et poëte de Philippe-Auguste, l'a décrit ainsi qu'il suit :

Huic natura loco satis insuperabile per se
Munimen dederat; tamen insuperabiliorem
Arte quidem multà Richardus fecerat illum
Duplicibus muris extremaque clausit et altas
Circuitum docuit per totum surgere turres
A se distantes spatiis altinsecùs æquis,
Eruderans utrumque latus ne scandere quisquam
Ad muros possit, vel ab imâ repere valle.

Hic situs iste decor, munitio talis honorem
Gaillardæ rupis per totum, prædicat orbem.

(*Will. Brito Armoric. Philippid. lib. VIII.*)

Traduction libre.

La nature avoit suffisamment fortifié cette roche, en précipice, pour la rendre imprenable; cependant Richard l'avoit rendue plus imprenable encore, fermant avec beaucoup d'art l'accès de son sommet, moyennant doubles murs, et faisant élever sur toute sa circonférence, de hautes tours, également distantes l'une de l'autre, de la mesure de leur hauteur, et limant chaque côté en pente précipitée, de peur que personne n'y puisse monter ni gravir du fond du vallon. Cette forteresse, par sa belle situation, publie partout l'univers la dignité de la roche Gaillard (1).

Dès l'année 1197, la paix fut rompue. Le roi Philippe et le roi Richard, prétendant chacun que la seigneurie de Vierzon étoit de sa dépendance, la question aboutit à une guerre ouverte.

(1) Louis XIII fit démanteler cette forteresse, après l'avoir reprise sur les protestans républicains.

Mais après plusieurs hostilités de part et d'autre, dont le principal théâtre fut le diocèse d'Evreux, les deux rois firent une trève de cinq ans, l'année 1198, par les exhortations du pape, ou plutôt parce qu'ils étoient l'un et l'autre fatigués d'une guerre si violente.

Pendant cette trève, on dit au roi Richard, qu'un gentilhomme limousin avoit trouvé plusieurs statues d'or, en fouillant dans la terre. Richard, en qualité de seigneur du pays, prétendit que ce trésor lui appartenoit, et il le fit demander au gentilhomme. Mais celui-ci nia qu'il eût rien trouvé. Richard, persuadé que cette découverte étoit véritable, partit de Normandie, pour aller en ce pays-là, se saisir des statues; et le gentilhomme apprenant qu'on vouloit commencer par le mettre en prison, se sauva dans le château de Chalus, qui appartenoit au roi de France.

Richard assiégea cette place, mais au lieu de l'or qu'il y cherchoit, il y rencontra la mort qu'il ne cherchoit pas. Il reçut un coup de flèche, du château, dont la blessure n'auroit point été mortelle, s'il se fût abstenu de voir

les

les femmes débauchées; mais il voulut continuer ce déréglement, et il rendit sa plaie incurable. Lorsqu'on lui eut fait connoître qu'il falloit partir de ce monde, il s'y prépara fort chrétiennement, et il mourut le cinquième jour d'Avril, l'an 1199, âgé d'environ quarante-deux ans, après en avoir régné dix. Son corps fut inhumé à l'abbaye de Fontevrauld, auprès de celui de son père; et son cœur, dans la cathédrale de Rouen, comme il l'avoit souhaité.

XV.

Jean, surnommé Sansterre; Roi d'Angleterre, 14.e et dernier Duc de Normandie, Duc de Guyenne, Comte de Poitou et d'Anjou, du Maine et de la Touraine.

1199 — 1204.

(1199.) Le roi Richard étant mort sans enfans, la couronne d'Angleterre appartenoit à Arthus, duc de Bretagne, fils posthume de Geoffroy, frère aîné de Jean Sansterre.

Mais ce dernier fit entendre aux Anglois, qu'Arthus, alors âgé de treize ans, étoit trop jeune, et que lui Jean,

les gouverneroit mieux que ne pourroit faire la mère d'Arthus. Il fortifia ses discours par des présens et par beaucoup de promesses, et s'empara ainsi, sans obstacle, de la Normandie et de l'Angleterre.

(1201 — 1202.) Et comme l'Anjou, la Touraine et le Maine s'étoient soumis à Arthus, sous la protection du roi de France, qui déjà avoit reçu son hommage, et lui avoit présenté la main de sa fille, Jean médita sa perte.

Ce jeune prince alors se mettoit en possession du Poitou; mais il se tint si peu sur ses gardes, que Jean Sansterre, ayant appris qu'il étoit dans la ville de Mirebeau, s'en approcha de nuit, le surprit couché dans son lit, et le fit transporter dans le château de Falaise. Quelques jours après, il vint dans cette ville, et commanda qu'on lui amenât son neveu Arthus, auquel il tint plusieurs propos assaisonnés de douceur, et lui promit les charges les plus honorables de son royaume et de toutes ses provinces, s'il vouloit se désister de ses prétentions à la couronne d'Angleterre.

Arthus, au lieu de lui promettre tout contentement, le traita d'usur-

pateur, lui demanda la couronne de la Grande-Bretagne, et toutes les seigneuries que son oncle Richard-cœur-de-Lion possédoit le jour de son trépas.

Jean Sansterre, extrêmement courroucé de son ambition, proposa dès l'heure même de le faire tuer par ses gardes, ce que toutefois ils refusèrent, et Falaise ne fut pas témoin de son meurtre (1). Enfin, Jean le fit transporter dans la tour de Rouen, et le tua de sa propre main, le jeudi saint 7 Avril 1202.

La duchesse de Bretagne, mère du duc Arthus, inconsolable de la perte de son fils unique, demanda vengeance de ce meurtre au roi Philippe-Auguste.

Ce roi ne pouvoit la lui refuser, puisque Jean et Arthus étoient ses deux vassaux, et que le crime avoit été commis dans un lieu dont il étoit seigneur suzerain. Il fit donc ajourner le roi Jean à comparoître devant la cour des pairs de France, pour répondre à cette accusation. Jean n'ayant pas voulu comparoître, fut déclaré rébelle et faussant la foi qu'il avoit promise à

(1) Voyez III. Part., Art. IX, l'extrait d'une Dissertation sur la mouvance de la Bretagne, &c.

son seigneur ; de plus, coupable de félonie et de trahison, pour l'attentat commis dans la seigneurie de France, sur la personne d'Arthus, son neveu, gendre de son souverain et homme lige de la couronne ; qu'en conséquence, toutes les terres et seigneuries qu'il tenoit dans le royaume de France, à charge d'hommages, étoient confisquées, et qu'on en poursuivroit la reprise de possession par la voie des armes, autant que besoin seroit (1).

Philippe-Auguste, pour exécuter cette sentence, commença par entrer dans le duché de Normandie, à la tête d'une belle armée, et prit d'assaut les châteaux de Conches, d'Andely et de Radepont. En même-temps, le comte d'Alençon, et plusieurs autres seigneurs Normands, ennuyés d'être sous une domination étrangère, quittèrent le parti du roi d'Angleterre, et s'attachèrent à celui du roi Philippe.

Cependant, le roi Jean, qui étoit alors à Caen, saisi de frayeur, prit le parti de passer en Angleterre. Il écrasa d'impôts les abbayes, n'épargna pas

(1) Un fief se perd par rébellion, par félonie ou par trahison.

même les paroisses, et tyrannisa toutes les églises, pour se mettre en état de résister. Mais aussitôt qu'il eut quitté la Normandie et passé la mer, Auguste déploya ses étendards, les vint arborer devant Falaise, y dressa ses batteries, et fit les approches. On avoit déjà employé sept jours à ce travail; les machines étoient prêtes de jouer contre les murs, pour battre en brèche, quand les capitaines et les bourgeois rendirent la place par composition, et reçurent les Français, l'an 1204.

Voici ce qu'en dit Guillaume le Breton (nâtif de la Bretagne Armorique, témoin oculaire, aumônier et poëte de Philippe-Auguste), dans le huitième chant de son Poëme latin, intitulé *Philippis* (la Philippide), composé en l'honneur de ce prince:

Vicus erat scabrâ circùmdatus undique rupe
Ipsius asperitate loci Falæsa vocatus,
Normanniæ in medio regionis, cujus in altâ
Turres rupe sedent et mœnia, sic ut ad illam
Jactus nemo putet aliquos contingere posse:
Hunc rex innumeris circùmdedit undique signis
Perque dies septem varia instrumenta parabat,
Mœnibus ut fractis villâ potiatur et arce.
Verùm burgenses, et præcipuè Lupicarus,

Cui patriæ curam dederat rex Anglicus omnem
Elegere magis illæsum reddere castrum,
Omni re salvâ, cùm libertatis honore,
Quàm belli tentare vices et denique vinci.

Traduction libre.

Au milieu de la Normandie, est une place forte nommée Falaise, à cause de l'âpreté de son local et des falaises ou roches scabreuses dont elle est environnée. Ses tours et ses murs sont assis sur un haut rocher, de sorte que personne ne pense qu'aucuns traits ni flèches puissent y atteindre. Le roi l'entoura d'étendards et d'armes innombrables, et pendant sept jours, préparoit différentes machines de guerre contre les murs, pour les rompre et pour s'emparer de la ville et du château. Mais les bourgeois, les capitaines, et principalement Lepicart, auquel le roi d'Angleterre avoit donné le gouvernement absolu de leur patrie, préférèrent rendre cette place intacte, corps et biens saufs, avec l'honneur de la liberté, plutôt que de tenter la vicissitude de la guerre, et de finir par être vaincus.

Falaise, Domfront, et toutes les places voisines, étant venues à la puis-

sance de Philippe-Auguste, presque sans peine et sans perte, ce glorieux vainqueur porte ses armes devant la ville de Caen; qui lui ouvre ses portes. Bayeux, Coutances, Lisieux, Argentan, Séez et les places voisines en firent autant. Rouen, enfin, se soumit aussi, l'année 1204. Verneuil, Arques, et les autres villes qui étoient jusques-là restées fidèles au roi Jean, le quittèrent, et suivirent les traces de la capitale, en sorte qu'il ne demeura pas un pouce de terre aux Anglais dans la Normandie.

Cette conquête fut l'ouvrage de deux ans et demi. Et tandis que Philippe II conquéroit la Normandie, Guillaume des Roches, sénéchal du Maine, conquit, au nom de Philippe, les comtés d'Anjou, du Maine et de Touraine. Il ne restoit plus à Jean, dans la France, que la Guyenne et le Poitou.

Or, toutes ces conquêtes ne se seroient pas faites avec tant de rapidité, si ces pays, qui faisoient autrefois partie de la France, n'eussent préféré s'y réunir, plutôt que de vivre sous les lois de l'Angleterre.

Jean Sansterre mourut en Angleterre, l'an 1216. Son corps fut inhumé

à l'abbaye de Worcester, dont les religieux, mécontens de ce qu'il les avoit dépouilles de leurs biens pendant sa vie, l'enlevèrent, dit-on, de son sépulcre, et le jetèrent à la voirie, sous prétexte qu'on entendoit souvent, autour de son tombeau, des bruits épouvantables.

Les Anglais reconnurent et reçurent pour légitime héritier de la couronne, son fils Henri III, l'an 1216. Ce prince, après avoir fait de vaines tentatives pour recouvrer la Normandie, et après avoir été battu deux fois par Louis IX (Saint), roi de France, fit avec lui, l'an 1259, un traité de paix conçu en ces termes :

« Henri, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, sire d'Irlande et duc d'Aquitaine, nous faisons savoir à tous ceux qui sont et seront à l'avenir, avons paix faite avec notre chier cousin le noble roi de France, et affermée en cette manière, c'est à savoir..... nous avons quitté et quittons, du tout, nous et nos deux fils, au roi de France et ses ancesseurs, et à ses hers et à leurs successeurs, pour nous, pour nos hers et successeurs, se nous et notre ancesseur, avons droiture, avons

eue ou eûmes oncques en chose que le roi de France teigne ou tenis oncques, ou ses ancesseurs, ou ses frères, c'est à savoir : en la duché ou en toute la terre de Normandie, en la comté et en toute la terre d'Anjou, et de Touraine et du Maine, et en la comté, en toute la terre de Poitiers, et avons pardonné li uns à l'autre..... Ce fut donné à Londres, le vendredi prochain après la fête St.-Gilles, l'an de l'incarnation de notre Seigneur 1259, au mois de Septembre. »

XVI.

La Normandie sous les Rois de France, depuis 1204 jusqu'en 1417.

Depuis la conquête de Philippe-Auguste, ce duché n'a plus été considéré que comme une province que la France conserva sous les rois suivans :

Philippe-Auguste, qui régna jusqu'en 1223.

Louis VIII, Cœur-de-Lion, depuis 1223 jusqu'à 1226.

Louis IX (Saint), de 1226 à 1270.

Philippe III, le Hardi, de 1270 à 1285.

Philippe IV, le Bel, de 1285 à 1314.

Louis X, Hutin, de 1314 à 1316.

Interrègne de cinq mois.

Jean I, qui régna huit jours.

Pilippe V, le Long, de 1316 ou 1317 à 1322.

Charles IV, le Bel, de 1322 à 1328.

Philippe VI, de Valois, de 1328 à 1350.

Jean II, le Bon, de 1350 à 1364.

Charles V, le Sage, de 1364 à 1380.

Charles VI, le Bien-Aimé, de 1380 à 1422.

Sous le régne de ces treize rois, la France et l'Angleterre furent toujours rivales et s'opprimèrent tour-à-tour. Mais pendant les vingt dernières années du régne de Charles VI, prince malheureux, qui perdit la tête par des frayeurs dont il ne fut pas le maître, le royaume fut plus exposé que jamais. Les factions qui s'entre-détruisoient tour-à-tour, entraînoient avec elles la ruine de la France; et l'Angleterre qui sait tirer parti de tout, profita de ces malheurs, pour s'emparer de la Normandie.

XVII.

La Normandie sous les rois d'Angleterre, depuis 1417 jusqu'en 1450.

Dès l'année 1417, deux ans après la bataille d'Azincourt, funeste à la France, Henri V, roi d'Angleterre, passa la mer à la tête d'une armée de cinquante mille hommes. Il débarqua sur les côtes de Normandie, le seizième jour d'Août, descendit à Touques, et commença par attaquer le palais et le château de Bonneville, qui se défendit quatre jours avant de se rendre. Il alla ensuite assiéger la ville de Caen, qui étoit fort puissante et bien peuplée. Le sire de Montenay, gouverneur de cette place, fit bonne résistance. Les Anglais firent battre la ville de grosses bombardes (ou boulets de canon faits avec de grosses roches arrondies), y jetèrent quantité de feux d'artifice (1), en renversèrent les murs avec diverses sortes de machines, et forcèrent la ville par la prairie des Jacobins. Enfin, après avoir repoussé divers assauts, la

(1) Saxa volvebant, sudes, pila, prætereà picem, sulphur et tædas ardentes mittebant. (*Polydore Virgile.*)

ville et ensuite le château de Caen, n'étant point secourus par le gouvernement, furent obligés de se rendre à composition.

Le roi d'Angleterre divisa ses troupes en plusieurs corps d'armées, pour attaquer plusieurs places à-la-fois, et pour profiter du temps de l'éloignement du dauphin, Charles VII, et du connétable, qui étoient toujours occupés à défendre Paris et ses environs, contre le duc de Bourgogne. Bayeux, Lisieux, Evreux, Verneuil, Argentan, et plusieurs autres villes ne résistèrent pas longtemps.

Les Anglois assiégèrent Domfront, qui se voyant en état de défense, se fit battre dans les formes. Le comte de Warwick et le général Talbot, qui l'assiégèrent dès le mois d'Avril, ne le purent réduire à capituler qu'au mois de Septembre.

Le roi Henri V alla en personne assiéger Alençon, vers la fin d'Octobre 1417. Le Gallois d'Aché, qui en étoit gouverneur, lui rendit au bout de huit jours, la ville et le château.

Ce roi alla ensuite devant Falaise, qu'il fit cerner de toutes parts. Le duc de Glocestre étoit campé à l'Orient, du côté

côté de Guibray, et le roi d'Angleterre étoit campé à l'Occident, en face du château, sur le bout de la bruyère, nommé Mont-Mirat (*Mons mirabilis*), qui domine sur toute la ville, et dont les roches, qui lui servent de fondement, s'élèvent, en précipice, à cent coudées au-dessus de son vallon. Là, et sur les côtes de ce mont, il fit asseoir son artillerie et ses bombardes. La ville avoit pour gouverneur le maréchal de Lafayete, et Olivier de Mauny commandoit le château. Le siége commença le 4 Novembre 1417. Il fut poussé vigoureusement par les assiégeans, et soutenu de même par les assiégés, pendant plus de deux mois. Mais la quantité de bombardes (ou roches arrondies) que les Anglais y jetèrent, comme ils avoient fait à Caen, et encore plus le défaut de vivres, obligèrent la ville à se rendre, le 15 de Janvier 1418. La nef et la flèche du clocher de l'église de la Trinité furent tellement bombardées (ou canonnées), qu'elles en furent abattues (1). Le château se défendit encore

(1) La nef ne fut rebâtie que vingt ans après, en 1438, comme on le voit par l'inscription go-

un mois. Pendant ce temps il fut tant battu et miné, que faute de secours, il fut forcé de se rendre; et ceux qui l'avoient tenu furent obligés de réparer les dommages et *mal-façons* qui y avoient été faits pendant le siége (1).

Aussitôt après la reddition de Falaise, le roi d'Angleterre retourna à Caen, et fit proclamer que les gens de Normandie qui étoient absens aux bailliages de Caen et de Falaise, eussent à comparoître, et qu'il donnoit à ses gens les terres de ceux qui ne viendroient pas à cette proclamation. Par privilége particulier, il donna au duc de Clarence, son frère, pour sa vie, les vicomtés d'Auge, d'Orbec et Pont-Audemer, avec toutes les terres des absens de ces vicomtés. Et ce don fut

---

thique qui se trouve au gable occidental de cette nef, près la grande porte d'entrée, et dans laquelle on lit, qu'en cette année-là il y eut mort, guerre et famine par toute la France. La flèche du clocher ne fut point rebâtie en carreau, comme auparavant, mais elle fut reconstruite en bois de charpente, à moins de frais possibles.

(1) Voyez la teneur de la capitulation de la ville et de celle du château, dans Thomas Rymers, intitulé : *Collectio actuum publicorum*, ou *fœdera, conventiones, etc.*

fait le seizième jour de Février 1418. (*Chroniq. de Norm. Mesgissier. Hist. de Norm. Masseville*).

Il établit Jean Talbot, Anglais (1), gouverneur du château et de la ville de Falaise ; il fit rebâtir à neuf la chapelle du château, qui étoit presque tombée en ruine ; il la fonda et dota aux religieux de l'ordre de St.-Jean, pour dire, les dimanches, fêtes, et les vendredis, la messe qu'on appeloit la messe du capitaine et des soldats. (*Man. de M. Brée l'aîné, imprimeur*).

Girard Desquay (2), vicomte de Falaise et receveur du domaine, par ordre

---

(1) On voit, dans l'enceinte du château de Falaise, les restes d'un bâtiment nommé les salles de Talbot, bâti par Jean Talbot, que les Anglais avoient établi capitaine du château et seigneur de la ville, après leur descente à Touques, en 1417. (*Ancien manusc. de M. de Malherbes*).

Lesdits Anglais avoient mis dans la ville une compagnie de gens de pied et une de gens de cheval, ce qui est prouvé par le paiement de leur gages, en francs d'or, valant chacun vingt sous, devant Jean Roussel, tabellion. (*Même man.*)

(2) Les mêmes Anglais firent bâtir la grosse tour, près le donjon. Girard Desquay, vicomte de Falaise, en eut la direction, et fit les paiemens des ouvriers devant Roussel, tabellion, années 1420, 1421, 1422. (*Même manusc.*)

de ce roi Anglais, fit réparer le château de toutes pièces, en 1420; et (comme dans ce siècle, après l'invention du canon, il se fit une révolution totale dans l'art militaire, et surtout dans celui de fortifier, de défendre et d'attaquer les places) il fit bâtir en outre la grosse tour ronde du donjon. Les acquits des manœuvres sont faits devant Jean Roussel, tabellion à Falaise, aux années 1421 et 1422. (*Même manuscrit*).

Toutes les pièces de carreau de cette superbe tour sont taillées d'échantillon, et forment des couches toutes d'égale hauteur et de la même proportion, ce qui faisoit que les appareilleurs pouvoient employer autant d'ouvriers qu'ils le désiroient, d'après l'échantillon donné. Ainsi la tour fut bâtie en peu de temps. Elle étoit devenue nécessaire depuis l'invention du canon. (*Voyez sa description, I.re Partie, Art. I, n.o 2.*)

Le sieur Girard Desquay disposa alors des biens et des terres qui avoient été enlevées à leurs propriétaires, faute d'avoir comparu à la proclamation d'Henri V, en date du seizième jour de Février 1418. En outre les terres

que ce roi Anglais avoit données, par privilége spécial, au duc de Clarence, son frère; celles de Montgommery et Vignats furent données à M. Geoffroy Schling; celles de Couvrigny et de Neuvy furent données au sieur Bourels ou Bourch, écuyer anglais; celles d'Acqueville, Fontaines, Ussy et Bons, appartenant à Guillaume d'Acqueville et à Jeanne d'Aigneaux son épouse, furent données à Robert Schling; Rouvroy ou Rouvrou, Rosnay et les Rotours, lui furent aussi données.

Au même-temps, la cour ecclésiastique ou officialité de Séez, fut transportée à Falaise, et Jean Durozel fut official, en 1421. Après lui, Jean le Provost, curé de Soignoles, qui en demeura possesseur trente-trois ans.

L'Anglais demeura en possession de Falaise et de la Normandie jusqu'en 1450. (*Manusc. de M. Brée*).

Revenons aux conquêtes du roi d'Angleterre. La Chronique de Normandie nous apprend que l'an de grâce 1418, à l'entrée de Mai, le duc de Clarence partit de Caen avec le comte de Salisbury, et alla prendre possession des pays que son frère lui avoit donnés, de Lisieux, d'Harçourt, qui se rendit

le 6 Mai, avec des richesses considérables ; de l'abbaye du Bec-Hellouin, du Cotentin, des villes de St.-Lo, de Carentan, Coutances, Avranches et Pontorson ; des châteaux de Pontdouve, de Valogne, de Cherbourg, qui fut défendu et assiégé avec grande compagnie d'Anglais ; tous pays et possessions que son frère lui avoit donnés.

Pendant ce temps, au mois d'Avril, Mai, Juin et Juillet, le roi d'Angleterre, comptant toujours pour rien le traité d'armistice fait entre la France et Henri IV, son prédécesseur, continua de profiter des divisions intestines qui ôtoient au gouvernement français la force de se défendre, s'empara des villes de Pontoise et de Mantes, de Vernon, d'Evreux, de Louviers et de Pont-de-l'Arche, qui, après un siége de quinze jours, se rendit, le premier Juillet 1418.

Enfin, Henri V, vers la fin de ce mois, après avoir passé la Seine, vint devant la cité de Rouen, et le siége fut fortement et long-temps soutenu. La ville fut durement battue dehors et dedans, car les Anglais y jetoient jour et nuit quantité de grosses bombardes,

et battoient les murs avec leurs machines de guerre. La ville, enfin, ne pouvant obtenir de secours du gouvernement français, qui étoit divisé par les factions des Bourguignons, de la reine et des Armagnacs, fut prise par la famine, après un siége de neuf mois, en Avril 1419.

Depuis cette expédition, Henri V n'eut plus de peine à s'emparer du reste de la Normandie, dont il fut absolument maître, en 1419.

Cette même année, le duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur, se réconcilia avec le Dauphin, et de suite fut assassiné. On imputa au Dauphin cet assassinat. La reine Isabelle de Bavière, dont Jean-sans-Peur étoit le confident, se livra contre lui au ressentiment le plus barbare. Elle se joignit au jeune duc de Bourgogne (Philippe-le-Bon). Le roi d'Angleterre vint les trouver à Troyes. Là se fit, en 1420, le fameux traité par lequel on régla que Henri V épouseroit la fille de Charles VI; qu'après la mort du roi, il succéderoit à la couronne; qu'en attendant il gouverneroit la France en qualité de régent, vu l'incapacité de Charles VI, et que

l'on poursuivroit vivement Charles, soi-disant Dauphin. C'étoit, suivant le président Hénault, violer les droits de la nature et ceux de la nation. Mais en 1422, Henri V mourut. Charles VI mourut deux mois après; et ce fut Charles VII, le Victorieux, qui lui succéda, et qui régna en France depuis 1422 jusqu'en 1461.

XVIII.

La Normandie sous les Rois de France, depuis 1450 jusqu'à nos jours.

La Normandie resta au pouvoir de l'Angleterre, depuis 1418 jusqu'en 1450. Charles VII, avant de retirer cette province des mains de l'Angleter, devoit commencer par conquérir le centre de ses états. Le jeune duc de Bourgogne, Isabelle de Bavière, reine de France, et le duc de Bedford, frère de Henri V, déclaré régent de France, pendant la minorité de Henri VI, dominoient dans Paris, au préjudice de Charles VII, qu'ils appeloient le soi-disant Dauphin. Mais ce Dauphin, avec l'aide de Dieu, de la

pucelle d'Orléans (1) et de ses amis, chassa Bedford et ses associés, alla se faire sacrer à Rheims, et rentra dans le domaine de ses pères.

Ce ne fut pas sans de grandes difficultés; car le royaume de France étoit, après la mort de Charles VI, plus malheureux qu'il ne l'avoit été après celle du roi Jean-le-Bon.

Lorsque le roi Charles VII eut purgé la principale partie de ses états de la présence des Anglois, il s'avança dans la Normandie.

D'abord ses généraux, à la fin de Juillet 1449, se rendirent maîtres de Verneuil, par le moyen d'un meûnier qui avoit été battu par un Anglais. Il les fit entrer dans la ville, par son moulin, qui étoit auprès de la muraille; et ayant écarté l'eau des fossés du château, il leur en facilita l'accès, de manière qu'ils le prirent d'assaut, à la réserve d'une tour où trente hommes tant Anglais que Français reniés, se défendirent jusqu'au 23 d'Août.

Ce même mois, les comtes de Dunois, d'Eu et de St.-Paul assiégèrent

(1) Tout le monde sait les services que la Pucelle rendit à la France, et la vengeance que ses ennemis exercèrent sur elle.

Pont-Audemer, dont la garnison se défendit vigoureusement pendant quelques jours; mais une partie des soldats français s'étant avancés dans la rivière, où ils avoient l'eau jusqu'à la gorge, pour jeter des feux d'artifice, pendant que les autres montoient à la brèche, la ville fut emportée d'assaut, et il y eut plus de quatre cents Anglais pris, sans ceux qui furent tués.

L'armée française marcha ensuite à Lisieux. L'évêque, qui étoit du pays de Caux, et qui avoit le cœur français, fit comprendre aux habitans que si la ville étoit prise par force, elle seroit pillée et détruite; et qu'il valoit mieux reconnoître le roi légitime, que de s'exposer à ce malheur; de manière qu'ils ouvrirent les portes.

A leur exemple, plusieurs places en firent autant; et, quelques jours auparavant, l'on avoit aussi chassé les Anglais de St.-James, de Beuvron et de Mortain.

Ces conquêtes étoient le prélude de l'arrivée du roi, qui pour lors vint en Normandie, afin d'augmenter, par sa présence, l'ardeur des peuples contre les étrangers. Il y fut reçu avec grande joie et très-somptueusement, surtout

par les habitans de Verneuil, d'Evreux et de Louviers.

Le comte de Dunois fit sommer la ville de Vernon de lui rendre ses clefs.

Le gouverneur, qui étoit Anglais, se fit apporter tout ce qu'on trouva de clefs chez les serruriers, et les envoya au député du comte. Ce général, pour répondre à cette fade plaisanterie, attaqua la place si vertement, que la ville fut obligée de capituler promptement, et de se rendre, malgré la garnison anglaise, qui se vit obligée à son tour de capituler, et de rendre la ville et le château.

Tous les généraux français, animés par la gloire de délivrer la patrie, s'empressoient à qui mieux mieux à chasser les Anglais. Pour en venir plutôt à bout, on les attaqua en même-temps dans le pays de Caux, de Vexin et de Cotentin, et dans les diocèses de Séez, de Lisieux et de Bayeux. Le comte d'Eu prit Neuchâtel. Le maréchal de Jalogne prit la Roche-Guyon. Le sire de Blainville prit Touques. Le comte de Dunois prit Chambrais et Harcourt. Le duc d'Alençon prit le château d'Essai, et fut introduit dans sa ville d'Alençon par les bourgeois.

Les Anglais de la garnison se retirèrent au château ; mais quoiqu'ils fussent en grand nombre, nos progrès les déconcertèrent si fort, qu'ils firent très-peu de résistance, et se rendirent audit duc d'Alençon. Les comtes de Dunois, de Clermont et de Nevers, prirent Hiêmes, et ayant ensuite assiégé Argentan, les bourgeois les firent entrer dans la ville ; et les Anglais s'étant jetés dans le château, on tira contre la muraille une grosse bombarde (ou boulet de canon), qui y fit un trou assez grand pour passer une charrette. Les Anglais se retirèrent diligemment au donjon, mais ils le rendirent incontinent, de peur d'être pris d'assaut ; et quoiqu'ils demandassent composition, ils n'emportèrent que chacun un bâton à la main.

Les Français de la garnison de Dieppe, ayant eu avis que l'abbaye de Fécamp, qui étoit fortifiée, ne se trouvoit alors défendue que par un nombre médiocre d'Anglais, y allèrent secrettement, et la prirent d'emblée. A peine s'en furent-ils rendus maîtres, qu'ils aperçurent venir un vaisseau anglais qui y apportoit cent hommes de renfort. On les laissa descendre, et ils furent faits prisonniers. *Enfin,*

Enfin, vers le même-temps, le duc de Bretagne et le connétable de Richemont entrèrent en Basse-Normandie par le Mont-St.-Michel et par Granville. Ils attaquèrent Coutances de telle manière, que le gouverneur capitula et la rendit dès le lendemain.

De-là ils allèrent assiéger Saint-Lo, où les Anglais ne firent pas plus de résistance, ils capitulèrent le 27 Septembre 1449.

Ceux qui étoient à Carentan se firent battre trois jours avant de se rendre. Ils en sortirent enfin sans armes, et sans emporter aucunes choses des effets qu'ils avoient volés de force aux bourgeois; et ceux-ci, après cette réduction, furent restitués dans tous leurs effets volés.

La garnison du château de Pont-d'Ouvre voulant s'opiniâtrer, les Français emportèrent la place d'assaut.

Cependant le duc et le connétable, ayant divisé leur armée en plusieurs corps, prirent les châteaux de Thorigny, de Hambie, de Chantelou, de Renéville, de Launay, de la Motte-l'Evêque, de la Haye-du-Puits, de Briquebec, de Beuzeville, de Hommet,

de Neuville, et la plupart des autres forteresses du Cotantin.

Les Anglais de ces places s'étant retirés à Valognes, le duc de Bretagne alla l'assiéger. Le gouverneur de la ville et le commandant du château, voyant les habitans et la noblesse du pays résolus de se remettre sous leur roi, firent leur composition, et rendirent la ville et le château.

La réduction d'un si grand nombre de places, tant en Haute qu'en Basse-Normandie, se fit en cinq ou six semaines, dans les mois de Septembre et d'Octobre 1449.

Des succès si surprenans engagèrent le roi à faire une entreprise sur Rouen. Il savoit que les habitans de cette capitale étoient fort las de la domination anglaise, et qu'ils ne pouvoient pardonner aux Anglais d'avoir brûlé, dans leurs murs, la pucelle d'Orléans. Il y fit marcher ses troupes, et se campa au Pont-de-l'Arche, d'où il envoya des hérauts, pour sommer ceux de Rouen « de rendre et mettre en son obéissance ladite ville et cité. » Les Anglais, qui y tenoient une puissante garnison, empêchèrent ces hérauts d'en approcher. Mais quelques jours après, une par-

tie des bourgeois firent savoir au roi qu'ils avoient à leur disposition deux tours et un bout de maraille, auprès de la porte Saint-Hilaire, par où il pouvoit faire entrer ses troupes. Le comte de Dunois eut ordre d'en faire la tentative le 16 Octobre, et il y alla accompagné de plusieurs seigneurs et officiers de distinction. Ils montèrent par escalade à l'endroit qui leur avoit été indiqué, et il y en avoit déjà trente ou quarante, tant sur le mur que dans la ville, quand le général Talbot, qui en avoit eu avis, y arriva à la tête de trois cents Anglais. L'on se battit *moult vaillamment* de part et d'autre; mais l'affaire ne réussit point pour le moment. Les assaillans furent obligés de se retirer, et il y en eut près de soixante tués ou pris, tant des soldats que des habitans qui les avoient appelés.

Le lendemain, les habitans s'assemblèrent avec Raoul-Roussel, leur archevêque, pour trouver des moyens de se délivrer des Anglais; ils envoyèrent leur official en députation au roi de France, et il fut décidé que la ville de Rouen lui seroit rendue, que les habitans seroient maintenus dans les mêmes droits et possessions, pri-

viléges et prérogatives qu'ils avoient avant l'usurpation des Anglais, et que les Anglais se retireroient avec un bon et loyal sauf-conduit, pour eux et pour leurs biens.

L'Histoire nous dit que ces appointemens furent très-agréables à ceux de la ville, et très-déplaisans aux Anglais, qui virent avec peine l'affection du peuple pour le roi de France. Ils prirent les armes d'un air menaçant; les bourgeois les prirent pareillement, chassèrent les Anglais des portes, des tours et des murailles de la ville, et les forcèrent à se retirer dans le château.

Les habitans envoyèrent incessamment demander du secours au roi. Le comte de Dunois y vint de rechef, et se rendit d'abord maître du fort Sainte-Catherine, par composition. La garnison de ce fort se retira vers Honfleur.

Le roi ayant fait approcher son armée de Rouen, voulut la commander en personne.

Les bourgeois portèrent les clefs de la ville au comte de Dunois, et il y fit entrer les soldats nécessaires pour attaquer les forteresses. Ce fut le 20 Octobre. Le même jour, les Anglais qui gardoient le fort du pont le rendirent,

Le duc de Sommerset, qui étoit gouverneur de la province pour le roi d'Angleterre, voyant qu'il n'y avoit pas moyen de tenir contre une si forte armée, supplia le roi de vouloir bien le laisser sortir de Rouen, lui et sa garnison, avec un bon et loyal sauf-conduit, comme il l'avoit promis. Le roi lui répondit que sa demande n'étoit plus de saison, puisqu'il avoit rejeté ce traité-là; et que s'il vouloit partir avec liberté du château et du vieux palais, il falloit faire rendre Honfleur, Harfleur, et les autres places que les Anglais tenoient encore dans le pays de Caux.

Le duc n'accepta pas d'abord, il se fit encore assiéger, et il arriva tant d'obstacles, que le traité ne fut conclu qu'au commencement du mois de Novembre. Il fut capitulé que le duc de Sommerset, son épouse, et les Anglais des garnisons des deux forteresses, se retireroient avec leurs biens et leurs armes, à la réserve des prisonniers et de la grosse artillerie qu'ils laisseroient; qu'ils fourniroient au roi, cinquante mille écus d'or; qu'ils payeroient tout ce qu'ils devoient aux habitans; qu'ils feroient mettre entre les mains du roi,

les villes de Caudebec, de Montivilliers et de Honfleur, et les châteaux d'Arques, de Lille-Bonne, de Tancarville; et que jusqu'à ce qu'ils eussent satisfait à tous ces articles, le général Talbot et cinq autres seigneurs Anglais, demeureroient en ôtage.

Tout cela fut exécuté, excepté que Courson, commandant d'Honfleur, ne voulut point rendre cette place, ce qui fit rester les ôtages prisonniers.

Enfin le roi choisit le lundi 10 Novembre 1449, pour faire son entrée dans Rouen. Elle fut magnifique et triomphante, tant du côté de la cour que de la ville; et partout où il passoit, les rues étoient richement tendues et toutes pleines de peuple, criant: Noël! Les habitans firent des feux de joie, et pendant trois jours, s'abstinrent de toutes œuvres serviles, comme le dimanche.

Pendant le siége de Rouen, on avoit chassé les Anglais de Gisors, de Condé-sur-Noireau et du château Gaillard. Cette dernière place, sise sur le haut d'un rocher de Saint-Jean-d'Andely, étoit alors estimée imprenable, et elle résista pendant cinq ou six semaines.

Peu de temps après, le duc de Bretagne leur reprit Fougères, et le duc d'Alençon assiégea Belesme, à la fin de Novembre. Il y avoit deux cents Anglais dedans, sous la conduite de Matthieu Got, vulgairement nommé Matago. Ils se défendirent quelques jours, puis capitulèrent et s'engagèrent de rendre la place, le 20 Décembre, s'ils n'étoient point secourus. Le terme étant venu, sans secours, Matago et ses gens cédèrent la ville et le château au duc, et se retirèrent.

Ce fut dans ce même mois que le roi partit pour assiéger Harfleur. Le gouverneur, secondé de seize cents soldats anglais, se défendit pendant quelques semaines, mais enfin, il la rendit par composition, le premier jour de Janvier 1450.

Après ce siége, le roi voulut passer quelques jours au château du Mesnil, près de l'abbaye de Jumiège. La belle Agnès Sorel, sa favorite, alla le trouver en ce lieu-là. C'étoit vers ce monastère que Dieu l'attendoit pour sa conversion. Quoique prostituée, elle avoit un bon cœur, et s'étoit employée de toutes ses forces au salut de la France, par ses bons conseils auprès

du roi. Le roi François premier, a fait son éloge en quatre vers que voici :

Plus de louange et d'honneur tu mérite,
La cause étant de France recouvrer,
Que ce que peut dedans un cloître ouvrer
Close nonain, ou bien dévot ermite.

Elle avoit un enfant qu'elle disoit être au roi, mais qu'elle pouvoit bien avoir emprunté ailleurs, disent les Historiens.

Quoiqu'il en soit, Jumiège vit la fin de ses jours. Elle y fut attaquée d'une dyssenterie qui l'emporta. Pendant cette maladie, elle eut grande contrition et repentance de ses péchés. Elle fit son testament dans lequel elle employa soixante mille écus, tant en aumônes qu'au payement de ses domestiques, somme immense pour ce siècle-là.

Les Anglais tenoient encore dans notre province les villes de Caen, de Honfleur, de Falaise, de Bayeux, de Vire, de Cherbourg et quelques autres lieux.

Le roi fit assiéger Honfleur, par le comte de Dunois, le 17 Janvier 1450. Le comte mit en usage les mines, bombardes et canons, pour presser la

place. Il y avoit dedans une forte garnison, qui après s'être assez bien défendue, fut enfin réduite à venir à une composition, suivant laquelle les Anglais s'engagèrent à rendre la ville, le 18 Février, s'il ne leur venoit du secours. Il n'en vint point, car le duc de Sommerset n'osoit désemparer de la ville de Caen, si bien que les Anglais sortirent de Honfleur le jour marqué.

Après la reddition de cette ville, le roi s'en alla du côté d'Alençon, où il réduisit le château de Fresnes, dans lequel il y avoit près de cinq cents Anglais et Normands, qui faisoient beaucoup de maux dans ce canton-là.

Au même instant, il arriva à Cherbourg un renfort de trois mille Anglais, sous la conduite d'un chevalier de grand renom, nommé Thomas Kyriel. Dès qu'ils furent descendus, ils vinrent à Valognes, s'emparèrent des faubourgs, et assiégèrent la ville. Le gouverneur se défendit vaillamment. Néanmoins, n'étant point secouru assez tôt, il fut obligé de rendre la place.

Les Anglais des garnisons de Caen,

de Bayeux, et des autres villes, ayant eu avis de la venue de Kyriel, firent des détachemens pour le joindre et composer un corps d'armée qui pût tenir la campagne. Ces Anglais s'étant assemblés dans le Cotantin, le 12 Avril, se trouvèrent près de sept mille combattans. Ils passèrent le grand Vé pour aller conserver les places que leurs gens tenoient encore.

Jean de Bourbon, comte de Clermont, et le connétable de Richemont, vinrent joindre les Anglais à Fourmigny. Le combat s'engagea, et les Anglais perdirent cinq mille hommes, tant tués que prisonniers. Le reste se retira à Bayeux et à Caen. Cette bataille de Fourmigny, qui fut donnée le 15 Avril, 1450, terrassa les Anglais d'une telle sorte, qu'ils ne purent s'en relever.

Les généraux français allèrent assiéger Vire, qui ne fit pas beaucoup de résistance, quoique la garnison anglaise fut composée de bons combattans.

Le duc de Bretagne assiégea Avranches où il y avoit près de cinq cents Anglais. Ils se défendirent trois semaines avant de rendre la place.

Il assiégea ensuite et prit la forteresse de l'île de Tombelaine, qui étoit extrêmement forte; et se voyant auprès du Mont-Saint-Michel, il y alla en pélerinage, comme les princes faisoient en ce temps-là, aussi bien que les particuliers.

D'un autre côté les comtes de Dunois, de Clermont, d'Eu et de Nevers, assiégèrent Bayeux, dont la garnison étoit de neuf cents Anglais, sous la conduite de Matago. Après plusieurs exploits, pendant quinze jours, tant du côté des assaillans que de celui des défendans, il fallut capituler. Les Anglais en sortirent chacun un bâton à la main seulement, et se retirèrent à Cherbourg; c'étoit à la fin du mois de Mai.

Dans le même temps, le connétable et d'autres seigneurs entrèrent dans la presqu'île de Cotantin, où ils reprirent Valognes, et les châteaux de Bricquebec et de Saint-Sauveur-le-Vicomte. Ce dernier étoit alors l'une des plus fortes places de Normandie.

Le duc de Sommerset demeuroit dans Caen, avec une garnison de quatre mille hommes, résolu de conserver cette importante ville jusqu'à l'extré-

mité. Le roi prit le dessein de l'en chasser, et il rassembla ses troupes dans cette vue ; ce qui composa une armée d'environ quatre mille lances, et de vingt mille archers, tant à pied qu'à cheval ; sans compter beaucoup de noblesse, et particulièrement celle de Normandie, ni les autres sortes de troupes que l'on connoissoit sous les noms de guisarmiers, de coustilliers, de halbardiers et d'hommes de long-bois.

Le siège de Caen fut formé le 5 Juin 1450. Les comtes d'Eu et de Nevers attaquèrent d'abord la ville par un boulevard, du côté de l'abbaye aux Dames. Il fut pris d'assaut, et les Anglais se renfermèrent dans la ville, dont ils firent murer la porte.

On fit incessamment des tranchées autour de la ville, et le comte de Dunois fit attaquer les boulevards qui étoient sur la rivière, près la porte Millet. Il fut combattu vaillamment de part et d'autre ; mais enfin les Français s'en rendirent maîtres, et beaucoup d'Anglais y furent tués.

On fit miner sous les murailles en plusieurs endroits, et particulièrement du côté de St.-Etienne, où le connétable

table fit sauter une tour, ce qui fit une brèche par où l'on pouvoit se battre main à main.

Quand les Anglais se virent pressés de toutes parts, craignant d'être pris d'assaut, ils demandèrent à capituler. Le roi, « ému de pitié et de com-
» passion, considérant quel dommage
» ce seroit de détruire une telle ville,
» consentit et octroya qu'elle fût prise
» par composition. » Il fut décidé, le vingt-cinq Juin, que si les Anglais n'étoient point secourus dans le premier jour de Juillet, ils rendroient la ville, le château et le donjon; qu'ils pourroient emporter leurs meubles; qu'ils laisseroient toute l'artillerie; qu'ils rendroient tout ce qu'ils avoient de prisonniers; qu'ils tiendroient quittes les habitans de tout ce qu'ils pourroient leur devoir, qu'ils s'embarqueroient pour passer en Angleterre, et non ailleurs.

Le premier jour de Juillet étant venu sans aucun secours, le duc de Sommerset rendit la ville et les forteresses, et alla s'embarquer avec ses troupes à Estrehan.

Le sixième jour du même mois de Juillet 1450, le roi Charles VII fit son

entrée en cette ville, d'une manière très-magnifique, le peuple faisant de grands cris de joie, avec acclamations de Noël! Noël!

Le roi resta une semaine à Caen; de-là il s'en vint au siége de Falaise, qui étoit commencé dès le 5 de ce mois, par Pothon de Saintrailles, bailli du Berry, auquel étoit venu se joindre messire Jean Bureau, trésorier de France, avec l'artillerie et les francs archers. Le roi se logea dans l'abbaye de Saint-André-en-Gouffern, à une petite lieue de la ville, vers Argentan, avec le roi de Sicile, le duc de Calabre, le comte du Maine, et plusieurs autres seigneurs. Le duc d'Alençon fut logé à l'abbaye de Sainte-Marguerite-de-Vignats, à demi-lieue de St.-André. Le comte de Dunois fut logé à Guibray; et en face de la porte de Guibray, furent logés Messieurs de Beauvais, Jean de Lorraine, et le bailli de Berry, et deux cents francs-archers.

De l'autre côté de la ville, vers Caen, les comtes de Nevers, d'Eu, M. de Culant, grand-maître-d'hôtel du roi, MM. Dorval, de Montigny et plusieurs autres seigneurs furent logés à l'abbaye de Villers-Canivet. M. de Touteville et

autres, arrivèrent avec deux mille francs-archers, qui se joignirent aux autres troupes, tellement que la ville fut assiégée et environnée de tous côtés. Pendant plusieurs jours, la ville et le château furent assaillis et battus furieusement par les assiégeants, qui rompirent et abattirent une grande partie des murs, et ne donnèrent aucun loisir ni relâche aux assiégés. Les Anglais avoient fait des sorties vigoureuses, mais ils avoient été repoussés, ou, comme dit la Chronique *reboutés* plus vigoureusement encore. Enfin, on pressa la place de si près, qu'ils en vinrent à une composition, le onzième jour de Juillet. André Troslot et Thomas Ethon, que Talbot, gouverneur de Falaise, avoit laissés ses lieutenans dans cette place, avec une garnison de quinze cents Anglais, des meilleures troupes de leur nation, craignant d'être forcés et pris, s'obligèrent de la rendre au comte de Dunois, pour le roi, s'ils n'étoient secourus dans le vingtième de Juillet, à condition que leur maître, capitaine de ladite place, le seigneur Talbot, qui étoit un des six ôtages que l'on avoit mis aux mains du roi lors de la réduction

de Rouen, et qui étoit prisonnier au château de Dreux, seroit mis en liberté et franchise, et leur seroit rendu; ce qui fut accordé. Ils donnèrent leurs ôtages, et trève fut faite. Le lundi 20 Juillet, ils abandonnèrent la ville et le château de Falaise, et s'en allèrent leurs corps et biens saufs, en Angleterre. Talbot leur fut rendu, et le roi donna le gouvernement de cette place à Pothon de Saintrailles, bailli de Bourges en Berry. (*Chronique de Normandie, Mesgissier. Autre ancienne Chronique, page 1066. Hist. de Norm. Masseville.*)

Le roi Charles accorda une charte à toute la Normandie, et à la ville de Falaise nommément, par laquelle il laissoit subsister les possessions et les usages de ce pays, telles qu'elles se trouvoient subsister lors de cette conquête.

Il y avoit à Domfront sept à huit cents Anglais, qui furent attaqués la semaine suivante, par les sires de Culant et de Blainville. Ils rendirent aussi la place, et se retirèrent de même dans leur royaume.

Il ne restoit donc plus aux Anglais que Cherbourg en Normandie; et pen-

dant le siége de Falaise, le roi y avoit envoyé le connétable et le comte de Clermont, qui en avoient entrepris le siège. C'étoit une des plus fortes places de la France, et il y avoit deux mille bons Anglais, sous la conduite de Thomas Gouvel. Ils furent attaqués dans les formes, et ils se défendirent aussi bien durant quelques semaines. L'artillerie n'y fut point épargnée de part ni d'autre, et l'amiral de Raiz fut tué d'un coup de canon. Les assiégeans se servirent d'une sorte de bombarde de nouvelle invention, dont les Anglais, suivant la Chronique, « furent » moult ébahis, car oncques n'avoient » eu connoissance de tel mystère. » La vigueur des armes françaises, et la crainte paternelle de Thomas Gouvel pour son fils, qui étoit un des six ôtages que l'on avoit mis entre les mains du roi à la réduction de Rouen, le firent résoudre à rendre la ville et le château de Cherbourg, le douzième jour d'Août, moyennant qu'on lui délivreroit son fils.

Voilà la manière dont les Anglais furent chassés de Normandie, l'an 1450. Ils y étoient entrés et s'étoient rendus maîtres des principales villes, aux années 1417, 1418 et 1419. Ils y avoient

établi des garnisons dans plus de soixante places : ils les avoient possédées pendant plus de trente ans ; et on les en fit sortir en une année et dix ou douze jours.

Le roi fut si pénétré de joie d'avoir reconquis la principale province de son royaume, qu'il ordonna que l'on feroit, tous les ans, des processions solemnelles, le douzième jour d'Août, pour en rendre grâces au Dieu des armées.

Ainsi la Normandie ou Neustrie, qui avoit appartenu à la France depuis Pharamond, sous le nom de Neustrie, jusqu'à Rollon ; aux Normands, par Rollon, depuis l'année 912 jusqu'à Guillaume le Conquérant ; aux Anglais, l'an 1066, par Guillaume le Conquérant, jusqu'en 1204, qu'elle fut réunie à la France par Philippe-Auguste, sous Jean Sansterre ; et que Henri V, roi d'Angleterre, reprit à la France sous Charles VI, en 1418, fut enfin réunie pour toujours à la France, sous Charles VII, l'an 1450.

XIX.

Guerre de religion. Siége, assaut et pillage de Falaise par les troupes de Henri IV, roi de France et de Navarre.

Après cette victoire, qui rendit la Normandie à ses rois, il sembleroit que cette province eût dû jouir d'une paix tranquille et durable ; mais il n'en fut pas ainsi. La guerre républicaine, sous prétexte de religion, de réforme et de liberté, la troubla plus que jamais, dans le seizième siècle ; et la plupart de ses villes, Rouen, Evreux, Lisieux, le Havre-de-Grâce, Montivilliers, Honfleur, Pont-Audemer, Louviers, Vernon, Pontoise, Argentan et Falaise, entraînées malheureusement dans le parti de la ligue, sous Henri III et sous Henri IV, se trouvèrent bientôt exposées à de nouveaux troubles (1). Les Falaisiens, surtout, ne pouvoient pardonner aux protestans d'avoir exhumé de l'église St-Etienne

(1) Henri III ayant été assassiné par le fanatique Jacques Clément, le premier Août 1589, le trône appartint à Henri IV.

de Caen, les ossemens de Guillaume le Conquérant, leur compatriote; ni d'avoir pareillement exhumé ceux de Mathilde son épouse, de l'église de l'abbaye aux Dames; ni d'avoir, la même année 1562, mis le feu à l'église de St-Gervais de Falaise, dont l'orgue étoit déjà brûlé quand on vint éteindre le feu; ni à Gabriël de Montgommery de Lorges, chef des protestans, d'avoir pris cette dernière ville par ruse, en 1568 (1), et d'avoir brûlé beaucoup de papiers et de titres des communautés religieuses et des fabriques des églises. D'ailleurs, Henri IV demandoit des secours à la reine Elisabeth, protestante, qui, deux ans auparavant, avoit fait périr sur un échafaud, sa sœur, Marie Stuart, catholique.

Falaise fut donc une de plus rébelles à Henri IV, parce qu'il étoit

(1) Un portier, nommé Rabasse, introduisit Montgommery et sa cohorte dans la ville. Ce dernier avoit brûlé tous les papiers et titres de l'abbaye de St.-Jean et des autres communautés des environs de la ville; il en fit autant dans la ville même. Rabasse, méprisé de tout le monde, alla finir ses jours au faubourg du Valdante, dans une chaumière qui porte encore le nom de château-Rabasse.

protestant. Le duc de Montpensier, chef du parti royal, l'avoit déjà assiégée vers Juillet 1589, sous Henri III uni à Henri IV, pour la soumettre, mais il y avoit été vigoureusement repoussé par ses habitans, qui avoient à leur tête le comte de Brissac.

Ce guerrier, que le duc de Mayenne avoit établi gouverneur de la ville, la défendit pendant plusieurs mois, moyennant le secours des Gautiers (1),

---

(1) Les Gautiers, ainsi nommés, parce que leur parti s'étoit formé à la Chapelle-Gautier et aux environs, parcouroient les campagnes, sous la condnite des sieurs Lambert, et combattoient les partisans de Henri III et de Henri IV, et des protestans. Le 20 Juillet 1589, onze jours avant la fin tragique du règne de Henri III, ils firent une descente au château de la Tour, près Villers-Canivet, à une petite lieue (Ouest) de Falaise, et le brûlèrent. Ce château étoit alors dans le bois de la Tour, où l'on voit un vide-bouteille entouré d'un vaste fossé, à la tête de l'étang. Le duc de Montpensier quitta le siége de Falaise, pour aller à leur poursuite, et les défit aux villages de Pierrefitte et de Villers-Canivet. Ils y perdirent plus de trois mille hommes, avec Vaumartel, leur major-général. Les autres Gautiers de Vimoutiers, de Bernay et de la Chapelle-Gautier, furent pareillement défaits la même année.

Comme le comte de Brissac et les capitaines

prétendant que le roi même n'y réussiroit pas mieux que le duc de Mont-

---

et bourgeois de la ville de Falaise s'étoient associé les Gautiers, ils furent accusés par M. Ravand de Seran, propriétaire du château de la Tour, d'avoir participé à sa destruction; et le 5 Octobre 1589, « la cour du parlement de Rouen, séant » à Caen, vu l'information faite contre les bour- » geois de Falaise, accusés d'avoir brûlé, con- » jointement avec les Gautiers, le château du » bois de la Tour, le 20 Juillet dernier, con- » damna les dits bourgeois à payer solidairement, » dix-huit mille livres d'intérêts au sieur Ravand » de Seran (qui en demandoit soixante mille), » et chargea nommément de ce paiement, les » capitaines bourgeois Labrèche, Lachesnaye, » Herpin, Turgot, Lefèvre de Laboderie, » Sainctin de la Tour, Sainctin Bondis, Jacques » Langevin, Pierre Harcourt, Philippe Bisson, » etc.; sauf leur recours sur les autres bourgeois » pour la répartition de cette somme. »

Ce fut vers 1444 que M. Robert de Seran, écuyer, obtint de Henri VI, roi d'Angleterre, cette propriété, nommée le fief de Canivet, dont une partie consistoit en bois, et se trouvoit aux environs des anciens bois du Roi.

Voici la charte de confirmation de ce fief, en date du 12 Juillet 1446 :

Henri, par la grâce de Dieu, roi de France et d'Angleterre, au bailli de Caen, ou à son lieutenant, salut :

Reçu avons l'humble supplication de notre aimé Robert de Seran, écuyer, demeurant en la paroisse de St.-Loup près Falaise, contenant

pensier ; ou du moins que si la ville se trouvoit prise, il demeureroit en

---

que comme depuis naguères il ait prins de nous à fieffe, afin d'héritage, la terre et fief de Canivet, en toutes dignités, appartenances et appendances, tant en cour, usages, justices, jurisdiction, qu'autrement, par le prix de quarante-quatre livres tournois de rente qu'il nous est tenu faire et payer par chacun an, en la recette de notre vicomté de Falaise, et en laquelle place souloit avoir un château qui de long-temps a été démoli et abattu, et, auprès icelle place, avoit certaine quantité de menus bois à faucillon qui avoit coutume de couper de bans en bans ; et aussi à l'occasion des guerres qui ont eu cours en temps passé, portion des terres appartenantes audit fief, en défaut de labour, se sont surcrues en hauts bois et buissons, comme en pays de désert ; et parce que les héritages tenus et compris dans la baille et fieffe dudit suppliant sont joignans, jouxte et à l'environ de nos bois anciens de Canivet, et que nombre desdits héritages sont surcrus en même bois, ledit suppliant nous a humblement soumis et requis, en gardant notre droit et le sien, que par nos gens officiers soient mises et assises lignes, séparations, devises, entre nosdits héritages, appartenances et dépendances, ainsi que les terres de sadite ferme le portent et le contiennent, vous mandons, et (pour que lesdits héritages sont assis en votre dit bailliage) permettons qu'appelés notre receveur vicomte audit Falaise, et notre procureur audit bailliage, ou son substitut, vous transportiez sur lesdits héritages fieffés audit sup-

pleine assurances dans le château, qui étoit un des plus forts de la province;

---

pliant, et y faire venir assembler nombre suffisant de gens nobles et anciens du pays et des lieux prochains d'iceux héritages, non suspects et favorables audit suppliant, et, en leur présence et selon leur rapport, et par conseil de nosdits officiers, faites mettre bien raisonnables bornures et séparations et loyales devises jouxte nos héritages, tant en bois et autres de main, qui anciennement souloient appartenir audit fief de Canivet, dépendant et appartenant audit suppliant à cause d'icelle notre fieffe; afin qu'il puisse jouir de ce qui lui appartient, sans aucune chose prendre et entreprendre sur nous audit héritage. Donné à Rouen, le 12 Juillet 1446.

Plus bas est écrit : Par le roi et relation de son conseil; avec paraphe.

Cent quatre-vingts devises furent plantées, par M. Dumarle, grand voyer de France, entre les possessions de M. de Seran et le bois du Roi.

Le même Henri VI vendit ce bois du Roi en 1446, au duc de Ferrare, qui le revendit, en 1593, à M. de Beuvron d'Harcourt de Croisy, moyennant 2800 écus de capital, et 280 écus pour les deux sous pour livre du marché. La République française de 1792 s'en empara sur M. de Beuvron d'Harcourt, absent, et le Gouvernement français actuel en a hérité sur la République. Mais Louis XVIII, de retour au trône de ses ancêtres, ayant rendu un édit, le... Juin 1814, suivant lequel tous les biens d'émigrés non vendus retourneront à leurs maître, la maison d'Harcourt doit rentrer en possession de ce bois.

et,

et afin que les faubourgs ne pussent servir de logement aux royaux, il résolut de les brûler, et commença par celui de Guibray ; mais heureusement les troupes du roi arrivèrent assez tôt pour en éteindre le feu. C'étoit à la fin de Décembre 1589.

Henri IV établit son quartier général au logis de la Courbonnet, au midi de la ville, chez M. Morel, vicomte et maire de Falaise. Il fit sommer le comte de Brissac de lui rendre la place. Le comte répondit : qu'il ne pouvoit le faire en conscience, puisqu'il l'avoit juré sur le St.-Sacrement ; qu'au reste s'il avoit à s'expliquer davantage, ce ne seroit que dans six mois. Le roi, piqué d'une telle réponse, répartit : Ventre-saint-gris, je veux changer les mois en journées, et je lui donnerai l'absolution de son serment (1).

(1) Jussus deditionem facere Brissacus, Religione se prohiberi respondit ; sumpto quippè Dominici corporis sacramento, fidem suis obligasse de deditione se prorsùs non acturum. Addiditque se post semestre ampliùs responsurum. Quo responso accepto, rex iratus retulit, menses ad totidem dies se contracturum, intrà quos illum, sed magno suo cùm damno, Religione solutuirus esset. (*Chroniq. latine de Thou.*)

L'on reconnut bientôt que le roi avoit parlé plus juste que le comte. Il fit foudroyer le château, d'une si grande force, principalement à l'angle méridional, près la tour de la Reine, que dans peu de temps il y eut une brèche. Les soldats approchèrent à la faveur des glaces dont l'étang, qui faisoit sa principale défense, étoit couvert, et montèrent à l'assaut d'autant plus facilement, que le comte et sa garnison s'étoient retirés dans le donjon (1). De-là ils entreprirent d'entrer dans la ville, par la porte qui en faisoit la communication; mais ils la trouvèrent fermée et défendue par une troupe de bourgeois résolus à vaincre ou mourir; parmi lesquels un jeune marchand, nommé Lachênaye, et sa maîtresse, Charlotte Herpin, se distinguèrent principalement. Ces deux amans, persuadés que les assiégeans vouloient détruire la religion et la ville,

(1) En Décembre 1589, il n'y eut que Falaise et Honfleur qui soutinrent un siége. La première se prit d'assaut par le château, le 6 Janvier 1590, l'étang qui en faisoit la principale défense, étant glacé par les grands froids, et fut misérablement saccagée. L'autre capitula. (*Mézeray, Abrégé chronologique de l'Histoire de France.*)

résolurent de s'exposer à toutes sortes de dangers pour leur défense, et de ne s'abandonner jamais. Ils combattirent et résistèrent à cette porte, avec tant de valeur, que le roi, touché de leur zèle et de leur mérite, commanda de leur sauver la vie, s'il étoit possible. Mais Lachênaye, ayant été tué d'un coup de fusil, sa maîtresse refusa quartier et continua de combattre, jusqu'à ce que, se sentant blessée à mort, elle s'en retourna expirer auprès du corps de son amant.

Au moment où les royaux forçoient la ville, pour s'en emparer, une autre héroïne, n'ommée la grande Eperonnière, surnommée royale militaire, sauva la rue du Campferme du pillage. Cette femme, du haut d'une des portes de la ville, jetoit beaucoup de pierres sur les soldats du roi Henri, qui battoient en brèche pour entrer. Le général ayant ordonné qu'on lui amenât la personne qui résistoit seule sur la porte, reconnut que c'étoit une femme qui s'étoit munie d'une armure et d'un casque. --- Pourquoi écrasez-vous mes troupes, lorsque je suis votre maître? -- Si j'étois le sujet de ton roi, je le défendrois; tu es l'ennemi de mon

prince, je lui dois la défense (1). — Royale militaire, lui dit le général, tu as raison ; je te fais grâce. En outre, que me demandé-tu ? — Que ma rue soit exempte du pillage, et qu'il soit permis de la fermer. — Soit, répondit-il, pourvu que ce soit fait dans quatre heures. On la reconduisit à sa maison qui est située dans la rue du Campferme, à l'entrée de la venelle Kinkerville, dont elle fait le coin, vers le Nord. Cette grâce fut publiée par toute la ville. Chacun déposa dans la rue du Campferme ce qu'il put enlever de plus précieux. Le reste de la ville fut pillé et misérablement saccagé ; et cette rue seule fut soustraite à l'avidité du soldat. (*Note manuscrite de M. Brée, et de M. de Malherbe*).

Le comte de Brissac, qui étoit dans le donjon, se vit obligé de capituler ; et se fondant sur la bonté paternelle de Henri IV, qui avoit sauvé Guibray des flammes, et la rue du Campferme du pillage, il se rendit, à condition que lui et quinze des siens auroient la vie

(1) Mayenne, chef de la ligue, opposoit, en 1589, à Henri IV, pour la couronne, un fantôme, le cardinal prince de Bourbon.

sauve, et que les autres seroient à la disposition du roi. Mais Henri n'en fit pendre que sept, en mémoire des sept jours de siége, et encore il les fit choisir du nombre des prisonniers qui méritoient la mort pour d'autres crimes.

Sept maisons de la ville et de sa banlieue furent obligées de fournir les ustensiles nécessaires pour cette expédition, et celle des criminels à venir.

Le comte de Brissac fut destitué de son emploi de gouverneur (1), et ses

(1) A la place du comte de Brissac, Jacques Montmorency, seigneur de Crèvecœur en Auge, fut fait gouverneur de la ville; puis, ce seigneur ayant été fait gouverneur de Caen, le gouvernement de Falaise fut donné au seigneur de Montmorency, baron de Bouteville, son fils, qui vendit cette charge à M. Pierre d'Harcourt, seigneur de Beuvron, dont l'arrière-petit-fils, Odet d'Harcourt, marquis de la Motte, la revendit à M. Noël de Morel de Putanges, vers 1700, lequel la céda à son parent M. de Morel d'Aubigny. (*Voyez I. Part. Art. XXII. Gouverneurs de Falaise.*)

Ces gouverneurs pouvoient mettre à leur place un représentant pour exercer cette charge, comme il se voit par le bail de René de Cossé, comte de Brissac, gouverneur du château, fait l'année 1534, suivant lequel il saisit René Dumont

meubles qui étoient d'un grand prix, furent donnés au maréchal de Biron.

Aussitôt que le château, la ville et la vicomté de Falaise, furent au pouvoir de Henri IV, et que tous les habitans y furent rangés à leur devoir, Le bon roi confirma leurs priviléges et respecta leurs propriétés. Toutefois, « Philippe des Buats, à cause de son » quart de fief à Fourches, fut obligé » d'aller, en temps de siége, au château » de Falaise, garder pendant une nuit » la tour de la Reine, par laquelle ce » roi, dans une nuit, prit ce châ- » teau d'assaut.

» Thomas Morel, à cause du fief de » la Courbonnet, près la ville, conte- » nant quatre-vingts acres, et qu'il pos- » sédoit à défaut de resséans, fut obligé » de faire sept jours de garde, avec

---

de ladite charge de gouverneur, à condition qu'il se réservoit les étangs et le pré qui demeuroient au profit du lieutenant. Ce bail fut fait devant Dènis et Billard, tabellions, au dit an. Présence de Guillaume le Verrier, baron de Vassy, lieutenant de Caen en la vicomté de Falaise. (*Ancienne note manusc.*)

A la place des deux étangs et du pré dont il est qestion dans ce bail, sont actuellement l'abreuvoir et le cours, sous les murs du château.

» aide, au temps d'hostilité, en l'une » des portes du château, » par laquelle ce roi prit la ville d'assaut, après sept jours de siége. (*Voyez Ire. Part., Art. XXIII, Vicomtes, n°. 2.*)

Quoique Henri IV eût pardonné à la ville de Falaise, il refusa pourtant de révoquer l'édit de Henri III, son prédécesseur, suivant lequel la tenue de la foire de Guibray étoit transportée à Caen; mais ce refus n'étoit point dicté par son cœur vraiment paternel : c'étoit seulement un léger contre-temps qu'il préparoit à ses enfans qui avoient été rebelles, afin de voir leur docilité pour l'avenir.

Nicolas le Sassier, de la paroisse de Guibray, avocat, député de cette ville pour les états de Normandie, l'an 1590, alla se jeter aux pieds de ce prince, au camp de Saint-Denis; lui représenta la consternation de ses concitoyens, et leur dévouement à Sa Majesté; lui présenta ses trois fils, enrôlés sous ses drapeaux; lui offrit toute la jeunesse de la ville, également décidée à le servir; puis élevant la voix : Grand prince! vous connoissez par expérience leur bravoure; ils ont admiré en votre personne, un prince plus brave encore;

c'est pourquoi tous veulent s'attacher à vous jusqu'à la mort. Allez rassurer votre ville, lui répondit Henri : je voulois seulement l'éprouver. Actuellement qu'elle est soumise, j'oublie sa rebellion passée, et je lui montrerai dans tous les temps de mon règne, que je suis pour elle un père tendre et généreux. Je lui rends la foire de Guibray, avec les exemptions et priviléges que les rois mes prédécesseurs lui ont accordés. Et vous, bon et fidèle serviteur (1), « je vous prends sous ma » sauve-garde spéciale : je vous exempte

(1) Les lignes marquées d'apostilles sont copiées mot à mot du privilége particulièrement accordé à Nicolas le Sassier de la Roche, par Henri IV, au camp de St.-Denis, le 23 Juillet 1590. La copie est aux mains de M. le Sassier de Boisauné, de cette ville, et la charte originale chez les héritiers de Michel le Sassier fils.

On voyoit il n'y a pas encore long-temps, dans l'église de Guibray, près du troisième pilier, à droite en entrant, une tombe sur laquelle étoit écrit : Ci gît M.e Nicolas le Sassier, sieur de la Roche, avocat en élection à Falaise, député, en l'année 1590, pour les cahiers des états de cette province, vers la majesté du roi notre sire, duquel il obtint le rétablissement des foires de Guibray. Il décéda le 8 Octobre 1597. Dieu en ait l'âme.

» de monter la garde aux portes de
» mes villes, en considération de vos
» trois fils qui portent les armes à mon
» service. Je défends très-expressé-
» ment aux chefs et conducteurs de
» troupes, de quelque nation qu'elles
» soient, de loger ni souffrir loger,
» dans vos maisons et fermes, aucuns
» gens de guerre, ni d'y prendre aucuns
» fourrages, blés, vins, pailles,
» avoines, ni autre chose quelconque,
» sans votre gré. En signe de quoi je
» vous permets qu'à chacune de vos
» maisons, vous puissiez faire mettre
» et apposer mes panonceaux et bâ-
» tons royaux, à ce que personne n'y
» prétende faute d'ignorance. » Cette grâce fut accordée et signée par Henri lui-même, au camp de Saint-Denis, au mois de Juillet 1590.

Nicolas le Sassier revint aussitôt à Falaise, annoncer cette nouvelle de la révocation de l'édit du roi, qui fut suivie des cris de joie et des acclamations : Vive Henri ! Vive Henri !

Extrait de la lettre patente de Henri IV, qui rappelle à Guibray la foire de Notre-Dame de la mi-Août. La charte en parchemin est aux mains

de M. le Sassier de Boisauné, de cette ville, arrière-petit-fils dudit Nicolas.

« Henry, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut : Le feu roi notre très-honoré seigneur et frère, informé que les habitans de notre ville de Falaise avoient ci-devant pris le parti de nos ennemis rebelles, au lieu de se maintenir en l'obéissance qu'ils lui devoient, auroit, par punition dudit crime, entre autres choses, révoqué la tenue de la foire de la Guibray, et icelle transférée en notre ville de Caen, avec tous les priviléges y attribués, ce que nous aurions confirmé, après son décès, à notre advenement à la couronne, dont advertis, après la réduction de notredite ville en notre obéissance ; les habitans dudit bourg et lieu de la Guibray, s'étant toujours fidèlement maintenus au service dudit défunt seigneur et frère et au nôtre, comme ils nous ont témoigné par tous devoirs de bons et fidèles serviteurs ; et oüis les députés tant dudit lieu de la Guibray ; que ceux de notre ville de Caën, et après avoir été duement advertis du grand et notable dommage d'intérêt que recevrions et le public,

par ladite translation, au moyen de laquelle nos droits seroient grandement diminués, et une infinité de familles, de leurs biens, consistans aux loges, étant audit lieu, par les échanges et partages des terres et legs testamentaires qui en ont été faits; savoir faisons que de l'advis de notre conseil, nous révoquons lesdites lettres de translation ci-devant faites, de ladite foire, tant par ledit feu roi notre seigneur et frère, que par nous, et tout ce qui s'en est ensuivi. Avons ordonné et ordonnons que icelle foire sera tenue dorénavant audit lieu de la Guibray, avec les mesmes droits et priviléges, depuis le jour et fête de Notre-Dame de la mi-Août, comme elle souloit être tenue par le passé et auparavant nos édits de translation..... Cecy donnons en mandement... Donné au camp de Saint-Denis, le dix-neuvième jour de Juillet, l'an de grâce 1590, de notre règne le premier. »

Depuis l'année 1590, il ne s'est passé à Falaise, rien qui ne soit commun avec les autres villes de Normandie; c'est pourquoi nous n'en tenons point note.

Nous observerons pourtant que l'as-

semblée nationale de 1789, dépouilla la ville de Falaise, vers l'Orient et le Midi, de presque tout le territoire de son ancienne vicomté et de son bailliage; de manière qu'Argentan vient, pour ainsi dire, jusqu'aux portes de Falaise exercer sa juridiction; et il ne reste plus à cette dernière ville que l'espoir d'obtenir dans la suite une répartition de territoire plus juste. Si elle a perdu son titre de capitale du Houlme au-delà de l'Orne, et le territoire de ses quatre baronnies de Séez, de la Leu, de St-Forgeant, et de Fleuré, au moins il lui faut, vers le Midi, l'Orne pour limite; et vers Argentan la moitié du territoire situé entre ces deux villes.

Au moment où nous achevons d'imprimer cette seconde partie, la révolution française de 1789, vient enfin de finir. Les peuples sont délivrés du fléau de la guerre. Louis XVIII est assis sur le trône de ses ancêtres; et l'on entend chanter de toutes parts: Vivent les enfans de S. Louis et de Henri IV! Vivent les princes généreux qui nous ont procuré la paix!

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE.

RECHERCHES

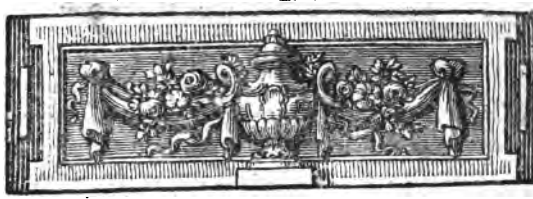

RECHERCHES
HISTORIQUES
SUR FALAISE.

TROISIÈME PARTIE.

Extraits de divers Auteurs, et Notes détachées.

I.

Nous nous étions proposé de transcrire ici la description de Falaise, extraite du Livre des antiquités des villes de France, par André Duchesne. Comme elle est rédigée d'après celle de Belleforest, transcrite dans l'article suivant, nous y renvoyons nos lecteurs.

II.

Extrait de la Cosmographie universelle, ou Description de tout le Monde, en deux Tomes in-f°., *par Munster et François de Belleforest. A Paris, chez Nicolas Chesneau, rue Saint-Jacques, au Chêne-vert*, 1575.

LE long de la rivière d'Orne (*sur la rivière d'Ante*) s'offre la ville de Falaise, dite ainsi, suivant le mot ancien gaulois, à cause des rochers et promontoires qui sont ès entours et lesquels on découvre de loing avant du côté de la mer. Mais j'ai retiré une autre interprétation de ce docte et rare gentilhomme Guy Lefèvre, seigneur de la Boderie, qui me semble et gentille et pertinente, lequel, comme il est bien versé aux langues, et surtout en l'hébraïque, a trouvé que Feles, ou Fales (mot Hébrieu qui signifie celle languette qui tient une balance en son contrepoids), a esté jadis donné par les premiers enfans de Noë, possédans la Gaule, à la ville ou chasteau de Falaise, à cause qu'elle est assise comme en égale dis-

tance, au fons d'un vallon, ceinte et environnée de toutes parts de montaignes : et bien qu'elle soit posée en ce vallon, si est-ce que toutes les avenues et les faubourgs conduisans vers icelle sont encore plus bas qu'elle, et elle leur sert de contrepoids : mais ceste considération sert plus pour la curiosité que pour asseurance que voulions vous en donner. Au reste la figure de Falaise est tout ainsi faite qu'une nef longue et estroicte, n'ayant que troys rues, deux desquelles la fendent et vont continuans de l'un bout de la ville à l'autre : là ou le chasteau est comme la poupe du navire qui est assis sur un roc et qui commande sur la ville : estant armé de fossez très-profonds, et ceint de deux estangs, l'un desquels pour l'infinité de sources ne peut estre tary ni mis à sec aucunement, non pas pesché qu'avec le tramail et filet, tant il est profond, et l'autre peut estre escoulé et pesché à saisons (1), et sur lequel il y a des moulins, l'un pour les foulons

(1) Depuis environ 1700, on a changé ce dernier étang en pré ; et vers 1770, on a changé ce pré en cours.

et l'autre pour les esmouleurs de couteaux, desquels on fait à Falaise des meilleurs qui se voyent en ce royaume. Ce chasteau est très-ancien, car en icelui se tenoyent les premiers ducs de Normandie, y ayant choisi leur demeure, ayant une grosse tour si haute belle et ronde, qu'on l'estime la plus belle de France, à l'objet de laquelle on voit une roche qui l'égale presque en hauteur (1), et laquelle je pense que soit cause que la ville a le nom de Falaise : lequel lieu et chasteau fut le dernier gaigné par les Anglois, et depuis défendu par le seigneur Tallebot, qui y feit bastir une salle fort superbe, et peinte magnifiquement, (2) et ainsi fut aussi le dernier conquis

(1) La vraie Falaise est le triple roc long, incliné, qui se voit à l'opposite de cette tour, sur le penchant du côteau de Montmirat, vers le Midi, dans le voisinage de la vaste roche polygone. (*Voyez au pied de la page* xxxv *des Dissertations*, *en note.*)

(2) L'une des salles de Talbot appartenant jadis aux ducs de Normandie, étoit près la ruelle de la vieille Poissonnerie, entre la Grand'Rue et la rue du Campferme. Cette salle, haute de onze pieds, longue de quarante-deux, large de dix-sept, et dont le corps subsiste encore, mais

par le roi Charles septième. Il y a encore un donjon fossoyé, et aussi fort ou plus que le chasteau, lesquels

---

actuellement séparé en deux au milieu de sa longueur, étoit munie de deux belles fenêtres à double arcade, comme celles du donjon carré, l'une au gable occidental, l'autre vers le midi. Au-dessus de la fenêtre du gable occidental, en dehors, on voit les restes d'une apparence de corps humain, sculpté en bosse, dont les entrailles sont éparses à droite et à gauche. Il paroit qu'on a voulu représenter, par cette figure, le songe d'Arlette, suivant lequel cette fille, dormant auprès de Robert, crut apercevoir ses entrailles s'étendre et se dilater sur toute la Normandie et l'Angleterre; ce qui signifioit que son fils Guillaume, dont elle étoit alors enceinte, seroit maître un jour de ces deux nations.

Aux deux côtés de cette représentation, Talbot fit sculpter deux hémisphères de globes, qui signifient peut-être que ce général, pour s'emparer de Falaise, en 1417 et 1418, avait fait usage de boulets de canon, instrument de guerre inventé vers cette époque, et qui étoit connu sous le nom de bombarde.

Près du côté septentrional de cette fenêtre, est un petit pavillon carré, large de neuf pieds, vers le midi, et de six, vers l'Occident, haut de vingt pieds, recouvert d'une aire de carreau; soutenu à sa bâse par des pilastres carrés, munis de leurs chapiteaux, accolés vers le Midi, de double arcade, et vers l'Occident, d'une seule arcade, le tout orné en relief, 1°. sur le côté

on tient que furent bastis par Jules César, pour se fortifier contre les Gaulois s'ils remuoient mesnage tandis qu'il feroit le voyage de la Grande-Bre-

---

méridional, de deux tombeaux surmontés de guirlandes de cyprès, d'oiseaux funèbres, de têtes humaines décharnées, etc.; 2°. sur le côté occidental, de trophées militaires, et de beaucoup d'autres sculptures, entre autres d'une tête d'enfant et d'une tête de chat, vues de face, parfaitement finies.

Sur les arcades est un cabinet carré dont les fenêtres sont ornées, à leurs côtés, de colonnes rondes, supérieurement sculptées, dont la base est appuyée sur le chapiteau des pilastres inférieurs.

Au fond de ce pavillon, à l'Orient, s'élève, en pierre de taille, la petite tour ronde Talbot, faite par les mêmes artistes qui ont construit la tour du donjon. Sa hauteur est de quarante-huit pieds, à partir des fondemens. Son diamètre, en dehors, est de six pieds, et de cinq en dedans. Ce diamètre intérieur est rempli du bas en haut par un escalier de cent marches fait en limacon, parfaitement travaillé en spirale, de main de maître; et lorsqu'on est monté au haut de cet escalier, on remarque qu'à la place du noyau, est une claire-voye qui règne verticalement jusqu'au bas. Au-dessous de la couverture, composée d'une aire de carreau, sont pratiquées, à l'entour, des visières rondes par lesquelles on découvre les principaux points des environs de la ville.

La ruelle de la Poissonnerie, dont nous avons

taigne : ce que je ne trouve point inconvénient : quoyque n'ayant aucun auteur qui nous en asseure. Il n'y a à Falaise que deux paroisses : l'une fondée au nom de la Sainte Trinité ; et l'autre de Saint Gervais, quoyque sa principale fondation soit au nom de Saint Jacques : puis, un couvent de cordeliers, et l'eglise ou chapelle de l'hospital servant aux malades. La ville de Falaise est plus habitée de noblesse et de gens de justice que de marchands, et ainsi le commerce et trafic n'y est guere grand (1) ; elle est assise en bon air et sain, et en paysage très-beau, à cause des prairies et collines qui y verdoyent en tout temps, et pour le nombre infiny de fontaines qui arrosent son terroir de toutes parts, et les ruisseaux desquelles viennent laver et nettoyer la ville. Non guère loing de la ville, et près la fontaine de Crecy, est une abbaye de moynes blancs de l'ordre de Saint

---

parlé, traversoit autrefois le bloc de maisons qui sont en face, vers l'Orient, et alloit se rendre en droite ligne à la ruelle Pasquier.

(1) Depuis cette époque la population de cette ville s'est beaucoup augmentée.

Augustin qui se renomme de St. Jean ; belle jadis, mais à présent presque toute ruinée par l'insolente et plus que cruelle barbarie des calvinites. Et non loing de là est ce gros et fameux bourg nommé la Guibray, où se tiennent ces foires, par toutes les Gaules et Germanie renommées, et les jours auxquels elles commencent étans députez à la my-Août, à sçavoir : le mercredy après l'Assomption Notre-Dame (1), et finissent huit jours après inclusivement. Je laisse le grand abord du peuple qui y vient, la richesse des marchandises, le nombre des logès et le revenu qu'on en tire, et le droit et juridiction des juges de la foire, estimant qu'il n'y a aucun qui ne croye que la police n'est pas si mal gardée en ce royaume, qu'il n'y ayt des gens députez pour reigler chacun en une si grande multitude.

A une lieue de Falaise, vers le Ponent (*lisez Nord-Est*), est le mont surnommé d'Airiennes, où l'on prend les oiseaux de proie et passagers, tels que faulcons, sacres, tiercelets, esper-

(1) Actuellement cette foire s'ouvre le propre jour de la fête de l'Assomption.

viers et esmerillons ; et souvent on y prend des aigles, et, en somme, tout oiseau tant de poing que de leurre. Et là ès entours (ainsi que le susdit seigneur de la Boderie m'a donné par mémoire), on trouva il y a dix ans, en fossoyant ces monts susdits, près d'un muid de médailles et pièces de monnoye d'erain, èsquelles estoit empreinte la figure de Jules César avec des anciens caractères ou estoit ainsi escrit : *Julius Cœsar*. Une autre rareté advient quelquefois à un village près de Falaise, nommé Arnes, lequel estant en pleine campaigne, et propre pour produire bons bleds, et éloigné de huict à neuf lieues de la mer, sèche au possible de son naturel, et sans fleuve ni ruisseau quelconque, et néamoins souvent par des conduits souterrains, la mer y vient en telle et si grande abondance, qu'elle y fait comme un lac ou estang (1), et y ameine bonne quantité de poisson, et l'eau se retirant, le lieu demeure aussi tout à sec comme auparavant. Au resté Falaise est illustrée pour avoir esté le pays de la naissance de ce grand prince

(1) Ce lac se nomme Noire-Mare.

Guillaume surnommé le Conquérant ; fils naturel de Robert, premier du nom et sixième duc de Normandie, lequel, bien qu'il l'eût eu d'une simple fille d'un bourgeois de Falaise, si est-ce que faisant le voyage de la Terre-Sainte, il institua son héritier : et c'est luy (ainsi qu'avons dit) qui conquit le royaume d'Angleterre sur les Danoys. Et c'est pourquoy il exempta Falaise de tout péage et tribut, quelque trafic ou marchandise que les Falaisiens voulussent faire quelque part que ce fût de ses terres, sauf qu'à Londres en Angleterre, et à Vernon sur Seine, où il ne voulut que cette exemption eût vigueur.

Falaise est du bailliage de Caen (aussi bien que Bayeux et que Vire), ayant siége d'assises, de bailliage, vicomté, élection et receptes de tailles et aides, et par ainsi ayant des citoyens fort honorables, et des juges et advocats de grande doctrine et droicture en l'administration de justice.

III.

Extrait du premier discours imprimé de maître Pierre Chancel, Professeur de Rhétorique, adressé, en latin, à M. Alexandre Fouasse de Noirville, Conseiller du Roi, Lieutenant général, civil et criminel, au siége de Falaise, et Sécrétaire du Roi. Prononcé à Falaise le vendredi 11 Octobre 1686.

Adeò antiqua est hæc urbs ut ad aquas diluvii pertingat et pervenerit; Romano antiquior imperio. Coloniæ ex hâc urbe in Italiam antè Romulæa tempora deductæ. Latinis, Henetis, Euganeis, Aboriginibusque sub Falesacorum, Faliscorum, vel Faleriorum nomine fuisse cognitas! (1) tanta erat prioribus retrò seculis Falesacorum virtus, tanta Falesiensium gloria... tantum decus.

Traduction.

Cette ville, dont la fondation précède de beaucoup celle de l'empire Romain, est si ancienne, qu'elle touche

(1) Ptolomée.

jusqu'aux eaux du déluge (1). On tira de cette ville (et de ses environs) des colonies qui passèrent en Italie pour la peupler, même avant les temps de Romulus. Les Latins, les Hénétes, Euganéens, Aborigènes, anciens habitans du Latium, connurent les Falaisiens sous le nom de Falisques, ou de Falériens, tant étoit grande leur vertu, leur gloire, leur dignité.

Extrait du second discours imprimé, du même au même, prononcé en Français. 1686.

La ville de Falaise, respectable par son antiquité, peut se vanter d'avoir été illustre par ses vertus militaires,

(1) D'après l'inspection des monumens celtiques de Falaise, il paroît que MM. Chancel et Guy Lefèvre de Laboderie, appuyés sur la tradition, ne se trompent pas. Que d'abord, une colonie celtique débarqua sur les bords du gouffre de Falaise et de Vaux (appelé en latin *Goffernum*), lorsqu'à la suite des malheurs de la terre, les eaux couvroient encore nos environs; et qu'ensuite cette colonie ayant beaucoup multiplié, s'étendit au loin, et fut en état d'aller peupler d'autres lieux. (*Voyez Ire. Part., page 10, en note; et page* XXXIV *et suivantes des Dissertations.*

éclatante

éclatante par l'intégrité de ses mœurs, et recommandable par sa piété.

Un savant du seizième siècle (1), (qui nous a laissé plusieurs notes sur Falaise, dont une partie est consignée dans la Cosmographie de Munster, et dans les Antiquités de Duchesne) a cru que le nom de Falaise étoit tiré du mot Hébraïque, Felé, qui signifie la languette d'une balance; parce que, suivant cet auteur, notre ville est posée entre des montagnes, comme la languette d'une balance entre les pieux qui la soutiennent. Pour moi, quand je voudrois suivre cette étymologie, je croirois avoir plus heureusement rencontré, en disant que Falaise fut ainsi nommée de Felé (1), (déesse chatte, symbole de Diane, ou la lune) sœur du Soleil,

(1) Guy Lefèvre de Laboderie, cité Ire. Part. art. XXX, dans la note qui le concerne.

(2) Fele soror Phœbi..... latuit. (*Ovid. Metam. lib.* V. v. 330.) Traduction. *Lors de la guerre des Géans, c'est-à-dire, lors de la tourmente universelle, occasionnée par les élémens irrités*, Diane, sœur de Phébus, se cacha sous la figure d'une chatte.

La déesse chatte s'appeloit chez les Egyptiens Ælure. (*Voyez le Diction. de la Fable*, de Noël.)

divinité fameuse chez les anciens idolâtres, à laquelle notre ville étoit consacrée, et où elle avoit ses autels et ses sacrifices; car les chats, qui sont appelés Feles par les latins, ont, selon plusieurs auteurs, un si grand rapport et une si juste ressemblance avec cette déesse qui préside à la nuit et dissipe les ténèbres par sa lumière, qu'ils marquent avec leurs yeux ses diverses révolutions et ses mouvemens.

On pourroit tirer l'étymologie de son nom, de Falex son fondateur, qui, après la division des terres entre les enfans de Noë, bâtit cette ville, où il reçut ensuite Heber, père des Hébreux, qui fuyoit la persécution impie de ses enfans.

Enfin, je crois que l'on peut dire encore que la Grèce a donné le nom à cette ville, en la faisant dériver du grec *Phalos* (1), qui signifie splendide (ou brillant); étymologie d'autant

(1) L'interprétation de M. Chancel ne me paroît pas assez étendue; car le nom de *Falaise* (en grec *Phalo-Isia*), signifie non-seulement brillant, mais encore Isis. (*Voyez Ire. Part.*, *pag. 4, en note.*

Plusieurs habitations celtiques portoient le nom d'Isis, telles que *Faloisia*, Falaise; *Issol-*

plus juste, plus véritable et plus certaine, qu'il est constant que la piété, la valeur et l'équité de nos citoyens les a toujours rendus recommandables aux yeux de toutes les nations.

Cette ville étoit tellement peuplée avant la fondation de Rome, que l'on fut obligé d'en envoyer une colonie à la conquête de l'Italie. Les Hénétes, Euganéens, Aborigènes, anciens habitans du Latium, ne se crurent pas assez forts pour empêcher nos concitoyens de partager avec eux le domaine de leur pays; mais, après leur avoir cédé la plus agréable contrée, ils demeurèrent long-temps sous leur protection, sous le nom de Falisces et Falériens (1),

---

dunum, Issoudun; Isse; Pontoise; Issy; Paris; etc. Plusieurs siècles avant l'ère chrétienne, les Celtes, les Grecs et les Romains avoient emprunté beaucoup de mots les uns des autres, pour enrichir chacun leur langue.

(1) M. Chancel, qui s'appuye sur Ptolomée, auroit pu citer aussi Strabon, liv. 4, pag. 195, et l'Empereur Julien, 2e. Oraison, pag. 72. Par exemple, Strabon assure que les Hénétes, ou Vénétes d'Italie, étoient issus de ceux qui demeuroient dans les Gaules, autour de Vannes en Bretagne; ce qu'il conjecturoit de leurs coutumes et de leur manière de vivre, qui étoient

qui, selon la remarque d'un auteur, étoit la même chose que Falaisiens, puisque la lettre S étoit communément changée par les Romains avec R (1), tant étoit grande la vertu des Falaisiens,

---

les mêmes. Caton, il est vrai, les croyoit venus originairement de Thrace, comme ils s'en vantoient eux-mêmes. Il croyoit aussi que la colonie Falisque, surnommée Etrusque, étoit originaire de la Grèce, au rapport de Pline, lib. 3, cap. V. Au surplus, Caton, Ptolomée, Strabon, l'Empereur Julien, etc., trop jeunes de dix-huit cents ans, n'ont trouvé aucune histoire qui parle de cette émigration première, qui s'étoit faite avant les temps historiques, et ne peuvent donner sur ce point que des conjectures.

Les Vénétes, les Falisces et Phalériens d'Italie, étoient-ils de cette première émigration? s'étoient-ils fixés d'abord en Italie, avant de venir à Vannes, à Falaise? ou bien s'étoient-ils fixés à Vannes, à Falaise, avant de s'établir en Italie? Personne n'en sait rien. Tout ce qu'il y a de plus connu, c'est que les Celtes, étant dans la suite devenus très-forts, envoyèrent des colonies se fixer en Italie, dans la Gallo-Grèce, et dans d'autres pays.

On connoissoit, dans l'antiquité, une autre ville dont le nom étoit analogue à celui de Falaise, c'étoit Falesina, ville de Thrace. (*Plin. Nat. Hist. Lib. IV. Cap. XI.*).

(1) Claudius Centianus, selon le rapport de Valère; Charles Etienne, et Feod. Morell.

dans ces siècles éloignés ! En un mot, leur réputation et générosité étoit tellement connue dans tout l'univers, que même elle n'étoit pas ignorée des nations les plus barbares, non plus que de ceux qui vivent dans les cavernes (1).

Tous les peuples d'Italie ne purent voir qu'avec une extrême frayeur les commencemens de la ville de Rome, dont les oracles avoient parlé comme de celle qui devoit un jour donner des lois à l'univers. Les Phalériens furent les seuls qui regardèrent ces commencemens avec une intrépidité si grande, que les Romains jugèrent bien que ces peuples ne pouvoient pas être vaincus par la force des armes ; et l'expérience leur fit voir dans la suite qu'ils ne s'étoient pas trompés dans leurs conjectures : car, ayant voulu faire la guerre aux Veiens leurs voisins (2), les Falaisiens, pour reconnoître l'hospitalité qu'ils venoient de recevoir de ces peuples, s'étant assemblés, marchèrent droit aux Romains, et remportèrent sur eux une victoire mémorable. Un traître,

(1) Aborigines, selon Saint Jérôme, sic vocati ab *ori* nomine Tusco, hoc est : caverna, seu antrum.

(2) Tite-Live, Décade I.

cependant, ayant invité tous les enfans de qualité à une promenade, les conduisit au camp de Furius-Camille, et lui dit qu'il venoit lui faire présent de ces enfans, et qu'il lui seroit aisé de le mettre en possession de la ville capitale des Phalériens, puisqu'il possédoit déjà l'élite de leur jeunesse. Camille indigné d'une si détestable perfidie, renvoya ces enfans avec ce traître, après lui avoir fait lier les mains derrière le dos, dont les Falaisiens se sentirent tellement obligés à la reconnoissance, que même ces peuples, qui avoient été invincibles par la force des armes, se soumirent aussitôt aux Romains (1).

Dans la suite, Jules César voulut voir si les Falaisiens étoient aussi braves dans leur patrie primitive, que leur colonie Phalérienne d'Italie l'avoit été contre les Romains. D'abord, il subjugua les autres Celtes méridionaux. Mais quand il se fut approché de Falaise, il trouva dans ce pays Armorique septentrional tant de résistance, qu'il fut obligé d'établir plusieurs camps en avant, connus encore au-

(1) Tite-Live, Décade I.

jourd'hui sous le nom de Marches (1); et lorsque cette ville, ainsi que son duc Vercengentorix, eut enfin cédé au nombre prodigieux de troupes que César y avoit envoyées, le général Crassus y établit un camp romain dont le donjon, qu'on voit encore de nos jours, n'est pas moins une marque de la crainte des Romains, qu'un fidèle témoignage de l'intrépidité des Falaisiens, qui ne put être retenue sous le joug, que moyennant une forte citadelle.

Or, César, dans ses Commentaires, ne parle point de la journée de Falaise, de peur que sa gloire ne soit éclipsée par celle du général Crassus qu'il avoit envoyé à cette expédition.

Depuis ce temps, jusqu'au règne de Rollon, premier duc de Normandie, le même génie a guidé les braves Falaisiens, dont la ville a joui, sous les descendans de ce prince, du privilége

(1) Le pays des Marches, ou frontières de l'Armorique septentrional, appelé dans la suite, Normandie, s'étend en longueur, depuis vers Alençon et Moulins-la-Marche, jusque vers Falaise, qui est l'une des plus anciennes villes de ce pays des Marches, et continue jusqu'à Vire, par Condé-sur-Noireau.

d'être la capitale ou la métropole du pays. Car, pour rendre une ville métropole, c'est-à-dire, mère ville, il suffit qu'elle ait été la résidence du prince, ou quelle soit munie d'une forteresse qui ait servi de défense ou de protection aux autres (1).

Or, Falaise a joui de ce double avantage, principalement sous Robert le Libéral, et sous son fils Guillaume le Conquérant.

Et combien de fois les habitans de cette ville n'ont-ils pas signalé leur valeur sous les ducs de Normandie, soit qu'il fallût affermir Louis d'Outremer sur son trône contre Hugues le Blanc et Hébert, soit qu'il fallût sévir contre le même d'Outremer, et

(1) Ici M. Chancel observe que pour pouvoir appeler une ville métropole, il n'est pas nécessaire qu'elle soit le siége d'un archevêque; car, dit-il, comme fait fort bien remarquer un savant moderne (*Thomass.*), les archevêques n'ont été nommés métropolitains que parce que leurs siéges ont été établis dans les villes qui étoient les métropoles ou les mères des autres. Or, continue M. Chancel, la ville de Rouen céda le titre de métropole à la nôtre, pour ce qui regarde le gouvernement séculier laïque, se réservant le titre d'archiépiscopale.

le faire prisonnier, pour venger la captivité du jeune duc Richard Sans Peur, et l'assassinat de Guillaume I, son père, poignardé par le comte de Flandre sous les auspices de ce roi ingrat; soit qu'il fallût, par ordre du duc Robert le Libéral, affermir Henri I, roi de France sur son trône, que Robert son frère, assisté de Constance sa mère, vouloit lui ôter avec la vie; soit qu'il fallût, avec Guillaume le Conquérant leur compatriote, vaincre tous ses rivaux, passer les mers pour lui aider à soumettre l'Angleterre et revendiquer la couronne royale que Saint Édouard lui avoit donnée; soit qu'il fallût, suivant le vœu de Georges Maniacès, lieutenant de l'empereur de Grèce, prêter main forte à Guillaume d'Arques, oncle de ce roi, pour chasser les tyrans de la Pouille et de la Sicile; soit qu'il fallût aller avec le duc Robert, fils de ce même roi, conquérir la Terre-Sainte, et se rendre maîtres de Jérusalem?

Il est bon de nous arrêter un peu sur la vie du duc Robert le Libéral, puisqu'elle nous sert à faire paroître les grandeurs de Falaise. Ce prince, faisant son séjour ordinaire dans cette

toient de la terre des diverses provinces dont ils étoient venus, et qu'ils avoient apportée avec eux, et mettoient, avec cette terre, quelque chose des vivres dont ils usoient dans leur ancienne patrie, et ensuite ils recouvroient cette fosse; et proche de ce lieu, ils bâtissoient leurs temples et leurs châteaux, pour dire qu'ils mettoient leurs villes et leurs forts sous la protection des dieux, et qu'ils les prenoient à témoins qu'ils étoient autant unis de cœur que les terres et les vivres qu'ils avoient jettés dans cette fosse étoient unis ensemble. Or, il est constant que l'on trouve encore aujourd'hui les marques de toute cette cérémonie, proche l'église de la Trinité, y ayant eu autrefois un fossé que la tradition fait encore aujourd'hui appeler Fosse-Couverte, de laquelle le château est fort proche. Et tout ce qu'on y voit de l'ancien bâtiment de la même église, est une forme qui approche beaucoup de la ronde.

Je tire la seconde conjecture de l'Histoire profane qui nous apprend qu'il n'y avoit presque point de bourg ni de village qui n'eût son temple et son idole; d'où l'on doit, sans doute, juger

juger que Falaise étant célèbre dans ce temps, devoit avoir son temple et ses sacrifices. Et en effet, les modernes et les anciens historiens nous apprennent qu'on les faisoit, en ce lieu, de fiel d'ours et de chat (1), choses consacrées à Diane, nommée Felé, ou Felis; et il est très-constant que l'on voit encore, maintenant (1686), sur les murailles de cette église, quelques vestiges ou hyéroglyphes de cette déesse, comme son croissant, et des figures du ciel, en la manière que les désignent les astrologues, par un carré divisible en douze parties, dont ils composent les douze maisons célestes, telles qu'on les voit encore aujourd'hui sur la vieille sacristie de la même église, qui faisoit une partie de l'ancien corps du temple de la déesse Felé, et que l'on peut dire avoir été le lieu qui servoit à la purification des prêtres, avant qu'ils s'appliquassent aux mystères de cette déesse.

Enfin, la dernière conjecture se tire des archives de l'abbaye aux Dames de la Trinité de Caen, bâtie par le duc Guillaume le Conquérant. Dans ces

(1) Sive fel ursinum tepefactâ dilue lymphâ. SERENUS.

archives on lit que la raison pour laquelle il dédia cette maison religieuse, sous le titre de l'auguste et adorable Trinité, c'est parce qu'il reçut la régénération spirituelle ou le saint Sacrement de baptême, dans l'église Sainte-Trinité de Falaise (l'année de sa naissance 1027).

Or, je dis que du temps de la naissance du duc Guillaume, l'église de Saint Gervais n'existoit pas encore, et que, par conséquent, l'église de la Trinité étoit la première église de cette ville. Car s'il y eût eu une église paroissiale où est maintenant l'église Saint-Gervais, sans doute qu'on y auroit fait baptiser, par préférence, le duc Guillaume, puisqu'elle auroit été beaucoup plus proche du lieu de sa naissance, qui est dans la place que l'on nomme maintenant de St.-Gervais, que non pas l'église de la Trinité.

En effet, ce ne fut que sous le règne de ce duc, qu'on commença la bâtisse de l'église de Saint-Gervais, dans le lieu même où étoit sa chapelle ducale, près son palais, que chacun sait avoir été dans cette place, qui est devant le portail de Saint-Gervais; et les figures de ce duc, que l'on y voit, font encore

assez connoître que c'étoit là le lieu de sa demeure (1).

C'est là tout ce que j'ai pu tirer des ténèbres de l'antiquité, de vraisemblable sur cette matière; et je puis dire que je ne suis pas tellement attaché à cette opinion, que je ne la change volontiers, quand on m'aura fait connoître quelque chose de plus clair et de plus palpable sur ce sujet.

Ce seroit ici l'occasion de parler de la vie de ce prince illustre; mais sa grande renommée surpasse tout ce qu'on en peut dire. Qu'il nous suffise de rappeler à notre souvenir, qu'il affectionna, plus que toute autre, sa chère ville de Falaise, lieu de sa naissance; qu'il lui donna des marques et de sa grandeur et de son courage, 1°. en la purgeant, dès l'âge de treize ans, de ses ennemis

(1) Ce fut Jean de Neuville, 35e. évêque de Séez, qui, après avoir consacré la cathédrale de Séez, par le ministère de Geoffroy, archevêque de Rouen, son ami, en présence de Henri I, roi d'Angleterre, et du duc de Normandie, l'an 1126, le 12 avant les calendes d'Avril, c'est-à-dire le 21 Mars, vint consacrer cette église la même année. (Voyez ci-après, article XV, n°. 5, la réédification de la cathédrale de Séez).

qui s'en étoient emparés au nom de Henri I, roi de France; 2°. en faisant rétablir ses fortifications, que la longueur du temps avoit diminuées, et y faisant ajouter une nouvelle tour aux autres qui ferment notre château; et de son insigne piété, en donnant aux citoyens, sa chapelle ducale, et y faisant bâtir une église, sous le titre de Saint-Gervais; la faisant ériger en paroisse, pour la commodité des habitans.

Enfin, ce prince auguste, en paix et en guerre, ne voulant pas affliger sa ville par sa mort; ne voulant pas, dis-je, que les citoyens de Falaise fussent témoins de la fin d'un prince qui auroit dû, ce semble, toujours vivre, il alla à Rouen pour rendre les devoirs à la nature, et pour payer le funeste tribut que nous lui devons tous, après avoir laissé pour gage de son amitié, son fils Robert et ses successeurs, pour gouverner cette ville, jusqu'à Richard Cœur-de-Lion, prince si accompli et si généreux, qu'on peut dire qu'il étoit le miracle de son temps, comme Saladin dans l'Asie, les Sarrasins dans l'Afrique, et Philippe-Auguste dans l'Europe, peuvent en être d'irréprochables témoins.

Enfin, Messieurs, Jean-Sansterre, frère et successeur de Richard, ayant laissé corrompre ses belles inclinations, si naturelles à ses ancêtres, originaires de notre ville, se laissant emporter à sa fureur et à sa passion, tua le duc de Bretagne, son neveu, dont nos citoyens conçurent tant d'horreur, qu'ils l'abandonnèrent entièrement, après s'être mis sous la protection de cet admirable empereur des Français, Philippe-Auguste le Dieu-Donné; et ils ont vécu toujours illustres, toujours triomphans et toujours pleins de gloire, à l'ombre des lis des Français, dont ils ont été les fidèles sujets, jusqu'à ce que les malheurs des guerres causées par les détestables erreurs du moine Luther et du perfide Calvin, ayant fait soulever tout l'état contre son prince légitime, les troubles empêchèrent un chacun de pouvoir discerner au juste le bon droit des rois très-chrétiens.

Mais enfin le ciel ayant mis le scèptre dans l'auguste maison des Bourbons, le roi Henri-le-Grand fit marcher son armée contre notre ville, qui étoit encore dans l'incertitude à qui elle devoit se rendre. Elle osa même

soutenir l'effort des armes de cet invincible prince, et elle voulut, avant que de se rendre, lui faire connoître qu'elle ne seroit pas indigne de sa protection, puisqu'elle faisoit profession de la plus admirable de ses vertus. Un seul de nos Falaisiens soutint assez long-temps, à une de nos portes, le choc de tous les ennemis, jusqu'à ce qu'enfin il reçut ordre particulier de ses magistrats, de se rendre à cet auguste monarque, lequel après avoir admiré la vertu de nos soldats, accorda aux citoyens un grand nombre de priviléges, qui font assez connoître et l'estime que ce prince en faisoit, et qu'il savoit bien récompenser la vertu.

Cette ville est maintenant, de toutes les villes du monde, celle qui peut se vanter d'avoir été si ancienne, et gouvernée par des princes d'un si rare mérite, et si heureuse dans la guerre.

J'ai déjà fait remarquer que, pendant le temps funeste de l'idolâtrie, nos ancêtres s'étoient entièrement dévoués à la sœur du soleil, Diane ou Felé.

Mais enfin, ils reçurent la foi catholique au commencement du cinquième siècle de l'église, par les savantes pré-

dications de Saint Latuin, premier évêque de Séez; et enfin furent entièrement confirmés dans la religion chrétienne, environ l'année 465 de notre ère, par Saint Sigisbolde, qui renversa l'idole de Felé, et chassa les démons du temple où elle étoit adorée.

Il ne put pas, néanmoins, empêcher que notre ville ne portât le nom de cette déesse.

Depuis que nos citoyens eurent reçu la véritable religion et les lumières de la foi, ils ont toujours donné des marques de leur singulière dévotion, dans tous les temps et dans tous les âges de l'église, en dédiant et consacrant des autels au vrai Dieu. Car outre l'église de la Trinité, dans le cinquième siécle, et l'église de Saint-Gervais, dans le onzième siècle, ils élevèrent encore celle de la Sacrée Mère de Dieu, dans le huitième siècle, comme l'on a remarqué par quelques chiffres gravés sur les pièces du bâtiment, et enfin rendue célèbre sous le régne de Charles le Victorieux, par cet authentique miracle qui la fit nommer par l'antiquité barbare, la Notre-Dame de *Qui Brait;* la Sainte-Vierge voulant marquer par sa voix, qu'elle avoit

pris notre ville sous sa protection, et qu'elle lui étoit trop chère pour la laisser surprendre par les Anglais.

Je ne parlerai point de quantité de fondations, ni de l'agréable terroir de notre ville, de ses belles campagnes qui rendent ses abords si charmans, de ces beaux aqueducs et fontaines qui contribuent à l'embellir (1); ce seroit la matière de plusieurs volumes. Aussi cette aimable ville faisoit les délices de nos ducs dans la paix, de même qu'elle leur servoit d'asile et de défense pendant la guerre.

Enfin je finis, après avoir remarqué que la forme de notre illustre ville représente un vaisseau équipé et composé de plusieurs arcs de triomphe, ou la nature a pris la peine de tracer ces inscriptions.

A la Ville de Falaise.

Perpétuellement victorieuse et triomphante, après avoir vaincu les Romains, soutenu les efforts de César, secouru les Veïens, chassé les tyrans

(1) Ce fut Robert le Libéral qui, dit-on, fit venir à la ville les eaux des fontaines de Crecy, moyennant des aqueducs ou auges de carreau.

de la Sicile, rétabli le souverain pontife des Chrétiens, dompté les Sarrazins, avoir gagné l'empire d'Orient (1), tout l'univers inspiré de la nature lui consacre ces illustres monumens, qui sont les marques d'une gloire immortelle (2).

---

(1) Cette figure de rhétorique s'appelle la partie pour le tout. Les Celtes, connus sous le nom de Falisces, Phalériens, Vénétes, etc., vainquirent les Romains, secoururent les Veïens, résistèrent fortement à César. Les Normands qui occupent la partie septentrionale de la Celtique Armorique, du nombre desquels étoient les Falaisiens, ont opéré en Angleterre, en Italie et dans les pays orientaux, les prodiges dont parle M. Chancel. Car la Normandie est remarquable par les conquêtes d'Angleterre, d'Italie, de Naples, de Sicile, de Jérusalem, et des pays orientaux. Et l'on n'oubliera jamais les noms de Guillaume le Conquérant, de son fils Robert, de Guischard, de Roger et de Tancrède.

(2) J'ai supprimé dans ce discours, la plus grande partie des complimens et argumens à perte de vue de l'orateur panégyriste outré de la ville de Falaise, dont les commencemens n'ont été qu'un camp, à la tête duquel étoit une enceinte religieuse sur une hauteur, au milieu des forêts, qui peu-à-peu ont été abattues et remplacées par des habitations commodes aux cultivateurs, embellies dans la suite par des hommes industrieux, qui se sont suffisamment fortifiés, pour se mettre à l'abri des injures des saisons et des insultes de leurs adversaires.

IV.

Extrait d'un Livre manuscrit, en 1652, intitulé : Description des Villes, Bourgs et Places de Normandie, par M. Heremberg du Pâty, docteur ès lois, à Argentan.

Article de la Ville et Château de Falaise.

(*Page* 579.) Cette ville est une des plus anciennes de la Gaule, bâtie, dit-on, par un des petits enfans de Noé. On voit au milieu du château, un superbe puits très-vaste, et qui passe pour y avoir été creusé par la nature, probablement dans les temps volcaniques (1).

(*Page* 580.) Guillaume le Conquérant (fils de Robert, comte d'Hiêmes, et d'Arlette, fille d'un bourgeois de Falaise), portoit une naturelle inclination à cette ville, laquelle il augmenta grandement de son règne, et

(1) Ce qui pourroit donner quelque consistance à cette tradition, c'est que dans l'endroit où est ce puits, fait en forme de gouffre, le roc y paroît consumé et réduit en couches minces, faciles à s'exfolier. (*Voyez page* XXXV, *des Dissertations en note.*)

lui concéda de beaux priviléges, que la longueur et le malheur des siècles ont depuis anéantis.

(*Page* 582.) Les ingénieux peintres de la Haye, natifs de la ville de Falaise qui avoient décoré les églises de Falaise, de beaux tableaux, chef-d'œuvres de peinture, naquirent à la fin du quinzième siècle.

(*Page* 583.) Extrait d'un ancien livre latin, article Guibray. Castrum Gerbraïcum (*lisez* Guibraïcum), nundinario castro (champ de foire), ad modùm celebre, mense Augusto, sub divæ Virginis celeberrimam Assumptionem, illic undequâque confluentibus ad omne genus commerciorum negotiatoribus.

(C'est-à-dire) Le camp de Gerbray, ou Guibray, est célèbre par son champ de foire, qui se tient au mois d'Août, à l'époque de l'Assomption, fête célèbre de la Sainte Vierge; là, se rendent en affluence, les négocians, pour toute espèce de commerce.)

Guillaume le Conquérant accorda de grands priviléges à cette foire, en faveur de sa ville natale, et fit jeter les fondemens de ce beau et magni-

fique temple de Notre-Dame, qui est bâti dans le milieu de la foire (à la place de l'ancienne chapelle), et qui sert de paroisse aux habitans de Guibray.

(*Page* 587). L'abbaye de Saint-Jean est placée dans les faubourgs de la ville de Falaise; sa fondation est pleine de merveilles, c'est pourquoi nous allons lui donner place ici.

Quodam die, ingruente Hyemis sævitiâ, etc. Cette pièce est transcrite à l'article VIII, abbaye de Saint-Jean, première partie de ce volume.

(*Page* 593.) Adieux du savant Guy Lefêvre de Laboderie, à la ville de Falaise, vers 1570 à 1574, lorsqu'il se retira à sa terre de Laboderie, pour continuer ses savantes recherches, nonobstant les guerres de religion de ces malheureux temps.

C'est un poëte de ses amis qui le fait parler.

Adieu les hauts côteaux, adieu la haute roche;
Adieu le val de l'Ante; adieu les monts rocheux.
Adieu tous vos étangs, (qui défendent l'approche
De vos murs élevés, de vos remparts fameux.
Falaisiens! je vous quitte.) etc.

(*Article Argentan*). Lorsqu'Henri I, roi de France, fit brûler Argentan, vers

vers l'an 1041, cette ville n'avoit point de forteresse. Ce fut, suivant le même M. Heremberg, Henri I, roi d'Angleterre et duc de Normandie, qui fit bâtir le château et le donjon (*castrum apud Argentomum*), l'an 1134, pour se fortifier contre son gendre Plantagenest. C'étoit une des plus belles et importantes forteresses du pays. On y remarquoit un chemin souterrain qui conduisoit au loin dans la campagne, en cas qu'il fallût employer quelque ruse de guerre. Henri II, roi d'Angleterre, y faisoit souvent sa résidence, lorsqu'il étoit en Normandie. Il y célébra les noces d'une de ses filles. Il y étoit aussi, lorsqu'en 1170, on vint lui annoncer l'assassinat de S. Thomas de Cantorbéry.

Ce château fut démoli, en partie, par le commandement du roi de France, l'an 1617, à l'instante et humble prière des bourgeois.

En 1812, on achèva de le démolir entièrement, après l'adjudication des matériaux, qui fut faite en 1811.

V.

Extraits du Gallia Christiana, tom. XI, in-folio, édition des Bénéd. 1759.

I. (*Page* 674.) En tête de l'article *Ecclesia Sagiensis*, il est dit fort à propos : Il ne faut pas confondre *Oxymensis*, de la Bretagne Armorique, avec *Oxymis* (la ville d'Hiêmes), ni avec *Saïum* (Séez). Voici le texte : Cave ne cùm Aimoino, sive Hugone Floriacensi, Oxymum cùm Saiis ; neve, cùm Roberto Cenali, Oxymum cùm Oxymensi Britanniæ Armoricæ episcopatu confundas. Oxymus enim propinquus Sagis vicus pago et populo quidem dedit nomen.

2. (*Page* 59, 60 et 61 *instrumentorum*). Extrait du chartrier de l'abbaye aux Dames de Sainte-Trinité de Caen :

Ego Normannorum dux Guillelmus, veris beatissimæ matris ecclesiæ cultoribus notum esse percupimus quod honestissima conjux mea Mathildis, in honorem Sanctæ Trinitatis (concessâ à me dignæ petitionis licentiâ), in loco qui Cadomum prisco ab incolis nuncupatur nomine, sanctimonialibus construxit basilicam, quam paulò

post convenientes imperii nostri pontifices, quatuor decimo kalendarum Julii, anno ab Incarnatione Domini millesimo sexagesimo sexto, omnipotenti consecraverunt Domino. Nuptiis ergo solemniter celebratis spiritualibus, ego Guillelmus comes, et uxor mea Mathildis, tradimus huic sanctæ ecclesiæ villam quæ vocatur Calfur, etc. — Stigandus (Stigaud) de mansu Odonis, dedit, annuente comite, cœnobio Sanctæ Trinitatis Cadomensis, pro filiâ suâ monachâ ibi factâ ecclesias Phalesiæ, cùm decimis et sepulturis, et unum molendinum, et in villâ quæ dicitur Wibraii, unam ecclesiam cùm decimâ ejusdem villæ et sepulturâ, etc. Signum Guillelmi comitis. †. Signum Mathildis comitissæ ejus uxoris. †. Signum Odonis Bajocensis præsulis. †. etc. Charta hæc confirmata est anno Domini 1080, penultimo anno cycli solaris.

3. (*Page* 70 et 71, *instrumentorum*, *lettre* A). Extrait de la charte de confirmation de l'abbaye de Ste.-Trinité de Caen, faite en 1082, par Guillaume le Conquérant et par Mathilde son épouse, rapportée par les Sammartes (*Sammartanis*).... Stigandus (Stigaud) quoque dedit ecclesiæ abbatiæ Sanctæ

Trinitatis Cadomensis ecclesias Falesiæ cùm decimis, et ecclesiam Wibreei cùm decimâ, et unum molendinum in eodem loco, suprà nominatæ ecclesiæ, pro filiâ suâ ibidem monachâ factâ, Willelmo de Braiosâ, de cujus jure erat, annuente; cui, ut concederet, ego Mathildis regina, ex concessu regis, dedi de pecuniâ meâ... Gumnor, Willelmii de Braiosâ mater, Sanctæ Trinitatis monacha, dedit eidem cœnobio terras quas habebat in Rouvres, in Crescente villâ, et in villâ quæ dicitur Quatuor putei, etc..... Anno Domini M.XXCII (1082), indictione V. Signum Willelmi Anglorum regis; Signum Mathildis reginæ; Odonis Bajocensis episcopi (fratris uterini regis); Roberti Moritoniensis (etiam fratris uterini regis); Gisleberti Crispini; Ricardi filii Herluini, etc.

4. (*Pag.* 65 *instrumentorum, lettre* E, *année* 1074). Guillaume le Conquérant donne par charte en forme, à l'église de Bayeux, les biens du parjure et perfide Grimould. On voit, pag. 441 de ce tome, lettre B, que Grimould, seigneur du Plessis-Grimould, client de l'église de Bayeux, coupable d'infidélité, et d'avoir tendu criminelle-

ment, comme un parjure, des embûches à Guillaume le Conquérant, fut dépouillé de ses biens et emprisonné à Rouen, où il fut enterré dans le cimetière de St.-Gervais. Après sa mort, Guillaume donna à l'église cathédrale de Bayeux sa terre du Plessis-Grimould, l'an 1074. Odon, évêque de Bayeux, frère utérin de Guillaume, en fit sept prébendes, et retint en ses mains le manoir du Plessis et la forêt de Montpinçon (1).

5. (*Pag.* 353, *lettre* D). Parentibus natus est Odo Herluino de Contavillâ et Herlævâ quæ Herberti pellipariî Belgiæ et Dodæ filia, ante hoc conjugium genuerat Guillelmum Conques-

(1) Grimould du Plessis étoit le chef du parti qui vouloit assassiner Guillaume le Conquérant pour lui substituer Guy de Bourgogne, en 1046. Mais Guillaume, avec l'aide de Henri I, roi de France, ayant remporté sur les rébelles la bataille de Val des Dunes (dite depuis de Valmerey), près Caen, fit arrêter Grimould, en 1047, le fit transporter à Rouen, où il fut mis en prison, puis étranglé, puis enterré, les fers aux pieds, dans la chapelle St.-Marc. Tous ses biens furent confisqués, et donnés, moitié à Notre-Dame de Bayeux, et le reste à des seigneurs, en reconnoissance de leur fidélité. (*Gab. Dumoulin. Hist. de Norm.*)

torem ex illicitâ copulâ cum Roberto (tunc comite Oxymensi sed anno sequenti 1028, duce Normanniæ). Cujus Guillelmi ideò Odo frater fuit uterinus, germanus autem Roberti comitis Moretonii, et comitissæ de Albâ Marlâ.

C'est-à-dire, qu'Odon, ou Dieudonné, évêque de Bayeux, naquit du mariage d'Herlouin de Conteville et d'Arlette, fille de Verpray, pelletier Belge (qui s'étoit établi à Falaise), et de Doda, ou Dieudonnée, son épouse. Arlette, avant ce mariage, avoit enfanté Guillaume le Conquérant, d'après un commerce illicite avec Robert le Libéral (alors comte d'Hiêmes, et qui devint l'année suivante, 1028, duc de Normandie). Ainsi, Odon fut frère utérin de ce Guillaume, et frère de père et de mère de Robert comte de Mortain, et de la comtesse d'Albermalle (Aumalle).

6. (*Page* 680). Yves de Belesme, évêque de Séez, depuis 1040 jusqu'en 1070, étoit fils de Guillaume I, comte de Belesme et d'Alençon, et seigneur de Séez.

(*Page* 74 *instrumentorum*). Robert de Belesme (petit-fils de Guillaume Talvas, et fils de Roger de Montgom-

mery, comte d'Alençon et de Belesme), donna sa signature, vers 1082, dans la charte de donation faite à l'abbaye de St.-Etienne de Caen, par Roger de Montgommery son père, alors grand-dignitaire d'Angleterre, et par Robert comte de Mortain, et par Richard, vicomte d'Avranches, fils de Toustain, et autres.

(*Page* 67). Robert de Belesme souscrivit aussi à la charte de donation faite à l'abbaye de St.-Etienne de Caen, par Guillaume le Conquérant, vers l'an 1077.

7. (*Page* 85, *instrumentorum.*) Robert Marmion, (gouverneur de Falaise), fit la première fondation de l'abbaye de Barbery, l'an 1140, avant d'entreprendre son voyage de la Terre-Sainte. Robert Marmion, son fils, acheva de fonder cette abbaye, l'an 1181.

(*Pag.* 686). Joannes I, Sagiensis episcopus, dedicavit ecclesiam Falesiensem, aliamque, anno 1134.

8. (*Page* 878). Hugo de Morville, évêque de Coutances, consacra l'église de Sainte-Marie de Guibray, proche Falaise, le jour de la fête de Saint-Barnabé, le 11 Juin 1208 (sous le règne de Philippe-Auguste). Le même

Hugues, en 1217, arrêta le procès entre l'abbé de Silly, l'abbesse de Caen et le curé de Guibray. (*Page 755*).

9. (*Page 754.*) Il est dit que Henri I, roi d'Angleterre, donna aux religieux hospitaliers de St.-Michel de Falaise, fondés par Geoffroy, le moulin de Falaise que Geoffroy avoit donné, et une partie dans le champ de la foire. Henricus I, dato diplomate, anno 1132, et hospitali concessit molendinum suum de Falesiâ, quod Gonfredus fecit, et partem in campo feriæ.

(*Même page.*) Ces religieux voyant accroître leur nombre, construisirent une autre église qui fut consacrée en l'honneur de Saint Jean-Baptiste, l'an 1134 (par Jean I, évêque de Séez), et qui fut achevée l'an 1143. Ils construisirent en même-temps un autre dortoir et d'autres appartemens.

(*Page 755*). Jean Sansterre, roi d'Angleterre, l'an deuxième de son règne (1200), donna à l'église de St.-Jean de Falaise, ses chapelles situées dans son château de Falaise, avec leurs appendans. (*Cum appendicibus*).

(*Même page*). Gautier I (*Walterus*), neveu de Roger de Vitry, étoit alors quatrième abbé de St.-Jean de Falaise.

Ce fut lui qui acheva de faire mettre la dernière main à la seconde église de St.-Jean, dans laquelle les chanoines entrèrent le 23 Mars 1203, parce que la première de ce nom, consacrée en 1134, menaçoit ruine.

(*Même page*). Jean Sansterre donna aussi beaucoup à cette abbaye. Joannes quoque multa huic abbatiæ largitus est quæ anno 1231 testantur Mauritius Rothomagensis archiepiscopus, cæterique episcopi.

(*Page* 756). Robert VI Morel, abbé de St.-Jean depuis 1516 jusqu'en 1521, fit bâtir l'abbatiale de St.-Jean.

(*Page* 757). Ambroise d'Ossonvilliers, proto-notaire apostolique, premier abbé commendataire de l'abbaye de St.-Jean, nommé par François I, changea la houlette pastorale de St.-Jean en chandeliers pour sa table, dévasta les forêts, rasa la maison hospitalière de cette abbaye, et réduisit à huit les vingt chanoines. Il mourut en 1555. Après sa mort, l'abbatiale vaqua près d'un an.

A cet abbé succéda Louis de Montgommery (maison de Lorges), hérétique de cœur, sous le masque du catholicisme. Ayant embrassé publi-

quement le calvinisme, avec son frère, il persécuta les religieux d'une manière barbare. De son temps, et, comme l'on croit, par son autorité, l'église et le monastère furent dévastés de nouveau; mais il fut tué par un nommé Thomas Desplanches, centurion de Caen, le dimanche 14 Mars 1574, dans la chapelle de la Vierge, et fut enterré dans le chœur (ad gradus presbyterii), par ordre du magistrat.

Jean de Vieuxpont-Challoué, chantre de Séez, fut abbé commendataire de St.-Jean, en 1580 (1), puis évêque de Meaux en 1602. Il reconsacra, en 1606, l'église de cette abbaye, qui avoit été polluée par l'homicide et la sépulture de l'hérétique Montgommery. Il força les hérétiques, qui essayoient de bâtir un prêche (*auditorium*) près de cette communauté, de se transporter ailleurs. Il mourut en 1623.

(*Page* 758). Carolus de Beaupoil de Ste.-Aulaire, fils de David Beaupoil de Nantes, fut nommé abbé com-

(1) Jean de Vieuxpont-Challoué, étant abbé de St.-Jean, l'on avoit établi dans cette abbaye un collége de cinq classes, qui subsista jusqu'à son décès. (*Ancien manusc.*)

mendataire de Saint-Jean, le 27 Mai 1708. Il assista à l'assemblée générale du clergé de l'église gallicane, (le 25 Octobre 1715.

(*Même tome.*) *Appendix, pag.* 283, on lit l'observation suivante : Nous avons publié plusieurs chartes concernant les églises de Normandie. Nous en avons omis un plus grand nombre qui se trouvent, soit dans le *Neustria pia*, soit dans le *Monasticon Anglicanum*, mais tellement difformes que nous nous sommes fait un devoir de les refondre.

VI.

Extraits du Neustria Pia, volume in-folio, concernant les fondations des diverses Abbayes de Normandie.

1. A la fin de l'article Falaise, on lit : Falesianum oppidum celebre reddidit rex Francorum, Philippus Augustus, cujus cives multis privilegiis et favoribus cumulavit, uti videre est in chartâ ejusdem monarchæ, apud Quercetanum (Duchesne), in historiâ Normanniæ, pag. 1066 ; et Lutetiæ apud D. Vion, D. de Herowal, in pervetusto codice manuscripto, fol.

56, pag. 2; et laudat Petrus Camus, Bellicensis épiscopus, in epistolâ ad librum cui titulus est : Homo apostolicus. Anno 1640.

Traduction.

Philippe-Auguste, roi de France, rendit célèbre la ville de Falaise, dont il combla les citoyens de beaucoup de faveurs et de priviléges, comme on peut le voir dans la charte de ce monarque, rapportée dans l'Histoire de Normandie, de Duchesne, page 1066; et à Paris, chez M. Vion, M de Herowal, dans un vieux cahier manuscrit, feuille 56, pag. 2. Pierre Camus, évêque de Bellay, loue aussi Falaise, dans l'Epître sur un Livre intitulé : l'Homme apostolique. (Année 1640.)

2. (*Page* 757). Dominus de Connoigny, (lisez Couvrigny), dedit abbatiæ Sancti Joannis Falesiensis, (ubi et tumulatus jacet) in elemosinam, sylvam Partonam propè Falesiam, vulgò, le bois Parton (lisez Pantou).

Traduction.

Monsieur de Couvrigny donna par aumône, à l'abbaye de Saint-Jean de Falaise, où il gît sous une tombe, le bois Pantou, proche Falaise. (Ce bois, qui contient environ 60 acres, faisoit autrefois

autrefois partie de celui de Gouffer, ou Gouffern, à la suite duquel il se trouve, à une lieue Sud-Est de Falaise.)

Les autres notes que nous avons extraites du *Neustria pia*, sont fondues dans le corps de ce recueil.

VII.

Extrait d'une lettre de M. l'abbé de Larue, professeur d'Histoire, à Caen, en date du 15 Janvier 1812.

La charte non datée qu'on trouve à la fin de la collection d'André Duchesne, dans laquelle on lit ces mots : « Si » oporteat majorem in Rothomago sive » in Falesiâ fieri », est de Philippe-Auguste, et rédigée pour les communes de Rouen et de Falaise.

Il y a dans le registre de Philippe-Auguste, à la Bibliothèque nationale, d'autres patentes assez curieuses sur l'état civil des habitans de Falaise, antérieurement à l'érection de leur commune, et les priviléges qui réforment les servitudes dont ils gémissoient sous la féodalité. Ces patentes sont de l'an 1220.

Les rois de France, en 1313, 1335,

1361, 1381, etc., ont donné des chartes de priviléges pour les habitans de Falaise. On les trouve au trésor des chartes, à Paris.

Les chartes des ducs de Normandie, pour l'abbaye de St.-Jean, et son hôpital St.-Michel, me paroissent contenir aussi des détails historiques et intéressans, mais elles ne sont pas toutes imprimées.

A la suite de cette lettre, on lit la charte de Jean Sansterre, qui accorde à la ville de Falaise le droit de commune, la quatrième année de son règne. (*Voyez I. Part. Art. XXIV, n°. 3*).

VIII.

Extrait de deux notes qui nous ont été envoyées de Paris, le 1.er Février 1812, par M. de Manne, censeur, et premier employé de la bibliothèque royale.

Première note. Sur cette question : Est-il dit, dans l'itinéraire d'Antonin, que cet empereur ait passé par Falaise (*Falesia*) et Argentan (*Argentina ou Argentomum?*)

Réponse. L'itinéraire d'Antonin, édition de Wesselinge, Amstelodami,

1735, in-4°., la seule qu'on doive citer, ne fait mention ni d'Argentan ni de Falaise, sous les noms d'*Argentina* ou *Argentomum*, et de *Falesia*. Le nom d'*Argentina*, dans cet itinéraire, est celui de la ville de Strasbourg, qui y est aussi appelée *Argentoratum*.

L'abbé de Longuerue, dans l'Ouvrage intitulé : Description historique et géographique de la France ancienne et moderne, Paris, 1719, in-folio, dit, page 77, que *Falaise* a été bâtie par les Normands, et qu'il n'en est fait aucune mention avant eux. Depuis, ajoute-t-il, elle a été fort connue dans l'Histoire, ayant soutenu plusieurs grands siéges, etc. Il dit, de plus, qu'elle a reçu son nom des montagnes escarpées sur lesquelles elle est située, ou qui l'environnent, et qu'on appelle en ce pays-là des falaises, d'un ancien mot allemand falesz, que les allemands prononcent aujourd'hui *felss*.

Le même Auteur observe, pag. 81, que la ville d'*Argentam* (c'est ainsi qu'il écrit), en latin *Argentomum*, n'est pas connue dans l'antiquité, ni du temps des deux premières races de nos rois de France, et qu'elle l'est seulement du temps des ducs de

Normandie, qui apparemment l'ont fondée.

On fera bien de consulter la notice des Gaules, d'Adrien Valois, intitulée : *Notitia Galliarum*, Paris, 1675, in-f.°, livre très-utile, les articles *Falesia*, *Falaise*; *Argentomum*, *Argentan*.

Baudrand écrit le dernier nom latin Argentomum, et cite l'itinéraire d'Antonin; mais c'est à tort, comme Sanson l'a remarqué. (*Voyez à ce mot, le grand Dictionnaire géographique de la Martinière, édition de 1768*).

2.e *Note*. Sur cette question : Dans la vie de Saint Germain, évêque de Paris, écrite par Venance Fortunat, vers 576, année de la mort de ce Saint, est-il dit qu'il ait rendu la vue à une femme aveugle, au village de Tassilly, près de la ville de Falaise?

Réponse. Extrait de la vie de Saint Germain, évêque de Paris, par Venance Fortunat, insérée dans l'Ouvrage qui a pour titre : Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti, collecta et edita à D. Lucâ d'Achery et Johanne Mabillon. Lutetiæ Parisiorum. 1668, et seq. sæculum I. pag. 233.

Producat pagus Oxymensis inter nostra, quod suum est, ne teneatur

in obscuro posteritati res luminis. Si quidem vir sanctissimus ad villam Tasiliacum (1) cùm declinasset itinere, offertur ei mulier cui duplex morbus erat, indè vetustas, hinc cæcitas. Salutem deprecari verbis trementibus incœpit : quâ supplicatione motus senis mulieris et debilis, oratione præcedente, oleo superfuso, lucernæ oculorum reddunt luminis radios, et, datis specularibus, tenebræ fugerunt.

Traduction. Il est nécessaire, pour l'instruction de la postérité, que le pays Hiémois nous fasse part, dans ce recueil, d'un miracle éclatant qui s'est passé sur son territoire. Ce saint homme s'étant détourné de sa route, et s'étant transporté à Tassilly, on lui présenta une femme atteinte de deux maladies, la vieillesse et la cécité. Elle lui demanda la santé d'une voix tremblante. Ce Saint, touché de la requête de cette femme affoiblie par la vieillesse, se

(1) Ce passage se trouve à la page 241, en marge de laquelle il est écrit que *Tasiliacum* signifie Ville-Taillac. (Lisez Tassilly, village du pays Hiémois, distant de deux lieues Nord de Falaise, situé près de la route de Paris à Bayeux où étoit le monastère des Gémaux).

mit en prière, et versa de l'huile sainte sur ses yeux, dont les ténèbres disparurent ; car, au même instant, les humeurs épaissies étant devenues liquides, s'écoulèrent, et le miroir optique, rendu à la lumière, reçut et réfléchit ses rayons.

IX.

Extrait d'un livre intitulé : Dissertations sur la mouvance de la Bretagne par rapport au droit que les ducs de Normandie y prétendoient, et sur quelques autres sujets historiques, par M. Tuilleries ; à Paris, chez F. Fournier, libraire, rue Saint-Jacques, 1711.

(*Pages* 134, 135, 136). Jean Sans-terre succéda à Richard Cœur-de-Lion, et gouverna l'Angleterre, l'Anjou, le Maine, l'Aquitaine et la Normandie, au préjudice du jeune Arthur, prince Breton, son neveu, auquel tous ces états appartenoient.

Arthur, qui ne faisoit encore qu'entrer dans sa quatorzième année, eut le malheur d'être fait prisonnier à Mirebeau en Poitou, par son oncle, qui se défit ensuite de lui, d'une manière

d'autant plus honteuse pour sa mémoire, qu'elle est demeurée cachée.

Il l'avoit mis d'abord dans le château de Falaise; mais Guillaume, baron de Briouse (1), qui l'y gardoit, ayant hardiment refusé de se charger plus longtemps de ce soin, dès qu'il s'étoit aperçu qu'il méditoit la perte de ce prince, et ne se trouvant aucune personne qui n'eût la même horreur de son détestable dessein, (ce qui n'est pas à oublier pour l'honneur de notre nation), il le fit transférer dans le château de Rouen, où il disparut tout-à-coup (2). Cependant, loin que son

(1) De Braosâ. D. Lobineau a traduit, Breuse, à la manière des Anglais. Ce lieu de Briouse est à six lieues de Falaise, dans le diocèse de Séez, et étoit alors possédé par des seigneurs célèbres, tant en Angleterre qu'en Normandie, comme on le prouve par le Monasticon Anglicanum, le Baronnage du même royaume, et les anciens Historiens des deux nations.

(2) Non tamen invenit præsens instantia quemquam
Qui tanti vellet sceleris patrator haberi,
Sed neque Guillelmus Braositus, etc.

(*Voyez la Philippide de Gillaume le Breton, dans la collect. de Duchesne, tom. V, pag.* 168).

Traduction. L'ordre pressant d'assassiner le jeune Arthur indigna les habitans de Falaise;

crime le mit en sûreté, comme il s'en flattoit, les grands du royaume de France le déclarèrent aussitôt déchu de tous les états qu'il y possédoit, et il n'en put conserver que la Guyenne, encore ne fut-ce pas entièrement; toutes les autres provinces ayant été conquises en moins de deux ans, par le roi Philippe-Auguste, qui avoit bien su profiter de l'horrible haîne que tous ses sujets avoient alors conçue contre lui.

C'est ainsi que nos rois rentrèrent en possession du célèbre duché de Normandie, trois cents ans après sa fondation.

X.

Extraits d'Eudon, doyen de Saint-Quentin, traduits du latin en français.

1. Lorsque Rollon et ses Normands se furent emparés d'une grande partie

---

et il ne se trouva personne qui voulût commettre un si grand crime, ni même Guillaume de Briouse son gardien, etc.

Le livre intitulé: L'Art de vérifier les dates, et l'Hist. Eccl. de M. Fleury, portent cet assassinat au jeudi-saint 5 Avril 1203; mais le Dict. des Grands-Hommes et Gabriel Dumoulin le datent de l'année 1202, et nous adoptons cette dernière époque.

de la Neustrie, sous Charles-le-Simple, les chefs des deux nations, aux fins de la paix, stipulant pour elles, s'assemblèrent à Saint-Clair-sur-Epte, l'an 912. Charles, par le traité, donna sa fille Giselle en mariage au duc Rollon, et déclara lui abandonner, comme un franc alleu (1), la partie de Neustrie qu'il n'étoit plus en son pouvoir de reprendre. En même-temps il lui donna la Bretagne à perpétuité. Dedit itaque filiam suam Gislam nomine uxorem illi duci, terramque determinatam in alodo et in fundo, (en franc alleu), à flumine Eptæ, usque ad mare, totam que Britanniam de quâ posset vivere, reliquit..... in sempiternum. (*G. Gemetensis, Hist. Norm. lib. 2, cap. 17. Eudonis Sti. Quintini decani, de moribus et actis primorum Normanniæ ducum. Lib. 2, pag. 83*).

La province de Normandie, conquise, fut divisée au cordeau. Divisit funiculo et dedit comitibus et fidelibus suis. (*Eudo Sti. Quintini decanus*).

La petite-Bretagne sur laquelle Charles-le-Simple donna à Rollon la

(1) Pleine et entière propriété en exemption de charges ni de redevances.

suzeraineté, étoit la partie occidentale de la Gaule Celtique Armorique, ou maritime, que Jules César avoit conquise quarante-huit ans avant l'ère chrétienne. Les Bretons ou habitans de la grande Bretagne, étant tourmentés par les barbares, s'attroupèrent par bandes, passèrent la mer, et s'y réfugièrent, l'an 440. Elle appartenoit encore aux Romains, qui leur permirent de s'établir dans les contrées de Vannes et de Cornouailles, d'où, avec le temps, ils s'établirent dans toute cette partie, nommée dans la suite, la petite Bretagne. Rollon, maître de la Normandie, l'an 912, ne tarda pas à leur insinuer ses qualités, et les força de le reconnoître pour leur suzerain, de lui rendre hommages, et de lui payer des impôts.

2. *Discours de Bernard, prince Danois, premier comte d'Harcourt* (1), *vicomte de Rouen, gouverneur de la Normandie, cousin-germain de*

(1) Ce nom d'Harcourt est tiré du bourg d'Harcourt, à six lieues N.-O. d'Evreux. Henri de Harcourt Beuvron donna, sous Louis XIV, le nom de Harcourt au bourg de Thury, à quatre lieues Sud de Caen.

Rollon, et conseiller de Guillaume Longue-Epée, second duc de Normandie, fils de Rollon, pour engager ce prince à réprimer les Bretons qui lui refusoient foi et hommage. (Année 918).

Lorsque nous fûmes expatriés du Danemarck, avec votre père Rollon, (pour aller chercher fortune et fonder des colonies), après avoir parcouru les mers, nous arrivâmes enfin sur les confins d'Angleterre; nous subjuguâmes ce pays par la force des armes, et nous forçâmes le roi Alstême à faire la paix. Ensuite, nous étant rembarqués au gré des vents, nous abordâmes différens pays, qu'à force de combats, nous rendîmes nos tributaires. Nous vinmes en France, que nous accablâmes du fléau de la guerre, et que nous dévastâmes, hors les forteresses des villes. L'amour que nous portions à Alstême, nous fit quitter le siége de Paris, pour soumettre à la puissance de ce roi, le peuple révolté contre lui. Nous revinmes en France avec une armée plus forte que la première, et nous l'écrasâmes par les combats. Le roi Charles-le-Simple, nous voyant les plus forts, nous demanda la paix et la

concorde, et donna sa fille en mariage, à Rollon votre père ; et pour gage de la paix, nous donna volontairement, à perpétuité, cette terre de Normandie, pour nous et pour nos héritiers. Il nous donna aussi les Bretons pour nous servir, et leurs terres pour nous nourrir. Ils firent hommage à Rollon, votre père, lorsqu'il vivoit; et à vous même, ils vous jurèrent fidélité et se soumirent à vous servir. Après la mort de votre père, ils ont renouvellé leur foi et hommage, et vous ont servi jusqu'à ce moment. Aujourd'hui, que faisons-nous contre ces mêmes Bretons, devenus rebelles, et qui nous ont retiré la foi et l'hommage qu'ils nous avoient donné, lorsque nous conquérions toutes ces belles et grandes possessions? Ils reconnoissent que nous sommes efféminés, et que nos forces sont épuisées ; c'est pourquoi ils ont osé nous mander de telles choses. Ils croyent que nous végétons dans notre pays, faute de vivres. Ils pensent que nous sommes sans armes et que nous manquons de force. Qu'ils sentent que notre séjour dans ce royaume, ne nous a point énervés. Qu'ils éprouvent la vigueur de notre bras robuste.....

Dissipons

Dissipons leur arrogance par notre valeur, et brisons leur front par notre puissance. (*Eudon, doyen de Saint-Quentin, de moribus et actis primorum Normanniæ ducum, Art. Guillelmus Longâ Spathâ, an 918, rapporté dans le tome IV des Preuves de l'Histoire généalogique de la maison d'Harcourt, communiqué par M. de Foulque.*)

XI.

Il paroît que Jules César, dans ses Commentaires sur la guerre des Gaules, ne désigne Falaise, Hiêmes, et les habitans du pays Hiémois, renfermés entre la Rille, l'Orne et la mer, que sous le nom générique de *Lexovii*, (Lexoviens), peuples du pays de Lisieux.

Il faut remarquer, avec M. Danet, que César, dans ses Commentaires, prend toujours *civitas* (cité) pour un peuple entier, et non pour une ville (*urbs, oppidum*), comme dans cette phrase : Omnis civitas Helvetia in quatuor pagos divisa est. *Cæs.* Toute la cité Suisse est divisée en quatre cantons. (*Voyez le Dict. latin de Danet, au mot* Civitas).

XII.

Un ancien manuscrit nous dit gratuitement que dans le livre intitulé : *Itinerarium Antonini*, il est fait mention de deux petites villes, l'une appelée *Falesia* (Falaise), et l'autre, *Argentina* (Argentan), d'où l'on peut présumer qu'elles étoient des villes dès le temps des Romains ; étant très-certain que l'empereur Antonin est venu dans la Basse-Normandie.

Nous avons consulté ce livre, qui ne parle ni de Falaise ni d'Argentan, mais bien de Strasbourg, sous le nom d'Argentina. (*Voyez Art. VIII précédent.*)

XIII.

Messieurs de Sainte-Marthe mettent Falaise dans le Bessin ; M. de Baudrand la met dans le pays d'Auge ; M. Dumoulin, curé de Manneval, et M. de Beauplain la mettent dans la campagne de Caen. (*Hist. de Norm. de Masseville, tom. I, pag.* 300).

Si l'on suivoit la division du pays Hiémois, par Archidiaconés, Falaise et le pays d'Auge seroient de la même division.

XIV.

Comtes d'Hiêmes.

Depuis Clovis, roi de France, vers 510, jusqu'à Guillaume le Conquérant, le pays Hiémois (*Isismii*, ou *Osismii*, ou *Oximii Armorici septentrionales*), renfermé entre la Dive, la source de la Rille, l'Orne et la mer, eut des comtes, dont la juridiction s'étendoit, non seulement sur son territoire, mais encore sur les territoires de Gacé, d'Ousches, de Séez, et sur une partie du Perche, jusqu'à Nogent-le-Rotrou, Alençon, la Sarthe, etc.; ce qui fut cause qu'on appela improprement Hiémois, tous ces pays circonvoisins, soumis à la juridiction des comtes d'Hiêmes.

Un de ces comtes ou présidens, nommé Chrodobert (parent de Saint Godegrand), existoit vers l'année 760.

Dans la suite, la 2e. Lyonnoise, (qui renfermoit le pays Hiémois), ayant été donnée, en 912, aux Normands, dont elle reçut le nom de Normandie, les premiers ducs, qui se qualifioient de comtes, gardoient en leur main ce comté. Quelquefois ils le

donnoient aux princes de leur sang ; quelquefois aux grands seigneurs de leur cour.

Guillaume, fils de Richard I, étoit comte d'Hiêmes vers 997. Bientôt il perdit ce comté, par sa rebellion contre son frère, Richard II ; mais il fut rétabli dans ses dignités vers 1003, et devint comte d'Eu. (*Augi*).

Son épouse Esseline, qui lui survécut, fit bâtir, dans la suite, l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dive, en Auge. (*in Algiâ*).

A Guillaume, succéda Onfroy le Danois (1), père de Toustain le Goz.

Robert le Libéral, fils de Richard II, fut comte d'Hiêmes depuis Août 1026 jusqu'en Février 1028, époque à laquelle il devint duc de Normandie, après la mort de Richard III, son frère.

Toustain le Goz, fils d'Onfroy le Danois, grand seigneur, aïeul de Hugues, qui devint dans la suite comte de Chester en Angleterre, fut nommé comte d'Hiêmes et vicomte d'Argentan

(1) Suivant nos anciennes notes manuscrites, » Onfroy le Danois, comte d'Hiêmes, fit bâtir la » porte le Comte de Falaise, sous les premiers » ducs de Normandie. » (*I. Part. Art. II*).

vers 1035, pendant la minorité de Guillaume le Conquérant.

Il paroît que les comtes d'Hiêmes étoient maîtres de Falaise, située sur le territoire Hiémois, d'où plusieurs croyent que ce furent eux qui, sous la première race de nos rois de France, fortifièrent cette ville, qui devint la plus forte et la capitale de ce comté.

Robert le Libéral s'y défendit contre Richard III, son frère, en 1027 et 1028, et Toustain le Goz, contre Guillaume le Conquérant et Raoul de Vassy ou de Gacé, vers 1041.

Après ces exemples, les ducs de Normandie gardèrent ce comté entre leurs mains, et n'y laissèrent plus que des vicomtes, mais qui étoient pourtant grands seigneurs.

Tels furent les deux Roger de Montgommery, père et fils; Robert de Belesme, comte de Ponthieu, fils du second Roger; Robert de l'Aigle, baron de Sainte-Scolasse; et Guiguenal-Gazon, qui étoit aussi vicomte d'Argentan et de Domfront, sous Henri I, roi d'Angleterre (1).

(1) Indépendamment de ses comtes, le pays Hiémois avoit des vicomtes. Les Roger de Montgommery père et fils, en étoient vicomtes dès 1022.

Normandie, contre son frère, Robert le Libéral, comte d'Hiêmes, qui lui refusoit hommage, et s'étoit fortifié dans le château de Falaise, au pays Hiémois.

Robert ne tarda pas à devenir duc de Normandie, et Guillaume eut beaucoup de peine à se soumettre à lui.

3. Robert I, comte de Belesme et d'Alençon, fils de Guillaume I, lui succéda en 1028, et conserva la même antipathie de son père, contre le duc Robert. Mais ayant été renfermé dans le château de Ballon, il y fut assommé vers 1030, par les fils Sardenne, ses ennemis.

4. Guillaume II, surnommé *Talvas*, premier de ce nom, qui, suivant Ordric Vital, signifie dur, après la mort de son frère, devint comte de Belesme et d'Alençon, en 1030. Il fut aussi seigneur de Séez. Il n'entreprit rien contre Robert le Libéral, ni contre le duc Guillaume le Conquérant; mais il mit en avant le seigneur de Montreuil, auquel pour récompense, il fit perdre les yeux, le nez, les oreilles et les parties nécessaires à la génération.

Il eut un fils nommé Arnufe, et une fille nommée Mabile.

Arnufe profitant de l'indignation

générale, contre son père, s'insurgea contre lui, et s'empara du comté de Belesme et d'Alençon, vers 1045. Mais la même année, il fut étranglé dans son lit. Alors Talvas, exilé, se jeta entre les bras de Roger de Montgommery fils, vicomte d'Hiêmes et de Falaise, et lui donna sa fille Mabile en mariage, avec toutes ses dignités et terres.

5. Roger de Montgommery étoit, d'après la concession de son beau-père, comte de Belesme et d'Alençon. Mais Yves de Belesme, évêque de Séez, jeune frère de Talvas, s'empara de ce comté, au préjudice de sa nièce Mabile, et le gouverna jusqu'à sa mort. Roger le laissa gouverner, et même, de concert avec lui, restaura et fonda l'abbaye de Saint-Martin de Séez, vers 1055. Ce même Roger avoit fondé l'abbaye de Troarn, en 1050.

Le gouvernement d'Yves de Belesme fut très-doux.

Cependant, à peine se fut-il déclaré comte de Belesme et d'Alençon, vers 1045, après la mort d'Arnufe, que les trois fils de Guillaume Sorengue, chefs d'une troupe de voleurs et de vagabonds qui pilloient et ravageoient le

pays de Séez et des environs, voulurent éprouver s'il portoit l'épée aussi avantageusement que la mitre, et le forcèrent à agir de rigueur. Ces hommes audacieux s'étoient emparés de l'église Saint-Gervais de Séez, cathédrale du diocèse, et y mettoient garnison de brigands, leurs chevaux et leurs fourrages. Yves, accompagné de Hugues de Grantemesnil, et de plusieurs barons, employa d'abord la force, sans succès. Ensuite il employa le feu, qu'il fit mettre à de petites cases voisines de l'église. Mais le feu, par la violence du vent, prit au bâtiment de l'église même, et le consuma. Les trois Sorengue s'enfuirent avec leur cohorte; mais quelque temps après, ils périrent misérablement. L'aîné, nommé Richard, fut assommé par un paysan, à coups de coignée en sortant d'un lieu de débauche. Le second, nommé Robert, fut tué en volant dans les campagnes, et chargé des dépouilles qu'il emportoit du bourg d'Ecouché. Le troisième, nommé Avesgot, fut écrasé par une solive qui tomba d'une maison, sur sa tête, au moment où il blasphémoit le nom de Dieu.

Cette église avoit été bâtie vers

l'année 986, par le vénérable Azon, évêque de Séez, avec les pierres des murs de cette ville, qui avoient été renversés, vers l'an 900, par la fureur des barbares. Yves la répara aussitôt qu'il put goûter la douceur du repos. Elle fut achevée de réparer en Janvier 1049. Mais les murs, affoiblis par la force des flammes, tombèrent entièrement la même année, avant le carême.

Alors le pape Léon IX, tint un grand concile à Rheims, pour la discipline ecclésiastique et la réformation des mœurs, où il ordonna à Yves de rebâtir l'église à ses frais. Ce pieux prélat se soumit à cet ordre, alla dans la Pouille et à Constantinople, où il reçut de grandes sommes d'argent des princes de ce pays-là, qui étoient ses cousins. D'autres seigneurs encore, de ses amis, lui firent de grands présens; et l'empereur Constantin-Monomaque, lui donna une partie de la vraie croix, qu'il apporta. De retour à Séez, il commença, vers 1053, à bâtir une si grande et si superbe église, que depuis lui, ses successeurs Robert, Girard et Serlon, ne purent achever, en quarante ans, de la bâtir. Ce fut

Jean I, leur successeur, qui y mit la dernière main, et qui la fit consacrer le 19 Mars 1126, par Geoffroy, archevêque de Rouen. (*Bry et Gall. Chr. tom. XI, Art. Ecclesia Sag. d'après Guillaume de Jumiège et Ordric Vital*).

Branche de Roger de Montgommery.

6. Après la mort d'Yves de Belesme, arrivée en 1070, suivant le *Gallia Christiana*, Roger, vicomte d'Hiêmes, de Falaise et du Hiemois, lui succéda en tous ses biens, à cause de Mabile son épouse, et notamment du Perche, Sonnois, Alençon et Séez.

En 1066, il passa en Angleterre avec Guillaume le Conquérant, qui l'avoit nommé tuteur de la Normandie, conjointement avec la duchesse Mathildé, et reçut de la main de ce prince les comtés de Cestre et d'Arundel, et, quelque temps après le comté de Scrobbesbury. Il prit le titre de ce dernier, fonda l'abbaye de Scrobbesbury, à la porte orientale de la ville du même nom, en 1087, après la mort du roi Guillaume le conquérant, et mourut dans cette abbaye le 27 Juillet 1094. (*Bry, Hist. d'Alençon*).

7. Robert II, l'aîné de ses cinq fils, lui

lui succéda aux comtés et seigneuries de Belesme, d'Alençon, Séez, et toutes leurs dépendances, et aux vicomtés d'Argentan, d'Hiêmes et de Falaise. Il fut aussi comte de Ponthieu, à cause de son épouse Agnès de Ponthieu, fille unique de Guy de Ponthieu. (*Bry, Hist. d'Alençon. Moreri, article Ponthieu*).

Il fut cause, par ses conseils, que Robert Courte-Botte n'écouta pas les propositions de son frère Henri I, l'an 1106, et perdit son duché de Normandie. (*Hist. Eccl. de Normandie*).

Il fut emprisonné l'an 1115, par Henri I, roi d'Angleterre, 1°. pour lui avoir résisté; 2°. parce qu'ayant été appelé trois fois, il n'avoit pas comparu; 3°. parce qu'étant vicomte de ce roi, et son official, il n'avoit pas rendu ses comptes sur les revenus royaux concernant les vicomtés d'Argentan, d'Hiêmes et de Falaise. (*Bry, Hist. d'Alençon, Liv. 2. Chap. 17*).

Robert, du vivant même de Roger son père, après l'assassinat de Mabile sa mère, commis à Bures-sur-Dive, en 1082, jouissoit du comté de Belesme.

8. Après et même pendant la prison de Robert II, Guillaume III (de Montgommery), son fils unique, second

du nom de Talvas, lui succéda en ses comtés et seigneuries de Belesme, Séez, Alençon, Sonnois, Ponthieu et autres. Il ne posséda pas long-temps le comté de Belesme. Louis, roi de France, qui avoit des droits sur ce comté, l'avoit donné, dès 1111, à Henri I, roi d'Angleterre. (*Vital, Livre 10*). Guillaume voulut le conserver, et confia la garde de Belesme à Aimeri de Villeray et aux principaux du lieu; mais Henri I assiégea et brûla cette ville et sa forteresse, et donna le comté de Belesme à Rotrou, son gendre, comte du Perche. Or, depuis cette époque, Talvas, ni sa postérité, ne put jamais rentrer dans son ancien domaine et seigneurie de Belesme. (*Bry, Hist. d'Alençon, Liv. 2, Ch. 17*).

Guillaume III, de Montgommery, fonda l'abbaye de Saint-André-en-Gouffer, près Falaise, et mourut en 1172. (*Voyez I. Part. Art. XIII.*)

Il eut deux fils : Jean I, et Guy II, de Ponthieu, qui continua la branche des comtes de Ponthieu (1). *Moreri, art. Ponthieu*).

---

(1) La ligne masculine de Guy II, de Ponthieu, étoit éteinte dès 1200.

9. Jean I, de Montgommery, succéda à son père au comté d'Alençon et de Séez. Il mourut le 24 Février 1191, et laissa trois fils, Jean II, Guillaume et Robert. (Ce fut Jean I qui donna ou confirma le fief de Vaux à l'abbaye de Saint-Jean de Falaise, vers 1174. (*Voyez I. Part. Art. VIII*).

10. Jean II mourut jeune, deux mois après son père, le 8 Mai 1191.

11. Guillaume, comte d'Alençon et seigneur de la Roche-Mabile, mourut pareillement sans enfans, l'an 1193.

12. Robert, leur frère, resta comte absolu d'Alençon et de Séez, et fut le dernier comte d'Alençon, de la branche de Montgommery. Il mourut en 1219 (1).

M. Bry prétend que c'est de lui qu'il est parlé dans le registre ou livre des fiefs de Falaise, en ces mots : Comes Robertus de Alenson, xx milites de feodo Norman., et x de feodo Cenomanensi. (*Voyez I. Part. Art. XXIII, Vicomtes, n°. 1, en marge*).

Il laissa trois héritières, ses sœurs

(1) Depuis 1219, c'est en Angleterre qu'il faut chercher la famille masculine de Roger de Montgommery.

ou filles, savoir : Ala ou Hela, ou Elie ; l'autre épousa Emeric de Châtelleraud ; la troisième épousa Robert Mallet ; sans parler de Mathilde, l'une de ses filles, qui épousa Thibaud, comte de Blois.

« L'an 1220, le chevalier Emery, » vicomte de Châtelleraud (*Haimericus* » *de Castro Eraldi miles*), Hela, sœur » de Robert, comte d'Alençon, et » Robert Mallet, vendirent à Philippe-» Auguste, roi de France le comté » d'Alençon et l'Alençonnois, avec » toutes les appartenances en fief et » domaine, avec les forêts d'Ecouves, » les fermes de Chaumoire, de la » Roche-Eloi, et les quatre paroisses » qui sont par de-là de la Sarthe, et » sont de la terre d'Alençon. »

Par la même charte, le roi promit de faire démolir les forteresses d'Essay et de la Roche-Mabile, à volonté. (*Bry, Histoire d'Alençon, Livre 2, Chap. XX*).

On ne trouve point cette donation au trésor des chartes, ni à la chambre des comptes, mais dans un ancien registre intitulé : Registrum velatum, au chapitre : Litteræ militum et aliorum laïcorum. (*Même Histoire*). C'est pro-

blablement le registre de Philippe-Auguste, qui est à la grande bibliothèque royale de Paris.

Le roi Saint Louis donna ce comté à son fils Pierre, etc. (*Voyez la suite dans Bry et dans Moreri, article Alençon*).

Il faut observer, avec M. Lamartinière, que, suivant les plus anciens aveux, la terre de Montgommery n'étoit qualifiée que de baronnie; mais depuis 1535, elle fut décorée du titre de comté, quoiqu'elle n'ait jamais été qualifiée comme telle par des lettres patentes.

Le mont Gommery a tiré son nom du patriarche Gomer, du temps des premiers Celtes. (*Quasi mons Gomeri*). Et les seigneurs Français et Normands, qui dans la suite ont possédé la terre de Montgommery, ont porté ce nom, qui date d'une antiquité très-reculée.

La famille Roger posséda ces terres sous les ducs de Normandie; ensuite la famille de Longueville, qui les vendit, en 1543, à Jacques de Lorges, qui se disoit descendu, par les comtes d'Egland, en Ecosse, d'un puîné de l'ancienne maison de Montgommery. (*Voyez le Dict. des Grands-Hommes*).

Le seigneur Gabriel de Lorges de Montgommery, son fils aîné, eut le malheur de crever l'œil de Henri II, son roi, dans un tournois; ce qui lui fut pardonné comme involontaire. Mais vers 1568, il appela en France des troupes anglaises, pour favoriser le parti protestant, dont il étoit un des chefs, ce qui ne lui fut point pardonné.

XVI.

Toustain le Goz, (*Turstenus de Goys*), comte d'Hiêmes, étoit chambellan du duc Robert le Libéral, en 1034. (*Chronique de Normandie, par Mesgissier, fol.* 34).

(1035 à 1041.) Toustain le Goz, seigneur d'Hiêmes et vicomte d'Argentan, maître et gouverneur de Falaise sous la minorité du duc Guillaume le Conquérant, étoit fils d'Onfroy le Danois. (*Même Chron., feuille* 69, *pag.* 1).

XVII.

Suivant la même chronique de Mesgissier, les uns disent que Guilbert de Crespon ou Crespy (*Guilbertus Crispeii*), fut beau-père de Guillaume le Conquérant, par Arlette; d'autres disent que ce fut Herlouin de Conte-

ville (Herluinus de Contavillâ). *Voyez à ce sujet l'Art. V, n°. 5, de cette troisième Partie*).

XVIII.

Dans la Bibliothèque historique de la France, par le père Lelong, les notes particulières sur Falaise se réduisent aux suivantes.

Conventus ad Falesiam. Anno 1107. Cette assemblée est indiquée dans la table chronologique du Bessin, qui cite à ce sujet Orderic. (*Masseville*).

Ce fut probablement Henri I, roi d'Angleterre, nouveau conquérant de la Normandie sur Robert Courte-Botte, son frère, qui convoqua cette assemblée ou convention.

XIX.

Quoique Philippe-Auguste eût pris Falaise en 1204, Henri III, roi d'Angleterre, fortifia cette conquête, en cédant la Normandie à la France, en 1253, le premier jour du Mois de Septembre, sous Saint Louis, 9e. du nom, et cette province fut réunie au domaine de la couronne, au mois de Novembre 1361, par le roi Jean-le-Bon. (*Hist. des Ducs de Norm., par Gabriel Dumoulin*).

XX.

En 1302, lorsque Philippe-le-Bel confirma l'échiquier de la province de Normandie. Parmi les membres du clergé et de la noblesse qui en faisoient partie, on comptoit l'abbé de Saint Jean de Falaise. (*Masseville*).

XXI.

En 1465, le roi Louis XI se fit rendre Hiêmes, Argentan et Falaise, qu'il avoit été obligé de céder, comme toute la Normandie, à son frère, le duc de Berri. Il descendit jusqu'à Caen, où étoit encore le duc de Bretagne; et après quelques conférences, il le fit consentir à séquestrer cette ville et les autres qu'il tenoit en Basse-Normandie. (*Le même*).

(Le roi Louis XI avoit été obligé, entre autres conditions du traité de Conflans, après la guerre du bien public, de céder la Normandie à son frère, le duc de Berri).

XXII.

En 1467, Louis XI, voulant favoriser le commerce de la province de Nor-

mandie, accorda aux villes de Rouen, de Caen et de Falaise, des lettres patentes, par lesquelles le transport des marchandises qui se feroit de l'une de ces trois villes, avec les deux autres, seroient exemptes de toutes impositions. (*Le même*).

XXIII.

Les bourgeois de Falaise avoient autrefois le droit de retirer, à titre de sieurie, les maisons par eux fieffées, si elles étoient décrétées et vendues. Ce qui est justifié par acte de 1471. (*Ancienne note manusc.*)

XXIV.

En 1574, tandis que le duc d'Alençon et le roi de Navarre (Henri IV), venoient d'être arrêtés, les protestans prirent les armes dans les provinces, et se saisirent de plusieurs villes. Ceux de Normandie s'emparèrent de Falaise, d'Argentan et de Vire; et leurs progrès allèrent encore plus loin, quand le comte de Montgommery y arriva. Matignon reprit ces villes la même année. (*Masseville*).

XXV.

Henri III, roi de France, monta sur le trône, l'an 1574, au milieu des guerres de religion, et fut poignardé par le fanatique Jacques Clément, le premier jour d'Août 1589. Il déclara, en mourant, le roi de Navarre, Henri IV, son successeur. Malheureux prince ! dit le président Hénault, les défenseurs de son autorité étoient les ennemis de sa religion ; et les défenseurs de sa religion étoient ennemis de sa personne. Les protestans lui avoient fait la guerre comme à l'ennemi de leur secte, et les ligueurs l'assassinèrent à cause de son union avec le roi de Navarre, chef des huguenots.

XXVI.

Au temps de la ligue, Henri III, roi de France, par édit du mois de Février 1589, transporta le parlement de Rouen, ville rebelle, à Caen, qui ne l'étoit pas (1), et publia un édit suivant lequel les biens des rébelles lui apparte-

(1) Henri IV rappela ce parlement à Rouen, par ses lettres patentes du 8 Avril 1594, lorsque cette ville se fut rendue à son devoir.

noient. Brissac, gouverneur de Falaise, n'en resta pas moins attaché au parti de la ligue ; mais il en fut bien puni ; car Henri IV, après la prise d'assaut de la ville de Falaise, en Janvier 1590, le priva de ses biens, en vertu de l'édit de Henri III.

Quelques mois après, cinq autres habitans de cette ville de Falaise et de sa banlieue, en furent privés aussi, suivant un édit de Henri IV, dont voici la teneur :

« Henri, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à nos féaux conseillers... sénéchaux de France du bureau de nos finances établis à Caen... bailli de Caen et d'Alençon, ou leurs lieutenans, salut : Etant dûment avertis que Guille Raoul, Guille de Cossart, Pierre le Prieur, Sainctes Bondis, et Christophe Lasne, sont notoirement du nombre de nos ennemis et rébelles, aïdans et favorisans leur parti, au moyen de quoi tous et chacun leurs biens nous sont acquis et confisqués, suivant les édits du feu roi (Henri III), notre très-bonoré seigneur et frère ; à ces causes, nous voulons et vous mandons qu'appelés nos procureurs en vosdites jurisdictions, vous étant dûment

aperçu là-dessus être du nombre desdits rébelles et compris èsdits édits et déclarations, vous ayez à vous saisir, en nos mains, de tous lesdits fonds et revenus assis en votre ressort, dont la juste valeur n'en peut être ignorée, les charges sur iceux préalablement déduites, etc., nonobstant toute opposition ni appellation quelconques, etc. Car tel est notre plaisir. Donné au camp de St.-Denis, le 26 Juillet, l'an de grâce 1590, et de notre règne le premier.» (*Papiers de M. Lesassier de Boisauné*).

Henri III ayant été assassiné le premier jour d'Août 1589, le trône de France étoit dévolu le même jour à Henri IV, qui régna sur elle, non-seulement à titre de naissance, mais encore à titre de conquête.

XXVII.

La province de Normandie envoya aux états de 1614, trente-trois députés, savoir : onze pour le clergé, dix pour la noblesse, et douze pour le tiers-état. On comptoit parmi ces députés, Guillaume Vauquelin, seigneur de la Frénaye de Falaise, président et lieutenant-général de Caen ; et Abel Olivier, syndic

syndic de Falaise pour le bailliage de Caen. (*Masseville*).

XXVIII.

L'an 1614, Jacques Camus de Pontcarré fut créé évêque de Séez. Pendant plus de trente-six années qu'il le fut, il contribua à l'introduction des Jésuites à Alençon; des capucins à Falaise, à Mortagne et à Argentan; des filles de Notre-Dame à Séez; des ursulines à Falaise, et des bénédictines à Hiêmes et à Argentan. (*Le même*).

XXIX.

Le Tarif établi à Falaise.

Autrefois les bourgeois de Falaise payoient la taille par cotisation. Mais pour remédier aux suites fâcheuses qui résultoient du mode de perception de cet impôt, la ville demanda au gouvernement le tarif sur les denrées, en commutation de la taille. M. Favier-Duboullay, intendant d'Alençon, donna un arrêt, en date du 5 Février 1658, qui contient l'énumération des droits qui doivent être levés sur les

denrées, en commutation de la taille. (*41e. et 42e. liasses du chartrier de l'hôtel-de-ville de Falaise*).

XXX.

D'anciennes traditions nous apprennent que la ville de Caen n'a commencé à avoir un château fort, que sous Guillaume le Conquérant. Ce château fut d'abord médiocre; mais vers l'an 1080, ce prince fit bâtir celui qu'on y voit encore. Robert, abbé du Mont Saint-Michel, continuateur de Sigebert, qui a écrit dans le douzième siècle, nous dit que « Henri I, roi d'Angleterre et duc de Normandie, fit exhausser les murs de ce château, que son père, Guillaume le Conquérant, avoit fait faire, et qu'il y ajoûta une haute tour. » (*Hist. de Caen, édition de 1706, par M. Huet, évêque d'Avranches.*)

XXXI.

Origine du trésor des Chartes.

Autrefois, lorsque les rois de France alloient en guerre, ils faisoient traîner les archives de l'état à la suite de leur

armée. Dans la journée de Fréteval (1194), entre Châteaudun et Vendôme, Richard Cœur-de-Lion mit en déroute l'arrière-garde de l'armée de Philippe-Auguste, et s'empara des archives de la France, qui sont une collection précieuse de nos anciennes chartes, depuis le commencement de la monarchie, jusqu'en 1194. Richard refusa de les rendre. Gautier, garde des registres, et qui avoit une mémoire prodigieuse, eut ordre d'y suppléer. Il s'acquitta de cette difficile commission; mais quelques secours qu'il ait trouvés dans sa mémoire, dans la bibliothèque des moines et ailleurs, on n'imagine pas que tous les vides ayent pu se remplir. L'expérience apprit du moins à ne plus exposer des monumens si précieux. Le trésor des chartes fut établi à Paris, pour leur conservation.

XXXII.

Outre les auteurs cités dans ces Recherches, on peut consulter le Monasticon Anglicanum, l'Obituarium Gofferni, les anciennes Chroniques de Normandie, latines et françaises, les premiers volumes de l'Histoire généa-

logique de la maison d'Harcourt, le Chartrier de Falaise, à la tour de Londres, depuis l'année 918 (lors de l'insurrection des habitans de la petite Bretagne contre Guillaume Longue-Epée, *père de Richard Sans-Peur*, et *de leur irruption dans ce pays*) jusqu'en 1204, et depuis Janvier 1418, jusqu'en 1450; le registre de Philippe-Auguste, à la bibliothèque royale, et les chartes de priviléges accordées par les rois de France aux habitans de Falaise, au trésor des chartes, à Paris, depuis 1204 jusqu'en 1418, et depuis 1450 jusqu'à nos jours: la collection des anciens écrivains de l'Histoire de Normandie, depuis 838 jusqu'en 1220, par Duchesne; le chartrier de l'hôtel-de-ville de Rouen. On peut aussi consulter à Londres, les anciennes archives de France, depuis le commencement de la monarchie jusqu'à 1194. (*Voyez l'Art. précédent*).

FIN DE LA TROISIÈME ET DERNIÈRE PARTIE.

TABLE
DES MATIÈRES.

Dissertation préliminaire sur l'antiquité de Falaise, etc. pag. ix

Autre Dissertation sur Bélénus, Abrasax, Isis, Felé ou Diane, etc. xxij

PREMIERE PARTIE.

Description de Falaise, ses monumens, ses institutions.

I. *Ville et Château,* pag. 1
II. *Portes,* 34
III. *Places et Rues,* 37
IV. *Fontaines publiques et particulières,* 40
V. *Faubourgs,* 43
VI. *A quelles époques Falaise a soutenu des siéges,* 56
VII. *Des Templiers,* 59
VIII. *Abbaye de St.-Jean,* 62
IX. *Hôpitaux,* 83
X. *Léproserie de St.-Lazare,* 84
XI. *Hôtel-Dieu,* 96
XII. *Hôpital général,* 111
XIII. *Abbaye de St.-André,* 115
XIV. *Abbaye de Villers,* 118

XV. *Abbaye de Vignats*, 119
XVI. *Cordeliers*, 121
XVII. *Religieuses Ursulines*, 122
XVIII. *Capucins*, *ibid.*
XIX. *Séminaire de Philosophie*, 124
XX. *Maisons de la Providence et de la Charité*, 126
XXI. *Eglises*, 127
XXII. *Anciens Gouverneurs de Falaise*, 135
XXIII. *Vicomtes*, 140
XXIV. *Maires*, 163
XXV. *Anciens Tabellions*, 175
XXVI. *Tribunaux*, 178
XXVII. *Autorités constituées modernes*, 191
XXVIII. *Commerce, institutions*, 193
XXIX. *Foires et Marchés*, 199
XXX. *Grands-Hommes anciens de Falaise*, 205
XXXI. *Tableau des Ducs de Normandie*, 220
XXXII. *Tableau des Evêques de Séez*, 223

SECONDE PARTIE.

Abrégé historique dans lequel sont rapportés les principaux siéges que Falaise a soutenus, depuis 1027 jusqu'en 1590.

I. *De la Gaule avant les Ducs de Normandie*, pag. 229
II. *Robert Rollon, premier Duc de Norm.* 238

III. *Guillaume I, Longue-Epée*, 2.e *Duc*, 245
IV. *Richard Sans-Peur*, 3e. *Duc*, 250
V. *Richard II, le Bon*, 4e. *Duc*, 258
VI. *Richard III*, 5e. *Duc*, 261
VII. *Robert II, le Libéral*, 6e. *Duc*, 266
VIII. *Guillaume II, le Conquérant*, 7e. *Duc*, 272
IX. *Robert III, Courte-Botte*, 8e. *Duc*, 300
X. *Henri I, Roi d'Angleterre*, 9e. *Duc*, 310
XI. *Eustache de Bologne*, 10e. *Duc*, 314
XII. *Geoffroy Plantagenest.*, 11e. *Duc*, 318
XIII. *Henri II, Roi d'Angl.*, 12e. *Duc*, 321
XIV. *Richard Cœur-de-Lion*, 13e. *Duc*, 338
XV. *Jean Sansterre, Roi d'Angleterre*, 14e. *et dernier Duc de Normandie*, 349
XVI. *La Normandie sous les Rois de France, depuis* 1204 *jusqu'en* 1417, 357
XVII. *La Normandie sous les Rois d'Angleterre, depuis* 1417 *jusqu'en* 1450, 359
XVIII. *La Normandie sous les Rois de France, depuis* 1450 *jusqu'à nos jours*, 368
XIX. *Guerres de religion. Siége, assaut et pillage de Falaise par les troupes de Henri IV, Roi de France et de Navarre*, 391

TROISIEME PARTIE.

Extraits de divers Auteurs. Notes détachées.

I. *Extrait des antiquités des villes, etc., par Duchesne*, pag. 409

II. *Extrait de la Cosmographie de Belleforest*, pag. 410
III. *Extrait de deux Discours sur Falaise, par Chancel*, 419
IV. *Extrait de la Description des places de Normandie, par Heremberg, man.*, 442
V. *Extraits du Gallia Christiana*, 446
VI. *Extraits du Neustria Pia*, 455
VII. *Extrait d'une Lettre de M. l'abbé de Larue, Professeur d'*Histoire *à Caen*, 457
VIII. *Extrait de deux Notes envoyées par M. de Manne, Censeur, à Paris*, 458
IX. *Extrait d'un Livre intitulé: Dissertations sur la mouvance de la Bretagne*, 462
X. *Extraits d'Endon, Doyen de Saint-Quentin*, 464
XI, XII, XIII. *Notes détachées*, 469
XIV. *Comtes d'*Hiémes, 471
XV. *Comtes d'Alençon*, 475
XVI jusqu'à XXXII. *Notes détachées.*

FIN DE LA TABLE.

SUPPLÉMENT

AUX

RECHERCHES

HISTORIQUES

SUR FALAISE.

PAR L'AUTEUR.

A FALAISE,
Chez BRÉE l'aîné, Imprimeur du Roi, Place Trinité.

M. D. CCC. XXVI.

1. Falaise, France — Hist.

Supplément aux RECHERCHES HISTORIQUES *sur Falaise.*

ADDITIONS.

Armoiries du Château et de la ville de Falaise.

La triple roche mentionnée aux pages 17 et 18 de nos Recherches Historiques sur Falaise, d'ont l'une étoit encore naguères assise majestueusement sur les deux autres fondamentales, en tête de la chapelle Saint-Prix ou Saint-Prisc, en face de la grande porte d'entrée du château de cette ville (1), mais qui fut dégradée et renversée en 1810, au pied *sud-est* des deux autres; puis vers 1820, fut enfouie près du lieu de sa chute; étoit, dans le principe, le symbole et l'emblême de Falaise. Dans la suite, ce triple roc fut représenté par l'écusson d'une triple tour d'argent en champ de guenles.

Ce sont-là les armoiries tant anciennes que modernes du château et de la ville de Falaise.

(1) Nos anciens Celtes, après eux, les Saxons du 4e siècle, refugiés dans le diocèse de Séez, auquel ils donnèrent le nom de Saxia (Saxe), dont Falaise faisoit partie; les gouverneurs du château de cette ville; les armées de César, de Charlemagne, des Normands, des Anglois, de Henri IV, etc., s'étoient fait un devoir de conserver ce monument hyéroglifique; il n'existe plus, au grand regret des antiquaires.

Le château se nommoit, de toute antiquité, camp fermant de la Trinité (*Castrum clausum Trinitatis*).

Page 42 des Recherches, première partie, à la suite de l'article IV, concernant les fontaines publiques et particulières de Falaise, ajoutez :

« D'après un ordre du roi, en son con-
» seil, le 26 avril 1727, pour la répara-
» tion des fontaines publiques, dont les
» tuyaux étoient en très-mauvais état, non-
» seulement faute de réparations, mais en-
» core parce que quelques particuliers, de
» leur autorité illégitime, avoient rompu
» les tuyaux publics, pour conduire l'eau
» dans leurs maisons, au préjudice des
» habitans ; le procureur du roi de cette
» ville (M. de Pomereau ou de Pomereux)
» fut chargé de faire la recherche des con-
» cessions de fontaines faites par les offi-
» ciers de ladite ville, à ceux des habitans
» qui en avoient dans leurs maisons. »

L'an 1729, lorsqu'on rétablit à neuf et entièrement les plombs et tuyaux des fontaines publiques, le sieur Marquet, bourgeois de cette ville, chargé de cette exécution, ayant demandé à tous ceux qui jouissoient de l'avantage d'un doigt d'eau, leurs titres, le sieur Alexandre Fouquet, représentant médiatement mademoiselle Elizabeth, fille et héritière du sieur Leprévost, (1) montra son titre en date du trois mars

(1) C'est une tradition constante dans la famille de messieurs Leprévost, que Robert le Magnifique (ou le Libéral), créa le père d'Arlette prévost de sa maison, et que les descendans de ce dernier ont continué de porter ce nom. Cette famille avoit beaucoup de propriétés à Martigny et à Noron, proche Falaise. Où

mil cinq cent cinquante-un, suivant lequel » ledit sieur Leprévost, alors propriétaire » de l'hôtel du Grand-Turc, en face de

---

voit encore de nos jours, à Noron, la haie d'Arlette, non loin du champ aux Piques, dans lequel on trouve quelquefois de ces armes anciennes.

Depuis long-temps, MM. Leprévost, qui résidoient à Falaise, à Noron et à Martigny, ne sont plus représentés qu'en ligne féminine.

Un de ces messieurs, M. Leprévost du Marais, branche aînée dont le domicile étoit à Falaise, actuellement représenté par une fille unique, réunissoit en main les papiers et médaillons de famille. Il transmit, vers la moitié du dernier siècle (1750), à l'Hôtel-Dieu de Falaise, sa maison qui lui étoit contiguë, et n'enleva point les médaillons, figures sculptées en bosse, sur bois, qui représentoient la famille de Guillaume-le-Conquérant. On voyoit encore, en 1824, plusieurs de ces médaillons à la cuisine de l'Hôtel-Dieu, mais l'année suivante ils ont disparu.

La branche de M. Leprévost de Vignats, proche Falaise, se perpétue en ligne masculine.

Vers le milieu du dernier siècle, mademoiselle de Noron, cohéritière, avec madame de Saint-Sauveur, d'un M. Leprévost, leur père, enleva de la tour de son logis de Noron, une horloge à carillon, et la donna à l'église de la Trinité de Falaise, telle qu'on l'y voit encore. Le son du timbre de la cloche des heures, et celui de chaque clochette, est argentin.

A la ferme de l'ancienne abbaye de Noron (fondée, suivant Orderic Vital, *Histoire Eccl. lib. V, année mil soixante-quatorze*, par les libéralités de Guillaume surnommé Pantol, en faveur de l'ordre des Bénédictins de Saint-Evroult en Ouaches, pour son salut, pour celui de son épouse Léeline, et pour celui de ses amis), il y a une chapelle bâtie vers la même epoque, dédiée à S. Pierre. Les chercheurs de trésors, d'après un renseignement venu, disoient-ils, de la tour de Londres, creusèrent la terre de l'aire de cette chapelle, en 1786, ils ne trouvèrent que des crânes d'une grosseur extraordinaire, et les fondemens d'un mur fort épais qui la traversoit du haut au bas, par le milieu de la

» l'Hôtel-Dieu, fut autorisé légitimement à » prendre un filet d'eau, gros comme le » doigt d'un homme, au plomb des fon- » taines de Falaise, pour le faire fluer dans » son hôtel. Ce droit lui fut continué. » Ceux qui avoient le même droit présentèrent aussi leurs titres, qui furent maintenus: mais le doigt d'eau de ceux qui n'en présentèrent point, fut supprimé. *Extrait des papiers de l'hôtel du Grand-Turc.*

Depuis ce temps on veille à ce que personne ne cherche furtivement à percer les plombs pour attirer l'eau dans sa maison.

Lorsque les eaux commencèrent à fluer dans ces tuyaux neufs, elles entraînèrent certaines parcelles, ou crasses de plomb, qui causèrent beaucoup de coliques à ceux qui en buvoient. Mais depuis que ces tuyaux sont écurés en dedans, par leur flux perpétuel, et clairs comme de l'argent, on n'éprouve plus de coliques. Cependant, comme ces eaux sont froides et pesantes, il est bon de les laisser, quelques heures, reposer et

---

longueur. C'étoient les débris d'un camp qui (suivant une ancienne tradition) datoit du temps des empereurs Romains. Quelques années auparavant, un fermier de ce local fut plus heureux. Comme ces fondemens s'avançoient dans la campagne, au de-là de cette chapelle, cet homme labourant à cet endroit, s'aperçut que le soc de sa charrue s'accrochoit à une pierre; l'ayant enlevée, il découvrit un trésor de pièces d'argent à l'effigie des empereurs Romains, dont les moins anciennes datoient du quatrième siècle; ce qui le mit fort à son aise. Quelques-unes de ces pièces furent déposées dans les cabinets des antiquaires des environs de Falaise.

s'affaisser dans le vase, avant d'en boire. L'eau des sources du faubourg de la Roche, est jugée par les médecins plus légère et plus salubre.

A Sédan, les tuyaux ou canaux souterreins des fontaines publiques sont de bois d'aune, durent à l'infini, et conservent davantage la salubrité de l'eau. Tandis qu'il n'y a pas de siècle ou l'on ne soit obligé de travailler aux tuyaux de plomb. L'aune, suivant M. Geoffroy, dure éternellement dans la terre.

Page 121, première partie, article Cordeliers, ligne 12 du texte, après le mot Décembre, ajoutez : Odon II, archevêque de Rouen, fit la dédicace de leur église, le 20 juillet 1250 ; c'est lui qui, en 1242, avoit donné aux cordeliers le nom d'ordre de Saint-François. (*Gall. Christ. art. Odo II.*)

Page 127, première partie, article XXI, Eglises, ligne 6 du texte, à la suite du mot Vaston, ajoutez le renvoi en note (1) ci-dessous.

---

(1) D'abord, sous les Celtes, l'emplacement du château de Falaise étoit une enceinte religieuse. Depuis Jules César, cette enceinte servit de camp. Ensuite, proche de ce camp (muni lui-même d'un lieu religieux), l'enceinte religieuse fut construite, à l'endroit où est l'église de la Trinité. Il ne faut pas

Même page, ligne 22 du même texte : Le donjon avoit aussi sa chapelle, ajoutez : dédiée à Saint-Sulpice. Elle étoit dans la première chambre à gauche, en entrant, avant celle de Guillaume-le-Conquérant.

Page 128, lignes 14 — 25 du texte : Il ne nous reste plus d'ancien, &c., lisez : Il ne nous reste plus d'ancien que les deux gables et les murs latéraux des ailes, ou croisillons de ce temple, qui avoit été reconstruit par les soins de Mathilde, épouse de Guillaume-le-Conquérant. On voit encore, à ces deux gables, l'un septentrional, l'autre méridional, huit pieds, environ, au-dessus de l'aire, les deux pierres quadrangulaires qui y furent encadrées verticalement, pour cette consécration, faite à l'époque ci-dessus. L'un des quatre angles cardinaux de chacune de ces deux pierres est tourné vers le ciel, l'autre vers la terre, le troisième vers l'orient, le quatrième vers l'occident. (1)

---

perdre de vue que, sous les Celtes, il y avoit encore d'autres enceintes religieuses aux environs de Falaise. (*Voyez la dissertation sur les Druides, et les notes sur les monumens Celtiques, en tête de nos Recherches Historiques sur Falaise.*

(1) Ces deux pierres quadrangulaires, sur lesquelles l'archevêque de Rouen fit les onctions, lors de la consécration de cette église, l'an 1126, en présence de Henri I. roi d'Angleterre, 43 ans après la mort de la reine Mathilde, sa mère, sont simplement deux pavés exactement carrés, d'un diamètre de dix-huit pouces, qu'on voit à l'intérieur, encadrés verticale-

Suite du texte de la même page 128.

Au gable de la croisée méridionale, en dehors, on voit une grotte très-ancienne

---

ment, tels que nous l'avons expliqué, et ne contribuent en rien aux quatre angles des deux gables latéraux de cet édifice.

Quant à la petite grotte très-ancienne, attenante au gable méridional, ainsi qu'à sa destination primitive, dont il est aussi parlé dans ce même article, nous en tenons le détail de M. Chancel, dont le discours est transcrit, troisième partie, article 3 des Recherches Historiques sur Falaise. M. Chancel ajoute dans son discours qu'il est prêt à se désister de son assertion, aussitôt qu'on lui démontrera le contraire.

Cette note est pour coopérer à la rectification de celle sur Mathilde, en marge de la lettre XX (21 mai 1818) du voyage en France par le révérend Thomas Frognall Dibdin, ecclésiastique, bibliothécaire du lord Spencer; ouvrage traduit de l'anglois en françois, par M. Liquet, conservateur de la bibliothèque publique de Rouen, 4 vol. in-8°.

Je suis confus des éloges que ce savant et agréable auteur me prodigue dans sa lettre XXI, et que je ne mérite pas; éloges qui lui appartiennent plus qu'à moi. Ainsi, je les lui révalide dans toute leur étendue, qualité et teneur, sans m'en réserver aucuns, ne me reconnoissant pas la force de pouvoir jamais atteindre à un si haut degré de perfection.

Toutefois, je rends grâces à cet excellent auteur Anglois d'être venu à Falaise me faire pleurer de joie, voyant sa bonté et sa généreuse affabilité. Assurément, cela me dédommage des larmes de tristesse que d'autres Anglois firent répandre, dans le seizième siècle, à mon parent Langevin, médecin de Marie Stuart.

Quant au harpopiane vertical que M. Dibdin vit chez moi, portant la date de 1806, c'est le dernier de ma composition. J'avois composé l'original dès 1790; et vers la fin d'avril 1792, j'allai à Paris le

Suite du texte de la même page 128.

bâtie en carreau très-dur et dont la voûte est encore très-solide. M. Chancel, cité 3e. partie, article III, croit, &c., comme page 129 et suivantes.

---

présenter à l'académie des sciences qui, de suite, en fit l'examen et le rapport, par deux de ses membres, MM. Haüy et Pingré, et l'approuva le 22 mai suivant. Certifié et signé Condorcet, secr. perp.

D'après l'invitation de cette société savante, par l'organe de M. Legentil, son directeur, en date du 13 janvier 1791, je l'avois envoyé, vers juillet suivant, à un monsieur de la capitale, pour le présenter en mon nom. Il n'en fit rien, ce qui me força d'aller moi-même le présenter, à l'époque ci-dessus.

Au surplus, cette approbation me fut très-utile dans ces temps difficiles de révolution; car, étant tombé gravement malade à Paris, au commencement de juillet 1792, je m'en prévalus comme artiste dans la partie des forte-pianos, suivant mon certificat de l'académie, ce qui me fut avantageux.

J'eus beaucoup à me féliciter de l'humanité de plusieurs personnages bienfaisans, surtout lorsque les septembriseurs de 1792 se présentèrent à minuit, le 3 septembre, armés de leurs massues. Je passai pour un domestique malade.

Enfin, de retour dans mes foyers, le premier novembre suivant, pour respirer l'air natal, qui seul, suivant les médecins, pouvoit me rétablir, ma patrie daigna me recevoir muni de mon certificat de l'académie des sciences, et pendant la crise qui succéda au 21 janvier 1793, d'après un ordre des administrateurs du département du Calvados, elle reconnut que n'étant point fonctionnaire public, et n'ayant jamais été pensionné ni salarié du gouvernement, le decret de l'assemblée nationale n'étoit point contre moi, et je continuai mes expériences sur les forte-pianos. Puis, je m'appliquai aux Recherches Historiques sur Falaise, ce qui me procura la connoissance du docteur Dibdin.

Dans sa XXIIe. lettre, écrite de Paris, mon révérend frère docteur Dibdin parle de la fête du Saint-

Article XXII, page 139, lignes 26 et 27, après ces mots : Et ce fut le dernier gouverneur de Falaise, *ajoutez la note suivante* (1).

Sacrement, qui fut célébrée lors de son séjour à Falaise, et à laquelle l'Angleterre n'est plus habituée, depuis environ 250 ans. Quoi qu'il en soit, il respecte nos usages et les signes sous lesquels nous adorons le Verbe incarné de Dieu, tel que l'Angleterre même l'adoroit encore dans le seizième siècle, à l'époque précitée.

(1) En 1758, M. le comte d'Aubigny, appelé, depuis, le Grand-Comte, étoit commandant d'une division militaire, sous les ordres du duc d'Aiguillon.

Cette année, les Anglois firent trois descentes sur les côtes de France.

La première, le cinq juin, à Cancale;

La deuxième, le huit août, à Cherbourg;

La troisième, le quatre septembre à Saint-Brieux, au nombre de treize mille hommes, pour assiéger Saint-Malo.

De Saint-Brieux ils arrivèrent, le 11 septembre, à Saint-Cast, et cette fois ils furent punis de leur imprudence, et plusieurs y périrent.

M. le comte d'Aubigny, voyant les Anglois tirer sur nos troupes qui n'osoient se défendre, faute d'ordres de M. le duc d'Aiguillon, commandant général, M. le comte d'Aubigny, intrépide militaire, prit le commandement, se mit à la tête des troupes françoises, et les conduisit au combat. Cinq mille Anglois périrent dans cette action, tant tués que noyés. Le reste, qui eut le bonheur de se rembarquer, ne reparut plus.

La jalousie des confrères poursuivit M. le comte, par de vaines dénonciations, parce qu'il avoit livré combat sans ordres du supérieur; mais, malgré leurs intrignes, le nom de Grand-Comte lui fut acquis, et lui resta. Une médaille fut frappée pour la perpétuelle mémoire de cette action héroïque, digne de l'un de ses ancêtres, M. Jean de Morell, sieur de la Courbonet, vicomte maire de Falaise, qui servit si fidèlement Henri IV, au temps de la ligue, que ce roi lui

Article XXIII, des Vicomtes, page 146, suite de la note (1), après le mot enfant.

---

permit de faire sculpter et représenter, en demi-relief, sa statue équestre sur le linteau de la porte d'entrée de son logis, où étoit le quartier général de ce roi, au *sud-ouest* de la ville, en tête du faubourg de la rue Brette.

Ce logis ou château, vers 1815, fut démoli par une compagnie de spéculateurs qui l'avoient acheté pour en vendre les matériaux.

(1) Cette truie, qui avoit mangé, non seulement le bras, mais encore le visage de cet enfant, subit, avant d'être pendue, la peine du talion. On lui coupa le grouin, à la place duquel on appliqua un masque de figure humaine; elle fut habillée d'une veste, d'un haut-de-chausses, de chausses aux jambes de derrière, de gants blancs aux jambes de devant; puis, elle fut pendue suivant la sentence portée, « à cause de la détestation du crime. » *Voyez le Dictionnaire de Jurisprudence de Brillon, tome V, Lyon, 1786, article animal.*

On conserve encore la quittance que le maître-d'œuvre donna, le 9 janvier 1386, devant Guyot de Montfort, tabellion. « Il y reconnoît avoir reçu de » Regnault Bigault, vicomte de Falaise, la somme » de 10 sous 10 deniers tournois, pour la peine et » exécution de cette truie, et de 10 sous pour un » gant neuf, quand il la fit, et il tient quitte desdites » sommes le roi notre Sire et ledit vicomte. » (*Voyez l'histoire Chronologique des Baillis de Caen, pages 67 et 68. Caen, 1769, chez G. Leroy.*

Ce trait singulier est peint à fresque sur le mur occidental de l'aile ou croisée méridionale de l'église Sainte-Trinité de Falaise. L'enfant précité et son frère sont représentés sur ce mur, proche l'escalier du clocher, couchés côte à côte, dans un berceau. Puis, vers le milieu de ce mur, sont peints la potence, la truie habillée sous la forme humaine, que le bourreau pend, en présence du vicomte à cheval, un plumet à son chapeau, le poing sur le côté, regardant cette expédition.

Depuis que l'église entière a été reblanchie à la

Article XXX, à la suite de la page 208, addition aux Grands Hommes anciens de la ville de Falaise (avant la note de MM. Lefèvre de Laboderie).

Théobald, natif de Falaise, de trésorier de l'église de Rouen, fut créé cinquante-troisième archevêque de cette métropole, vers le 17 mai 1222, et consacré le 4 septembre suivant. Il reçut le *pallium* le 28 janvier 1223, et le 27 mars suivant, il célébra un concile. La même année, il assista aux funérailles de Philippe-Auguste. Ce prélat, naturellement pacifique, se trouva dans des positions difficiles, où il fallut montrer de la fermeté, et même de la rigidité. Le pape lui envoya, par son légat, des lettres pour aller à Sens, avec les évêques, ses suffragans, pour appaiser le tumulte qu'occasionnoit Barthélemi antipape des Albigeois; et il obéit, après avoir assemblé ses suffragans à cet effet. Il signifia à Guillaume, évêque d'Avranches, le mandement du légat de Rome, suivant lequel tous ceux qui troubleroient le roi de France, croisé contre les Albigeois, étoient excommuniés; suivant lequel, aussi, les évêques étoient invités de se croiser.

En 1227, il s'éleva entre ce prélat et le

---

chaux, vers 1820, on ne voit plus cette peinture. Quand le blanc disparoîtra la peinture reparoîtra, comme cela est déjà arrivé, quoique la châsse de la bannière qu'on a fixée depuis peu à cet endroit, en couvre une partie.

roi Saint Louis, beaucoup de grandes controverses; pourquoi, le roi, de l'avis de son conseil, confisqua toutes ses possessions séculières; et l'archevêque, à son tour, ayant traité avec ses évêques, frappa d'interdit tous les domaines et châteaux que le roi possédoit dans toute l'étendue de son archevêché, excepté seulement les villes; et de suite, il s'exila comme devant partir pour la cour de Rome. Mais le légat du pape apaisa cette discorde, et fit rendre à l'archevêque ses biens, le 21 octobre 1228. C'est sans doute à cela que Guillaume Lebreton fait allusion, lorsqu'il chante au livre XII de sa Philippide, les deux vers suivans;

Et qui Rothomago Theobaldus præsidet urbi,
Vir precibus vix flexibilis, nimiique rigoris.

Il mourut en 1229, le 25 septembre, le jour de la fête de Saint-Firmin, qu'il avoit décidé, avec le consentement de son chapitre, de fêter trois fois. *Gallia christiana, édition des Bénédictins*, 1759, *tome XI*, *Ecclesia Rothomagensis, page 60, article Theobaldus.*

Denis Benedict, ou Benaiston (*Dionysius Benedicti, aliàs Benaiston*), né à Falaise en Normandie, de chanoine de Paris, fut créé évêque du Mans, par Benoist VIII, souverain pontife. Il réclama plusieurs paroisses de son diocèse, contre l'évêque d'Angers, et gagna sa cause. Il veilla soigneusement à ce que les pasteurs de son diocèse eussent soin d'instruire leurs paroissiens par de bons discours, pendant l'office divin. En 1296,

il fut appelé au conseil du roi, tenu le 21 janvier, à Paris, au Louvre, avec les grands du royaume. Il approuva de son sceau épiscopal la fondation de la communauté d'Ernée, répara le château d'Yvré, et mourut le trois mars 1298. *Gall. Christ. Lutetiæ Parisiorum, édit. de 1656, tome 2, pag. 518.*

Roch le Balli, connu sous le nom de Larivière, premier médecin de Henri IV, naquit à Falaise, dans le seizième siècle. On a de lui un traité intitulé *Demonsterion, sive trecenti aphorismi continentes summam doctrinæ Paracelsicæ*, qu'il publia en 1578; et un *Traité de la Peste*, en 1580. Son Demonsterion fut traduit en françois, sous ce titre : *Demonsterion, ou trois cents aphorismes contenant le sommaire de la doctrine de Paracelse; imprimé à Rennes, 1578, in-4°.* Cette traduction est rare. Il mourut à Paris, le 5 novembre 1605.

Réné Lenormand, sieur Dubois, n'est connu que par un discours sur les Milices, 1 vol. in-4°. de 400 pages, 1633. (*M. Caillebotte de Domfront*).

François Bonnemer, peintre, reçu à l'académie, le 5 janvier 1675. Mort le 26 juillet 1689. (*Le même*).

Pierre-Mathurin de Lecluse, docteur de Sorbonne. Mort en 17... (*Le même*).

III°. partie, article II, page 417, au pied de cette page, rédiger ainsi la note du lac :

Ce lac se nomme Noire-Mare. Il est situé à trois lieues *nord* de Falaise. Il ne se forme ordinairement que d'environ trois ans en trois ans, et ne dure pas beaucoup plus de trois mois sans se dessécher. Les habitans

Principaux *errata* des Recherches Historiques sur Falaise, édition de 1814.

Errata des Dissertations.

Page xix, ligne 5 des notes : des coignées, de cailloux, otez la virgule du milieu, et *lisez :* des coignées de cailloux.

Page xx, ligne 21 : sur Dives, *lisez :* sur Dive.

Page xxj, première ligne : honnet, *lisez :* bonnet.

Page xxij, ligne première : phrophètes, *lisez :* prophètes.

Page xxvj, note (1) : soror phaebi, *lisez :* soror phoebi.

Errata des notes sur les Druides, édition de 1814, petit caractère, à la suite des Dissertations.

Page xxxv, ligne 23, après ces mots : où elle est encore, *ajoutez :* lors de l'édition de ces notes, en 1814, on voyoit encore cette pierre tombée au pied *sud-est* des deux autres; mais, vers 1820, elle fut enfonite dans terre, près du lieu de sa chute.

Même page xxxv, ligne 36 : et distante, *lisez :* est distante.

Page xxxvj, ligne 24, *effacez* le mot : d'autel.

Page xxxviij, ligne 38 : cône, *lisez :* ron.

Page xl, première ligne : 20°., *lisez :* 45°.

Page xliij, 3°. ligne : recouverte *lisez :* recouvertes.

Page xlvj, ligne 4 : dans les cieux, *ajoutez :* qui sont le macrocosme, ou grand monde; et ligne 6, dans le corps humain, *ajoutez :* qui est le mycrocosme, ou petit monde.

Page xlvij, ligne 4 : 20 degrés, *lisez :* 45 degrés.

Errata du corps des Recherches Historiques.

Page 33, ligne 6 : 1718, *lisez :* 1418.

Page 56, ligne 18 : 1569, *lisez :* 1589.

Page 61, ligne 8 : de Florian, *ajoutez :* ou Floriau.

Même page, ligne 10 : Noffedi, *ajoutez :* ou Noffodei.

Page 62, dernière ligne : (article abbaye de Saint-Jean), à la suite du nom Geofroy, *ajoutez :* ou plutôt Godefroy, ou lisoit : Saint-Godefroid, au pied de son tableau posé au côté *nord* du chœur de l'église de cette abbaye.

Page 72, ligne 20 : Attelaneo, *ajoutez :* ou Ateloneo.

Page 86, ligne 24 : Maladrerie, *ajoutez :* nos chartes disent : Maladerie.

Page 116, ligne 14 : Bonon, *lisez :* Bohon.

Page 128, ligne 14 : les deux gables de ce temple, *lisez :* les deux gables des deux ailes de ce temple; *et ligne* 18, l'un oriental, l'autre occidental, *lisez :* l'un septentrional, l'autre méridional.

Page 129, ligne 16 : à la suite de famine, *ajoutez :* par toute la France.

Page 145, ligne 13 : Simon, *ajoutez :* ou Simeon.

Page 159, ligne 3 : Estameaux, *ajoutez :* ou Estaveaux.

Même page, ligne 21 : Longy, *ajoutez* : ou Longey.

Page 160, Long-lay, *ajoutez* : ou Lonlay.

Page 213, dernière ligne : tombeaux, *lisez* : tombes.

Page 221, lignes 11 et 12 : 1088, *lisez* : septembre 1087, année de sa mort.

Page 272, ligne 14 ou 15 : 1088, *lisez* : 1087.

Page 281, ligne 11 : cerfs, *lisez* : serfs.

Page 303, ligne 26 : après le mot esclavage, *effacez* la virgule.

Page 349, aux dernières lignes : Arthus, *ajoutez* : ou Arthur.

Page 355, ligne 15 : deux ans et demi, *effacez* : et demi.

Page 373, ligne 25 : ils prirent, *effacez* : *le mot* : ils.

Page 399, ligne 8 : Lachênaye, *supprimez* la virgule.

Même page, ligne 16 : n'ommée, *lisez* : nommée.

Page 419, en latin : portez ces deux derniers mots à la fin du titre, où vous *lirez* : prononcé en latin, à Falaise, le vendredi, &c.

Page 420, *lisez* ainsi le titre du 2e. discours : Extrait du second discours imprimé, du même auteur, adressé au même magistrat, prononcé en françois, 1686.

Page 471, ligne 9 du texte : au lieu de lire : mais encore sur les territoires de Gacé, d'Ousches, de Séez, *lisez* : mais encore sur la partie méridionale de la ville de Séez au-delà de l'Orne, et sur une partie du perche jusqu'à etc.

Corrections de quelques vers du discours sur la Vertu, par l'auteur, imprimé chez M. Brée, à Falaise, 1804.

Page 5, première partie, à la fin du 4e. vers, *ajoutez* cette marque (1), que vous porterez aussi au pied de la page, en note, de la manière suivante :

(1) Si je monte aux cieux, vous y résidez, si je descends aux enfers, vous y êtes présent. *David, Psaume 138, V. 8.*

Page 8, première partie, vers 6e, *rectifiez* ainsi : Le sang, contre le sang, s'arme et se fait la guerre.

Même page, vers 10, *lisez :* S'excitent, sans remords, à des haînes cruelles.

Page 12, 2e. partie, vers 17 : Ces suberbes prisons, &c., *lisez :* Ces superbes prisons, &c.

Même page, vers 24 : Arrêtent dans son cours, &c., *lisez* : Détournent de leur cours les sources de la vie.

Page 18, 3e. partie, vers 4 : Je vous donne la paix qu'aspire l'univers, *lisez :* Je vous donne la paix promise à l'univers.

Page 32, 5e. partie, vers 8 : Il étudioit &c., *suprimez :* il, et *lisez :* Etudioit &c.

Même page, vers 10 : Que peut seule donner &c., *lisez :* Que peut seule produire &c.

Page 33, vers 26 : de cris et d'hurlemens &c., *lisez :* De cris, de hurlemens &c.

Variantes du Discours sur la Vertu.

Page 5, première partie, 3e. et 4e. vers.

Toi qui, d'un bras constant, gouvernes l'univers,
Et vois d'un œil égal les trônes et les fers.

Page 33, vers 10 : L'aurore du soleil, &c.
Dans l'original manuscrit, on lisoit :

Au lever du soleil, la magnifique Aurore
A nos yeux étonnés paroît plus belle encore,
Lorsque, laissant tomber ses pleurs du haut des cieux,
A son fidèle amant elle fait ses adieux.
Spectacle ravissant, spectacle où la nature
Pour saluer le jour prend sa belle parure.

Page 35, 5e. partie, vers 12.

C'est un printemps qui passe, un astre qui s'enfuit
Et ne laisse, après soi, qu'une profonde nuit.

Bouquet dont les six premiers vers sont extraits du commencement de la troisième partie du Discours sur la Vertu. Présenté à un Pasteur, nommé Jean.

Grand par ses qualités, plus grand par sa douceur,
Jean-Baptiste, du Christ l'illustre précurseur,
Annonçant aux humains une force nouvelle,
Devoit rendre à jamais sa mémoire immortelle,
Et de son tendre agneau prédisant les bienfaits,
Nous invitoit d'avance à suivre ses attraits.
O vous ! de ce grand saint la plus parfaite image,
Comme lui vertueux, comme lui doux et sage,
Souffrez, pasteur chéri, qu'en ce jour glorieux,
Entre ce saint et vous nous partagions nos vœux.
A lui nous souhaitons que, du sein de la gloire,
Dans les siècles futurs s'étende sa mémoire,
Et que le jour heureux à son nom consacré
En tout temps, en tout lieu, soit sans fin révéré.
A vous, tendre pasteur, nous souhaitons de même
Et que vous prospériez autant que l'on vous aime.

Autres vers qui ont rapport à ceux du Discours sur la Vertu.

Remercîment de première communion à monsieur Brault, évêque de Bayeux, accompagné de monsieur son frère, 16 juillet 1807, récité par une jeune communiante, en l'église Ste-Trinité de Falaise.

Deux hommes ont sauvé le peuple d'Israël ;
Deux hommes aux Romains ont découvert le ciel ;

Deux hommes de l'opprobre ont retiré la France ;
Et deux viendront un jour, pour notre délivrance,
Deux frères, en ces lieux, ministres du Très-haut,
Viennent nous consoler et dissiper nos maux.
Le feu de l'Esprit Saint, en ce jour nous embrase,
Et vers le firmament nous transporte en extase.
D'un pontife sacré les célestes bienfaits
De notre souvenir ne sortiront jamais.
O pontife divin ! dont la main bienfaisante
Fortifie et soutient notre foi chancelante,
Vous qui, par vos vertus, déjà touchez aux cieux,
Régnez long-temps sur nous, et nous serons heureux.

LA FALAISIENNE,

OU

ABRÉGÉ HISTORIQUE,

EN VERS,

AVEC NOTES,

SUR PLUSIEURS ÉPOQUES REMARQUABLES
CONCERNANT LA VILLE DE FALAISE.

A FALAISE,

Chez BRÉE l'aîné, Imprimeur du Roi, Place Trinité.

M. DCCC. XXVI.

1. Songs, French
2. Falaise, France - Hist. - Poetry

AUX

HABITANS DE FALAISE.

Mes chers Concitoyens,

Lorsqu'en 1814, je publiai les Recherches Historiques sur Falaise, la précipitation avec laquelle j'avois rédigé les notes sur ses monumens Celtiques, ne m'avoit pas laissé le loisir de les ranger dans un ordre aussi exact que je l'aurois désiré.

Depuis cette époque, j'ai rectifié ces notes; et dernièrement je les ai livrées à l'impression, après les avoir rangées dans un ordre plus exact, et classées d'une manière plus simple et plus correcte.

En même-temps, j'ai fait imprimer quelques additions aux Recherches

Historiques, ce qui étoit indispensable pour rendre cet ouvrage plus complet.

Enfin, j'ai composé la Falaisienne, accompagnée de notes instructives, chanson historique qui rapporte, en abrégé, plusieurs faits extraordinaires, dont les uns sont uniquement relatifs à cette ville, et dont les autres lui sont communs avec le reste de la France.

J'ai negligé la rime des derniers vers de plusieurs couplets, pour ne pas altérer la précision qui convient, avant tout, au récit historique.

Et, pour être plus intelligible, j'ai choisi le style familier, à l'imitation de celui des Celtes, nos ancêtres, qui récitoient ainsi, par mémoire, les louanges de leurs grands hommes et de leur nation.

A peine ce nouvel ouvrage est-il sorti de la presse, que je vous le dédie tel que je vous dédiai le précédent, et je continue d'être, avec la même affection,

Mes chers Concitoyens,

Votre zèlé et fidèle serviteur,

LANGEVIN, Prêtre.

AIR NOTÉ DE LA FALAISIENNE.

Les notes en losange (◆) représentent les noires de musique, et les carrées (■) représentent les blanches.

La clef sur la 3.e ligne, est la clef de *Fa*.

Mesure à 2 temps.

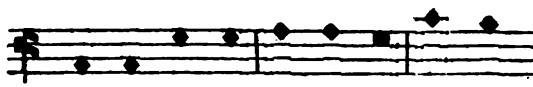

FALAISE, ancienne ci-té De Gaule

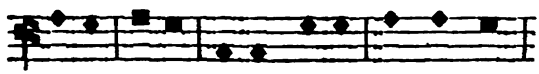

Armo-rique, d'Isis avoit emprunté

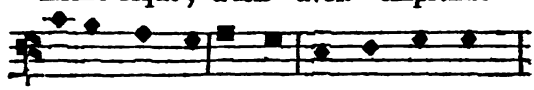

Le nom symbolique. La terre et ses

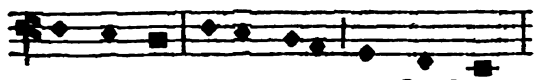

deux fanaux, Isis avec ses flambeaux,

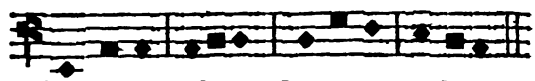

Composent Falaise, Composent Falaise.

LA FALAISIENNE,

CHANSON HISTORIQUE.

Nous ne citons ici que les époques les plus remarquables. Nous les avons mises en vers d'un style simple et naïf, à l'imitation des Celtes nos ancêtres, qui récitoient ainsi les louanges de leur nation.

L'air est noté en face de cette page.

Falaise, ancienne cité
De Gaule Armorique, (*a*)
D'Isis avoit emprunté
Le nom symbolique.
La terre et ses deux fanaux, (*b*)
Isis avec ses flambeaux, (*c*)
Composent Falaise. *bis.*

(*a*) Partie maritime et froide des Gaules, entre la Seine, la Loire et l'Océan.

(*b*) Ces deux fanaux, ou falots, sont le soleil et la lune.

(*c*) Isis, suivant l'opinion vulgaire des Égyptiens, étoit la terre. Mais, suivant les adèptes, Isis étoit la nature et tous ses luminaires. On lit, dans Plutarque, l'inscription qui étoit sur le pavé du temple de cette déesse, à Saïs : « Je

De tout temps, de ce pays
La vertu guerrière
Et de Mars et de Thémis
Porta la bannière;
Et de toute antiquité
Falaise fut reputé
Pour aimer la gloire. *bis.*

César, en peu, subjuga
La Gaule celtique:
Mais, son bras se fatigua
Contre l'armorique.
Les fameux Lexoviens (*d*),
Les braves Falaisiens
Montrèrent leur force. *bis.*

Enfin, du fougueux César 48 ans
L'aigle meurtrière avant J.C.
Subjuga notre étendard
Et la Gaule entière.

» suis tout ce qui a été, ce qui est, et ce qui sera;
» et nul d'entre les mortels n'a encore levé mon
» voile. » Saïs étoit voisine d'Alexandrie et de Neucratès dans le Delta Δ que les branches du Nil forment vers la mer Méditerranée, dans la Basse-Egypte.

(*d*) Ou Lissuviens, ou Lixuviens, ou Lexobiens, Lisieux. Noms dérivés d'Isis.

Mais, par de nouveaux exploits (*e*)
Nous reconquîmes nos droits
Sur l'ancienne Rome. vers l'an 468.

Du pays Oximien,
L'an mil vingt-huitième, (*f*) 1028.

(*e*) Vers l'an 468 de notre ère actuelle, sous Childeric, lors du démembrement de l'empire Romain.

(*f*) Isismii, ou Osismii, ou Ossimii, (par contraction, Oximii), signifioient aussi, pays d'Isis. C'est le pays Hiémois, ou Exmois, qui étoit renfermé entre la rivière d'Orne et celle de Dive, depuis leur embouchure, sur la mer, jusqu'à leur source, au-delà de laquelle il se prolongeoit jusqu'à la source de la Rille. Sa circonscription se prouve encore de la manière suivante.

Ce pays Hiémois, quoiqu'appartenant, pour le temporel, aux comtes d'Hiesmes, étoit divisé, pour le spirituel, en deux principaux archidiaconés, l'un du diocèse de Séez, contenant 166 paroisses, divisé en cinq doyennés, 1°. de Falaise; 2°. d'Aubigny; 3°. de Saint-Pierre-sur-Dive; 4°. d'Hiesme; 5°. de Trun. Plus, un trait de l'archidiaconé du Houlme, en deça de l'Orne. *Voyez l'ancien Almanach civil et ecclésiastique du diocèse de Séez, imprimé à Falaise, chez Bouquet, 1789, pages 110—121. Voyez, en tête de nos Recherches Historiques sur Falaise, la dissertation sur l'antiquité de Falaise, pages* xiv — xvij.

Falaise fut le soutien,
L'arbitre suprême.
Et Robert, contre Richard,
Y planta son étendard 1027 et 1028.
Sur la citadelle. *bis.*

L'autre archidiaconé, du diocèse de Bayeux, comprenant 146 paroisses, divisé en trois doyennés, 1° de Troarn; 2° de Vaucelles; 3° du Cinglais. *Voyez l'Histoire de Bayeux, imprimée à Caen, chez Manoury, 1773, pages 41 — 49 du supplément, art. Archidiaconatus de Oximio.*

Toutefois, sous Roger de Montgomery, vicomte du Hiémois, devenu, depuis 1045, comte d'Alençon, du Perche, et de la partie méridionale de la ville de Séez, dont l'Orne étoit limite, le Hiémois fut investi d'une certaine jurisdiction sur quelques portions de ces pays situés au-delà de l'Orne, du côté d'Alençon. Mais ces pays ne faisoient point, pour cela, partie de son territoire, tels qu'une forte partie du Houlme, Sainte-Scholasse, Bursart, Moulins-la-Marche, Nogent-le-Rotrou. *Quant au Houlme, voyez les Recherches sur Falaise, première partie, art. XXIII, page 59 et suivantes, et l'Almanach ci-dessus indiqué.* Quant à Gacé (non plus que l'archidiaconé de Lisieux, dont il dépendoit), il ne fit jamais partie du territoire Hiémois, proprement dit. Si quelques-uns, avec Robert Cenalis, l'ont quelques-fois confondu avec ce pays, c'est à cause de la proximité. Orderic Vital nous rapporte que « St.-» Evroult, dans le sixième siècle, ayant quitté

De Robert naquit un fils (*g*)
Le fameux Guillaume, 1027.

» le monastère des Deux-Jumeaux, près de » Bayeux, arriva, par le pays Hiémois, au » lieu nommé Montfort, voisin de deux châ» teaux, l'un d'Hiesme, l'autre de Gacé, qui » attiroient quantité de plaideurs. » Or, ces deux châteaux, situés à deux lieues l'un de l'autre, avoient chacun leur comte, ou président, auxquels appartenoit le droit de juger; et je suis persuadé que celui de Gacé n'appartenoit point au Hiémois, et qu'ils étoient situés chacun à la frontière de leur pays respectif.

En général, toute la Gaule Armorique étoit le pays d'Isis, depuis que les Phéniciens lui eurent enseigné le culte de cette déesse.

Les Latins substituoient souvent l'O à l'I, et une voyelle à une autre. Virgile dit : *olli subridens*, pour *illi subridens*. Ainsi l'on a dit : *Osismii, Ossimii*, pour *Isismii*. A la campagne, on dit encore : *olle* au lieu d'elle. De deux ss ils formoient un x, et lisoient Oximii; nous aussi : dans nos anciens cartulaires, il est écrit Rouxel, pour Roussel.

(*g*) Robert-le-Libéral, frère de Richard III, au moment de la naissance de son fils Guillaume-le-Conquérant, n'étoit encore que comte d'Hiesme et du Hiémois, dont le château de Falaise étoit la plus forte place. Richard III, son frère, duc de Normandie, avec lequel il étoit en mésintelligence, dès l'an 1026, possédoit la ville de Caen, séparée du Hiémois par

Qui comprima les partis
Dans tout son royaume.
De Falaise le château
Fut de ce roi le berceau,
Son premier asile. (*h*) *bis.*

---

la rivière d'Orne. Alors Robert ni les siens ne s'exposoient pas à s'approcher de Caen de trop près, vu que le duc les regardoit d'un mauvais œil.

Robert ne devint duc de Normandie qu'en 1028. Son fils Guillaume, né à Falaise, au Hiémois, en 1027, étoit alors âgé d'environ un an. Il fut nourri à Falaise. (*Voyez nos Recherches Historiques sur cette ville, première partie, article 1er. pages 27 et 28, et deuxième partie, article 6, pages 263 et 264, avec les notes.* Il mourut à Rouen, le 8 septembre 1087, âgé de 60 ans. On ne peut contrarier ces vérités, sans fronder la tradition constante et l'histoire de ces événemens, ainsi que la convenance des temps et des circonstances.

(*h*) Au haut bout, *sud*, de la rue du Camp-Ferme, est le château, appelé de toute antiquité Camp-fermant de la Trinité (*Castrum Clausum Trinitatis*). C'est-là qu'Arlette fut conduite, et où elle conçut de suite Guillaume.

Et à l'autre bout *nord*, de la même rue, étoit un manoir appartenant à Robert-le-Libéral, père de Guillaume, où demeuroient ses *ménagers*.

Quand les rois de France furent maîtres de la Normandie, la partie occidentale de ce manoir,

Il força les fiers Normands 1046.
De le reconnoître.
Puis, il combattit le Mans 1060 et 1061.
Dont il devint maître.
Puis, il conquit les Anglois 1066.
Et les soumit à ses lois.
Vive sa mémoire. *bis.*

---

proche des murs de la ville, fut donnée, vers 1250, aux Cordeliers, par Saint Louis, qui les fonda conjointement avec Pierre de Pont-d'Ouilly, maire de Falaise. *Voyez première partie, de nos Recherches Historiques sur Falaise, art. XVI, page 121*).

La partie orientale de ce manoir, vers la place du marché, consistant principalement en maisons, fut vendue à divers particuliers, en 1669. (*Voyez la fin de l'art. XXI, première partie des mêmes Recherches, page 134.*

Que Guillaume soit né à ce manoir, ou au château, nous laissons aux oisifs à discuter cette question: toutefois il fut baptisé à l'église de la Trinité, et le château fut son principal domicile dès son enfance, tant qu'il demeura à Falaise. Sa chambre favorite, dans le donjon, étoit celle à main gauche, en entrant, à la suite de la chapelle Saint-Sulpice.

L'appartement favori de Robert, son père, étoit le petit édifice carré bâti au bout de ce donjon, sur une roche en précipice, comme nous l'avons dit.

Mil cinq cent quatre-vingt-dix, 1590.
Année admirable ! (*i*)
Fut témoin d'un fait hardi
Presque incomparable.
Le château Falaisien,
Qui sembloit ne craindre rien,
Fut pris dans huitaine. (*k*) *bis.*

Quelque haut qu'il fut placé,
Le grand Henri-Quatre,
De haut faits jamais lassé,
Tenta de l'abattre.
Le canon vint à ronfler, (*l*)

(*i*) Les premiers jours de janvier 1590.

(*k*) Ce château avoit résisté six mois aux généraux de Henri IV, qui prit enfin le parti de venir lui-même en faire le siège, et qui alors dompta Falaise, en sept ou huit jours, parce que les cœurs français ne pouvoient lui résister. (*Voyez nos Recherches Historiques sur Falaise, 2e partie, années 1589 et 1590.*

(*l*) C'étoient des canons de 36, dont on a trouvé, dans les fossés du château et du donjon, beaucoup de boulets. La tour neuve du donjon, ou tour Talbot, de forme ronde, bâtie par les Anglais en 1420 — 1422, sous leur roi Henri V, n'a souffert, depuis sa construction, que le siége de Henri IV, roi de France, en 1589 et 1590. Lorque, au grand regret des antiquaires, les

L'eau du pied vint à glacer,
Henri fit la scène. (*) *bis.*

---

ouvriers la réparèrent à neuf, vers le sommet, du côté où elle avoit été battue, ils trouvèrent contre cette tour, un boulet de trente-six, que l'on voit enclavé dans une gersure que les autres boulets y avoient faite. Il n'est pas rare de trouver encore de ces boulets dans les fossés du donjon et du château.

M. de Thou se trompe dans son histoire de ce temps-là, s'il assure que c'étoient des couleuvrines dont Henri IV s'étoit servi à ce siège. Il s'est encore trompé ailleurs.

Nous n'avons cité, ici, que les deux principaux sièges connus de ce château. Quant à ceux intermédiaires, voyez nos Recherches Historiques sur Falaise, 1re. partie, art. VI, qui indique : Celui de 1041, par Guillaume-le-Conquérant;

De 1106, par Henri I, roi d'Angleterre;
De 1139, par Geoffroi-Plantagenest;
De 1204, par Philippe-Auguste;
De 1346, par Edouard, roi d'Angleterre;
De 1417 et 1418, par Henri V, roi d'Angl.;
De 1450, par Charles VII;
De 1562, par les Protestans;
De 1568, par Gabriël de Lorges;
De 1589, par les armées de Henri III et de Henri IV, durant six mois;
Et de 1590, par Henri IV, lui-même.

(*) Henri fit la scène. C'est le propre mot d'Henri IV.

Après avoir pris Falaise d'assaut, et l'avoir

Falaise, de ce moment,
A ses chefs docile,
Jouit avec agrément
D'un sort plus tranquille.
Il hait les dissensions
Rejette les factions
Loin de son asyle. *bis.*

Quand d'un sénat révolté
Le roi Louis-Seize
Éprouva la cruauté
L'an quatre-vingt-treize ; (*m*) 1793.
Nul de nos représentans (*n*)
N'approuva ces noirs tyrans,
Fléaux de la France. *bis.*

---

laissé piller par ses troupes, à la réserve de la rue du Camp-Ferme, il écrivit à Gabrielle d'Estrée : « J'ai fait la scène à Falaise ; mais, » ce n'étoit pas une Cène telle que nous la faisons » dans nos temples. »

Voyez la collection de ses Lettres à la grande Bibliothèque de Paris.

(*m*) Le 21 janvier 1793, jour Ste.-Agnès.

(*n*) Falaise avoit trois représentans à cette Convention. MM. Legot, Vardon, et Henri Larivière. Aucun ne vota la mort.

M. Legot, écrivant à madame D.... à Falaise, lui dit : Louis XVI, appelé à la barre de la Convention, s'est expliqué très-bien, très-judicieuse.

Notre jeune député,
Henri Larivière,
Parle avec grande clarté
A la chambre entière
Cruels ! montrez-moi la loi
Qui dit d'égorger mon roi !
Sauvons Louis-Seize. *bis.*

Quand le roi fut égorgé,
Le club de Falaise

---

ment, et avec fermeté .... mais c'est une victime qui s'explique devant ses bourreaux..... il a contre lui tant d'intriguans acharnés, qui croient faire fortune en votant sa perte, que je désespère de son salut. Quant à moi, je ne voterai certainement pas sa mort. Si je le faisois, je mentirois à ma conscience, à la justice et à l'humanité, et je coopérerois au déshonneur de la France.

M. Vardon ne regardoit pas la Convention compétente pour s'ériger en tribunal contre son roi.

Cet acte seul de nos trois Députés Falaisiens élève Falaise et ses représentans au-dessus de toute espèce de reproche.

Fauchet ! Fauchet, lui-même, évêque constitutionnel du Calvados, écrivit, dans son journal de la Bouche de Fer : Je m'écrierai toujours contre cet acte d'atrocité, jusqu'à ce que les monstres m'égorgent. Et, quand il fut près de succomber sous leur hache, il se rétracta publiquement de ses erreurs constitutionnelles.

Des Jacobins prit congé,
Et soutint sa thèse. (*)
Buveurs de sang ! vils intrus !
Nous ne fraternisons plus
Avec la Montagne. *bis.*

Les Jacobins, mécontens
De la Normandie,
A ces mots, grincent des dents,
Montrent leur furie.
Roberspierre, le premier
Et son conseil meurtrier,
Proscrivent Falaise. *bis.*

Mais, ce colosse effrayant
Qui minoit la France,
D'un autre parti naissant (o)
Subit la vengeance. 28 juillet 1794.

(*) Ce club brûla, sur la place publique, leurs correspondances, et leur en envoya les cendres.

(o) Le 28 juillet 1794, Roberspierre guillotiné. Depuis la mort de Roberspierre, les partis, tantôt faisoient les bons, tantôt s'entre rongeoient d'une manière désolante. Mais Napoléon Bonaparte, natif de l'île de Corse, après avoir dissous le Conseil des Anciens, à Saint-Cloud, le 9 novembre 1799 (18 brumaire an VIII de la République), se fit créer, de suite, provisoirement premier Consul. Alors la Répu-

Arrive Napoléon
Qui s'empare sans façon 9.bre 1799.
De la République. *bis.*

Maître, il releva soudain
L'autel et le trône, 1800 1801.
Et, d'une intrépide main,
Saisit la couronne.
Le ciel ainsi le vouloit ;
Pour d'autres il travailloit,
Contre son attente. *bis.*

Ce fameux Napoléon
D'humeur trop guerrière,
Et dont le fatal renom
Fit trembler la terre,
Prétendoit, dans ses transports,
Aux Anglais fermer les ports
De l'Europe entière *bis.*

---

blique française, qui datoit du 22 septembre 1792, expira. Depuis cette époque, elle ne subsista plus que de nom, qui fut bientôt changé en celui d'empire Français, et, suivant certaines prédictions, consignées dans l'histoire, il ne cessa d'être en guerre avec l'Europe que quand il abdiqua définitivement, le 22 juin 1815, et se livra aux Anglois qui l'envoyèrent dans l'île Sainte-Hélène, où il mourut le 5 mai 1821.

Neptune, avec son trident,
S'agite et s'écrie :
Ah ! quel est cet insolent
Dont le noir génie
Tient tant de sceptres en main ?
Aquilons ! volez soudain
Contre *son armée. bis.* Le 7 9-bre 1812.

Borée, armé de ballons
Souffle à perdre haleine.
Hommes, chevaux et caissons
Restent dans la plaine. de Moscou.
Tout est gelé, morfondu :
Ce malheur nous est bien dû,
Sauvons-nous en France. *bis.*

Ce guerrier, vers nos climats
Dirigeant sa route,
Et qu'un invisible bras
Conduisoit, sans doute, (*p*)

(*p*) Allant à Cherbourg, Napoléon avoit traversé rapidement la ville de Falaise, le 22 mai 1811, à huit heures du soir. Mais, le 31 du même mois, lors de son retour, il s'y arrêta trois quarts d'heure, entre une et deux heures d'après midi, pour se rafraîchir au château de la Frenaye. Il venoit de recevoir, à l'entrée de la ville, de mauvaises nouvelles de l'armée d'Espagne. — Cherbourg passe pour sinistre aux

A son retour de Cherbourg,
Passant par Falaise, un jour, 31 mai 1811.
Nous fit la grimace. (q) *bis.*

Mais Louis-le-Désiré,
Louis dix-huitième,
De tout son peuple aspiré,
Nous chérit, nous aime.
Il nous présente une fleur Avril 1814.
Qui ravit par sa blancheur; Juin 1815.
C'est le lys lui-même. *bis.*

Français! autour de ce lys
Vivons en bons frères.
Plus de fiel, plus de partis,
Soyons francs, sincères.
Grand Dieu! donne-nous la paix,

---

chefs de France qui vont le visiter. Les malheurs de Louis XVI commencèrent aussitôt qu'il eut visité Cherbourg, ceux de Napoléon aussi. De même, la ville de Lyncoln, suivant Gabriël du Moulin, passe pour funeste aux rois d'Angleterre qui y voyagent.

(q) Les musiciens de Falaise s'efforçoient de distraire Napoléon de ses noirs soucis, par des airs gais. Mais il leur fit dire de se taire. Quand il vit qu'ils ne se taisoient pas, il fit ordonner aux lanciers de sa garde de faire leur devoir. Alors, nos musiciens se retirèrent confus.

Veille au salut de nos rois !
Protège la France ! *bis.*

Chers Français ! du haut des cieux
La paix descendue,
Enfin paroît à nos yeux
Et nous est rendue. 1815 et 1816.
Un monstre au meurtre nourri
De rage frappe Berri
D'un fer parricide. *bis.* 13 février 1820.

Mais Michel nous a donné
Un prince admirable, 29 7.bre 1820.
De Berri le dernier né,
Prodige ineffable ! (r)
Nous entendons le canon !
Vive le royal Bourbon
Et la dynastie. *bis.*

(r) Le 29 septembre 1820, jour Saint Michel, naissance de monseigneur le duc de Bordeaux, fils posthume du duc de Berri, assassiné, le 12 février précédent, par Louvel, qui ne prévoyoit pas la grossesse de l'épouse de ce prince généreux qui, au lit de la mort, pardonna à son assassin. Digne neveu de Louis XVI qui, mourant sous la hache révolutionnaire, avoit aussi pardonné à ses assassins.

C'est ici le lieu de faire l'application des vers suivans, que je n'avois pas fait entrer dans mon

Que vois-je? Ces fiers Français
Sous un maître extrême,
Jadis, refusant la paix!
Mais, sous d'Angoulême, 1823.
Ils marchent sur les mutins, (s)
Otent leur roi de leurs mains,
Lui rendent son trône. *bis.*

---

discours sur la Vertu, quand je le publiai, en 1804; mais, qui peuvent convenir à cette circonstance.

Il n'est aucun objet, dans la nature entière,
Aucun être existant, qui n'ait son adversaire.
Le ciel même a le sien: l'enfer présomptueux
Sans cesse lui vomit ses implacables feux;
Et tel qu'un vil serpent, contre une aigle éclatante,
Il dirige vers Dieu sa rage menaçante.
Mais, d'un bras vigoureux, l'archange Saint Michel
Réprime les efforts de ce monstre cruel,
Et dans un gouffre affreux soudain le précipite.
Grand Saint! préservez-nous de sa haîne maudite;
Et brisez, pour jamais, le funeste aiguillon
De ce fier ennemi, de ce vil scorpion.

(s) En 1823, les mutins d'Espagne, à l'arrivée de monseigneur le duc d'Angoulême, et de cent mille Français, emportèrent Ferdinand VII, leur roi, de Madrid à Seville; puis, pressés vivement, ils l'emportèrent à Cadix; puis, le premier octobre 1823, pressés plus vivement encore dans leurs retranchemens, ils le remirent

Descendans de Saint Louis,
Pleins de bienveillance, 1825
De vos sujets attendris
Voyez l'affluence.
Nous sommes tous vos enfans,
Régnez, nous serons contens, (t)
Régnez sur la France. *bis.*

---

aux mains de S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême, qui le replaça sur le trône à Madrid.

(t) Le 29 mai 1825, sacre de S. M. Charles X, frère et successeur de Louis XVIII, mort le 16 septembre 1824, et dont la manière de gouverner fut un ouvrage *profondément réfléchi*, dans ces temps difficiles, à cause des deux extrêmes qui furent en grande effervescence.

La Révolution *française* nous a confirmé qu'un extrême provoque un autre extrême.

Est modus in rebus, sunt certi denique fines,
Quos ultra, citraque nequit consistere rectum.

HORAT. *Satyr. lib. 1, v. 106.*

Dans tout il existe un tempérament et des limites certaines, au-delà et en-deça desquelles le bien ne peut se tenir.

FIN.

4 1945